

RAPPORT ANNUEL

2019



En bref

Fondée en 1859, la Banque Nationale du Canada offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, des clients institutionnels et des gouvernements partout au Canada. Nous sommes l'une des six banques d'importance systémique au Canada et l'une des banques les plus rentables à l'échelle mondiale selon le rendement des capitaux propres.

Nous exerçons nos activités dans trois secteurs au Canada : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers, qui représentent nos principales sources de revenus. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, vient compléter la croissance de nos activités domestiques.

Nous sommes une institution bancaire de premier plan au Québec, notre principale place d'affaires, ainsi qu'un chef de file dans des activités ciblées à l'échelle canadienne.

Nous visons l'atteinte des normes les plus rigoureuses en matière de responsabilité sociale tout en créant de la valeur pour nos actionnaires. Nous sommes fiers d'être reconnus à titre d'employeur de choix ainsi que pour la promotion de la diversité et de l'inclusion.

Notre siège social est établi à Montréal et nos titres sont négociés à la Bourse de Toronto (TSX : NA).

Table des matières

- 3 Message du président et chef de la direction
- 5 Membres du bureau de la présidence
- 6 Message du président du conseil d'administration
- 7 Membres du conseil d'administration
- 8 Notre mission commune
- 9 Environnement, société et gouvernance (ESG)
- 12 Divulgence d'information sur les risques
- 13 Rapport de gestion
- 111 États financiers consolidés audités
- 212 Données relatives aux exercices antérieurs
- 214 Glossaire des termes financiers
- 216 Renseignements à l'intention des actionnaires

2,7 millions Clients ⁽¹⁾

25 487 Employés ⁽²⁾

495 Succursales ⁽³⁾

1 480 Guichets automatiques ⁽⁴⁾

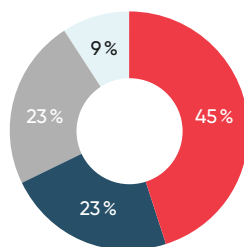
565 G\$ Actifs sous administration et sous gestion

281 G\$ Actif total

7 432 M\$ Revenu total

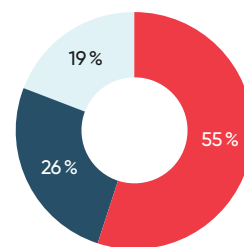
2 322 M\$ Résultat net

22,7 G\$ Capitalisation boursière



Revenus par secteur d'exploitation en 2019 ⁽⁵⁾

- Particuliers et Entreprises
- Gestion de patrimoine
- Marchés financiers
- Financement spécialisé aux États-Unis et International



Répartition géographique du revenu total en 2019 ⁽⁵⁾

- Province de Québec
- Autres provinces canadiennes
- Hors-Canada

(1) Clients du secteur des Particuliers et Entreprises

(2) Au niveau mondial

(3) 422 au Canada, 70 au Cambodge et 3 aux États-Unis (Floride)

(4) 939 au Canada et 541 au Cambodge

(5) Excluant la rubrique *Autres*

Investir dans la Banque Nationale

Forte croissance des résultats⁽¹⁾ 2015-2019 / TCAC⁽²⁾

+8,9%

Croissance constante du dividende⁽³⁾ 2015-2019 / TCAC⁽²⁾

+6,9%

Niveau de fonds propres élevé⁽⁴⁾ Au 31 octobre 2019

11,7%

- > Banque super-régionale canadienne, chef de file au Québec
 - Environnement économique favorable au Québec et au Canada
- > Stratégie de croissance ciblée à l'échelle pancanadienne et stratégie internationale disciplinée générant des rendements supérieurs
- > Transformation se traduisant par des gains d'efficacité et l'amélioration de l'expérience client
- > Solide qualité du crédit soutenue par une diversification géographique attrayante et une gamme de produits avantageuse
- > Niveau de fonds propres élevé, permettant une gestion flexible du capital
- > Rendement des capitaux propres supérieur à l'échelle de l'industrie⁽⁵⁾
- > Rendement sur dividendes attrayant et croissance annuelle soutenue
- > Rendement total pour les actionnaires supérieur année après année

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES EN 2019

18,0%

Rendement total pour les actionnaires en tête de l'industrie (TCAC⁽²⁾) (pour les périodes terminées le 31 octobre 2019)

	Banque Nationale	Banques canadiennes ⁽⁶⁾	TSX	Rang ⁽⁷⁾
1 an	18,9%	8,4%	13,1%	#1
3 ans	17,1%	9,4%	7,1%	#1
10 ans	13,9%	11,4%	7,4%	#1

(1) Basé sur le résultat dilué par action

(2) Taux de croissance annuel composé

(3) Basé sur le dividende annuel par action ordinaire

(4) Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

(5) Selon le rendement des capitaux propres ajusté publié par les banques canadiennes, incluant la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion

(6) Incluant la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion

(7) Parmi les Banques canadiennes, tel que défini ci-dessus

Aperçu financier

Objectifs à moyen terme et résultats 2019

	Objectifs à moyen terme	Résultats 2019
Croissance du résultat dilué par action excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	5–10 %	7,1 %
Rendement des capitaux propres excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	15–20 %	18,0 %
Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	40–50 %	41,6 %
Ratio des fonds propres CET1	> 10,75 %	11,7 %
Ratio de levier	> 3,75 %	4,0 %

Faits saillants financiers

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2019	2018	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu total	7 432	7 166	4
Résultat net	2 322	2 232	4
Résultat dilué par action	6,34 \$	5,94 \$	7
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,0 %	18,4 %	
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	7 666	7 411	3
Résultat net excluant les éléments particuliers	2 328	2 232	4
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers	6,36 \$	5,94 \$	7
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers	18,0 %	18,4 %	
Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers	42 %	41 %	
Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	54,5 %	54,8 %	
Dividendes déclarés	2,66 \$	2,44 \$	9
Actif total	281 458	262 471	7
Ratios réglementaires selon Bâle III			
Ratios des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	11,7 %	11,7 %	
Ratio de levier	4,0 %	4,0 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	146 %	147 %	

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Message du président et chef de la direction

Une autre excellente année pour la Banque Nationale

La Banque Nationale a de nouveau obtenu d'excellents résultats en 2019. Pour l'ensemble de nos activités, nous avons affiché une solide croissance et une rentabilité record. Notre performance est le reflet de notre engagement à offrir une valeur soutenue à toutes nos parties prenantes : nos clients, nos employés, nos actionnaires et nos communautés.

En 2019, nous avons généré un résultat dilué par action de 6,34 \$, une hausse de 7 % par rapport à l'année dernière, et nous avons atteint tous nos objectifs à moyen terme. Notre approche prudente dans l'octroi de prêts se traduit par une excellente qualité de crédit. Notre transformation a continué à améliorer notre ratio d'efficacité. Nous avons généré un rendement des capitaux propres de 18,0 %, ce qui nous positionne encore cette année dans le peloton de tête de notre industrie.

Le cours de l'action de la Banque Nationale a atteint de nouveaux sommets en 2019 et la Banque est dans la position enviable d'avoir généré le meilleur rendement total pour les actionnaires de l'industrie, soit 18,9 %, 17,1 %, 13,9 % et 15,1 %, pour les périodes d'un an, trois ans, dix ans et vingt ans, respectivement.

Le cours de l'action de la Banque Nationale a atteint de nouveaux sommets en 2019 et la Banque est dans la position enviable d'avoir généré le meilleur rendement total pour les actionnaires de l'industrie, [...]

Notre stratégie de déploiement du capital est claire et demeure inchangée. Notre priorité première est de maintenir des niveaux de fonds propres élevés, ce qui nous donne de la souplesse pour investir dans des initiatives de croissance sur nos principaux marchés et pour redonner du capital aux actionnaires. En 2019, nous avons augmenté notre dividende de 9 % et avons redonné à nos actionnaires 281 M\$ en capital supplémentaire par le biais de rachats d'actions.

Bien positionnés pour croître

En tant que banque super-régionale canadienne, chef de file au Québec, nous continuons à bénéficier de la conjoncture économique favorable dans notre province et partout au Canada. L'économie québécoise demeure vigoureuse : le taux de chômage est à un creux historique, les finances publiques sont saines et les prix de l'immobilier demeurent largement plus abordables, comparativement à la moyenne nationale.

À ce stade-ci du cycle économique, nous avons pleinement confiance en notre positionnement d'affaires et en notre approche prudente en matière de risques. Au cours du nouvel exercice qui s'amorce, nous maintiendrons notre position prépondérante au Québec et dans les prêts garantis, ce que nous jugeons favorable dans l'environnement actuel. Nous continuerons également à veiller au juste équilibre entre la croissance des volumes, de saines marges et la bonne qualité de notre crédit. Notre objectif global est de positionner la Banque afin qu'elle puisse bien performer sur l'ensemble du cycle économique.

À ce stade-ci du cycle économique, nous avons pleinement confiance en notre positionnement d'affaires et en notre approche prudente en matière de risques. [...] Notre objectif global est de positionner la Banque afin qu'elle puisse bien performer sur l'ensemble du cycle économique.

Notre secteur des Particuliers et Entreprises profite de notre forte position sur le marché québécois. Du côté du marché des services de détail, nous approfondissons nos relations avec nos clients en misant sur les conseils et en tirant parti de nos plateformes numériques pour offrir une expérience client sécuritaire et attrayante, et ce afin de favoriser la fidélisation et l'acquisition de la clientèle. Sur le marché des services commerciaux, nous poursuivons le déploiement de notre stratégie axée sur la croissance dans les marchés spécialisés à l'échelle du Canada, en mobilisant nos forces dans les secteurs des soins de santé, de l'agriculture, de la technologie, des industries créatives et de l'immobilier dans lesquels nous possédons une expertise reconnue.

Nous sommes heureux du positionnement différencié du secteur de Gestion de patrimoine, qui est le chef de file au Québec et est solidement implanté à l'échelle du Canada. Notre modèle d'architecture ouverte, axé sur la distribution, est bien aligné avec les besoins des clients qui recherchent du choix et des conseils indépendants. La Banque est fière d'être le chef de file canadien des services administratifs aux gestionnaires d'actifs indépendants.

Le secteur des Marchés financiers est un solide pilier de la Banque. Notre leadership établi dans certains créneaux au Canada repose sur notre culture entrepreneuriale, notre mixte d'affaires distinctif et notre approche flexible d'allocation du capital. Nous continuons d'investir dans notre franchise afin de renforcer notre présence au pays et de miser sur des occasions ciblées à l'étranger.

Nous sommes très satisfaits de la performance globale de notre stratégie internationale, qui génère une forte croissance et un rendement supérieur. Credigy, aux États-Unis, et ABA Bank, au Cambodge, ont largement dépassé nos attentes et nous continuons à voir un potentiel de croissance attrayant pour chacune de ces plateformes. Dans cette perspective, nos efforts et investissements dédiés à l'international se concentreront vers ces deux filiales prospères.

Message du président et chef de la direction (suite)

Nos gens et notre culture : un avantage concurrentiel

En cette période de profonds changements, nous croyons que nos gens et notre culture sont les piliers de notre réussite à long terme. Notre culture entrepreneuriale, profondément ancrée dans notre institution, constitue un élément de différenciation clé dans la façon dont nous transformons la Banque, servons nos clients et attirons les gens disposant des compétences et des valeurs recherchées. Notre évolution vers une organisation agile va de pair avec notre transformation numérique; des composantes essentielles se traduisant en une expérience client supérieure, une croissance des revenus durable et une meilleure efficacité opérationnelle.

À la Banque Nationale, nous priorisons
« l'humain d'abord ».

En 2019, nous avons ajusté notre énoncé de mission de manière à tenir compte de l'évolution rapide de notre environnement opérationnel. À la Banque Nationale, nous priorisons « l'humain d'abord ». Nous croyons que la création d'une valeur durable pour l'ensemble de nos parties prenantes repose sur l'établissement de relations à long terme avec nos clients, nos employés et nos communautés.

Pour une durabilité à long terme

La pérennité d'une institution comme la nôtre dépend de notre capacité de maintenir un équilibre sain entre les intérêts de toutes les parties prenantes. En tant que fière signataire fondatrice des Principes bancaires responsables de l'ONU et, également depuis 2019, signataire des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU, la Banque se consacre entièrement à mettre en œuvre ses principes directeurs en matière environnementale, sociale et de gouvernance dans le but de développer une économie verte, d'enrichir nos communautés et de respecter les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise. Notre façon de réussir est cruciale et nos principes doivent se traduire en actions concrètes. Nous sommes plus déterminés que jamais à maximiser les répercussions positives de nos actions au profit de nos clients, de nos employés, de nos actionnaires et des communautés où nous sommes présents.

Envisager l'avenir avec confiance

À l'aube de cette nouvelle année, j'envisage l'avenir avec un optimisme prudent. Les perspectives au Québec demeurent favorables, et nous continuons de profiter de la solidité économique du Canada. Notre qualité du crédit est excellente, notre ratio des fonds propres réglementaires est robuste et la gestion des coûts disciplinée demeure une priorité dans l'ensemble de l'organisation. Dans un contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques, nous avons confiance en notre positionnement actuel et nous veillons toujours à équilibrer notre objectif de croissance durable avec celui de gestion prudente des risques.

Alors que nous célébrons notre 160^e anniversaire, je suis fier du rôle influent de la Banque dans le développement économique et social du Québec et du Canada. Je remercie sincèrement mes collègues du bureau de la présidence pour leur leadership et nos 25 000 employés pour leur contribution à la réalisation de notre mission au quotidien. Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur appui et leurs conseils judicieux. Pour conclure, je remercie nos 2,7 millions clients et nos actionnaires pour leur confiance et leur soutien continu. Nous avons la bonne équipe pour garantir le succès à long terme de la Banque Nationale et véritablement réaliser notre mission – prioriser « l'humain d'abord ».



Louis Vachon
Président et chef de la direction

Membres du bureau de la présidence



Louis Vachon

Président et chef de la direction



Stéphane Achard

Premier vice-président à la direction,
Entreprises et Assurances



Lucie Blanchet

Première vice-présidente à la direction,
Particuliers et Expérience client



William Bonnell

Premier vice-président à la direction,
Gestion des risques



Dominique Fagnoule

Premier vice-président à la direction,
Technologie de l'information



Laurent Ferreira

Premier vice-président à la direction
et cochef, Marchés financiers



Martin Gagnon

Premier vice-président à la direction,
Gestion de patrimoine;
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale



Nathalie Généreux

Première vice-présidente à la direction,
Opérations



Denis Girouard

Premier vice-président à la direction
et cochef, Marchés financiers



Brigitte Hébert

Première vice-présidente à la direction,
Expérience employé



Ghislain Parent

Chef des finances et premier
vice-président à la direction, Finances

Message du président du conseil d'administration

La Banque Nationale célèbre son 160^e anniversaire en 2019 et le conseil d'administration est très fier du patrimoine et de la richesse attachés à cette histoire. Au cours du dernier siècle et demi, la Banque a su évoluer en contribuant positivement au développement économique et social des communautés où elle est présente.

Dans ce contexte, le Conseil est très satisfait de la solide performance de la Banque en 2019 et de la poursuite de sa stratégie. La Banque a, une fois de plus, prouvé sa capacité à créer une valeur tangible pour toutes ses parties prenantes : ses clients, ses employés, ses communautés et ses actionnaires.

Encadrement stratégique

En tant qu'administrateur de la Banque, le Conseil joue un rôle essentiel dans la supervision de l'exécution efficace de la stratégie afin de garantir le succès à long terme de la Banque. Il collabore aux revues stratégiques annuelles avec l'équipe de la haute direction, ainsi qu'au suivi du progrès des initiatives de la Banque et de ses principaux indicateurs de rendement.

Pour offrir des conseils avisés à la haute direction, le Conseil demeure à l'affût des nouvelles réalités de l'industrie des services financiers et de l'évolution des technologies émergentes et des innovations. Nous prenons également le pouls de nos parties prenantes, y compris les actionnaires, en maintenant un dialogue permanent avec celles-ci.

Priorité au talent et à la culture

Le Conseil travaille en étroite collaboration avec la haute direction pour assurer le perfectionnement des talents. La planification de la relève faisant aussi partie de nos responsabilités, nous avons confiance dans la force de l'équipe de direction et dans le solide bassin de talents qui existe au sein de la Banque.

Nos gens et notre culture sont les piliers de notre réussite à long terme. Comme l'environnement du secteur bancaire est en constante évolution, une profonde culture entrepreneuriale et la capacité à s'adapter rapidement sont devenues des avantages concurrentiels dans la poursuite de notre transformation.

Solide culture de gestion des risques

Le Conseil préconise une solide culture de gestion des risques, renforcée par des programmes dynamiques de conformité, de contrôles et d'audits dans l'ensemble de nos secteurs d'activité. C'est dans le contexte du cadre de la gestion des risques de la Banque, qui tient compte à la fois des risques financiers et non financiers, que le Conseil évalue la pertinence de différentes occasions d'affaires.

En 2019, la cybersécurité est demeurée une priorité pour le Conseil, et la Banque a poursuivi ses investissements importants dans ce domaine essentiel de notre secteur. Protéger les informations des clients revêt la plus haute importance, et le Conseil évalue continuellement les stratégies de réduction des risques.

À l'avant-garde de la gouvernance

Le leadership en matière de gouvernance est fondamental. Notre Conseil est un chef de file à cet égard grâce à l'engagement actif et au dévouement de ses membres. De plus, la diversité de leurs points de vue, de leurs expériences et de leurs expertises est essentielle à une gouvernance éclairée.

Pour que la composition du Conseil soit non seulement toujours en phase avec les besoins en constante évolution de la Banque, mais puisse même les anticiper, nous demeurons proactifs et veillons à appliquer les normes les plus strictes en ce qui concerne le renouvellement du Conseil et la rotation des présidents de comités. En 2019, nous avons accueilli Patricia Curadeau-Grou à titre d'administratrice. Anciennement à la Banque Nationale, M^{me} Curadeau-Grou apporte une connaissance approfondie du secteur bancaire et une solide expertise de la finance et de la gestion des risques.

Intégration des principes ESG à nos décisions

La Banque sait que son succès à long terme est directement lié à sa capacité à créer une valeur durable pour toutes ses parties prenantes.

La responsabilité d'entreprise et les normes éthiques font depuis toujours partie intégrante de la culture de la Banque. Le Conseil reconnaît l'importance croissante des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour toutes les parties prenantes. En 2019, nous avons fait des progrès notables à cet égard, avec la création des principes ESG de la Banque et leur adoption officielle par le Conseil.

Prêts pour l'avenir

Au nom du Conseil, j'aimerais remercier Louis Vachon et notre équipe de direction pour leur leadership et leurs contributions durables. J'aimerais aussi remercier les plus de 25 000 employés de la Banque pour leur engagement indéfectible et leur dévouement en tant qu'ambassadeurs de la Banque au sein de leurs communautés. Notre passion pour les gens nous a permis de construire avec succès des relations durables au cours des 160 dernières années, et nous comptons bien poursuivre dans cette voie.

J'aimerais conclure en remerciant nos clients pour leur fidélité, nos actionnaires pour leur soutien et toutes nos parties prenantes pour leur confiance renouvelée envers la Banque Nationale.



Jean Houde
Président du conseil d'administration

Pour de plus amples renseignements concernant la gouvernance de la Banque, se reporter à l'Énoncé des pratiques de gouvernance, disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Membres du conseil d'administration

Jean Houde

Montréal (Québec) Canada
Président du conseil d'administration,
Banque Nationale du Canada et
administrateur de sociétés
Administrateur depuis mars 2011

Raymond Bachand

Montréal (Québec) Canada
Conseiller stratégique,
Norton Rose Fulbright Canada
S.E.N.C.R.L., s.r.l. et
administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2014

Maryse Bertrand

Westmount (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis avril 2012

Pierre Blouin

Ville de Mont-Royal (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis septembre 2016

Pierre Boivin

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Claridge inc.
Administrateur depuis avril 2013

Patricia Curadeau-Grou

Montréal (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis avril 2019

Gillian H. Denham

Toronto (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis octobre 2010

Karen Kinsley

Ottawa (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis décembre 2014

Rebecca McKillican

Oakville (Ontario) Canada
Chef de la direction, Commerce de détail,
McKesson Canada
Administratrice depuis octobre 2017

Robert Paré

Westmount (Québec) Canada
Conseiller stratégique,
Fasken Martineau DuMoulin
S.E.N.C.R.L., s.r.l. et
administrateur de sociétés
Administrateur depuis avril 2018

Lino A. Saputo Jr.

Montréal (Québec) Canada
Chef de la direction et président
du conseil d'administration,
Saputo inc.
Administrateur depuis avril 2012

Andrée Savoie

Dieppe (Nouveau-Brunswick) Canada
Présidente et présidente
du conseil d'administration,
Acadian Properties Ltd.
Administratrice depuis avril 2015

Pierre Thabet

St-Georges (Québec) Canada
Président, Boa-Franc inc.
Administrateur depuis mars 2011

Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Banque Nationale du Canada
Administrateur depuis août 2006

Comités du Conseil

Comité d'audit

Karen Kinsley (*présidente*)
Maryse Bertrand
Pierre Blouin
Andrée Savoie
Pierre Thabet

Comité de ressources humaines

Pierre Boivin (*président*)
Maryse Bertrand
Pierre Blouin
Gillian H. Denham
Rebecca McKillican

Comité de gestion des risques

Pierre Thabet (*président*)
Raymond Bachand
Patricia Curadeau-Grou
Karen Kinsley
Lino A. Saputo Jr.

Comité de révision et de gouvernance

Lino A. Saputo Jr. (*président*)
Raymond Bachand
Jean Houde
Robert Paré
Andrée Savoie

NOTRE MISSION COMMUNE

Nous existons pour avoir
un **IMPACT POSITIF** dans
la vie des gens.

En bâtissant ***des relations
à long terme*** avec nos
clients, nos employés
et la communauté.

L'humain d'abord.



L'appui au **développement durable** fait partie intégrante de notre mission commune.

Nous intégrons les questions **environnementales**, **sociales** et de **gouvernance** dans nos décisions d'affaires et opérationnelles.

Le conseil d'administration a approuvé un cadre et des principes de développement durable qui inspirent nos réflexions et nos actions.

Les engagements de la Banque

Au cours de la dernière année, la Banque Nationale est devenue signataire d'accords importants :

- > L'un des premiers signataires nord-américains des Principes bancaires responsables de l'Organisation des Nations unies (ONU)
- > Normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises de l'ONU pour lutter contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI)
- > Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI)
- > Banque Nationale Investissements est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU

La Banque Nationale appuie le groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière (TCFD). La Banque s'est donc engagée à inclure, dans ses efforts de divulgation, des informations liées aux différentes questions abordées par ce groupe. Elle travaille d'ailleurs, notamment en collaboration avec des partenaires de l'industrie, au développement d'une approche de divulgation pertinente.

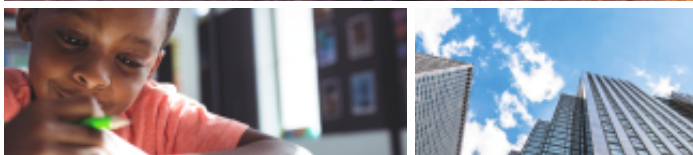
La Banque s'engage à avoir un impact positif dans la vie des gens. Nos principes démontrent l'importance de l'équilibre des parties prenantes dans la société.

 Nous travaillons au développement d'une économie verte	 Nous enrichissons les communautés	 Nous gouvernons selon les plus hautes normes
1. Nous considérons la lutte contre le changement climatique dans notre action économique et communautaire 2. Nous accompagnons et conseillons nos clients dans leur transition énergétique 3. Nous gérons et réduisons notre empreinte environnementale dans l'ensemble de nos secteurs d'activité	4. Nous maximisons le potentiel des individus et de la collectivité 5. Nous faisons la promotion de l'inclusion et de la diversité 6. Nous favorisons l'entrepreneuriat, la littératie financière, la philanthropie et le soutien à la santé et à l'éducation	7. Nous mettons de l'avant une culture d'éthique forte, de saines pratiques de gouvernance et une gestion rigoureuse des risques 8. Nous gérons selon des pratiques commerciales responsables 9. Nous assurons la pérennité de l'institution

Principaux objectifs de développement durable de l'ONU couverts par nos principes

Nos accomplissements



Environnement

Nous travaillons au développement d'une économie verte

- > Croissance du portefeuille de prêts aux énergies renouvelables plus rapide que celle des prêts aux énergies non renouvelables pour soutenir la transition énergétique
- > Investissements égaux alloués aux secteurs de l'énergie renouvelable et non renouvelable
- > Programme d'efficacité énergétique maintes fois primé
- > Titulaire de plusieurs certifications LEED^{MD}
- > Conception du prochain siège social en fonction des normes les plus élevées en matière de construction durable, de santé et de bien-être des occupants (certification LEED v4 Or)
- > Divulcation externe d'un cadre de référence pour l'émission d'obligations durables BNC, d'une politique environnementale et d'un code de conduite des fournisseurs
- > Quatre émissions d'obligation durables réalisées, dont la première émission d'obligations durables en dollars US par une banque nord-américaine à l'international
- > Actif sous gestion gouverné par le processus OP4+ de Banque Nationale Investissements: 95 % (↑) de nos gestionnaires de fonds respectent les Principes pour l'investissement responsable de l'ONU
- > Plusieurs initiatives mises de l'avant par le comité Impact positif environnement (fin de l'achat des bouteilles d'eau à usage unique, lunchs écoresponsables, etc.)

Social

Nous enrichissons les communautés

Soutenir nos clients dans la réalisation de leurs idées

- > Solutions bancaires numériques et mobiles de haut niveau et services spécialisés multiples
- > Nouveaux concepts de succursales misant sur le conseil et la technologie
- > Participation active à l'évolution de l'écosystème entrepreneurial

S'engager dans la communauté

- > Des millions de dollars versés à la collectivité sous forme de dons, de commandites et de collectes de fonds
- > Des centaines d'organismes soutenus au pays
- > Une volonté d'accroître l'impact de nos investissements sociaux

Stimuler le développement économique

- > 121 M\$ investis dans nos installations
- > 1,1 G\$ en biens et services achetés

Promouvoir la diversité et l'inclusion

- > Présence dans l'indice d'égalité des sexes Bloomberg 2019
- > Soutien actif accordé aux femmes, aux communautés culturelles et à la communauté LGBTQ+
- > Présence au palmarès « Les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada » depuis plusieurs années

Gouvernance

Nous gouvernons selon les plus hautes normes

- > Les mandats des comités de révision et de gouvernance, d'audit et de gestion des risques incluent des responsabilités en lien avec les principes ESG
- > Politique de diversité au conseil d'administration (genres, âges, groupes désignés, orientations sexuelles, groupes ethnoculturels et origines géographiques)
- > Présence dans l'indice éthique FTSE4Good sur la responsabilité sociale 2019

Pour en savoir plus: bnc.ca

Divulgence d'information sur les risques

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail en 2012, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

	Rapport annuel	Pages
		Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 ⁽¹⁾
Général		
1 Localisation de la divulgation concernant les risques	12	
Rapport de gestion	50 à 94, 107, 109 et 110	
États financiers consolidés	Notes 1, 7, 16, 23 et 29	
Informations financières complémentaires		19 à 29 ⁽²⁾
Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3		5 à 52
2 Terminologie relative aux risques et mesures de risque	58 à 94	
3 Risques principaux et risques émergents	63 à 67	
4 Principaux nouveaux ratios réglementaires	51 à 53, 80, 82 et 86	
Gouvernance et gestion des risques		
5 Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	58 à 76, 82 et 83	
6 Culture de gestion des risques	58 et 59	
7 Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	57 à 59 et 63	
8 Tests de tension	50, 59, 71, 80, 81 et 83	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques		
9 Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	51 à 53	
10 Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		7 à 13, 16 et 17
11 Évolution des fonds propres réglementaires	55	
12 Planification en matière de capital	50 à 57	
13 Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	57	6
14 Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	67 à 71	6
15 Risque de crédit lié au portefeuille bancaire		6
16 Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	56	6
17 Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	62, 68 à 70 et 75	35
Liquidité		
18 Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	82 à 87	
Financement		
19 Sommaire des actifs grevés et non grevés	84 et 85	
20 Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	203 à 207	
21 Stratégie de financement et sources de financement	87 à 89	
Risque de marché		
22 Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	77 et 78	
23 Facteurs de risque de marché	75 à 81, 191 et 192	
24 VaR : hypothèses, limites et processus de validation	78 et 79	
25 Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	75 à 81	
Risque de crédit		
26 Expositions au risque de crédit	74 et 151 à 163	18 à 44 et 19 à 27 ⁽²⁾
27 Politiques d'identification des prêts dépréciés	72, 126 et 127	
28 Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes sur créances	107, 109, 110 et 151 à 163	24 à 26 ⁽²⁾
29 Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	72, 73 et 171 à 174	37 à 44 et 28 ⁽²⁾ et 29 ⁽²⁾
30 Mesures d'atténuation du risque de crédit	70 à 72 et 148	20, 24 et 42 à 52
Autres risques		
31 Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	66, 67 et 90 à 94	
32 Événements liés aux risques connus publiquement	90	

(1) Quatrième trimestre 2019.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Quatrième trimestre 2019 ».

Rapport de gestion

Daté du 3 décembre 2019

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 (les états financiers consolidés) préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Mode de présentation de l'information	14	Information financière trimestrielle	43
Communication de l'information financière	16	Analyse du bilan consolidé	44
Vue d'ensemble	17	Titrisation et arrangements hors bilan	48
Analyse financière	21	Gestion du capital	50
Analyse sectorielle	24	Gestion des risques	58
Particuliers et Entreprises	25	Principales estimations comptables	95
Gestion de patrimoine	29	Modifications futures de méthodes comptables	101
Marchés financiers	33	Données financières supplémentaires	102
Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)	38		
Autres	42		

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans la section « Survol et perspectives économiques » du présent Rapport annuel, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2020 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, du rendement financier prévu de la Banque et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2020 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 58 du présent Rapport annuel, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque, les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables, les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) aux États-Unis), les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation, les changements aux notations de crédit attribuées à la Banque, et les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques.

La liste des facteurs de risque susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du présent Rapport annuel. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut être faite en son nom de temps à autre.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Mode de présentation de l'information

La Banque a adopté l'IFRS 15 le 1^{er} novembre 2018 tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Tel que permis par l'IFRS 15, la Banque n'a pas retraité les états financiers consolidés comparatifs et la note 1 afférente aux états financiers consolidés présente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 sur le bilan consolidé de la Banque le 1^{er} novembre 2018.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} novembre 2018. Cette présentation tient compte du fait que les activités des services bancaires aux conseillers, qui étaient présentées dans le secteur de Gestion de patrimoine, sont maintenant présentées dans le secteur des Particuliers et Entreprises. La Banque a procédé à ce changement afin d'aligner le suivi de ses activités sur sa structure de gestion.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR, lesquels sont fondés sur les IFRS. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et qu'il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

À l'instar de plusieurs autres institutions financières, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Les éléments particuliers liés aux acquisitions des dernières années (principalement celles du secteur de Gestion de patrimoine) ne sont plus présentés comme des éléments particuliers à compter du 1^{er} novembre 2018 puisque ces montants sont jugés non significatifs. Les données pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 reflètent ce changement.

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

						2019	2018 ⁽¹⁾
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	FSEU&I	Autres		
Revenu net d'intérêts	2 383	469	283	656	(195)	3 596	3 382
Équivalent imposable	–	1	191	–	3	195	144
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	2 383	470	474	656	(192)	3 791	3 526
Revenus autres que d'intérêts	1 069	1 273	1 141	59	294	3 836	3 784
Équivalent imposable	–	–	135	–	–	135	101
Gain sur cession d'actions de Fiera Capital ⁽²⁾	–	–	–	–	(79)	(79)	–
Gain sur cession d'immobilisations corporelles ⁽³⁾	–	–	–	–	(50)	(50)	–
Réévaluation à la juste valeur d'une participation ⁽⁴⁾	–	–	–	–	33	33	–
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 069	1 273	1 276	59	198	3 875	3 885
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	3 452	1 743	1 750	715	6	7 666	7 411
Frais autres que d'intérêts	1 816	1 067	743	285	390	4 301	4 063
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁵⁾	–	–	–	–	(57)	(57)	–
Provisions pour contrats déficitaires ⁽⁶⁾	–	–	–	–	(45)	(45)	–
Charge relative à Maple ⁽⁷⁾	–	–	–	–	(11)	(11)	–
Indemnités de départ ⁽⁸⁾	–	–	–	–	(10)	(10)	–
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	1 816	1 067	743	285	267	4 178	4 063
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 636	676	1 007	430	(261)	3 488	3 348
Dotations aux pertes de crédit	237	–	30	80	–	347	327
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 399	676	977	350	(261)	3 141	3 021
Charge d'impôts	372	176	(66)	71	(91)	462	544
Équivalent imposable	–	1	326	–	3	330	245
Charge d'impôts liée au gain sur cession d'actions de Fiera Capital ⁽²⁾	–	–	–	–	(11)	(11)	–
Charge d'impôts liée au gain sur cession d'immobilisations corporelles ⁽³⁾	–	–	–	–	(7)	(7)	–
Charge d'impôts liée à la réévaluation à la juste valeur d'une participation ⁽⁴⁾	–	–	–	–	6	6	–
Charge d'impôts liée aux pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁵⁾	–	–	–	–	15	15	–
Charge d'impôts liée aux provisions pour contrats déficitaires ⁽⁶⁾	–	–	–	–	12	12	–
Charge d'impôts liée à la charge relative à Maple ⁽⁷⁾	–	–	–	–	3	3	–
Charge d'impôts liée aux indemnités de départ ⁽⁸⁾	–	–	–	–	3	3	–
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	372	177	260	71	(67)	813	789
Résultat net excluant les éléments particuliers	1 027	499	717	279	(194)	2 328	2 232
Éléments particuliers après impôts	–	–	–	–	(6)	(6)	–
Résultat net	1 027	499	717	279	(200)	2 322	2 232
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	40	26	66	87
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 027	499	717	239	(226)	2 256	2 145

- (1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, principalement les activités des services bancaires aux conseillers qui ont été transférées du secteur de Gestion de patrimoine au secteur des Particuliers et Entreprises.
- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, à la suite de la disposition d'une portion de son placement dans Corporation Fiera Capital (Fiera Capital), un gain sur cession de 79 M\$ (68 M\$ déduction faite des impôts), incluant un gain sur réévaluation à la juste valeur de la participation restante de 31 M\$ (27 M\$ déduction faite des impôts), a été enregistré.
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a conclu la vente du terrain et de l'immeuble de son siège social situé au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) Canada, pour un produit brut de 187 M\$. Un gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ (43 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a réévalué à la juste valeur son placement dans NSIA Participations (NSIA) et a enregistré une perte de 33 M\$ (27 M\$ déduction faite des impôts).
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a enregistré des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 57 M\$ (42 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des équipements informatiques et des développements technologiques.
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a révisé l'ensemble des baux de ses édifices corporatifs et a enregistré des provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$ (33 M\$ déduction faite des impôts).
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a enregistré une charge de 11 M\$ (8 M\$ déduction faite des impôts) relativement à l'entreprise Maple Financial Group Inc. (Maple) suite à l'événement survenu le 19 novembre 2019, tel que décrit à la section « Événement postérieur à la date du bilan consolidé » à la page 47.
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a enregistré des indemnités de départ de 10 M\$ (7 M\$ déduction faite des impôts) à la suite de la révision de certaines structures organisationnelles.

Communication de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances (le chef des finances). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109) des ACVM.

Au 31 octobre 2019, le chef de la direction et le chef des finances confirment l'efficacité des CPCI. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité d'audit ainsi que par le conseil d'administration de la Banque (le Conseil), qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les PCGR, lesquels sont fondés sur les IFRS, sauf indication contraire tel que mentionné aux pages 14 et 15 du présent Rapport de gestion. En raison de leurs limites intrinsèques, les CIIF ne peuvent éviter ou déceler toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et le chef des finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109. L'évaluation de ces contrôles a été effectuée selon le cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO — 2013) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2019, il n'y a pas de faiblesses importantes, les CIIF sont efficaces et ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux PCGR.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, les CIIF n'ont subi aucun changement qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait, une incidence importante sur leur conception et leur fonctionnement.

Comité de divulgation

Le comité de divulgation assiste le chef de la direction ainsi que le chef des finances, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédures et contrôles de communication de l'information et des procédures de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de communication prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et le chef des finances produisent les attestations requises.

Vue d'ensemble

Faits saillants

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre

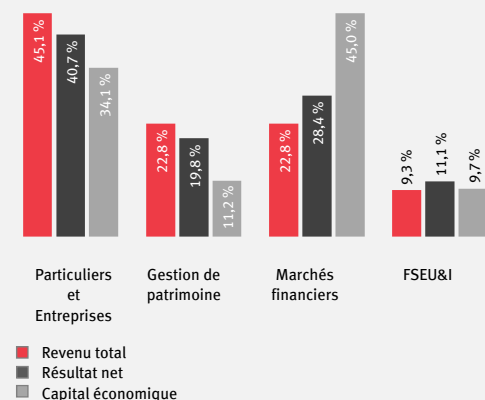
(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2019	2018	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu total	7 432	7 166	4
Résultat net	2 322	2 232	4
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	2 256	2 145	5
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,0 %	18,4 %	
Ratio de versement des dividendes	42 %	41 %	
Résultat par action			
de base	6,39 \$	6,01 \$	6
dilué	6,34	5,94	7
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	7 666	7 411	3
Résultat net excluant les éléments particuliers	2 328	2 232	4
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers	18,0 %	18,4 %	
Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers	42 %	41 %	
Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	54,5 %	54,8 %	
Résultat par action excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
de base	6,40 \$	6,01 \$	6
dilué	6,36	5,94	7
Informations sur les actions ordinaires			
Dividendes déclarés	2,66 \$	2,44 \$	9
Valeur comptable	36,89	34,40	
Cours de l'action			
haut	68,02	65,63	
bas	54,97	58,69	
clôture	68,02	59,76	
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	334 172	335 071	
Capitalisation boursière	22 730	20 024	
Bilan et hors bilan			
Actif total	281 458	262 471	7
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	153 251	146 082	5
Dépôts	189 566	170 830	11
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	12 328	11 526	7
Actifs sous administration et sous gestion	565 396	485 080	17
Ratios réglementaires selon Bâle III			
Ratios des fonds propres			
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	11,7 %	11,7 %	
catégorie 1	15,0 %	15,5 %	
total	16,1 %	16,8 %	
Ratio de levier	4,0 %	4,0 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	146 %	147 %	
Autres renseignements			
Nombre d'employés – mondial	25 487	23 450	9
Nombre de succursales au Canada	422	428	(1)
Nombre de guichets automatiques au Canada	939	937	–

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

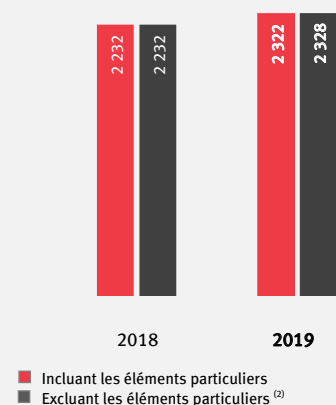
Mixte d'affaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2019
(en équivalent imposable) ⁽²⁾



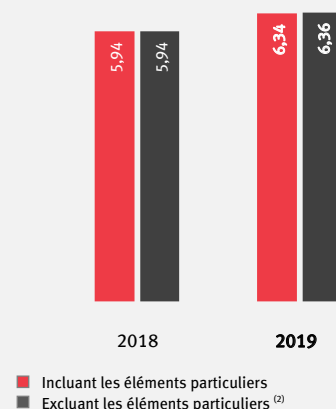
Résultat net

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



Résultat dilué par action

Exercice terminé le 31 octobre
(en dollars canadiens)



(1) Excluant la rubrique *Autres*.

(2) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

La Banque en bref

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I). Les autres activités opérationnelles, certains éléments non récurrents ainsi que les activités de trésorerie sont regroupés à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Analyse sectorielle » du présent Rapport de gestion.

Objectifs et résultats 2019

Les objectifs de la Banque sont fixés de manière à constituer un défi réaliste dans le contexte qui prévaut en tenant compte de l'évolution prévisible des résultats financiers de l'industrie bancaire et du plan de développement des affaires de la Banque. Lorsque la Banque établit ses objectifs à moyen terme, elle ne tient pas compte des éléments particuliers ⁽¹⁾ qui, de par leur nature, ne sont pas prévisibles ou récurrents. La direction examine le rendement de la Banque par rapport à ses objectifs en excluant les éléments particuliers.

La Banque a enregistré un résultat net de 2 322 M\$ pour l'exercice 2019, en comparaison de 2 232 M\$ pour l'exercice 2018. Le résultat dilué par action atteint 6,34 \$, contre 5,94 \$ à l'exercice 2018. De plus, le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) s'établit à 18,0 % pour l'exercice 2019, comparativement à 18,4 % en 2018. Le résultat net excluant les éléments particuliers s'établit à 2 328 M\$ pour l'exercice 2019, en hausse de 4 %, et le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers est de 6,36 \$, comparativement à 5,94 \$, une augmentation de 7 %. De plus, le RCP excluant les éléments particuliers de 18,0 % en 2019 se compare à 18,4 % en 2018.

Le tableau ci-dessous compare les objectifs à moyen terme de la Banque aux résultats obtenus en 2019.

Objectifs à moyen terme et résultats 2019

	Objectifs à moyen terme (%)	Résultats 2019 (%)
Croissance du résultat dilué par action excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	5 - 10	7
RCP excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	15 - 20	18,0
Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	40 - 50	42
Ratio des fonds propres CET1	> 10,75	11,7
Ratio de levier	> 3,75	4,0

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

En 2019, la Banque a enregistré des résultats conformes à tous ses objectifs à moyen terme. La croissance de 7 % du résultat dilué par action excluant les éléments particuliers provient de la bonne progression du résultat net de tous les secteurs d'exploitation, à l'exception du secteur des Marchés financiers dont le résultat net a été affecté par un ralentissement des activités au cours du premier semestre de 2019. De plus, même si le dividende par action a été haussé à deux reprises, soit une hausse de 9 % au cours de l'exercice 2019, le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers se situe à la borne inférieure de la fourchette cible, principalement en raison de la croissance rapide du résultat dilué par action.

Dividendes

Pour l'exercice 2019, la Banque a déclaré 892 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires (2018 : 829 M\$), ce qui représente 42 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2018 : 41 %).

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 11,7 %, à 15,0 % et à 16,1 % au 31 octobre 2019, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 11,7 %, de 15,5 % et de 16,8 %, respectivement, au 31 octobre 2018. Le ratio des fonds propres CET1 est stable. Le résultat net, déduction faite des dividendes, et les émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions ont compensé la mise en place des règles du *Standardized Approach for measuring Counterparty Credit Risk* (SA-CCR) pour l'évaluation du risque de crédit de contrepartie, la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques, les rachats d'actions ordinaires effectués au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019 et les réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. La diminution du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres est essentiellement attribuable à l'augmentation de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le ratio de levier en date du 31 octobre 2019 s'établit à 4,0 %, stable par rapport au 31 octobre 2018. La croissance des fonds propres de catégorie 1 a été compensée par la croissance de l'exposition totale.

Un portefeuille de prêts de qualité

Les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2019 sont en hausse de 20 M\$ par rapport à l'exercice 2018 et se chiffrent à 347 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par les dotations aux pertes de crédit sur les créances sur cartes de crédit et sur les prêts du secteur des Marchés financiers. Cependant, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts du secteur FSEU&I enregistrent une baisse, essentiellement attribuable à la filiale Credigy Ltd. (Credigy). Les dotations aux pertes de crédit ont représenté 0,23 % des prêts et acceptations moyens, stable par rapport à l'exercice précédent.

Profil de risque

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

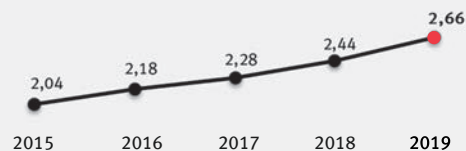
	2019	2018
Dotations aux pertes de crédit	347	327
Dotations aux pertes de crédit en % des prêts et acceptations moyens	0,23 %	0,23 %
Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en % des prêts et acceptations moyens	0,21 %	0,23 %
Radiations nettes en % des prêts et acceptations moyens	0,20 %	0,23 %
Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾	684	630
Prêts dépréciés nets ⁽²⁾	450	404

(1) Tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés. Les prêts dépréciés présentés dans ce tableau excluent les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC).

(2) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3. Les prêts dépréciés présentés dans ce tableau excluent les prêts DAC.

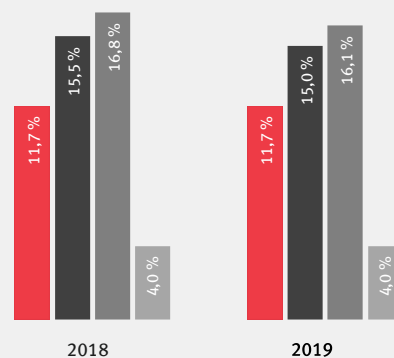
Dividende annuel par action ordinaire

Exercice terminé le 31 octobre
(en dollars canadiens)



Évolution des ratios réglementaires selon Bâle III

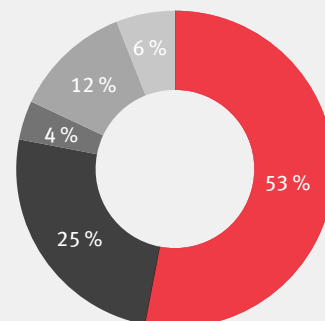
Au 31 octobre



■ CET1
■ Catégorie 1
■ Total
■ Ratio de levier

Répartition du portefeuille de prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2019



■ Services aux particuliers (2018 : 54 %)
■ Services aux entreprises (2018 : 25 %)
■ Gestion de patrimoine (2018 : 4 %)
■ Marchés financiers – Grandes entreprises (2018 : 11 %)
■ Financement spécialisé aux États-Unis et International (2018 : 6 %)

(1) Excluant les prêts et acceptations de la rubrique *Autres*.

Survol et perspectives économiques

Économie mondiale

Alors que les négociations entre la Chine et les États-Unis dans le conflit commercial qui les oppose semblent progresser, les dégâts sur l'économie mondiale sont déjà importants. À l'échelle mondiale, le secteur manufacturier est en contraction depuis six mois, mais les services maintiennent l'économie à flot. Washington tout comme Beijing bénéficieraient d'une trêve. La guerre commerciale a mis à mal l'empire du Milieu. Le ralentissement de la croissance est en grande partie imputable au tassement des exportations, mais aussi de l'investissement. Devant cet enlisement, Beijing a dû déployer des mesures de stimulation monétaire et budgétaire pour atteindre ses objectifs de croissance de 6-6,5 %. Vu sa participation relativement intense à la chaîne de valeur mondiale, la zone euro a été la plus affectée par les perturbations découlant de la guerre commerciale. L'Allemagne, par exemple, est peut-être déjà en proie à une récession technique après la contraction de son économie au deuxième trimestre. Étant donné l'incertitude grandissante, la majorité des banques centrales ont opté pour un assouplissement de la politique monétaire au troisième trimestre, un record depuis la grande récession de 2008-2009. Cela devrait être suffisant pour permettre à l'économie mondiale de poursuivre son expansion. Nous tablons sur une croissance mondiale de 3,2 % en 2020 ⁽¹⁾, une légère accélération par rapport à 2019 (3,0 %) ⁽¹⁾.

La plus longue expansion américaine de toute l'histoire donne des signes d'essoufflement, ravivant les craintes de récession dans un contexte de tensions commerciales. Selon nous, la probabilité de récession au cours des douze prochains mois ne dépasse pas 30 %, car une trêve demeure notre scénario le plus probable dans le contexte préélectoral américain. De plus, la résilience de la consommation et du marché du travail compense largement les faiblesses induites par le commerce extérieur qui freine les investissements des entreprises. Avec la réduction des taux d'intérêt d'octobre qui s'ajoute aux deux baisses réalisées cet été, la Réserve fédérale américaine a contribué à une repentification de la courbe des taux d'intérêt dont l'inversion en 2019 a suscité des craintes. Nous croyons que cet ajustement des taux est suffisant pour l'instant. Et avec les élections de 2020 à l'horizon, on peut s'attendre à ce que les politiques budgétaire et monétaire restent toutes deux accommodantes. Nous prévoyons une croissance du PIB américain de 2,3 % et 1,9 % pour 2019 et 2020 ⁽¹⁾, respectivement.

Économie du Canada

L'économie canadienne a encore confondu les sceptiques alors que la faiblesse du secteur énergétique et de l'immobilier n'était pas de bon augure plus tôt cette année. Or, l'économie a rebondi de façon spectaculaire au deuxième trimestre, affichant 3,7 % de croissance annualisée. La création d'emplois est la plus forte depuis 2002 pendant les dix premiers mois de l'année et les salaires s'accroissent. La vigueur du marché du travail combinée au recul des taux d'intérêt a oxygéné le marché de l'habitation qui a rebondi en Ontario et en Colombie-Britannique. Les ménages sont cependant endettés et leur taux d'épargne est très faible, ce qui devrait se traduire par une croissance modérée de la consommation. Toutefois, d'autres secteurs devraient mettre l'épaule à la roue en 2020 et permettre à l'économie de croître près de son potentiel (1,6 %) ⁽¹⁾. Les exportateurs canadiens devraient bénéficier d'une demande américaine toujours forte et d'une devise faible. De plus, étant donné les résultats de l'élection fédérale, des mesures de relance budgétaire se profilent à l'horizon. Compte tenu de la résilience de l'économie et du taux d'inflation de base annuel essentiellement à la cible, la Banque du Canada ne devrait pas avoir besoin d'assouplir sa politique monétaire comme l'a fait la Réserve fédérale américaine, à moins d'une reprise des hostilités entre la Chine et les États-Unis.

Économie du Québec

L'économie du Québec continue de progresser à un rythme soutenu. Le PIB croît sans interruption depuis dix mois, du jamais vu depuis que les données sont compilées (1997). La politique monétaire accommodante et la relance budgétaire stimulent l'économie et le marché du travail. Plus de 87 000 emplois nouveaux nets ont été créés dans la province depuis le début de 2019, le meilleur résultat depuis 2012. Le taux de chômage pourrait enregistrer un creux record pour une quatrième année de suite en 2019. La rareté de la main-d'œuvre se reflète d'ailleurs sur les salaires horaires des travailleurs permanents qui affichent au cours de la dernière année de loin leur plus forte croissance depuis 1998 (6,1 % au troisième trimestre de 2019). Dans un tel contexte, le marché de l'immobilier, plus abordable au Québec, est en voie d'enregistrer une année record quant aux ventes de logements. La croissance économique est appelée à décélérer mais devrait demeurer solide à 1,5 % en 2020 (2,5 % en 2019) ⁽¹⁾. Le taux d'épargne des ménages est élevé et les ménages sont moins endettés qu'ailleurs au pays, ce qui augure bien pour la consommation des prochains trimestres.

(1) Prévisions de la croissance du PIB, groupe Économie et Stratégie

Analyse financière

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	3 596	3 382	6
Revenus autres que d'intérêts	3 836	3 784	1
Revenu total	7 432	7 166	4
Frais autres que d'intérêts	4 301	4 063	6
Contribution	3 131	3 103	1
Dotations aux pertes de crédit	347	327	6
Résultat avant charge d'impôts	2 784	2 776	–
Charge d'impôts	462	544	(15)
Résultat net	2 322	2 232	4
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	6,34	5,94	7
Équivalent imposable ⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	195	144	
Revenus autres que d'intérêts	135	101	
Charge d'impôts	330	245	
Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net	–	–	
Éléments particuliers ⁽¹⁾			
Gain sur cession d'actions de Fiera Capital	79	–	
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	50	–	
Réévaluation à la juste valeur d'une participation	(33)	–	
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles	(57)	–	
Provisions pour contrats déficitaires	(45)	–	
Charge relative à Maple	(11)	–	
Indemnités de départ	(10)	–	
Éléments particuliers avant impôts	(27)	–	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers	(21)	–	
Éléments particuliers après impôts	(6)	–	
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	3 791	3 526	8
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	3 875	3 885	–
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	7 666	7 411	3
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	4 178	4 063	3
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	3 488	3 348	4
Dotations aux pertes de crédit	347	327	6
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	3 141	3 021	4
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	813	789	3
Résultat net excluant les éléments particuliers	2 328	2 232	4
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers (<i>en dollars</i>)	6,36	5,94	7
Actif moyen	286 162	265 940	8
Prêts et acceptations moyens	148 765	139 603	7
Dépôts moyens	184 460	167 176	10
Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	54,5 %	54,8 %	

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Analyse des résultats consolidés

Résultats financiers

Le résultat net de la Banque pour l'exercice 2019 se chiffre à 2 322 M\$, en progression par rapport à 2 232 M\$ pour l'exercice 2018. Cette augmentation est attribuable à la croissance du résultat net de la plupart des secteurs d'exploitation, atténuée par un ralentissement des activités dans le secteur des Marchés financiers au cours du premier semestre de l'exercice 2019. Les éléments particuliers, déduction faite des impôts, ont eu un impact défavorable de 6 M\$ sur le résultat net en 2019. Les éléments particuliers enregistrés au cours de l'exercice 2019, déduction faite des impôts, comprennent un gain sur cession d'actions de Fiera Capital de 68 M\$, un gain sur cession d'immobilisations corporelles de 43 M\$, une perte à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans NSIA de 27 M\$, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 42 M\$, des provisions pour contrats déficitaires de 33 M\$, une charge relative à Maple de 8 M\$ et des indemnités de départ de 7 M\$. Le résultat net excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 2 328 M\$ pour l'exercice 2019 se compare à 2 232 M\$ pour l'exercice 2018, en hausse de 4 %.

Revenu total

Le revenu total de l'exercice 2019 se chiffre à 7 432 M\$ par rapport à 7 166 M\$ pour l'exercice 2018, en hausse de 266 M\$ ou 4 %. Le revenu total de l'exercice 2019 comprend un gain sur cession d'actions de Fiera Capital de 79 M\$, un gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ ainsi qu'une perte de 33 M\$ à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans NSIA. De plus, l'augmentation du revenu total provient de la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation de la Banque. Le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 2019 est en hausse de 255 M\$ ou 3 % par rapport à l'exercice précédent. Pour de plus amples renseignements sur le revenu total en équivalent imposable ⁽¹⁾, se reporter au tableau 2 à page 104.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts de l'exercice 2019 atteint 3 596 M\$ par rapport à 3 382 M\$, en hausse de 214 M\$. Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable ⁽¹⁾ s'élève à 3 791 M\$ pour l'exercice 2019 comparativement à 3 526 M\$ pour l'exercice 2018 (tableau 3, page 104).

Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises a progressé de 107 M\$ ou 5 % pour s'établir à 2 383 M\$ pour l'exercice 2019. L'augmentation est principalement expliquée par la croissance des volumes de prêts et de dépôts, de 5 % et 7 %, respectivement, par rapport à l'exercice 2018. La croissance des prêts provient surtout du crédit hypothécaire et des prêts aux entreprises. La hausse pour le secteur des Particuliers et Entreprises a été atténuée par un rétrécissement de la marge nette d'intérêts qui atteint 2,23 % en 2019 par rapport à 2,24 % en 2018, rétrécissement principalement dû à une baisse des marges sur les prêts. Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable ⁽¹⁾ du secteur de Gestion de patrimoine a augmenté de 24 M\$ pour s'établir à 470 M\$ grâce à la croissance des volumes de prêts et de dépôts.

Par ailleurs, le revenu net d'intérêts en équivalent imposable ⁽¹⁾ du secteur des Marchés financiers est en hausse de 65 M\$ ou 16 % en 2019 par rapport à 2018, ce qui est principalement attribuable aux activités de négociation et doit être analysé globalement avec les autres éléments composant les revenus liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts du secteur FSEU&I est en hausse de 72 M\$, en raison de l'augmentation des volumes de prêts et de dépôts de la filiale Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank) en 2019, atténuée par la diminution du revenu net d'intérêt de la filiale Credigy.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2019 s'élèvent à 3 836 M\$, par rapport à 3 784 M\$ à l'exercice précédent. Les revenus autres que d'intérêts de 2019 comprennent un gain sur cession d'actions de Fiera Capital de 79 M\$, un gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ ainsi qu'une perte de 33 M\$ à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans NSIA. Les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ s'élèvent à 3 875 M\$ pour l'exercice 2019, par rapport à 3 885 M\$ pour 2018. Pour de plus amples renseignements sur les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable ⁽¹⁾, se reporter au tableau 4 à la page 105.

Les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils sont en baisse de 19 % par rapport à 2018 notamment en raison des activités de fusions et acquisitions du secteur des Marchés financiers. Les commissions de courtage en valeurs mobilières ont diminué de 17 M\$, conséquence d'un recul du volume de transactions au cours de l'exercice 2019. Les revenus des fonds communs de placement et des services fiduciaires, qui totalisent 1 058 M\$, sont en hausse de 33 M\$, en raison de la progression des revenus tirés des services tarifés et de l'augmentation des actifs sous administration et sous gestion générée par des cours boursiers plus élevés en 2019.

Les revenus de négociation constatés dans les revenus autres que d'intérêts de 829 M\$ se comparent à 840 M\$ en 2018. Par ailleurs, les revenus de négociation en équivalent imposable ⁽¹⁾ constatés dans les revenus autres que d'intérêts sont de 964 M\$ en hausse par rapport à 941 M\$ en 2018. En tenant compte de la portion constatée dans le revenu net d'intérêts, les revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable ⁽¹⁾ ont atteint 1 199 M\$ en 2019, soit une hausse de 50 M\$ par rapport à l'exercice 2018 (tableau 5, page 105). Cette augmentation provient des revenus liés aux titres de participation et aux titres à revenus fixes, alors que les revenus sur les contrats sur produits de base et devises ainsi que les revenus des autres secteurs ont diminué.

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Les revenus de crédit et les revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie augmentent de 14 M\$ par rapport à l'exercice 2018. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du volume des activités de crédit des Services aux entreprises, du secteur des Marchés financiers ainsi que des activités de la filiale Credigy. Les revenus sur cartes ont progressé au cours de l'exercice 2019 affichant une hausse de 10 %, alors que les revenus tirés des frais d'administration sur les dépôts et les paiements sont en baisse de 9 M\$ par rapport à 2018, en raison de la révision de la tarification. Les revenus d'assurances augmentent de 15 M\$, en partie sous l'effet de la révision de réserves actuarielles. Par ailleurs, les revenus de change et les gains sur valeurs mobilières, autres que de négociation, sont stables par rapport à l'exercice 2018. La quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises est en hausse de 6 M\$. Les autres revenus s'établissent à 251 M\$ pour l'exercice 2019, en hausse de 78 M\$, principalement en raison des éléments particuliers enregistrés au cours de l'exercice 2019, soit un gain sur cession d'actions de Fiera Capital et un gain sur cession d'immobilisations corporelles, atténués par une perte à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans NSIA.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 4 301 M\$ en 2019, en hausse de 238 M\$ par rapport à l'exercice précédent (tableau 6, page 106). Les frais autres que d'intérêts de l'exercice 2019 comprennent des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 57 M\$, des provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$, une charge relative à Maple de 11 M\$ et des indemnités de départ de 10 M\$. Les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ se chiffrent à 4 178 M\$, en hausse de 115 M\$ ou 3 %.

Pour l'exercice 2019, la rémunération et les avantages du personnel atteignent 2 532 M\$, une augmentation de 3 % par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation du nombre d'employés, provenant essentiellement de l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank, et de l'augmentation annuelle des salaires atténuée par la diminution de la charge de retraite. Les frais d'occupation sont également en hausse en raison des provisions pour contrats déficitaires enregistrées au cours de l'exercice ainsi que de la croissance des activités d'ABA Bank. La hausse des frais de technologie, incluant l'amortissement, provient des investissements technologiques liés au plan de transformation de la Banque et au développement des affaires ainsi que des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles enregistrées au cours de l'exercice 2019. La hausse des autres frais s'explique principalement par les frais liés aux activités du secteur des Marchés financiers ainsi que par la charge relative à Maple.

Dotations aux pertes de crédit

Les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2019 sont en hausse de 20 M\$ par rapport à l'exercice 2018 et se chiffrent à 347 M\$ (tableau 7, page 107). Cette augmentation s'explique principalement par les dotations aux pertes de crédit sur les créances sur cartes de crédit et sur les prêts du secteur des Marchés financiers qui ont augmenté de 7 M\$ et 26 M\$, respectivement, au cours de l'exercice 2019. Ces hausses proviennent majoritairement des dotations sur les prêts dépréciés. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts du secteur FSEU&I enregistrent une baisse de 14 M\$, essentiellement attribuable à la filiale Credigy. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de 2019 qui totalisent 313 M\$ représentent 0,21 % des prêts et acceptations moyens, en baisse par rapport à 0,23 % pour l'exercice précédent, notamment en raison de la diminution des pertes de crédit sur les prêts dépréciés de la filiale Credigy, atténuée par une augmentation des pertes de crédit sur les prêts dépréciés du secteur des Marchés financiers.

Charge d'impôts

La note 24 afférente aux états financiers consolidés fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2019, la charge d'impôts totalise 462 M\$, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 17 %, comparativement à une charge de 544 M\$ en 2018, pour un taux effectif d'imposition de 20 %. La variation du taux effectif d'imposition s'explique principalement par la réalisation de gains en capital imposés à un taux plus faible, par la hausse des revenus de juridictions à taux d'imposition plus faibles et par des revenus de dividendes exonérés d'impôts plus élevés en 2019 par rapport à l'exercice 2018.

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Analyse sectorielle

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} novembre 2018. Cette présentation tient compte du fait que les activités des services bancaires aux conseillers, qui étaient présentées dans le secteur de Gestion de patrimoine, sont maintenant présentées dans le secteur des Particuliers et Entreprises. La Banque a procédé à ce changement afin d'aligner le suivi de ses activités sur sa structure de gestion.

Banque Nationale du Canada



Autres : activités de trésorerie, gestion des liquidités, financement de la Banque, gestion de l'appariement du bilan, services centralisés

Résultats par secteur d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	2 383	2 276	470	446	474	409	656	584	(387)	(333)	3 596	3 382
Revenus autres que d'intérêts ⁽²⁾	1 069	1 033	1 273	1 243	1 276	1 334	59	55	159	119	3 836	3 784
Revenu total	3 452	3 309	1 743	1 689	1 750	1 743	715	639	(228)	(214)	7 432	7 166
Frais autres que d'intérêts	1 816	1 782	1 067	1 058	743	697	285	251	390	275	4 301	4 063
Contribution	1 636	1 527	676	631	1 007	1 046	430	388	(618)	(489)	3 131	3 103
Dotations aux pertes de crédit	237	228	–	1	30	4	80	94	–	–	347	327
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 399	1 299	676	630	977	1 042	350	294	(618)	(489)	2 784	2 776
Charge (économie) d'impôts ⁽²⁾	372	347	177	166	260	278	71	72	(418)	(319)	462	544
Résultat net	1 027	952	499	464	717	764	279	222	(200)	(170)	2 322	2 232
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	40	38	26	49	66	87
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 027	952	499	464	717	764	239	184	(226)	(219)	2 256	2 145
Actif moyen	112 798	106 857	6 219	6 167	112 493	100 721	10 985	9 270	43 667	42 925	286 162	265 940

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, principalement les activités des services bancaires aux conseillers qui ont été transférées du secteur de Gestion de patrimoine au secteur des Particuliers et Entreprises.

(2) Le *Revenu net d'intérêts*, les *Revenus autres que d'intérêts* et la *Charge (économie) d'impôts* des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Analyse sectorielle | Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers de près de 2,6 millions de particuliers et de près de 137 000 entreprises, partout au Canada. Ces clients font confiance à la Banque pour gérer, investir et protéger leurs actifs, ainsi que pour financer leurs projets. Les clients peuvent compter sur des équipes de conseillers chevronnés, à l'écoute de leurs besoins et capables de les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Les clients peuvent également, au quotidien, faire leurs transactions au moment et à l'endroit de leur choix, grâce aux canaux pratiques de libre-service bancaire, aux 422 succursales et aux 939 guichets automatiques de la Banque à travers le pays.

Services aux particuliers

Les Services aux particuliers offrent une gamme complète de produits et de services de financement et de placement, principalement au Québec, afin d'aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers, et ce, à toutes les étapes de leur vie. Les Services aux particuliers proposent des services de transactions courantes, des prêts et des marges de crédit hypothécaires, des prêts à la consommation, des solutions de paiement, des solutions d'épargne et de placement, ainsi qu'un large éventail de produits d'assurances.

Services aux entreprises

Les Services aux entreprises répondent aux besoins financiers des petites, moyennes et grandes entreprises clientes afin de les soutenir dans leur croissance. Une gamme complète de produits et de services financiers est offerte, incluant des services de crédit, de dépôt et d'investissement, de commerce international, d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances et de transactions électroniques, ainsi que des services complémentaires. Solidement ancrés dans le milieu des entrepreneurs depuis 160 ans, les Services aux entreprises occupent le premier rang du marché québécois pour ce qui est des principaux produits bancaires destinés aux entreprises tout en étant également reconnus à l'échelle canadienne pour leur expertise dans les industries spécialisées ciblées telles que les soins de santé, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, la technologie, les industries créatives, l'immobilier ainsi que l'énergie.

Revue de l'économie et du marché

Le contexte économique est résilient au Québec et dans le reste du pays, notamment en raison de la politique monétaire accommodante et de la relance budgétaire. Les consommateurs tirent parti des gains importants au chapitre de l'emploi et de la croissance des salaires. Le taux de chômage devrait atteindre un creux record pour la quatrième année consécutive en 2019 au Québec, où les salaires connaissent la croissance la plus rapide parmi toutes les provinces et où le taux d'épargne est à son niveau le plus haut depuis plusieurs années; ce taux d'épargne solide pourrait représenter une marge de soutien à la consommation. De plus, le niveau de confiance des consommateurs et des entreprises est élevé au Québec. L'endettement des ménages y est moins important que la moyenne nationale, et les prix de l'immobilier y demeurent plus abordables. Les investissements des entreprises sont soutenus par les mesures d'amortissement accéléré mises en œuvre par le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux. Le secteur financier connaît une transformation rapide vers les services numériques et mobiles, et la concurrence y est vive entre les acteurs établis et les nouveaux participants qui se démarquent au moyen de nouvelles technologies.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » à la page 20 pour plus de détails sur le contexte économique de 2019 et les perspectives pour 2020.

Facteurs clés de succès

- Forte pénétration dans notre marché principal, le Québec, grâce à la gamme complète de services aux particuliers et aux entreprises.
- Relations clients bien établies et durables, soutenues par une capacité à conseiller les clients et à offrir une gamme complète de solutions en fonction de leurs besoins.
- La plus importante force de vente au Québec composée de généralistes et de spécialistes, ce qui permet d'offrir les meilleurs conseils aux clients.
- Proximité inégalée auprès des entrepreneurs québécois et expertise pointue en matière de prêts aux entreprises et de solutions de gestion des risques.
- Expertise reconnue à l'échelle canadienne dans des industries spécialisées.
- Capacité de répondre à tous les besoins des entreprises et des entrepreneurs en collaboration avec les autres secteurs de la Banque.

Objectifs et stratégies

Le secteur des Particuliers et Entreprises vise la croissance en devenant une banque simple et efficace, axée sur l'amélioration constante de l'expérience client.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2019
Maintenir la croissance des volumes et accélérer l'acquisition nette de clients	> Accroissement de notre présence grâce à une couverture géographique élargie, une force de vente accrue et une offre-conseil bonifiée, dont le partenariat avec le Groupe Hypothécaire M3 permettant aux courtiers hypothécaires d'offrir des produits de la Banque à leurs clients. > Personnalisation de l'offre-conseil pour cibler des clientèles stratégiques, comme les nouveaux arrivants, les millénariaux, les professionnels, les 50-64 ans et les PME. > Soutien aux PME canadiennes dans leurs activités d'exportation grâce à un partenariat avec Exportation et développement Canada (EDC). > Maintien d'une qualité du crédit élevée, avec des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés de 22 points de base pour les Services aux particuliers et de 10 points de base pour les Services aux entreprises.
Améliorer l'expérience client	> Bonification des fonctionnalités de la plateforme transactionnelle et de l'application mobile afin de rendre l'expérience numérique plus simple, intuitive et sécuritaire. > Accent placé sur l'approche d'équipe, qui combine généralistes et spécialistes, afin d'offrir les meilleurs conseils et solutions aux clients. > Transformation de 35 succursales afin d'accompagner les clients dans le virage libre-service, le retrait des barrières physiques et la proactivité dans notre offre-conseil. > Approfondissement des relations d'affaires avec les entreprises et bonification de l'offre-conseil aux entrepreneurs par des partenariats stratégiques, dont Operio qui permet aux PME de bénéficier de services intégrés en comptabilité-conseil.
Accélérer la transformation numérique	> Bonification des parcours d'origination en ligne (ouverture de compte et préautorisation hypothécaire). > Lancement de NatGo, une expérience d'investissement complètement numérique fondée sur les objectifs des clients. > Obtention de trois grandes distinctions Boomerang, qui récompensent les meilleurs avancements numériques des marques, relativement à l'expérience offerte sur nos sites transactionnels, applications mobiles et site Web.
Améliorer l'efficacité	> Simplification de l'offre de produits, notamment au niveau des comptes d'épargne. > Unification des processus clients, qu'ils soient particuliers (ouverture de compte, paiements, financement résidentiel et investissement) ou entreprises (ouverture de compte, financement et gestion de trésorerie).

Priorités et perspectives pour 2020

Maintenir la croissance des volumes et accélérer l'acquisition nette de clients

- Accroître notre clientèle, notamment au chapitre des nouveaux arrivants, des millénariaux, des professionnels, des 50-64 ans et des PME grâce aux fonctionnalités d'octroi en ligne, tout en rehaussant la présence de la Banque auprès des clientèles clés à fort potentiel de croissance.
- Continuer d'adapter l'offre de services en fonction des spécificités du marché, de la concurrence, de la localisation géographique et des micromarchés.

Optimiser l'expérience client

- Offrir à nos clients une expérience simple et unifiée grâce à une approche intégrée pour l'ensemble des produits et des canaux de distribution.
- Élargir les options en libre-service sur nos canaux numériques.
- Poursuivre la mise en place d'une expérience innovante au sein d'une centaine de succursales du réseau.
- Bonifier l'expérience utilisateur en offrant une vue consolidée de l'ensemble des investissements et un service d'épargne entièrement automatisé.
- Aider les entreprises clientes à croître en mettant à leur service le réseau d'entrepreneurs de la Banque.

Miser sur l'efficience

- Poursuivre la simplification et l'automatisation de certains processus ciblés (solutions transactionnelles, paiements et financement commercial).

Résultats par secteur d'exploitation – Particuliers et Entreprises

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018 ⁽¹⁾	Variation %
Revenu net d'intérêts	2 383	2 276	5
Revenus autres que d'intérêts	1 069	1 033	3
Revenu total	3 452	3 309	4
Frais autres que d'intérêts	1 816	1 782	2
Contribution	1 636	1 527	7
Dotations aux pertes de crédit	237	228	4
Résultat avant charge d'impôts	1 399	1 299	8
Charge d'impôts	372	347	7
Résultat net	1 027	952	8
Marge nette d'intérêts ⁽²⁾	2,23 %	2,24 %	
Actif moyen portant intérêts	106 995	101 446	5
Actif moyen	112 798	106 857	6
Prêts et acceptations moyens	112 290	106 513	5
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾	409	386	6
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾ en % des prêts et acceptations moyens	0,4 %	0,4 %	
Dépôts moyens	62 487	58 383	7
Ratio d'efficience	52,6 %	53,9 %	

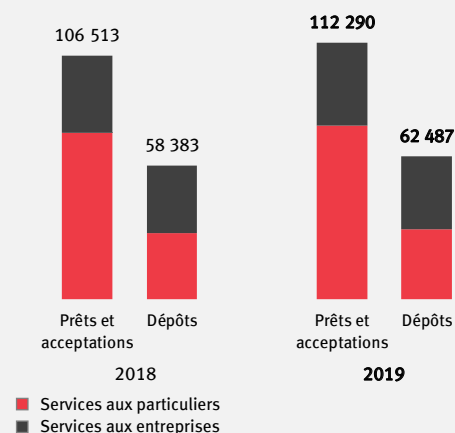
(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, principalement les activités des services bancaires aux conseillers qui ont été transférées du secteur de Gestion de patrimoine au secteur des Particuliers et Entreprises.

(2) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

(3) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

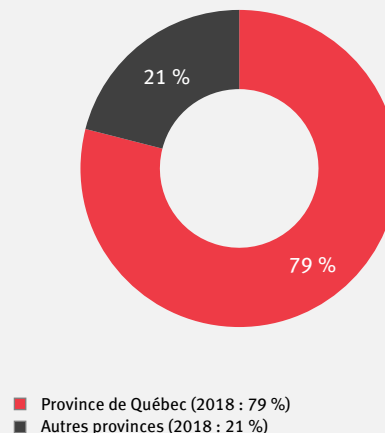
Volumes moyens des prêts et acceptations et des dépôts

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



Répartition géographique du revenu total

Exercice terminé le 31 octobre 2019



Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'élève à 1 027 M\$ pour l'exercice 2019, en hausse de 8 % par rapport à 952 M\$ en 2018. Le revenu total a augmenté de 143 M\$, ou 4 %, principalement en raison de la croissance du revenu net d'intérêts qui a augmenté de 107 M\$ alors que les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 36 M\$. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts des particuliers et des entreprises. Cette croissance a été atténuée par un recul de la marge nette d'intérêts qui atteint 2,23 % en 2019, contre 2,24 % en 2018, diminution principalement attribuable aux marges sur les prêts.

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 816 M\$ en 2019, une augmentation de 2 % par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable à la hausse des frais de soutien aux opérations et de la charge d'amortissement liés aux activités du secteur, ainsi que de la rémunération et des avantages du personnel. Ainsi, la contribution du secteur est en hausse de 7 % par rapport à l'exercice 2018. De plus, le ratio d'efficacité s'est amélioré de 1,3 point de pourcentage et se chiffre à 52,6 % pour l'exercice 2019, comparativement à 53,9 % en 2018.

Les dotations aux pertes de crédit ont augmenté de 9 M\$ pour s'établir à 237 M\$, comparativement à 228 M\$ en 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les créances sur cartes de crédit.

Services aux particuliers

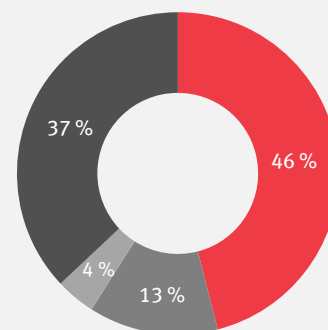
En 2019, le revenu total des Services aux particuliers a atteint 2 164 M\$, une hausse de 4 % comparativement à 2 085 M\$ en 2018. Cette croissance provient notamment de l'augmentation de 4 % des volumes de prêts, principalement le crédit hypothécaire, et de l'augmentation de 6 % des volumes de dépôts. La croissance des revenus autres que d'intérêts de 21 M\$ provient essentiellement des revenus sur cartes ainsi que des revenus d'assurances qui tiennent compte de révisions de réserves actuarielles. Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 19 M\$ en 2019, ce qui s'explique principalement par la hausse des frais liés aux investissements technologiques ainsi que des frais de soutien aux opérations en lien avec les activités du secteur.

Services aux entreprises

En 2019, le revenu total des Services aux entreprises ont augmenté de 5 % pour s'établir à 1 288 M\$, contre 1 224 M\$ en 2018. La hausse du revenu net d'intérêts s'explique essentiellement par la croissance des volumes de prêts et de dépôts qui augmentent tous deux de 8 %, atténuée par le rétrécissement de la marge nette d'intérêts sur les prêts et les dépôts. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 15 M\$ par rapport à l'exercice 2018, ce qui s'explique par la hausse des revenus d'acceptations bancaires et des revenus tirés des instruments financiers dérivés. L'augmentation des frais autres que d'intérêts de 15 M\$ est principalement attribuable à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel ainsi que des frais de soutien aux opérations en lien avec les activités du secteur.

Revenu total par catégorie

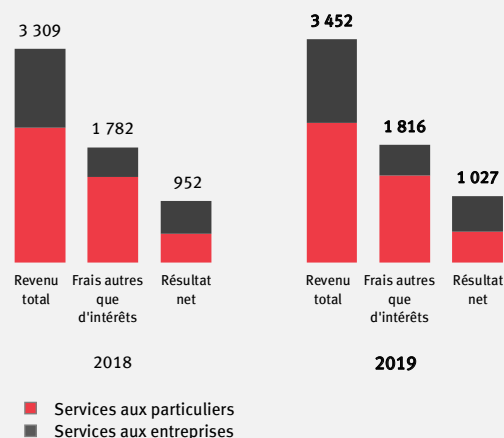
Exercice terminé le 31 octobre 2019



- Réseau des particuliers (2018 : 46 %)
- Solutions de paiement (2018 : 13 %)
- Assurances (2018 : 4 %)
- Services aux entreprises (2018 : 37 %)

Résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



Analyse sectorielle | Gestion de patrimoine

Chef de file au Québec et solidement implanté à l'échelle du Canada, le secteur de Gestion de patrimoine dessert tous les segments de marché en privilégiant les services-conseils et la proximité avec les clients. La gamme complète de produits et de solutions de gestion de patrimoine est offerte par l'entremise d'un réseau de distribution multicanal et d'un modèle d'affaires distinctif. Le secteur de Gestion de patrimoine propose également des solutions de placement aux conseillers indépendants ainsi que des solutions destinées à une clientèle institutionnelle.

Unités d'affaires

Courtage de plein exercice

Possédant le plus grand réseau de conseillers en placement au Québec, Financière Banque Nationale — Gestion de patrimoine (FBNGP) offre des services-conseils en gestion de patrimoine grâce à près de 1 000 conseillers présents dans plus de 100 points de service à l'échelle du Canada. À l'écoute de plus de 400 000 clients particuliers, les conseillers proposent notamment des services de gestion de portefeuille, de planification financière et successorale et d'assurances, tout en travaillant en étroite collaboration avec les autres secteurs de la Banque.

Gestion privée

Présente à l'échelle du Canada, *Gestion privée 1859* (GP1859) propose des services et des conseils hautement personnalisés en gestion de patrimoine qui permettent aux clients aisés de bénéficier d'une gestion complète de leur fortune personnelle et familiale. Véritable chef de file au Québec, GP1859 poursuit son expansion à l'échelle canadienne grâce à son offre étendue de solutions et de stratégies financières qui englobent la protection, la croissance et la transition du patrimoine.

Courtage direct

Banque Nationale Courtage direct (BNCD) offre une multitude de produits financiers et d'outils de placement aux investisseurs autonomes à l'échelle du Canada au moyen d'une solution de placement en ligne. BNCD permet aux clients qui le désirent de prendre en charge la gestion de leurs investissements par l'entremise d'une plateforme de négociation et d'une plateforme mobile optimisée ou en s'adressant directement à un représentant par téléphone.

Solutions de placement

Banque Nationale Investissements inc. (BNI) se spécialise dans la conception et l'offre de fonds, de solutions de placement et de services pour le compte de particuliers et d'investisseurs institutionnels par l'entremise du réseau étendu de la Banque. Grâce à un modèle d'architecture ouverte, BNI est la plus importante société de gestion de fonds d'investissement au Canada à confier exclusivement à des gestionnaires de portefeuille externes la gestion de ses placements.

Services administratifs et de négociation

Banque Nationale Réseau Indépendant (BNRI) est un chef de file canadien offrant des services administratifs, tels que des services d'exécution d'ordres, de garde de valeurs et de solutions de courtage, à un grand nombre d'entreprises de services financiers indépendantes partout au Canada, notamment des courtiers remisiers, des gestionnaires de portefeuilles et des gestionnaires de fonds de placement.

Produits transactionnels

Le secteur de Gestion de patrimoine offre aux conseillers indépendants à l'échelle du Canada une vaste gamme de produits de placement, tels que des certificats de placement garanti (CPG), des fonds communs, des fonds mutuels, des notes, des produits structurés de même que de la monétisation, afin de les appuyer dans leurs propres besoins d'affaires et leurs relations clients.

Services fiduciaires et de successions

Grâce à Trust Banque Nationale inc. (TBN), le secteur de Gestion de patrimoine offre à ses clients particuliers et institutionnels des services et des solutions clés en main. Son équipe d'experts offre une gamme complète de services à forte valeur ajoutée afin de consolider, protéger et transmettre le patrimoine de ses clients et assurer leur tranquillité d'esprit. TBN fournit également des services intégrés de fiduciaires et de dépositaires ainsi que des services de garde de valeurs mobilières.

Revue de l'économie et du marché

Les décideurs ont pris des mesures préventives en raison des craintes croissantes d'une glissade de l'économie mondiale vers une récession, du fait du conflit commercial entre les États-Unis et la Chine. La Réserve fédérale américaine a abaissé le loyer de l'argent, avec une diminution de 75 points de base de son taux directeur. Compte tenu de la résilience de l'économie canadienne et de l'inflation, la Banque du Canada n'a pas jugé nécessaire de prendre d'autres mesures de stimulation, car l'économie canadienne bénéficie de taux à long terme plus faibles et de l'amélioration des conditions financières à l'échelle mondiale. Ces facteurs favorables combinés à la résilience des marchés du travail et de l'habitation laissent poindre une croissance stable dans les prochains trimestres.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » à la page 20 pour plus de détails sur le contexte économique de 2019 et les perspectives pour 2020.

Facteurs clés de succès

- Position de chef de file au Québec au chapitre des parts de marché et de la reconnaissance de la marque.
- Plus grand gestionnaire de gestionnaires au Canada (architecture ouverte); les clients bénéficient de conseils objectifs.
- Position de chef de file au Canada en matière de services de garde de titres et de courtage pour les firmes indépendantes de gestion de patrimoine.
- Solidement implanté à l'échelle canadienne dans le courtage de plein exercice et la gestion privée.
- Capacité d'établir des relations solides et durables avec les clients et de les faire fructifier grâce aux conseils et aux solutions personnalisés qui leur sont offerts à toutes les étapes de leur vie.
- Niveau de satisfaction des clients élevé pour le service de courtage direct.
- Feuille de route éprouvée et excellente réputation à titre de partenaire d'affaires auprès des institutions financières non bancaires.
- Capacité de travailler étroitement avec le secteur des Particuliers et Entreprises et de miser sur sa plateforme de distribution.

Objectifs et stratégies

Le secteur de Gestion de patrimoine vise à mettre à profit la force de la marque de la Banque, sa capacité de distribution et le modèle d'affaires distinctif du secteur afin d'augmenter ses parts de marché dans les segments des clients de détail et des clients aisés. Le secteur désire accroître la pénétration à l'échelle du Canada grâce à la croissance organique, ainsi que par des actions ciblées et des partenariats.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2019
Transformer notre partenariat avec nos clients	> Lancement des fonds négociés en bourse (FNB) Banque Nationale. > Lancement de NatGo, une expérience d'investissement complètement numérique fondée sur les objectifs des clients. > Déploiement d'une stratégie axée sur les objectifs et les étapes de vie. > Mise en service d'une nouvelle plateforme de courtage en ligne.
Investir dans les marchés à forte croissance	> Mise en œuvre d'une nouvelle plateforme ACCFM (Association canadienne des courtiers de fonds mutuels) pour les clients B2B en déploiement progressif. > Développement de la nouvelle stratégie de vente croisée en partenariat avec les autres secteurs de la Banque. > Développement de la stratégie axée sur les femmes investisseuses.
Poursuivre notre transformation culturelle	> Promotion d'une mission commune et d'une approche client intégrée au sein du secteur de Gestion de patrimoine. > Mise en place de mesures concrètes pour favoriser l'innovation et accélérer la transformation.

Priorités et perspectives pour 2020

Transformer la façon dont nous servons nos clients

- Déploiement d'un système de gestion de la relation client (*Customer Relationship Management* ou CRM) pour les employés de FBNGP.
- Bonification de la plateforme de courtage en ligne et d'ouverture de compte.
- Accroissement des capacités d'utilisation de la nouvelle plateforme ACCFM qui vise à remplacer certaines plateformes existantes de gestion d'actifs.

Mettre l'accent sur les marchés à forte croissance

- Lancement de nouveaux types de produits de placement.
- Développement des marchés hors Québec, y compris la stratégie ontarienne visant à accroître la présence de GP1859 et son acquisition de clients fortunés ainsi que les synergies avec le secteur des Particuliers et Entreprises.
- Mise en place de notre stratégie de « *Multi-Family Office* ».

Poursuivre notre transformation culturelle

- Investissement dans des outils portant sur la satisfaction des clients au sein des filiales de Gestion de patrimoine.
- Perfectionnement des compétences en leadership des gestionnaires en s'appuyant sur les meilleures pratiques de gestion.

Résultats par secteur d'exploitation – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018 ⁽²⁾	Variation %
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	470	446	5
Revenus tirés des services tarifés	1 013	983	3
Revenus tirés des transactions et autres revenus	260	260	–
Revenu total en équivalent imposable	1 743	1 689	3
Frais autres que d'intérêts	1 067	1 058	1
Contribution en équivalent imposable	676	631	7
Dotations aux pertes de crédit	–	1	–
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	676	630	7
Charge d'impôts en équivalent imposable	177	166	7
Résultat net	499	464	8
Actif moyen	6 219	6 167	1
Prêts et acceptations moyens	4 855	4 720	3
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾	3	3	–
Dépôts moyens	32 321	31 261	3
Ratio d'efficacité en équivalent imposable ⁽¹⁾	61,2 %	62,6 %	–

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, principalement les activités des services bancaires aux conseillers qui ont été transférées du secteur de Gestion de patrimoine au secteur des Particuliers et Entreprises.

(3) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Actifs sous administration et sous gestion – Gestion de patrimoine

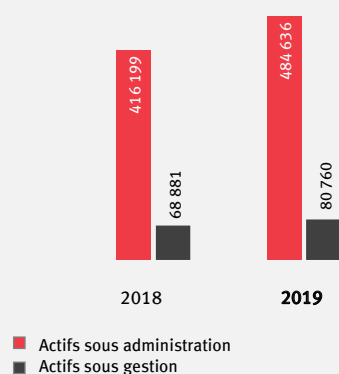
Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018	Variation %
Actifs sous administration	484 636	416 199	16
Actifs sous gestion			
Clients particuliers	43 941	37 007	19
Fonds communs de placement	36 819	31 874	16
	80 760	68 881	17
Actifs sous administration et sous gestion	565 396	485 080	17

Actifs sous administration et sous gestion

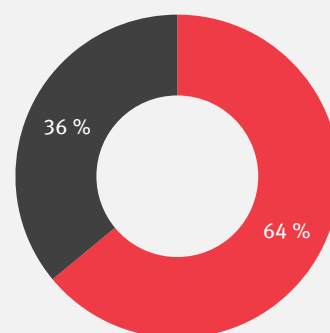
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Répartition géographique du revenu total

Exercice terminé le 31 octobre 2019
(en équivalent imposable) ⁽¹⁾



■ Province de Québec (2018 : 62 %)
■ Autres provinces (2018 : 38 %)

Résultats financiers

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 499 M\$ pour l'exercice 2019, en hausse de 35 M\$ ou 8 % par rapport à 464 M\$ pour 2018. Le revenu total en équivalent imposable⁽¹⁾ du secteur a augmenté de 54 M\$ pour atteindre 1 743 M\$ pour l'exercice 2019, comparativement à 1 689 M\$ en 2018. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 5 % du revenu net d'intérêts en équivalent imposable⁽¹⁾, attribuable à la croissance des volumes de prêts et de dépôts du secteur. Les revenus tirés des services tarifés sont en hausse de 3 % par rapport à l'exercice 2018, en raison de la croissance des actifs sous administration et sous gestion générée par les entrées nettes dans les diverses solutions et par la progression des marchés boursiers en 2019. Par ailleurs, les revenus tirés des transactions et autres revenus sont stables par rapport à 2018.

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 067 M\$ en 2019, une augmentation de 9 M\$ par rapport à 2018. L'augmentation s'explique principalement par la hausse de la rémunération et des avantages du personnel ainsi que des frais de soutien aux opérations liés aux initiatives du secteur. Enfin, le ratio d'efficacité en équivalent imposable⁽¹⁾ pour l'exercice 2019 s'améliore de 1,4 point de pourcentage pour s'établir à 61,2 %, comparativement à 62,6 % en 2018.

Les dotations aux pertes de crédit sont négligeables pour les exercices 2019 et 2018.

Actifs sous administration et sous gestion

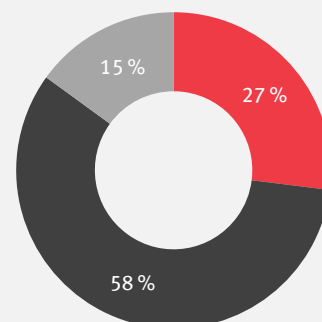
Au 31 octobre 2019, les actifs sous administration et sous gestion totalisent 565,4 G\$, en hausse de 80,3 G\$ ou 17 % par rapport au 31 octobre 2018, en raison des entrées nettes dans les diverses solutions et de la hausse des cours boursiers au cours de l'exercice 2019.

Les actifs sous administration se chiffrent à 484,6 G\$ au 31 octobre 2019, en hausse de 68,4 G\$ par rapport au 31 octobre 2018. Cette augmentation provient des entrées nettes dans les diverses solutions et de la hausse des cours boursiers au cours de l'exercice 2019.

Les actifs sous gestion des clients particuliers s'établissent à 43,9 G\$ au 31 octobre 2019 par rapport à 37,0 G\$ au 31 octobre 2018. Les fonds communs de placement se chiffrent à 36,8 G\$ au 31 octobre 2019, en hausse de 16 % par rapport au 31 octobre 2018.

Revenu total par catégorie

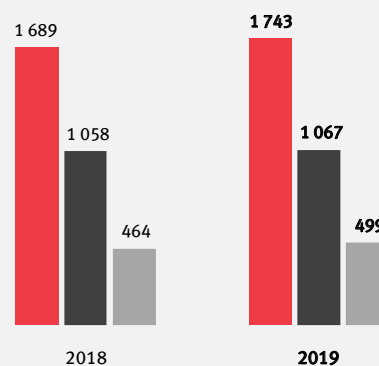
Exercice terminé le 31 octobre 2019
(en équivalent imposable)⁽¹⁾



■ Revenu net d'intérêts (2018 : 27 %)
■ Services tarifés (2018 : 58 %)
■ Transactions et autres revenus (2018 : 15 %)

Résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable)⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)



■ Revenu total
■ Frais autres que d'intérêts
■ Résultat net

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Analyse sectorielle | Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers offre une gamme complète de produits et de services à des entreprises, des clients institutionnels et des entités du secteur public. Qu'il offre des services-conseils exhaustifs, des analyses ou des produits et services liés aux marchés des capitaux, le secteur des Marchés financiers met l'accent sur les relations avec les clients et leur croissance. Plus de 800 professionnels servent les besoins des clients dans des bureaux situés en Amérique du Nord, en Europe, au Royaume-Uni et en Asie.

Unités d'affaires

Le secteur des Marchés financiers exploite deux principales lignes d'affaires : Marchés mondiaux ainsi que Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement.

Marchés mondiaux

Le secteur des Marchés financiers est un chef de file canadien des solutions de gestion des risques et des produits structurés, ainsi que le plus important teneur de marché pour les fonds négociés en bourse au Canada en termes de volume. Le secteur propose des solutions qui couvrent les titres à revenus fixes, les devises, les actions et les produits de base afin d'atténuer les risques financiers et commerciaux des clients. Il fournit par ailleurs des services spécialisés aux gestionnaires d'actifs et aux sociétés de fonds qui créent de nouveaux produits et il soutient leur réussite grâce à des services de liquidité, d'analyse et de contrepartie. Il émet aussi des produits de placement sur mesure dans toutes les catégories d'actifs pour les investisseurs institutionnels et les canaux de distribution des particuliers.

Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement

Le secteur des Marchés financiers fournit des services financiers aux entreprises, des services-conseils et des services liés aux marchés des capitaux. Il offre aux grandes entreprises des services de montage et de syndication de prêts pour le financement de projets et pour des opérations de fusion et acquisition, ainsi que des solutions de financement. Le secteur est aussi un chef de file des services de banque d'investissement au Québec et au Canada. Sa gamme exhaustive de services inclut des services-conseils stratégiques pour le financement et les fusions et acquisitions, ainsi que la souscription de titres de créance et de titres de participation. Il est le leader canadien des émissions d'obligations à rendement élevé de gouvernements et de sociétés. En position dominante au Québec, le secteur mène des opérations pour des administrations provinciales et municipales partout au pays tout en développant sa position nationale dans le financement d'infrastructures et de projets. Le secteur des Marchés financiers est actif dans le financement des opérations de titrisation, principalement les créances hypothécaires assurées par le gouvernement du Canada et les titres adossés à des créances hypothécaires.

Revue de l'économie et du marché

En 2019, les incertitudes mondiales ont souvent fait les manchettes financières. Les négociations commerciales entre les États-Unis et la Chine ont connu des épisodes successifs de détente et d'escalade, avant un dernier rebondissement favorable à la fin d'octobre avec l'annonce de progrès importants vers une trêve entre les deux pays. Étant donné les incertitudes croissantes et le ralentissement de l'économie mondiale, la majorité des banques centrales ont choisi d'assouplir leur politique monétaire au troisième trimestre, du jamais-vu depuis la récession mondiale de 2008-2009. La Banque du Canada n'a pas jugé nécessaire de prendre d'autres mesures de stimulation, car la solidité du marché de l'emploi a contribué à la reprise du marché de l'habitation. Une croissance stable est prévue pour les prochains trimestres, compte tenu de l'amélioration des conditions financières et des mesures de relance budgétaires attendues l'an prochain.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » à la page 20 pour plus de détails sur le contexte économique de 2019 et les perspectives pour 2020.

Facteurs clés de succès

- Franchise pancanadienne chef de file dans les émissions de titres de créance de gouvernements, la tenue de marché des FNB et les prêts de titres, et dotée de capacités reconnues pour les solutions de gestion des risques, les produits structurés et les dérivés sur actions.
- Approche intégrée, travail d'équipe et alignement entre les groupes.
- Accent sur les relations avec les clients, et activités clients et revenus diversifiés.
- Saine gestion des risques.
- Approche flexible de l'allocation du capital, et capacité éprouvée à s'adapter à l'évolution des marchés des capitaux et à générer une performance financière constante.

Objectifs et stratégies

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2019
Maintenir la position de leader dans la souscription de titres de créance au Canada	Classé au premier rang pour l'émission de titres de créance de gouvernements : > Chef de file et cochef de file de plusieurs émissions d'Obligations hypothécaires du Canada avec un total de 30,25 G\$. > Chef de file de multiples opérations pour la province de Québec totalisant 9,5 G\$. > Premier mandat de cochef de file pour le gouvernement du Canada dans le cadre d'une émission de 3 ans d'une valeur de 3,0 G\$ US. > Premier mandat de chef de file pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre d'une émission de 10 ans d'une valeur de 300 M\$. > Chef de file d'une émission de 9 ans d'une valeur de 163 M\$ pour l'Administration financière des Premières Nations. > Cochef de file de l'émission d'obligations vertes de 31 ans d'une valeur de 200 M\$ de la South Coast British Columbia Transportation Authority (TransLink). > Cochef de file de l'émission d'obligations vertes de 20 ans d'une valeur de 200 M\$ de la ville de Toronto. Chef de file de la souscription de titres de créance de sociétés : > Co-teneur de livres pour une émission de billets de premier rang non garantis d'une valeur de 300 M\$ par Corporation Pétroles Parkland. > Co-teneur de livres pour une émission de débentures de premier rang non garanties de 2,25 ans d'une valeur de 350 M\$ de FPI SmartCentres. > Co-teneur de livres pour la première émission de billets de premier rang non garantis d'une valeur de 125 M\$ d'Emballages Kruger Holding S.E.C. > Co-teneur de livres pour une émission de billets de premier rang non garantis de 5 ans d'une valeur de 200 M\$ de FPI Cominar. > Unique placeur pour compte d'un placement privé d'une valeur de 325 M\$ de Capital Power Corporation. > Co-teneur de livres pour deux émissions de titres à rendement élevé libellées en dollars américains pour Fairstone Financière Inc. à l'issue desquelles la société a levé 425 M\$ US. > Co-teneur de livres pour une émission en deux tranches d'une valeur de 450 M\$ pour EPCOR Utilities. > Co-teneur de livres pour une émission de débentures de premier rang non garanties d'une valeur de 350 M\$ de CI Financial Corporation. > Co-teneur de livres pour une émission en deux tranches d'une valeur de 700 M\$ d'Enbridge Gas Inc. > Co-teneur de livres pour la première recapitalisation interne libellée en dollars américains et l'émission inaugurale d'obligations durables d'un montant total de 750 M\$ US de la Banque Nationale du Canada.
	Renforcement de nos relations avec les réseaux internationaux grâce à l'émission de plus de 1 G\$ de billets à l'extérieur du Canada, ce qui a contribué à la diversification des dépôts de la Banque. Plus important teneur de marché pour les fonds négociés en bourse (FNB) au Canada : > Augmentation de notre part de marché par rapport à l'an dernier, avec 42 % du volume total des achats et des ventes, malgré les conditions du marché. > Choisi 64 fois à titre de courtier désigné, ce qui représente une hausse de 48 % par rapport à 2018. Innovation dans les placements à un jour, ce qui demeure une stratégie gagnante de mobilisation de fonds pour les gestionnaires d'actifs : > Chef de file d'un placement à un jour supplémentaire de 500 M\$ grâce à une combinaison de fonds d'actions scindées et de fiducies d'investissement à participation unitaire. > Lancement des premiers programmes canadiens d'émission selon l'ordre au marché pour deux fonds d'investissement cotés. > Gagnant du prix « Opération de l'année », dans la catégorie structures des taux, remis par mtn-i, plateforme mondiale de nouvelles, de données et d'analytique axées sur le marché des titres de créance privés. > « Institution financière émettrice de billets à moyen terme structurés la plus impressionnante » selon GlobalCapital, fournisseur mondial de renseignements sur les marchés des capitaux dont la méthodologie s'appuie sur les points de vue des acteurs des marchés.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2019
Étendre la couverture des clients pour accroître la présence dans les services-conseils	Nommé chef de file de la qualité dans la catégorie des services de change canadiens du classement de Greenwich Associates, fournisseur mondial de données, d'analytique et d'informations dans le secteur des services financiers. Globalement, la capacité de Financière Banque Nationale à comprendre les besoins des clients et à assurer une couverture du marché proactive est inégalée. Participation à des mandats d'envergure, notamment : > Conseiller financier auprès du comité spécial de Dream Global REIT pour son acquisition par Blackstone Group Inc. > Conseiller auprès de Pipestone Oil Corp. dans le cadre de sa prise de contrôle inversée d'une valeur de 650 M\$ de Blackbird Energy Inc. en vue de former Pipestone Energy Corp. (TSXV : PIPE), ainsi que preneur ferme et, à l'heure actuelle, agent administratif, arrangeur principal et unique teneur de livres relativement aux facilités de crédit de premier rang garanties de 198,5 M\$ de Pipestone. > Conseiller financier auprès d'Atlantic Gold Corp. dans le cadre de sa vente à St Barbara Limited d'Australie pour une contrepartie globale de 802 M\$; unique arrangeur et teneur de livres relativement à la facilité de crédit renouvelable de 150 M\$ d'Atlantic Gold Corporation et placeur pour compte dans le cadre de la souscription de l'offre de droits de St Barbara relativement aux dispositions liées au changement de contrôle en lien avec l'opération. > Conseiller financier exclusif auprès de Redevances Aurifères Osisko Ltée relativement à : i) son acquisition de Barkerville Gold Mines Ltd. pour une opération évaluée à 338 M\$; et ii) son opération de swap d'actifs de 175 M\$ avec Orion Resource Partners. Unique arrangeur et teneur de livres pour la facilité de crédit renouvelable de 400 M\$ d'Osisko. > Unique conseiller financier de Bombardier Inc. dans le cadre de la vente, pour 300 M\$ US, du programme Q Series et des activités de services après-vente sous-jacentes à Longview Aviation Capital Corp. > Unique conseiller financier de Bombardier Inc. dans le cadre de la vente de ses activités de formation relatives aux avions d'affaires d'une valeur de 800 M\$ US comprenant une somme de 155 M\$ US pour monétiser des obligations de paiement de redevances payables par CAE Inc. > Conseiller financier en matière de vente auprès de Transat A.T. Inc. relativement à son examen des choix stratégiques et à sa vente pour 720 M\$ à Air Canada.
Tirer parti du leadership dans le placement d'actions pour accroître les positions de chef de file et cochef de file	> Co-preneur de livres du premier appel public à l'épargne de 276 M\$ de Lightspeed POS Inc. et de son placement subséquent de 217 M\$. > Co-preneur de livres de l'émission de titres de participation d'une valeur de 144 M\$ de Park Lawn Corporation. > Cochef de file du financement par actions sous forme de reçus de souscription de 347 M\$ de Northland Power Inc. > Co-conseiller financier de Crescent Point Energy Corp. relativement à la vente de certains actifs pétroliers et gaziers dans le sud-est de la Saskatchewan et au Manitoba pour 219 M\$. > Co-preneur de livres et cochef de file d'un financement par actions et agent administratif pour Allied Energy Corp., ainsi que co-arrangeur principal et co-preneur de livres pour une facilité de crédit de premier rang garantie de 75 M\$ visant le financement de l'acquisition de certains actifs de Crescent Point Energy Corp.

Priorités et perspectives pour 2020

- Continuer d'étendre nos activités dans des champs d'expertise en nous concentrant toujours sur les clients canadiens.
- Continuer d'être un partenaire stratégique pour nos clients.
- Accroître la part de marché avec les entreprises pour tous les produits tarifés à la commission.
- Continuer d'automatiser les processus, d'utiliser l'intelligence artificielle et d'accroître le partage des données dans l'ensemble du secteur des Marchés financiers.
- Maintenir un contrôle serré des charges d'exploitation et un ratio d'efficacité parmi les meilleurs de l'industrie.

Résultats par secteur d'exploitation – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018 ⁽²⁾	Variation %
Marchés mondiaux			
Titres de participation	624	576	8
Titres à revenus fixes	289	267	8
Produits de base et devises	126	130	(3)
	1 039	973	7
Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement	719	750	(4)
Gains sur investissements et autres	(8)	20	
Revenu total en équivalent imposable	1 750	1 743	–
Frais autres que d'intérêts	743	697	7
Contribution en équivalent imposable	1 007	1 046	(4)
Dotations aux pertes de crédit	30	4	
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	977	1 042	(6)
Charge d'impôts en équivalent imposable	260	278	(6)
Résultat net	717	764	(6)
Actif moyen	112 493	100 721	12
Prêts et acceptations moyens	16 575	15 116	10
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾	23	–	
Dépôts moyens	30 311	23 510	29
Ratio d'efficacité en équivalent imposable ⁽¹⁾	42,5 %	40,0 %	

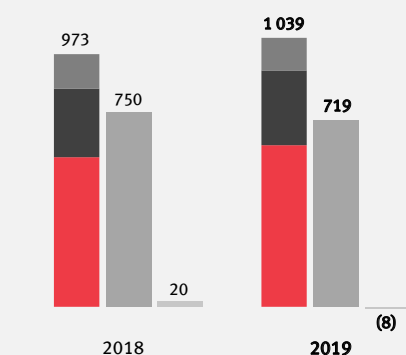
(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(3) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Revenu total par catégorie

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable) ⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)

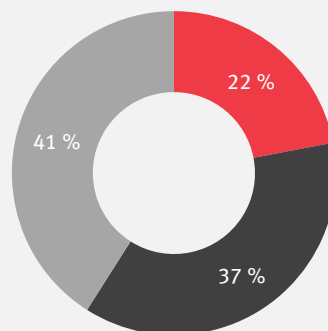


- Marchés mondiaux - Titres de participation
- Marchés mondiaux - Titres à revenus fixes
- Marchés mondiaux - Produits de base et devises
- Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement
- Gains sur investissements et autres

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Répartition géographique du revenu total

Exercice terminé le 31 octobre 2019
(en équivalent imposable) ⁽¹⁾



- Province de Québec (2018 : 31 %)
- Autres provinces (2018 : 42 %)
- Hors-Canada (2018 : 27 %)

Résultats financiers

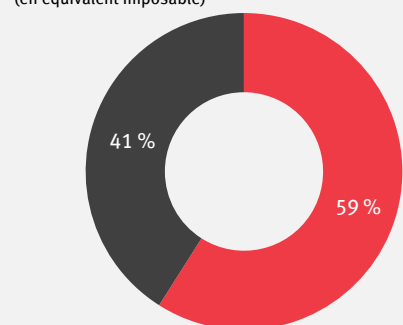
Le résultat net du secteur des Marchés financiers se chiffre à 717 M\$ pour l'exercice 2019, soit une baisse de 6 % par rapport à 2018. Le revenu total en équivalent imposable ⁽¹⁾ s'établit à 1 750 M\$ contre 1 743 M\$, une hausse de 7 M\$ par rapport à l'exercice 2018. Les revenus des marchés mondiaux sont en hausse de 7 %. La croissance des revenus sur les titres de participation ainsi que sur les titres à revenus fixes, qui augmentent tous deux de 8 %, a été atténuée par une diminution de 3 % des revenus sur les contrats sur produits de base et devises. Par ailleurs, les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement affichent une baisse de 4 % par rapport à l'exercice 2018, principalement attribuable à un ralentissement des activités sur les marchés des capitaux ainsi qu'à des revenus liés aux activités de fusions et acquisitions moins élevés en 2019. Cette diminution a été en partie compensée par une augmentation des revenus des services bancaires au cours de l'exercice 2019. Enfin, des gains sur investissements et autres revenus plus élevés avaient été enregistrés au cours de l'exercice 2018.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 sont en hausse de 7 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse de la rémunération et des avantages du personnel, des frais liés aux investissements technologiques et au développement des affaires du secteur ainsi que des frais de soutien aux opérations. Le ratio d'efficacité en équivalent imposable ⁽¹⁾ se chiffre à 42,5 % en 2019 comparativement à 40,0 % en 2018.

Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 30 M\$ au cours de l'exercice 2019 comparativement à 4 M\$ en 2018, une hausse qui provient principalement des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés.

Revenu total par catégorie

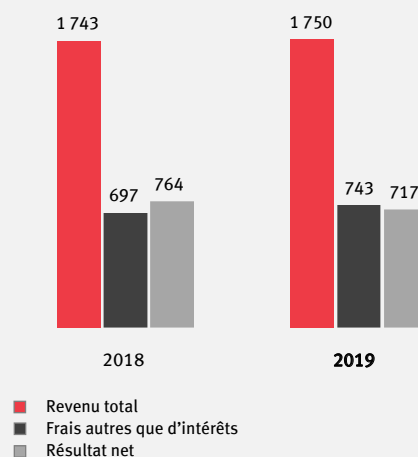
Exercice terminé le 31 octobre 2019
(en équivalent imposable) ⁽¹⁾



- Marchés mondiaux (2018 : 56 %)
- Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement (2018 : 43 %)
- Gains sur investissements et autres (2018 : 1 %)

Résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable) ⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)



(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Analyse sectorielle | Financement spécialisé aux États-Unis et International

La Banque complète sa croissance canadienne par une stratégie internationale ciblée et disciplinée dont l'objectif est de générer des rendements supérieurs. La Banque met actuellement l'accent sur le financement spécialisé aux États-Unis, par l'intermédiaire de Credigy, et sur les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Cambodge, par l'intermédiaire d'ABA Bank. Elle détient aussi des participations minoritaires dans des groupes financiers actifs dans l'Afrique francophone et dans l'axe Afrique-Asie. La Banque maintient un moratoire sur tout nouvel investissement important dans les marchés émergents. Au cours de l'exercice 2019, le secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I) a représenté 10 % du total des revenus consolidés et 12 % du résultat net.

Financement spécialisé aux États-Unis – Credigy

Fondée en 2001, Credigy est une société de financement spécialisé dotée d'une structure de capital flexible qui lui permet d'acquérir ou de financer une gamme diversifiée d'actifs. Établie à Atlanta (Géorgie), Credigy est surtout active dans les actifs productifs provenant d'un vaste éventail de catégories d'actifs, principalement des créances à la consommation aux États-Unis. La Banque détient une participation de 80 % dans Credigy.

Revue de l'économie et du marché

Malgré l'incidence négative des incertitudes mondiales sur les exportations et les investissements des entreprises, l'économie américaine a connu une croissance stable en 2019 grâce à la résilience de la consommation. La confiance des consommateurs américains demeure élevée, car le marché de l'emploi est encore très vigoureux et soutient les revenus des ménages. La faiblesse des taux d'intérêt et de l'endettement laisse penser qu'une hausse du crédit aux ménages est possible aux États-Unis.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » à la page 20 pour plus de détails sur le contexte économique de 2019 et les perspectives pour 2020.

Facteurs clés de succès

- Capacité à saisir des occasions dans des conditions de marché qui changent rapidement, grâce à une stratégie d'investissement disciplinée, mais adaptable.
- Diversification entre plusieurs catégories d'actifs productifs.
- Crédibilité sur le marché acquise grâce à plus de 300 transactions depuis la création de la société, ce qui représente au total des investissements soutenus par la Banque de plus de 13 G\$ US.
- Approche de tarification rigoureuse renforcée par l'amélioration continue des capacités de modélisation et d'analytique, et expertise approfondie dans certaines catégories d'actifs.
- Expertise éprouvée dans la gestion et l'administration efficaces des actifs liés au secteur de la consommation.

Objectifs et stratégies

Credigy vise à fournir des solutions sur mesure sur le marché des créances à la consommation en vue d'obtenir les meilleurs rendements ajustés en fonction des risques et un rendement de l'actif d'au moins 2,5 %.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2019
Maintenir le flux de transactions en étant un partenaire de choix pour les institutions bancaires et non bancaires qui sont confrontées à des défis complexes et à des changements stratégiques	> Maintien d'un actif moyen d'environ 7 G\$.
Maintenir un portefeuille diversifié d'actifs productifs	> Les actifs productifs représentent 96 % de l'actif. > Diversification continue des catégories d'actifs en mettant l'accent sur les actifs liés au secteur de la consommation garantis et non garantis.
Obtenir les meilleurs rendements ajustés en fonction des risques	> Le suivi et l'amélioration des modèles de crédit permettent à Credigy de mettre l'accent sur les investissements qui présentent le meilleur rapport risque/rendement. > Poursuite de l'approche disciplinée pour assurer l'équilibre risque/rendement et un rendement de l'actif d'au moins 2,5 %.

Priorités et perspectives pour 2020

- Enregistrer une croissance en faisant fructifier les relations avec les partenaires actuels et potentiels.
- Tirer parti des accords de financement engagé pour soutenir la croissance de l'actif.
- Profiter de l'évolution des conditions de marché pour saisir les possibilités d'investissement importantes qui se présentent.
- Maintenir l'accent mis sur la diversification des actifs et le profil risque/rendement équilibré des investissements.

International – ABA Bank

Fondée en 1996, ABA Bank offre des services financiers aux particuliers et aux entreprises au Cambodge. Troisième banque commerciale du pays et forte d'un rendement des capitaux propres d'environ 30 %, ABA Bank est aussi la banque qui enregistre la croissance la plus rapide au Cambodge. Elle offre une gamme complète de services financiers à des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi qu'à des particuliers grâce à 70 succursales, à 541 guichets automatiques bancaires et à des plateformes avancées de services bancaires en ligne et mobiles. Pour la cinquième et sixième années consécutives respectivement, *Global Finance* et *Euromoney* ont désigné ABA Bank meilleure banque du Cambodge. Au cours de l'exercice 2019, la Banque est devenue actionnaire à 100 % d'ABA Bank en acquérant la participation restante de 10 %.

Revue de l'économie et du marché

L'économie du Cambodge croît rapidement, avec un PIB de près de 7 % au cours de la dernière décennie. Elle est bien diversifiée et s'appuie largement sur le dollar américain. La forte croissance du PIB est soutenue par l'adhésion du Cambodge à la communauté économique de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et par une politique budgétaire expansionniste. Le marché cambodgien est largement sous-bancarisé, 8 % de la population ayant un compte de crédit et 40 % ayant un compte de dépôt. Le pays connaît une forte adoption et utilisation des appareils mobiles et des médias sociaux, et plus de 70 % des 16,5 millions d'habitants ont moins de 35 ans.

Facteurs clés de succès

- Stratégie de prêts ciblée et axée sur les MPME grâce à des produits simples.
- Solide gestion des risques qui se traduit par une qualité de crédit élevée.
- Capacité à financer la croissance des prêts grâce à la stratégie de dépôts.
- Stratégie de dépôts mettant l'accent sur les technologies de pointe, ce qui permet l'expansion de l'écosystème bancaire transactionnel.
- Équipe de direction expérimentée et employés instruits soutenus par de solides programmes de formation.
- Structure de gouvernance basée sur des normes canadiennes rigoureuses, mais autonomie laissée à l'équipe de direction locale pour mettre en œuvre les priorités stratégiques et les objectifs d'affaires.
- Réputation d'institution financière de classe mondiale de la Banque Nationale.

Objectifs et stratégies

ABA Bank désire poursuivre le développement des services bancaires omnicanal dans le but d'être le partenaire de choix des MPME en matière de prêts, tout en augmentant la pénétration de la Banque sur le marché des dépôts et des services transactionnels pour les particuliers et les entreprises.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2019
Accroître la part de marché des prêts aux MPME tout en contribuant à l'économie et en maintenant la qualité du crédit	> Croissance de 52 % des volumes de prêts, la totalité de ces prêts étant garantis. > Les prêts non productifs ont représenté 0,7 % en 2019, ce qui est sous la moyenne du marché. > Hausse de la pénétration du marché, avec l'ouverture de 7 nouvelles succursales qui portent leur nombre total à 70 dans tout le pays. > Troisième banque du Cambodge en termes d'actifs (bond d'une place par rapport à 2018).
Maintenir la croissance des dépôts et des services transactionnels	> Hausse des dépôts de 82 % comparativement à 2018. > Améliorations continues des capacités de libre-service bancaire, notamment la première application bancaire mobile à grande échelle au Cambodge. > La passerelle de paiement en ligne d'ABA (<i>PayWay</i>), qui a été optimisée et présente de nouvelles fonctions pour faciliter les opérations des commerçants, transforme le secteur du commerce en ligne au Cambodge. > Les transactions de libre-service bancaire ont représenté 94 % de toutes les transactions, comparativement à 90 % en 2018.
Maintenir la reconnaissance internationale des progrès d'ABA Bank	> Pour la cinquième année consécutive, ABA Bank reçoit le prix « Meilleure banque de l'année au Cambodge » remis par le magazine <i>Global Finance</i>. > Pour la sixième année consécutive, le magazine <i>Euromoney</i> nomme ABA Bank « Meilleure banque de l'année au Cambodge ».

Priorités et perspectives pour 2020

Tirer parti des bonnes perspectives économiques en maintenant le cap sur les principaux marchés cibles

- Continuer d'offrir des solutions bancaires simples et efficaces en phase avec les besoins des clients sur le marché cambodgien sous-bancarisé.
- Mettre l'accent sur les MPME pour faire croître les volumes de prêts.
- Augmenter la base de dépôts en offrant des services pratiques aux particuliers grâce à une infrastructure numérique et des capacités de libre-service bancaire avancées, et en étendant le réseau de succursales.

Établir de solides fondations pour une croissance durable

- ABA Bank prévoit ouvrir 10 à 12 succursales supplémentaires en 2020 afin d'accroître son implantation au Cambodge et gagner un accès direct à un bassin plus important de MPME et de dépôts de particuliers.
- Mettre la priorité sur des processus d'affaires sains, une gouvernance forte et une gestion des risques efficace.

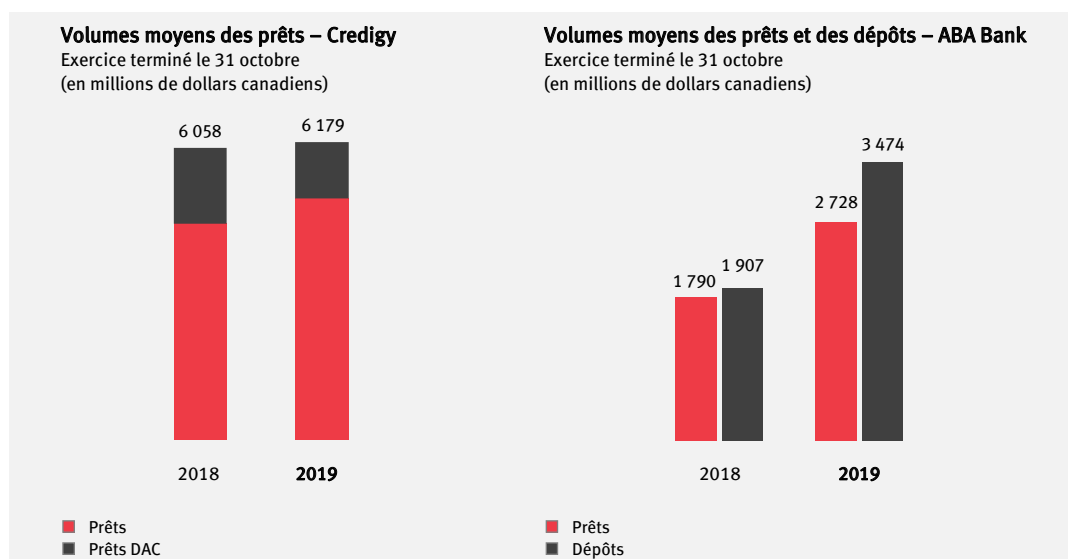
Résultats par secteur d'exploitation – FSEU&I

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018	Variation %
Revenu total			
Credigy	402	446	(10)
ABA Bank	303	192	58
International	10	1	
	715	639	12
Frais autres que d'intérêts			
Credigy	152	156	(3)
ABA Bank	131	93	41
International	2	2	
	285	251	14
Contribution	430	388	11
Dotations aux pertes de crédit			
Credigy	68	81	(16)
ABA Bank	12	13	(8)
	80	94	(15)
Résultat avant charge d'impôts	350	294	19
Charge d'impôts	71	72	(1)
Résultat net	279	222	26
Participations ne donnant pas le contrôle	40	38	5
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	239	184	30
Actif moyen	10 985	9 270	19
Prêts et créances moyens	8 907	7 853	13
Prêts dépréciés nets – Phase 3 ⁽¹⁾	15	15	–
Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)	1 166	1 576	(26)
Dépôts moyens	3 474	1 907	82
Ratio d'efficacité	39,9 %	39,3 %	

(1) Les prêts dépréciés nets – Phase 3 excluent les prêts DAC et sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.



Résultats financiers

Le secteur FSEU&I affiche un résultat net de 279 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019, par rapport à 222 M\$ pour l'exercice 2018. Le revenu total du secteur se chiffre à 715 M\$, contre 639 M\$ en 2018, une croissance de 12 % qui s'explique principalement par la hausse des revenus de la filiale ABA Bank de 111 M\$ en raison de la croissance soutenue des volumes de prêts et de dépôts, alors que les revenus de Credigy sont en baisse de 44 M\$ suite à des changements au niveau de la composition du portefeuille de prêts.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 de 285 M\$ augmentent de 34 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018. Cette augmentation provient essentiellement de l'ensemble des frais autres que d'intérêts de la filiale ABA Bank en lien avec l'expansion de son réseau bancaire. Par ailleurs, les frais autres que d'intérêts de la filiale Credigy sont légèrement en baisse par rapport à l'exercice 2018.

Les dotations aux pertes de crédit du secteur totalisent 80 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 et sont principalement composées des dotations aux pertes de crédit de la filiale Credigy.

Credigy

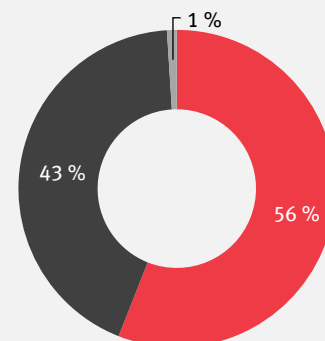
Le résultat net de la filiale Credigy se chiffre à 144 M\$ pour l'exercice 2019, en baisse de 10 M\$ par rapport à 2018. Le revenu total s'établit à 402 M\$ contre 446 M\$ en 2018, une diminution de 44 M\$ ou 10 % principalement attribuable à une baisse du revenu net d'intérêts découlant de changements au niveau de la composition du portefeuille de prêts. Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 152 M\$ pour l'exercice 2019 comparativement à 156 M\$ pour 2018, une baisse qui s'explique par la rémunération variable, en lien avec les revenus de la filiale. Les dotations aux pertes de crédit de Credigy s'élèvent à 68 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 par rapport à 81 M\$ en 2018, une diminution attribuable aux dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés et non dépréciés suite à des remboursements et échéances de certains portefeuilles de prêts, alors que les dotations sur les prêts DAC sont en hausse par rapport à 2018.

ABA Bank

Le résultat net de la filiale ABA Bank se chiffre à 128 M\$ pour l'exercice 2019, en hausse de 59 M\$ ou 86 % par rapport à 2018. Le revenu total s'établit à 303 M\$ contre 192 M\$ en 2018, une augmentation de 111 M\$ ou 58 % principalement attribuable à une hausse du revenu net d'intérêts liée à la croissance soutenue des volumes de prêts et de dépôts, de 52 % et 82 %, respectivement. Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 131 M\$ pour l'exercice 2019 comparativement à 93 M\$ en 2018, une hausse qui s'explique par l'expansion du réseau bancaire de la filiale, notamment la rémunération et les avantages du personnel ainsi que les frais d'occupation. Les dotations aux pertes de crédit de la filiale ABA Bank s'élèvent à 12 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019, stables par rapport à 13 M\$ en 2018.

Revenu total par catégorie

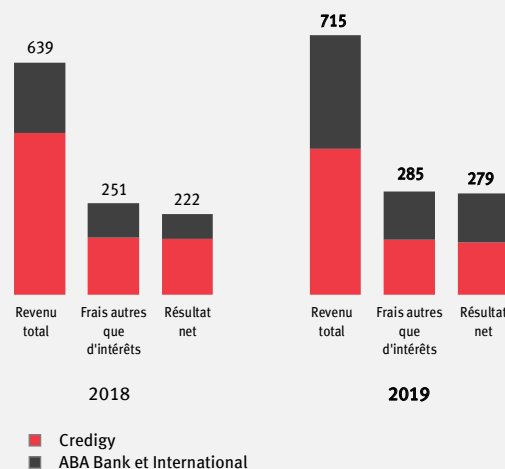
Exercice terminé le 31 octobre 2019



■ Credigy (2018 : 70 %)
■ ABA Bank (2018 : 30 %)
■ International (2018 : négligeable)

Résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



Analyse sectorielle | Autres

La rubrique *Autres* regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés. Les services centralisés comprennent : Technologie de l'information, Gestion des risques, Expérience employé, Opérations et Finances. Dans l'ensemble de l'organisation, ces services offrent des avis et des conseils aux secteurs d'exploitation en plus d'offrir une expertise et un soutien dans leur domaine respectif.

Résultats par secteur d'exploitation – Autres

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	(192)	(189)
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable	294	220
Revenu total en équivalent imposable	102	31
Frais autres que d'intérêts	390	275
Contribution en équivalent imposable	(288)	(244)
Dotations aux pertes de crédit	–	–
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	(288)	(244)
Charge (économie) d'impôts en équivalent imposable	(88)	(74)
Perte nette	(200)	(170)
Participations ne donnant pas le contrôle	26	49
Perte nette attribuable aux actionnaires de la Banque	(226)	(219)
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	6	–
Perte nette excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	(194)	(170)
Actif moyen	43 667	42 925

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

Résultats financiers

La perte nette de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels s'élève à 200 M\$ pour l'exercice 2019, comparativement à une perte nette de 170 M\$ en 2018. La variation de la perte nette s'explique essentiellement par une contribution plus faible des activités de trésorerie au cours de l'exercice 2019 provenant en partie de l'incidence de la volatilité des marchés sur l'évaluation du portefeuille de gestion de l'appariement du bilan de la Banque au cours du premier trimestre de 2019. Les éléments particuliers enregistrés au cours de l'exercice 2019 ont un impact défavorable de 6 M\$ sur le résultat net de la rubrique *Autres*. La perte nette excluant les éléments particuliers de 194 M\$ pour l'exercice 2019 se compare à une perte nette de 170 M\$ pour l'exercice 2018.

La hausse du revenu total en équivalent imposable s'explique principalement par les éléments particuliers enregistrés au cours de l'exercice 2019 qui comprennent un gain sur cession d'actions de Fiera Capital de 79 M\$, un gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ ainsi qu'une perte à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans NSIA de 33 M\$. Par ailleurs, les éléments particuliers, dont les pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 57 M\$, les provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$, la charge relative à Maple de 11 M\$ et les indemnités de départ de 10 M\$, expliquent l'augmentation des frais autres que d'intérêts de l'exercice 2019.

Information financière trimestrielle

Le résultat net, les revenus, les frais autres que d'intérêts ainsi que les dotations aux pertes de crédit trimestriels sont affectés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Par exemple, le deuxième trimestre de l'exercice compte un nombre de jours moins élevé que les autres trimestres, ce qui peut entraîner une diminution du revenu total et de certains éléments des frais autres que d'intérêts. Le tableau ci-dessous présente un résumé des résultats des huit derniers trimestres. De plus, un sommaire des résultats pour les 12 derniers trimestres est présenté au tableau 1 aux pages 102 et 103.

Résumé des résultats trimestriels ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	2019				2018			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats								
Revenu net d'intérêts	936	855	942	863	826	837	885	834
Revenus autres que d'intérêts	979	1 093	828	936	988	955	869	972
Revenu total	1 915	1 948	1 770	1 799	1 814	1 792	1 754	1 806
Dotations aux pertes de crédit	89	86	84	88	73	76	91	87
Frais autres que d'intérêts	1 095	1 154	1 026	1 026	1 036	1 011	992	1 024
Charge d'impôts	127	100	102	133	139	136	124	145
Résultat net	604	608	558	552	566	569	547	550

(1) Plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2019 sont présentés sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com, où l'on retrouve le communiqué de presse relatif aux résultats financiers du quatrième trimestre de 2019 émis le 4 décembre 2019.

L'analyse des huit derniers trimestres reflète le rendement soutenu de tous les secteurs d'exploitation et permet d'identifier des éléments favorables et défavorables qui ont affecté les résultats. Le résultat net de tous les trimestres de l'exercice 2019 a été plus élevé que celui réalisé à la période correspondante de l'exercice 2018 en raison de la croissance du résultat net de la plupart des principaux secteurs d'exploitation. Par ailleurs, la croissance du résultat net des premier et deuxième trimestres de 2019 par rapport aux trimestres correspondants de 2018 a été atténuée par un ralentissement des activités dans le secteur des Marchés financiers.

Le revenu net d'intérêts a augmenté au cours de tous les trimestres de 2019 par rapport aux trimestres correspondants de 2018. Ces augmentations sont principalement attribuables à la croissance des volumes de prêts et de dépôts des particuliers et des entreprises, à la progression du revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine, notamment en raison de la croissance des prêts et des dépôts, ainsi qu'à la croissance du revenu net d'intérêts de la filiale ABA Bank. Par ailleurs, la hausse du revenu net d'intérêts des premier et troisième trimestres de 2019 par rapport aux trimestres correspondants de 2018 a été atténuée par une diminution du revenu net d'intérêts du secteur des Marchés financiers. De plus, le revenu net d'intérêts de la filiale Credigy a été plus faible au cours des premier, deuxième et troisième trimestres de 2019 à la suite de changements dans la composition du portefeuille de prêts.

Les revenus autres que d'intérêts des premier, deuxième et quatrième trimestres de 2019 sont en baisse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les revenus autres que d'intérêts des premier et deuxième trimestres de 2019 ont été affectés par un ralentissement des activités dans le secteur des Marchés financiers. Les revenus autres que d'intérêts du troisième trimestre de 2019 comprennent une révision de réserves actuarielles et les éléments particuliers suivants : un gain sur cession d'actions de Fiera Capital de 79 M\$, un gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ ainsi qu'une perte de 33 M\$ à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans NSIA.

Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse pour la plupart des trimestres de 2019, comparativement aux trimestres correspondants de 2018. La hausse des dotations des troisième et quatrième trimestres de 2019 s'explique par les dotations enregistrées sur les prêts aux particuliers, sur les créances sur cartes de crédit et sur les prêts du secteur des Marchés financiers. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit du deuxième trimestre de 2019 sont en baisse par rapport à la période correspondante de 2018, principalement en raison des dotations sur les prêts de la filiale Credigy.

Les frais autres que d'intérêts de tous les trimestres de 2019 sont en hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La rémunération et les avantages du personnel, y compris la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus des secteurs, les investissements technologiques liés au plan de transformation de la Banque et au développement des affaires ainsi que l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank expliquent ces augmentations. De plus, les frais autres que d'intérêts du troisième trimestre de 2019 comprennent des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 57 M\$, des provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$ et des indemnités de départ de 10 M\$, alors que les frais autres que d'intérêts du quatrième trimestre de 2019 comprennent une charge de 11 M\$ relative à Maple.

Le taux effectif d'imposition est en baisse pour tous les trimestres de 2019 par rapport aux trimestres correspondants de 2018. La variation du taux effectif d'imposition entre les trimestres de 2019 et 2018 s'explique par la réalisation de gains en capital imposés à un taux plus faible, par la hausse des revenus de juridictions à taux d'imposition plus faibles et par des revenus de dividendes exonérés d'impôts moins élevés. De plus, la réforme fiscale américaine a eu un impact sur le taux effectif d'imposition du premier trimestre de 2019 par rapport au trimestre correspondant de 2018.

Analyse du bilan consolidé

Résumé du bilan consolidé

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 698	12 756	7
Valeurs mobilières	82 226	69 783	18
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 723	18 159	(2)
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	153 251	146 082	5
Autres	14 560	15 691	(7)
	281 458	262 471	7
Passif et capitaux propres			
Dépôts	189 566	170 830	11
Autres	75 983	76 539	(1)
Dettes subordonnées	773	747	3
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	14 778	13 976	6
Participations ne donnant pas le contrôle	358	379	(6)
	281 458	262 471	7

Au 31 octobre 2019, l'actif total de la Banque s'établit à 281,5 G\$ comparativement à 262,5 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 19,0 G\$ ou 7 % principalement en raison d'une hausse de 12,4 G\$ des valeurs mobilières et de 7,2 G\$ des prêts et acceptations, déduction faite des provisions.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 13,7 G\$ au 31 octobre 2019, sont en hausse de 0,9 G\$ ou 7 % par rapport au bilan consolidé au 31 octobre 2018, principalement en raison des dépôts auprès d'institutions financières de la filiale ABA Bank. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité et de financement est présentée aux pages 82 à 89 du présent Rapport de gestion.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 82,2 G\$ au 31 octobre 2019, ce qui représente 29 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2019, elles ont augmenté de 12,4 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 69,8 G\$ au 31 octobre 2018. Cette hausse est expliquée en partie par l'augmentation de 6,0 G\$ des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, attribuable à la hausse des titres de participation de 13,5 G\$ et des titres émis ou garantis par le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays de 1,3 G\$. Ces hausses sont atténuées par la baisse des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada de 4,2 G\$ et des titres émis ou garantis par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada de 3,9 G\$. De plus, les valeurs mobilières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net sont en hausse de 6,4 G\$, essentiellement en raison de l'augmentation de 2,1 G\$ des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, de l'augmentation de 3,5 G\$ des titres émis ou garantis par le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays ainsi que de l'augmentation de 0,8 G\$ des autres titres de créance. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées totalisent 17,7 G\$ au 31 octobre 2019, en baisse de 2 % par rapport au montant inscrit au bilan consolidé au 31 octobre 2018, principalement en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers. Les politiques de gestion du risque de marché sont présentées aux pages 75 à 81 du présent Rapport de gestion.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, comptent pour 54 % de l'actif total et s'élèvent à 153,3 G\$ au 31 octobre 2019, en hausse de 7,2 G\$ ou 5 % par rapport au 31 octobre 2018.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2019 se chiffre à 57,2 G\$, en hausse de 3,5 G\$ ou 7 % par rapport au 31 octobre 2018. Cette croissance est attribuable à la demande soutenue du crédit hypothécaire et à la croissance des activités de la filiale ABA Bank. Les prêts aux particuliers totalisent 36,9 G\$ à la fin de l'exercice 2019, en baisse de 0,5 G\$ par rapport à 37,4 G\$ à la fin de l'exercice précédent. Cette diminution provient en partie de changements dans la composition du portefeuille de prêts de la filiale Credigy. Les créances sur cartes de crédit à 2,3 G\$ sont stables comparativement au 31 octobre 2018.

Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques, qui totalisent 57,5 G\$ au 31 octobre 2019, sont en hausse de 4,1 G\$ ou 8 % par rapport au 31 octobre 2018. Cette hausse provient principalement des activités des Services aux entreprises et de la filiale Credigy.

Le tableau 9 à la page 109 présente, entre autres, les prêts bruts et les acceptations par catégorie d'emprunteurs en date du 31 octobre 2019. Les prêts hypothécaires résidentiels (y compris les marges de crédit hypothécaires) affichent une forte croissance depuis 2015 et s'établissent à 74,4 G\$ au 31 octobre 2019; ils comptent pour 48 % de l'ensemble des prêts et acceptations. Cette hausse des hypothèques résidentielles est attribuable à une demande soutenue du crédit hypothécaire ainsi qu'à la croissance des activités de la filiale ABA Bank. Par ailleurs, les prêts aux particuliers totalisent 15,7 G\$ au 31 octobre 2019. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, les principales hausses ont été observées dans les secteurs agriculture, services publics et fabrication. Au 31 octobre 2019, certains secteurs sont en diminution par rapport à l'exercice précédent, notamment, mines, finance et assurances ainsi que gouvernement. Par ailleurs, les prêts DAC de la filiale Credigy sont en baisse par rapport au 31 octobre 2018 en raison d'échéances et de remboursements de certains portefeuilles.

Prêts dépréciés

Les prêts dépréciés comprennent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues ainsi que les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) de la filiale Credigy.

Au 31 octobre 2019, les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC sont de 684 M\$, alors qu'ils s'élevaient à 630 M\$ au 31 octobre 2018 (tableau 10, page 109). Les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC se chiffrent à 450 M\$ au 31 octobre 2019 comparativement à 404 M\$ au 31 octobre 2018, une augmentation de 46 M\$ qui provient des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts aux entreprises et du secteur des Marchés financiers. Les prêts DAC bruts s'établissent à 1 166 M\$ au 31 octobre 2019, alors qu'ils se chiffraient à 1 576 M\$ au 31 octobre 2018, en raison d'échéances et de remboursements de certains portefeuilles.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 67 à 74 du présent Rapport de gestion, ainsi qu'à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Autres actifs

Au 31 octobre 2019, les autres actifs se chiffrent à 14,6 G\$ comparativement à 15,7 G\$ au 31 octobre 2018. Les autres actifs diminuent de 1,1 G\$, ce qui s'explique principalement par la baisse des instruments financiers dérivés et des autres actifs de 0,5 G\$ et 0,4 G\$, respectivement. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises ont diminué en raison de la disposition d'une partie de la participation de la Banque dans Fiera Capital et de la cessation de la comptabilisation de la participation dans NSIA à titre de participation dans une entreprise associée suite à la perte d'influence notable. Par ailleurs, la diminution des immobilisations corporelles s'explique par la vente du terrain et de l'immeuble du siège social de la Banque.

Passif-dépôts

Les dépôts de 189,6 G\$ au 31 octobre 2019 sont en hausse de 18,8 G\$ ou 11 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers de 60,1 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 12 de la page 110, représentent 32 % de l'ensemble des dépôts, et sont en hausse de 4,4 G\$ par rapport au 31 octobre 2018. Cette hausse résulte des initiatives de la Banque pour accroître ce type de dépôts et de la croissance des activités de la filiale ABA Bank. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté dans le tableau suivant.

Selon le tableau 12, les dépôts des entreprises et administrations publiques totalisent 125,3 G\$ en croissance de 15,0 G\$ par rapport à 110,3 G\$ au 31 octobre 2018. Cette hausse provient de la croissance des activités des Services aux entreprises, des activités de financement de la trésorerie, dont 3,5 G\$ au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques, du financement aux grandes entreprises et d'émissions de notes structurées. Les dépôts provenant des institutions de dépôts sont en baisse de 0,6 G\$ par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 octobre 2019, l'épargne totale des particuliers s'élève à 233,0 G\$, en hausse comparativement à 211,5 G\$ au 31 octobre 2018. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers qui se chiffre à 172,9 G\$ au 31 octobre 2019, se compare à 155,8 G\$ il y a un an, une hausse qui s'explique par les entrées nettes dans les activités de courtage et la progression des marchés boursiers.

Épargne totale des particuliers

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018	Variation %
Bilan			
Dépôts	60 065	55 688	8
Hors bilan			
Courtage	135 768	123 458	10
Fonds communs de placement	36 819	31 874	16
Autres	319	440	(28)
	172 906	155 772	11
Total	232 971	211 460	10

Autres passifs

Les autres passifs de 76,0 G\$ au 31 octobre 2019 sont en baisse de 0,5 G\$ depuis le 31 octobre 2018, essentiellement en raison d'une diminution de 5,0 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert, atténuée par des hausses de 1,9 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, de 0,9 G\$ des instruments financiers dérivés ainsi que de 1,2 G\$ des passifs relatifs à des créances cédées.

Dettes subordonnées et autres obligations contractuelles

La dette subordonnée est relativement stable depuis le 31 octobre 2018. Les obligations contractuelles sont présentées en détail dans la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2019, les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque s'établissent à 14,8 G\$, en hausse de 0,8 G\$ comparativement à 14,0 G\$ au 31 octobre 2018. Cette augmentation s'explique par le résultat net déduction faite des dividendes, dont l'effet a été en partie compensé par les réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, par la variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie ainsi que par les rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation, facteurs eux-mêmes atténués par les émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions et l'incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation. Les états consolidés de la variation des capitaux propres, à la page 118 du présent Rapport annuel, présentent en détail les éléments qui constituent les capitaux propres. De plus, une analyse des fonds propres réglementaires de la Banque est présentée à la section « Gestion de capital » du présent Rapport de gestion.

Acquisition

Le 27 septembre 2019, la Banque a acquis en totalité la participation ne donnant pas le contrôle restante dans la filiale cambodgienne Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank) pour un montant de 84 M\$. Suite à cette transaction, ABA Bank est devenue une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Exposition à certaines activités

En 2012, le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectif de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques. Le groupe EDTF a publié un rapport dans lequel 32 recommandations ont été formulées. L'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans les documents intitulés « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » et « Informations financières complémentaires » disponibles sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page 12 du présent Rapport Annuel.

De plus, les recommandations du FSB visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier. La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 402 M\$ au 31 octobre 2019 (425 M\$ au 31 octobre 2018). La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la SCHL. Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2019, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 3 559 M\$ (2 967 M\$ au 31 octobre 2018). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des entreprises associées, des coentreprises, des administrateurs, des principaux dirigeants et autres parties liées. Les ententes contractuelles et autres opérations sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur traitement annuel.

De plus, ces prêts sont accordés aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes :

- l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle;
- les prêts hypothécaires sont offerts au taux préférentiel employé;
- les marges de crédit hypothécaires portent intérêt au taux de base canadien réduit de 0,5 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien;
- les prêts personnels portent intérêt au taux offert aux clients réguliers basé sur le risque;
- les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque;
- les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 0,5 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés. Des informations additionnelles sur les parties liées sont présentées aux notes 9, 27 et 28 afférentes aux états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

En juin 2019, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 150 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année 2014.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 220 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années 2013 et 2012.

Les opérations faisant l'objet des nouvelles cotisations précitées sont semblables à celles traitées par les mesures législatives d'application prospective adoptées suite au budget fédéral canadien de 2015.

Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2014, pour des activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 octobre 2019.

Événement postérieur à la date du bilan consolidé

Le 19 novembre 2019, la Banque a payé 7,7 millions d'euros aux autorités fiscales allemandes relativement à l'affaire Maple, en règlement d'une créance fiscale finale des autorités fiscales auprès de l'administrateur de faillite. Cette créance a été approuvée par l'assemblée des créanciers de Maple GmbH. Au 31 octobre 2019, une provision de 11 M\$ a été comptabilisée afin de refléter cet événement postérieur à la date du bilan consolidé donnant lieu à des ajustements. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 26 afférente aux présents états financiers consolidés.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Entités structurées

La Banque a recours à des entités structurées, entre autres, pour diversifier ses sources de financement et pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement. En vertu des IFRS, une entité structurée doit être consolidée si la Banque contrôle cette entité. La méthode comptable concernant les critères de consolidation des entités structurées se retrouve à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Des renseignements supplémentaires au sujet des entités structurées non consolidées et consolidées sont présentés à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Titrisation d'actifs financiers de la Banque

Prêts hypothécaires

La Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH. Au 31 octobre 2019, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à FCH totalise 19,2 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assureur-prêt qui a assuré le prêt. Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. En vertu des normes IFRS, puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés à la FCH, les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Créances sur cartes de crédit

En avril 2015, la Banque a mis en place *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) afin de continuer son programme de titrisation de cartes de crédit sur une base renouvelable. La Banque a recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque assume le rôle de gestionnaire des créances vendues et conserve la relation client. De plus, elle administre elle-même le programme de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions du programme.

Au 31 octobre 2019, le portefeuille de créances sur cartes de crédit détenu par CCCT II (déduction faite du certificat bancaire détenu par la Banque) représente un encours de 1,6 G\$. CCCT II a émis des certificats d'investisseurs dont 0,9 G\$ sont détenus par des tiers et 0,7 G\$ par la Banque. Les nouvelles créances sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients.

Les différentes séries de certificats sont notées par les agences de notation *Fitch* et *DBRS*. La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure : ainsi, elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. Le recours de second niveau des séries émises est assuré par les certificats subordonnés aux certificats de premier rang et représente 5,8 % du montant des séries émises. La Banque consolide CCCT II, puisqu'elle en détient le contrôle.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre à ces fonds des services administratifs et de structuration de transactions. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. Les notes 26 et 27 afférentes aux états financiers consolidés présentent et décrivent les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu des contrats d'instruments financiers dérivés avec ces fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ces fonds, car elle n'en détient pas le contrôle.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Les notes 1 et 16 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats de garantie. Les principaux types de garanties sont les lettres de garanties, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour de plus amples renseignements sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie relativement aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

Gestion du capital

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

Cadre de gestion du capital

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. La Banque a mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui se définit comme suit :

- procéder à une évaluation globale des risques;
- mesurer les risques importants et les exigences de capital relativement à la planification financière de la Banque pour le prochain exercice ainsi que les profils de risque actuels et prospectifs;
- intégrer des simulations de crises à l'échelle de l'entreprise et effectuer une analyse de sensibilité pour déterminer une réserve de capital au-delà des seuils réglementaires minimaux (pour de plus amples renseignements sur les simulations de crises à l'échelle de l'entreprise, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion);
- procéder à une agrégation du capital et à des analyses du caractère raisonnable du capital interne par rapport au capital réglementaire;
- comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes;
- fournir une attestation du caractère suffisant des niveaux de capital de la Banque.

L'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante de la planification et de la stratégie en matière de capital. La Banque établit des objectifs internes en matière de ratio des fonds propres, incluant une réserve discrétionnaire en surplus des exigences réglementaires, qui lui permettent de disposer d'une structure financière solide et de suffisamment de capital pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction selon son appétit pour le risque, tout en assurant un rendement concurrentiel à ses actionnaires, dans des conditions normales ainsi que selon diverses simulations de crises rigoureuses et vraisemblables. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

La mesure du rendement du capital ajusté en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital économique requis sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'exploitation de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour la répartition du capital entre les différents secteurs d'exploitation.

Structure et gouvernance

L'équipe de Gestion du capital est, avec ses partenaires de Gestion des risques, de Financement d'actifs et trésorerie et des Finances, responsable du maintien des processus et des moyens de contrôle intégrés permettant l'évaluation globale de l'adéquation des fonds propres.

Le Conseil supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant, conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au comité de gestion des risques (CGR), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Toutefois, le Conseil, sur recommandation du CGR, doit assumer les responsabilités suivantes :

- examiner et approuver la politique de gestion du capital;
- examiner et approuver l'appétit pour le risque de la Banque, y compris les principales cibles en termes de capital et de risque et les limites correspondantes;
- examiner et approuver le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque;
- examiner et approuver l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence;
- examiner les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris les ratios d'adéquation des fonds propres selon l'Accord de Bâle;
- s'assurer du caractère approprié de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres réglementaires.

Le bureau de la présidence est chargé de définir la stratégie de la Banque et il joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre à l'égard du capital. Le comité de gestion intégré des risques supervise la gestion du capital, ce qui consiste à examiner la stratégie et le plan en matière de capital, et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures d'urgence, ainsi qu'à faire des recommandations relatives à ces mesures.

Accord de Bâle et contexte réglementaire

Accord de Bâle

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

Comme l'exige l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise l'approche de notation interne (NI) avancée pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. Le risque de crédit de certains portefeuilles considérés comme étant de moindre importance est pondéré conformément à l'approche standardisée de l'Accord de Bâle. La méthode de pondération simple est utilisée afin de calculer la charge liée aux titres de participation du portefeuille bancaire. Cette méthode exige une gestion proactive du capital alloué aux portefeuilles comptant des titres de participation du portefeuille bancaire puisqu'au-delà d'un certain seuil d'investissement, le coût du capital réglementaire devient prohibitif. En ce qui a trait au risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. L'actif pondéré en fonction des risques de marché est déterminé principalement selon une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour évaluer le risque spécifique de taux d'intérêt.

Pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation, le traitement des fonds propres dépend du type d'expositions sous-jacentes et des informations disponibles sur ces expositions. La Banque doit utiliser l'approche de titrisation fondée sur les notations internes (*Securitization : Internal-Ratings-Based-Approach* ou SEC-IRBA) si elle est en mesure d'appliquer un modèle fondé sur les notations internes approuvé et a suffisamment d'informations pour calculer les exigences de fonds propres pour toutes les expositions sous-jacentes du portefeuille titrisé. Selon cette approche, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé d'une combinaison d'intrants réglementaires et d'intrants spécifiques à l'exposition de titrisation, tels que l'exigence implicite de fonds propres liée aux expositions sous-jacentes, le niveau de rehaussement de crédit, l'échéance effective, le nombre d'expositions et la perte moyenne en cas de défaut (PCD) pondérée.

Si la Banque ne peut pas utiliser l'approche SEC-IRBA, elle doit se servir de l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (*Securitization : External-Ratings-Based-Approach* ou SEC-ERBA) pour les expositions de titrisation dont les notations sont établies à l'externe. Cette approche établit la pondération en fonction des risques sur la base de notations déterminées à l'externe. La Banque utilise les notations établies par *Moody's*, *Standard & Poor's* (S&P), *Fitch* ou *DBRS*, ou une combinaison de ces notations. La Banque utilise l'approche basée sur les évaluations internes (EI) pour les expositions de titrisation non notées liées aux structures d'émission de papier commercial adossé à des actifs dont elle est le promoteur. Si la Banque ne peut pas appliquer l'approche SEC-ERBA ou l'approche EI, elle doit utiliser la formule réglementaire en vertu de l'approche de titrisation standardisée (*Securitization : Standardized Approach* ou SEC-SA). Selon cette approche, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé d'intrants spécifiques à l'exposition de titrisation, tels que l'exigence implicite de fonds propres liée aux expositions sous-jacentes calculées à l'aide de la méthode standardisée pour risque de crédit et le niveau de rehaussement de crédit et des défaillances.

Si aucune des approches ci-dessus ne peut être utilisée, il faut attribuer une pondération des risques de 1 250 % à l'exposition de titrisation. La Banque peut appliquer une diminution des exigences de fonds propres pour les expositions de titrisation qui respectent les critères du dispositif de titrisations simples, transparentes et comparables (STC). Pour atténuer l'effet du cadre de titrisation révisé, qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2018, le BSIF a prévu des droits acquis sur le traitement des fonds propres actuel pour un an grâce à un ajustement négatif de l'actif pondéré en fonction des risques. Cet ajustement élimine l'augmentation initiale des pondérations des risques. Le BSIF a également établi des dispositions de transition pour toutes les opérations de titrisation terminées avant le 31 décembre 2018, pour un maximum de deux ans.

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. Les règles de l'Accord de Bâle s'appliquent au niveau consolidé de la Banque. Les actifs des entités non consolidées à des fins réglementaires sont ainsi exclus du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la dette subordonnée admissible et certaines provisions pour pertes de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le BSIF est responsable de l'application de l'Accord de Bâle au Canada. Tel que requis par l'Accord de Bâle, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y a de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui seraient conformes à Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, font l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans. La Banque prévoit éliminer progressivement tous ses instruments non assortis d'une clause de FPUNV sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire. De plus, dans les règlements de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (SADC) et de la *Loi sur les banques* (Canada), le gouvernement du Canada détaille les régimes de conversion, d'émission et d'indemnisation pour les instruments de recapitalisation interne émis par les BISI. En vertu de la *Loi sur la SADC*, lorsque le BSIF a déterminé que la Banque a cessé d'être viable, ou est sur le point de l'être, le gouverneur en conseil peut, suivant une recommandation du ministre des Finances si ce dernier est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de le faire, prendre un décret exigeant que la SADC convertisse la totalité ou une partie de certaines actions et certains éléments du passif de la Banque en actions ordinaires de la Banque (une « conversion aux fins de recapitalisation interne »). Les règlements sur la recapitalisation interne qui régissent la conversion et l'émission des instruments de recapitalisation interne sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018, et ceux qui régissent l'indemnisation des détenteurs d'instruments convertis sont entrés en vigueur le 27 mars 2018. Les actions et les éléments du passif émis avant la date d'entrée en vigueur des règlements sur la recapitalisation interne ne sont pas soumis à une conversion aux fins de recapitalisation interne, sauf si, dans le cas d'un élément du passif, les modalités de cet élément du passif sont, à cette date ou par la suite, modifiées afin d'accroître le montant du principal ou de prolonger son échéance et que l'élément du passif modifié respecte les exigences afin d'être soumis à une conversion aux fins de recapitalisation interne. Les règlements sur la recapitalisation interne n'ont pas eu d'incidence importante sur le plan de financement de la Banque.

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 10,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 11,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 13,5 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %, une surcharge relative aux BISI uniquement de 1 % et la réserve pour stabilité intérieure de 2,0 %. La réserve pour stabilité intérieure, dont le niveau varie entre 0 % et 2,5 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. Les banques doivent également respecter le plancher des fonds propres qui établit le seuil réglementaire des fonds propres selon l'approche standardisée de Bâle II. Si les exigences selon Bâle III sont inférieures à 75 % des exigences de fonds propres calculées selon Bâle II, l'écart est ajouté à l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, est entrée en vigueur le 23 septembre 2018. La ligne directrice TLAC vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 23,50 % (incluant la réserve) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 % d'ici le 1^{er} novembre 2021. La Banque a commencé à émettre des créances admissibles à la recapitalisation interne au cours du trimestre terminé le 30 avril 2019 et s'attend à ce que ses ratios TLAC s'améliorent avec le refinancement normal de ses créances à terme non garanties arrivant à échéance. La Banque ne prévoit aucun défi pour satisfaire à ces exigences TLAC.

Exigences – Ratios réglementaires selon Bâle III

Au 31 octobre 2019							
	Réserve de conservation des fonds propres		Minimum établi par le CBCB	Surcharge relative aux BISI	Minimum établi par le BSIF ⁽¹⁾	Réserve pour stabilité intérieure ⁽²⁾	Minimum établi par le BSIF ⁽¹⁾ , y compris la réserve pour stabilité intérieure
	Minimum						
Ratios des fonds propres							
CET1	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1,0 %	8,0 %	2,0 %	10,0 %
catégorie 1	6,0 %	2,5 %	8,5 %	1,0 %	9,5 %	2,0 %	11,5 %
total	8,0 %	2,5 %	10,5 %	1,0 %	11,5 %	2,0 %	13,5 %
Ratio de levier	3,0 %	s.o.	s.o.	s.o.	3,0 %	s.o.	3,0 %

s.o. Sans objet

(1) Les ratios des fonds propres incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BISI.

(2) Le niveau de la réserve pour les BISI varie entre 0 % et 2,5 % des actifs pondérés en fonction des risques et est déterminé par le BSIF.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la réserve. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

Contexte réglementaire

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Une brève description des projets de réglementation en cours est présentée ci-dessous. Tel que prévu, la Banque a mis en place plusieurs nouvelles exigences réglementaires en 2019, notamment les règles du *Standardized Approach for measuring Counterparty Credit Risk* (SA-CCR) et le cadre de titrisation révisé (décrit précédemment).

Réforme de Bâle III

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (*Group of Central Bank Governors and Heads of Supervision* ou GHOS), qui supervise le CBCB, a approuvé les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Les réformes approuvées par le GHOS, dans le document intitulé *Basel III : Finalising post crisis reforms*, visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des banques. Ces réformes, dont l'application est requise à partir de 2022, comportent une révision des approches standards pour le calcul du risque de crédit et du risque opérationnel, une contrainte d'utilisation de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes pour le calcul du risque de crédit, ainsi qu'une révision du ratio de levier, de la charge de CVA et du calcul du plancher des fonds propres. En février 2018, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Pillar 3 disclosure requirements - updated framework*, qui présente les exigences de divulgation additionnelles requises lorsque les réformes réglementaires en cours de Bâle III seront en vigueur à partir de 2022 et ces exigences formeront le seul cadre de divulgation réglementaire du Pilier 3. En janvier 2019, le CBCB a également publié une version révisée du document intitulé *Revisions to the minimum capital requirements for market risk* (initialement publié en mars 2018) dont l'application est requise à partir de 2022.

En juillet 2018, le BSIF a publié le document de travail intitulé *Mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au Canada*. Ce document fait état des points de vue préliminaires du BSIF au sujet de la portée et du calendrier de mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au Canada.

Autres projets

Le 10 avril 2019, le BSIF a publié la version finale de sa ligne directrice B-2 *Limites régissant les expositions importantes pour les banques d'importance systémique intérieure*. Les limites régissant les expositions importantes ont pour but de restreindre le montant maximal des pertes que pourrait encourir une institution confrontée au défaut soudain d'une contrepartie. La nouvelle version de la ligne directrice B-2 resserre les limites régissant les expositions aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) et aux autres BSI canadiennes; elle reconnaît les techniques éligibles d'atténuation du risque de crédit en mesurant l'exposition nette plutôt que l'exposition brute et elle réduit les fonds propres éligibles en remplaçant le total des fonds propres par les fonds propres de catégorie 1. Les BSI devront se conformer à la ligne directrice B-2 pour la période débutant le 1^{er} novembre 2019.

Le 30 mai 2019, le BSIF a publié une nouvelle version de sa ligne directrice B-12 *Gestion du risque de taux d'intérêt*. Cette ligne directrice énonce les attentes du BSIF à l'égard de la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB) dans des domaines tels que les processus de gouvernance, l'évaluation des risques, l'élaboration de simulations de crise et les hypothèses de comportement et de modélisation clés. Les BSI devront adopter cette nouvelle version à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le 26 juin 2019, le CBCB a finalisé les versions révisées des exigences concernant le traitement du ratio de levier des dérivés de clients compensés ainsi que des exigences de divulgation afin de prendre en considération les préoccupations concernant l'habillage du bilan. Le traitement des dérivés de clients compensés a été révisé pour aligner la mesure du ratio de levier avec celle énoncée dans les règles d'évaluation du risque de crédit de contrepartie sous l'approche standardisée (SA-CCR), qui est utilisée pour les exigences de fonds propres fondées sur le risque. La révision du document intitulé *Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier* vise à dissiper les préoccupations concernant l'habillage du bilan liées au ratio de levier. Toutes les banques actives au niveau international seront tenues de divulguer leurs ratios de levier selon les valeurs moyennes quotidiennes et de fin de trimestre des transactions de financement sur titres. Ces révisions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

La gestion du capital en 2019

Activités de gestion

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a complété le rachat de 4 547 200 actions ordinaires au prix de 281 M\$, ce qui a réduit de 40 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 241 M\$ les *Résultats non distribués*. Le rachat de 2 347 200 actions ordinaires fait partie du programme d'offre publique de rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal des activités de la Banque débuté le 6 juin 2018 et terminé le 5 juin 2019; la Banque a racheté un total de 6 847 200 actions ordinaires dans le cadre de ce programme. Le 10 juin 2019, la Banque a débuté un nouveau programme d'offre publique de rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 9 juin 2020. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a complété le rachat de 2 200 000 actions ordinaires dans le cadre du nouveau programme.

Au 31 octobre 2019, la Banque compte 334 172 411 actions ordinaires émises et en circulation comparativement à 335 070 642 un an plus tôt, et 98 000 000 actions privilégiées émises et en circulation, inchangé par rapport au 31 octobre 2018. Pour de plus amples renseignements sur les instruments de fonds propres, se reporter aux notes 15, 18 et 19 afférentes aux états financiers consolidés.

Dividendes

La stratégie en matière de dividende sur les actions ordinaires de la Banque est de cibler un ratio de versement des dividendes de 40 % à 50 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers, en considérant la situation financière, les besoins de trésorerie, les exigences réglementaires ainsi que tout autre facteur jugé pertinent par les membres du Conseil.

Pour l'exercice 2019, la Banque a déclaré des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de 892 M\$, ce qui représente 42 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2018 : 41 %). Les dividendes déclarés sont conformes à la fourchette cible de distribution. La Banque fait preuve de prudence dans la gestion de ses fonds propres réglementaires et elle demeure confiante en sa capacité de faire croître ses résultats pour les années à venir.

Actions et options d'achat d'actions

	Au 31 octobre 2019	
	Nombre d'actions	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 34	16 000 000	400
Série 36	16 000 000	400
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300
	98 000 000	2 450
Actions ordinaires	334 172 411	2 949
Options d'achat d'actions	12 103 626	

Au 29 novembre 2019, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 334 201 015 et le nombre d'options en cours est de 12 076 868. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées de la Banque et les billets à moyen terme échéant le 1^{er} février 2028, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 \$ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 723 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 68,4 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 octobre 2019.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 11,7 %, à 15,0 % et à 16,1 % au 31 octobre 2019, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 11,7 %, de 15,5 % et de 16,8 %, respectivement, au 31 octobre 2018. Le ratio des fonds propres CET1 est stable. Le résultat net, déduction faite des dividendes, et les émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions ont compensé la mise en place des règles du SA-CCR pour l'évaluation du risque de crédit de contrepartie, la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques, les rachats d'actions ordinaires effectués au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019 et les réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. La diminution du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres est essentiellement attribuable à l'augmentation de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le ratio de levier en date du 31 octobre 2019 s'établit à 4,0 %, stable par rapport au 31 octobre 2018. La croissance des fonds propres de catégorie 1 a été compensée par la croissance de l'exposition totale.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Fonds propres		
CET1	9 692	8 608
catégorie 1	12 492	11 410
total	13 366	12 352
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	83 039	73 654
pour les fonds propres de catégorie 1	83 039	73 670
pour le total des fonds propres	83 039	73 685
Exposition totale	308 902	284 337
Ratios des fonds propres		
CET1	11,7 %	11,7 %
catégorie 1	15,0 %	15,5 %
total	16,1 %	16,8 %
Ratio de levier	4,0 %	4,0 %

Variation des fonds propres réglementaires

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		
Solde d'ouverture	8 608	7 856
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	107	113
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	45	(10)
Rachat d'actions ordinaires	(281)	(467)
Autres surplus d'apport	9	14
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(1 008)	(934)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	2 256	2 145
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tierces parties	(13)	5
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	(8)	(24)
Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 le 1 ^{er} novembre 2018 (IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017)	(4)	(122)
Autres	(163)	97
Variations des autres éléments cumulés du résultat global		
Écarts de conversion	(6)	27
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	(16)
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017		(10)
Autres	3	1
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	134	(57)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires		
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	3	(7)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %		
Actifs d'impôt différé	–	–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	–	–
Variation des autres ajustements réglementaires ⁽¹⁾	9	(3)
Solde de clôture	9 692	8 608
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Solde d'ouverture	2 802	2 601
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	–	600
Rachat de fonds propres	–	(400)
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	–	–
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	(2)	1
Solde de clôture	2 800	2 802
Total des fonds propres de catégorie 1	12 492	11 410
Fonds propres de catégorie 2		
Solde d'ouverture	942	204
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	–	750
Rachat de fonds propres	–	–
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	–	–
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	(4)	2
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	10	(14)
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	(74)	–
Solde de clôture	874	942
Total des fonds propres réglementaires	13 366	12 352

(1) Représente la variation des placements dans les fonds propres CET1 de la Banque.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 a augmenté de 9,4 G\$ pour s'établir à 83,0 G\$ au 31 octobre 2019, comparativement à 73,7 G\$ au 31 octobre 2018. Cette augmentation découle principalement de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques et du changement de méthode d'évaluation du risque de crédit de contrepartie (SA-CCR). La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs

Trimestre terminé le

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019	31 juillet 2019	30 avril 2019	31 janvier 2019	31 octobre 2018
	Total	Total	Total	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	65 693	64 124	62 162	59 476	57 974
Taille du portefeuille	1 979	1 588	1 589	1 273	1 629
Qualité du portefeuille	11	(155)	56	(198)	(203)
Mises à jour des modèles	(46)	416	33	–	(72)
Méthode et politique	(362)	–	–	1 634	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Variation de change	(21)	(280)	284	(23)	148
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	67 254	65 693	64 124	62 162	59 476
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début	3 972	3 788	3 964	3 435	4 755
Variation des niveaux de risque ⁽¹⁾	304	184	(176)	529	(406)
Mises à jour des modèles	–	–	–	–	(914)
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin	4 276	3 972	3 788	3 964	3 435
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début	11 319	11 096	10 910	10 743	10 539
Variation des niveaux de risque	190	223	186	167	204
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin	11 509	11 319	11 096	10 910	10 743
Actif pondéré en fonction des risques à la fin	83 039	80 984	79 008	77 036	73 654

(1) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation du risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2019, la Banque a mis à jour ses modèles pour les portefeuilles de cartes de crédit et les prêts du secteur énergie.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2019, la Banque a mis en place les règles du SA-CCR pour évaluer le risque de crédit de contrepartie selon l'approche standardisée, tel que requis par le CBCB. Au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2019, la Banque a raffiné la méthode de calcul de pondération de risque pour des instruments financiers dérivés.

Allocation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction du risque réglementaire

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La ventilation par secteur d'exploitation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction des risques réglementaires a été effectuée sur une base individuelle avant l'allocation du goodwill et des immobilisations incorporelles. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion fournit toutes les informations relatives aux principaux types de risques. Le regroupement « Autres risques » présenté ci-dessous comprend notamment le risque d'affaires, le risque structurel de taux d'intérêt et l'avantage de la diversification entre les types de risques.

Répartition des risques par secteur d'exploitation

Au 31 octobre 2019

(en millions de dollars canadiens)

BANQUE NATIONALE DU CANADA					
Secteurs d'exploitation	Particulier et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Financement spécialisé aux États-Unis et International	Autres
Principales activités	Services bancaires Services de crédit Financement Investissement Activité d'assurances	Courtage de plein exercice Gestion privée Courtage direct Solutions de placement Services administratifs et de négociation Produits transactionnels aux conseillers Services fiduciaires et de succession	Titres de participation, à revenus fixes, produits de base et devises Services de banque d'affaires Services de banque d'investissement	Financement spécialisé aux États-Unis • Credigy International • ABA Bank (Cambodge) • Participations minoritaires dans les marchés émergents	Activités de trésorerie Gestion des liquidités Financement de la Banque Gestion de l'appariement du bilan Services centralisés
Capital économique par type de risque	Crédit 1 708 Marché – Opérationnel 390 Autres risques 217 Total 2 315	Crédit 105 Marché – Opérationnel 242 Autres risques 414 Total 761	Crédit 2 199 Marché 201 Opérationnel 308 Autres risques 340 Total 3 048	Crédit 521 Marché 10 Opérationnel 82 Autres risques 42 Total 655	Crédit 63 Marché (16) Opérationnel (73) Autres risques (84) Total (110)
Actif pondéré en fonction des risques	Crédit 31 851 Marché – Opérationnel 4 692 Total 36 543	Crédit 1 811 Marché – Opérationnel 2 917 Total 4 728	Crédit 22 783 Marché 4 147 Opérationnel 3 764 Total 30 694	Crédit 6 588 Marché – Opérationnel 1 024 Total 7 612	Crédit 4 221 Marché 129 Opérationnel (888) Total 3 462

Gestion des risques

Les textes grisés et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de la présente section du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés. Ils représentent les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché ainsi que les risques de liquidité et de financement tel qu'exigé par l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels. L'objectif d'une gestion saine et efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, de contrôler la volatilité des résultats de la Banque et de s'assurer que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires.

Cadre de la gestion des risques

Les risques sont gérés de façon rigoureuse. Ils sont identifiés, mesurés et contrôlés afin d'atteindre un juste équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés. Par conséquent, les processus de prise de décisions sont guidés par une évaluation et une gestion des risques en phase avec l'appétit pour le risque de la Banque et par des niveaux prudents de fonds propres et de liquidités. Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables.

La Banque s'est dotée de principes directeurs pour soutenir une gestion saine et efficace des risques :

- le risque est l'affaire de tous : les unités d'affaires, les fonctions liées à la gestion des risques et la surveillance, de même que l'Audit interne jouent un rôle important pour assurer la mise en place du cadre de gestion des risques;
- centrée client : la qualité des données est la clé pour connaître les clients, bien gérer les risques et offrir un excellent service à la clientèle;
- à l'échelle de l'entreprise : une vision intégrée des risques est à la base d'une gestion saine et efficace des risques et d'une prise de décisions éclairée par la direction;
- capital humain : les employés de la Banque sont engagés, expérimentés et possèdent une grande expertise; leur curiosité contribue à leur perfectionnement continu et leur rigueur favorise l'intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle;
- basée sur des faits : une bonne gestion des risques repose sur un discernement rigoureux et un bon jugement ainsi que sur des modèles et des systèmes perfectionnés.

Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque représente le niveau de risque qu'une entreprise est prête à assumer afin de réaliser sa stratégie d'affaires. La Banque définit son appétit pour le risque par des seuils de tolérance, par l'alignement sur sa stratégie d'affaires et par l'intégration de la gestion des risques à sa culture d'entreprise. L'appétit pour le risque est intégré aux processus de prise de décisions ainsi que de planification stratégique et financière et de gestion du capital.

Le cadre de l'appétit pour le risque repose sur des principes, des énoncés, des mesures ainsi que des cibles, et il est renforcé par des politiques et des limites. Les cibles d'appétit pour le risque sont établies en tenant compte des contraintes réglementaires de la Banque et des attentes de nos parties prenantes, notamment les clients, les employés, la communauté, les actionnaires, les organismes de réglementation, les gouvernements et les agences de notation.

Le cadre de l'appétit pour le risque est défini par les principes et énoncés suivants :

La marque de commerce, la réputation et la pérennité de la Banque sont au cœur de nos décisions, ce qui requiert :

- le maintien d'une notation de crédit élevée;
- une position solide en capital et en liquidités;
- une gestion rigoureuse du risque de non-conformité à la réglementation, incluant les pratiques de vente;
- aucune tolérance pour la négligence en matière de sécurité de l'information.

Nous comprenons les risques encourus : ils sont alignés sur notre stratégie d'affaires et se traduisent par :

- un juste équilibre entre le risque et le rendement;
- un profil de risque stable;
- un niveau stratégique de concentration aligné sur les cibles approuvées.

Notre transformation et notre simplification sont réalisées sans compromettre la gestion rigoureuse des risques, ce qui se reflète dans :

- une tolérance peu élevée aux risques opérationnels et de réputation;
- la stabilité des opérations et des systèmes informatiques en temps normal ainsi qu'en temps de crise.

La direction de la Banque et les unités d'affaires sont impliquées dans le processus de détermination de l'appétit pour le risque et il leur revient de suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. L'évaluation de ces besoins s'effectue au moyen du processus de planification stratégique d'entreprise. Les indicateurs de risques font l'objet d'une diffusion régulière, ce qui assure que le profil de risque de la Banque est aligné sur le niveau déterminé d'appétit pour le risque, à défaut de quoi des mesures correctrices pourraient être prises. Pour de plus amples renseignements sur les principaux indicateurs de risque suivis par la direction de la Banque pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, se reporter aux pages suivantes.

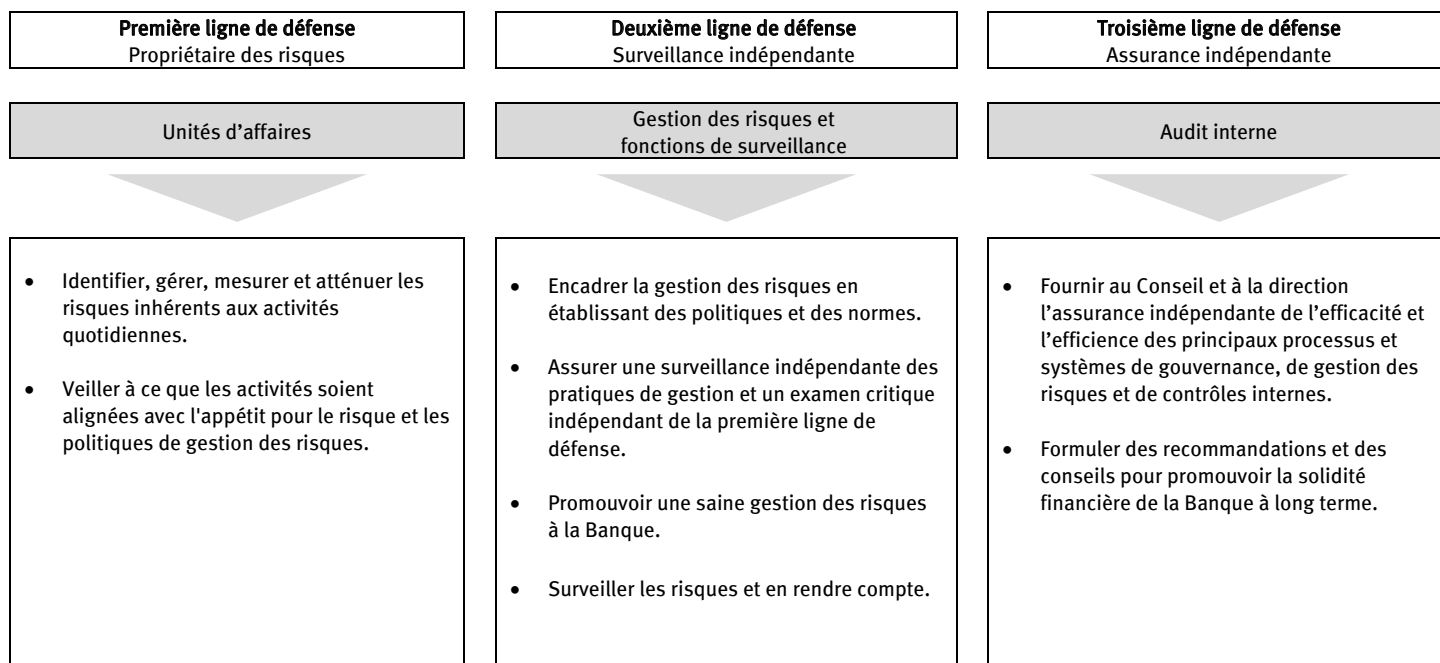
Simulations de crises à l'échelle de l'entreprise

Un programme de simulation de crises à l'échelle de l'entreprise est en place à la Banque. Il fait partie d'un processus plus exhaustif visant à s'assurer que la Banque maintient des niveaux adéquats de fonds propres, conformément à ses stratégies d'affaires et son appétit pour le risque. La simulation de crises est un mécanisme de gestion des risques consistant à évaluer les effets potentiels, sur la situation financière de la Banque, ses fonds propres et sa liquidité, d'un ensemble de changements précis dans les facteurs de risque correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. Ce programme soutient le processus de décision de la direction, en identifiant les domaines de vulnérabilité potentielle pour la Banque dans son ensemble qui sont reflétés dans l'établissement des limites ainsi que dans la planification d'affaires à plus long terme. Les scénarios de même que les résultats des simulations sont sujets à révision par un groupe d'experts des simulations de crises, un groupe de supervision des simulations de crises et le comité des risques globaux (CRG) et sont approuvés par le Conseil. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Tests de tension et simulations de crises » du présent Rapport de gestion pour les risques de crédit, de marché et de liquidité.

Intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle

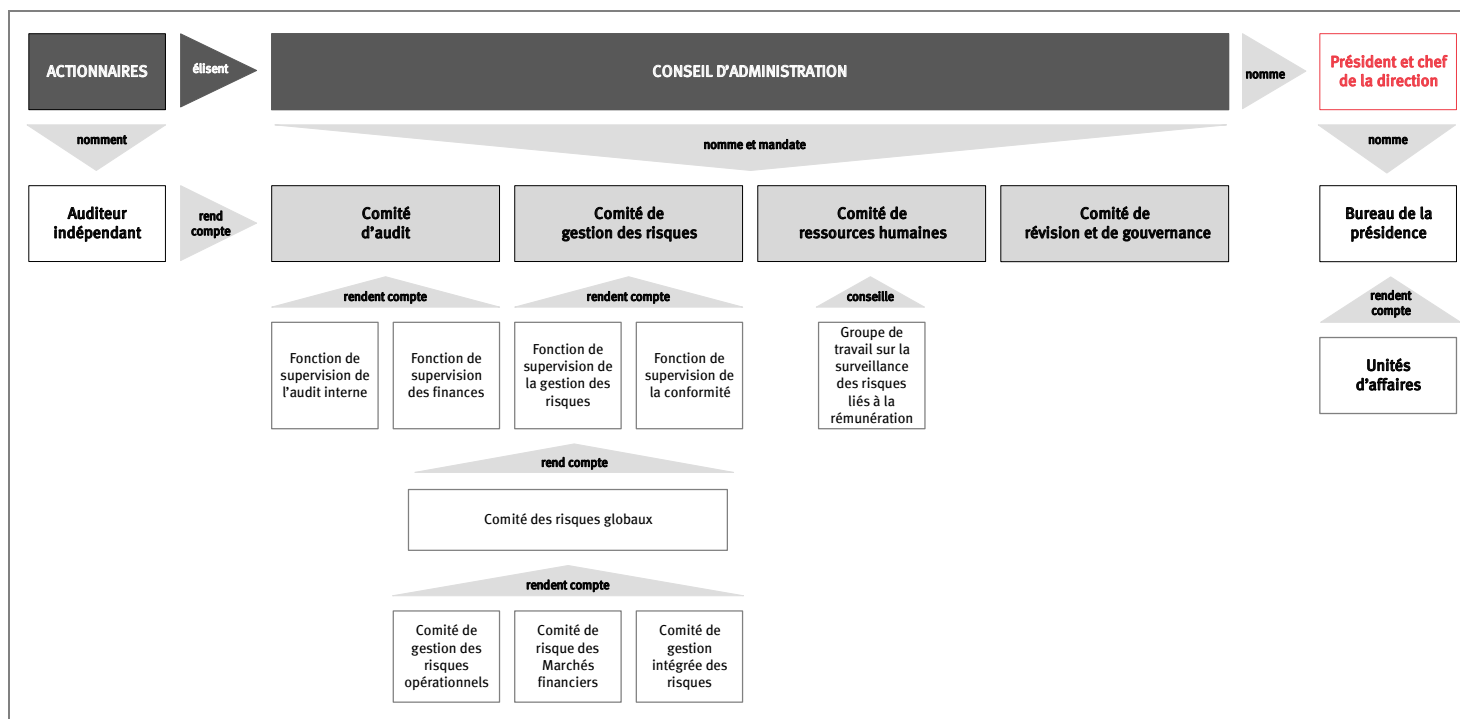
La direction de la Banque fait continuellement la promotion de la gestion des risques dans ses communications internes. Un modèle équilibré où les initiatives de développement des affaires sont combinées avec la préoccupation constante d'une gestion des risques saine et efficace est préconisé. À cet égard, le risque est considéré notamment dans les plans d'affaires des secteurs, dans l'analyse d'initiatives stratégiques et lors du lancement de nouveaux produits. La gestion des risques est aussi renforcée par des programmes de rémunération incitative structurés de façon à respecter la tolérance au risque de la Banque. De plus, l'Audit interne effectue une évaluation de la culture à travers ses mandats. Enfin, tous les employés doivent suivre annuellement une formation obligatoire sur la conformité à la réglementation, qui porte notamment sur le code de conduite et de déontologie de la Banque et la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes (RPCFAT). Des programmes de formation sur la gestion des risques sont également offerts à l'ensemble des secteurs de la Banque.

En outre, en vue d'assurer l'efficacité du cadre de la gestion des risques en place, la Banque a clairement défini les rôles et responsabilités en renforçant le concept de trois lignes de défense. La section « Structure de gouvernance » présentée aux pages suivantes définit ce concept ainsi que les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.



Structure de gouvernance *

Le diagramme ci-dessous présente l'architecture de gouvernance globale de la Banque ainsi que les relations de gouvernance établies pour la gestion des risques.



Le conseil d'administration (Conseil) ⁽¹⁾

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et d'approuver la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, de reconnaître et de comprendre les principaux risques auxquels la Banque fait face et de s'assurer que les systèmes appropriés soient en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. De plus, il veille à ce que la Banque exerce ses activités conformément aux pratiques et stratégies en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Il remplit son mandat à la fois directement et par l'entremise de ses comités : le comité d'audit, le comité de gestion des risques, le comité de ressources humaines ainsi que le comité de révision et de gouvernance.

Le comité d'audit ⁽¹⁾

Le comité d'audit supervise le travail de l'auditeur interne et de l'auditeur indépendant, veille à la solidité financière de la Banque, encadre la présentation de l'information financière, les processus d'analyse et les contrôles internes de la Banque et examine tout signalement d'irrégularités liées à la comptabilisation, aux contrôles internes ou à l'audit.

Le comité de gestion des risques (CGR) ⁽¹⁾

Le comité de gestion des risques examine le cadre de l'appétit pour le risque et en recommande l'approbation par le Conseil. Il approuve les principales politiques de gestion des risques, ainsi que les limites de tolérance au risque. Il s'assure que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement, et ce, de manière continue. Finalement, il surveille le profil de risque et les tendances liées aux activités de la Banque et s'assure de leur cohérence avec l'appétit pour le risque.

Le comité de ressources humaines ⁽¹⁾

Le comité de ressources humaines examine et approuve les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque en tenant compte du cadre de la gestion des risques et en recommande l'approbation au Conseil. Il recommande annuellement au Conseil l'approbation des objectifs et des indicateurs clés de performance du président et chef de la direction dont il évalue également les réalisations et la performance. Il recommande au Conseil l'approbation de la rémunération du président et chef de la direction, des membres du bureau de la présidence et des responsables des fonctions de supervision. Enfin, il examine et étudie périodiquement le plan de relève de la direction.

Le comité de révision et de gouvernance ⁽¹⁾

Le comité de révision et de gouvernance veille à ce que les pratiques de la Banque soient saines et conformes à la législation et aux meilleures pratiques, notamment en matière de responsabilités ESG. Il doit s'assurer de la compétence des administrateurs en procédant à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses membres, et planifier la relève des administrateurs et la composition du Conseil. Il s'assure que des mécanismes sont en place pour éviter que les opérations financières interdites entre la Banque et les parties liées soient réalisées.

(1) Des renseignements additionnels sur l'architecture de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020 qui sera disponible prochainement sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com. Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

Le bureau de la présidence et la direction de la Banque

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence veille à l'exercice d'une saine gestion des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque. La direction de la Banque promeut l'intégration de la gestion des risques à sa culture organisationnelle et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

La fonction de supervision de l'audit interne

Le service de l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense du cadre de la gestion des risques. Il est responsable de fournir de façon objective, au Conseil et à la direction de la Banque, une assurance indépendante et des conseils sur l'efficacité et l'efficience des principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et de formuler des recommandations et des conseils pour promouvoir la solidité de la Banque à long terme.

La fonction de supervision des finances

Le service des Finances est responsable de la gestion optimale des ressources financières et de la gouvernance adéquate de l'information financière. Il aide les secteurs d'exploitation et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veille au respect d'exigences réglementaires et s'occupe de la présentation de l'information de la Banque aux actionnaires ainsi que de la présentation de l'information à l'externe des diverses unités, entités et filiales de la Banque. Il est responsable de la gestion du capital et participe activement aux activités du comité de gestion de l'appariement du bilan.

La fonction de supervision de la gestion des risques

La fonction de supervision de la gestion des risques a pour responsabilité d'identifier, de mesurer et de superviser, de manière indépendante et selon une approche intégrée, les divers risques auxquels est exposée la Banque et de promouvoir l'intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle de la Banque. L'équipe de Gestion des risques appuie la direction et le Conseil dans la compréhension et la supervision des principaux risques. De plus, ce secteur développe, maintient et communique le cadre d'appétit pour le risque tout en s'assurant de l'intégrité et de la fiabilité des mesures de risque.

La fonction de supervision de la conformité

Le service de la Conformité est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de non-conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque, en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'exploitation. Il exerce aussi une surveillance et une évaluation indépendantes de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et normes portant sur la gestion du risque de non-conformité à la réglementation.

Le groupe de travail sur la surveillance des risques liés à la rémunération

Le groupe de travail sur la surveillance des risques liés à la rémunération soutient le comité de ressources humaines dans son rôle de surveillance des risques liés à la rémunération. Il se compose de trois membres, soit le premier vice-président à la direction, Gestion des risques, le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances, et la première vice-présidente à la direction, Expérience employé. Le groupe de travail aide à voir à ce que les politiques et les programmes de rémunération n'incitent pas indûment les membres de la haute direction, les dirigeants, les preneurs de risques importants et l'ensemble des employés à prendre des risques qui dépasseraient les balises de tolérance au risque de la Banque. À cet égard, il s'assure que la Banque respecte la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise publiée par le BSIF et les principes et normes en matière de saines pratiques de rémunération émis par le Conseil de stabilité financière, dont le suivi et la mise en œuvre sont assurés au Canada par le BSIF. Le comité de gestion des risques du Conseil prend également connaissance des rapports présentés par ce groupe de travail au comité de ressources humaines.

Le comité des risques globaux (CRG)

Le comité des risques globaux a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Il recommande également l'approbation, par le Conseil, de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque et de la gestion du profil de risque. Le comité de gestion des risques opérationnels, le comité de risque des Marchés financiers et le comité de gestion intégrée des risques présentés dans le diagramme de la structure de gouvernance sont les principaux comités qui relèvent du comité des risques globaux. Le comité des risques globaux remplit également son mandat par l'entremise du comité senior d'évaluation des transactions complexes, du comité des banques, du comité de supervision des modèles et des comités de révision des produits et activités.

Les unités d'affaires

À titre de première ligne de défense, les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs propres activités, dans les limites fixées et conformément aux politiques de gestion des risques, en s'assurant de déceler, d'analyser et de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques et des limites en vigueur.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les normes et les procédures qui les accompagnent établissent les responsabilités, identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent la procédure d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent les principaux risques de la Banque, sont révisées régulièrement afin d'en valider la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des unités de la Banque et s'appliquent à l'ensemble de la Banque et de ses filiales. D'autres politiques, normes et procédures viennent se greffer aux politiques principales et couvrent certains aspects plus précis de la gestion des risques, tels que la poursuite des activités de la Banque, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers.

Gouvernance de la gestion du risque de modèles

La Banque a de plus en plus recours à des modèles pour orienter la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, la stratégie à l'égard des marchés des capitaux, la répartition du capital économique et réglementaire, la gestion globale du risque de crédit, la gestion de patrimoine et les mesures de rentabilité. Les modèles sont, en fait, devenus une norme en matière de gestion des risques. Ainsi, les banques accordent une importance accrue au « risque de modèle », ce qui explique la mise en œuvre d'une politique et de processus de gestion du risque de modèles rigoureux afin d'en assurer une utilisation appropriée et efficace pour la gestion des risques.

Le cadre de gouvernance pour la gestion du risque de modèles de la Banque repose sur les éléments clés suivants : les politiques et normes de gestion du risque de modèles, le groupe de validation des modèles et le comité de supervision des modèles. Les politiques et normes établissent les principes et les règles applicables à l'élaboration et à la validation des modèles. L'étendue des modèles couverts est vaste, allant des modèles d'établissement des prix en fonction du risque de marché et des modèles de prise de décisions automatisées en matière de crédit jusqu'au modèle de gestion du capital lié au risque commercial, y compris les modèles relatifs au capital réglementaire et au capital en situation de crise, les modèles IFRS 9 et les modèles de criminalité financière. Le cadre couvre également les modèles plus avancés du type intelligence artificielle.

Une des pierres angulaires des politiques de la Banque s'appuie sur le principe général selon lequel tous les modèles qui sont considérés comme importants pour la Banque ou qui sont utilisés dans l'évaluation du capital réglementaire doivent faire l'objet d'une surveillance accrue au cours de leur cycle de vie ainsi que d'une validation indépendante. À cette fin, tous les modèles utilisés par la Banque sont classés en fonction de leur niveau de risque (faible, moyen ou élevé). Selon cette évaluation, la Banque applique des lignes directrices strictes à l'égard des exigences relatives à l'élaboration et à la documentation des modèles, à leur examen indépendant, au suivi de leur performance et à la fréquence minimale de leur révision. La Banque estime que la meilleure protection contre le risque de modèles est la mise en œuvre d'un cadre d'élaboration et de validation rigoureux.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité

La Conformité constitue une fonction de supervision indépendante au sein de la Banque, et sa première vice-présidente et chef de la conformité bénéficie d'un accès direct au CGR ainsi qu'au président et chef de la direction et peut communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers. La première vice-présidente, Chef de la conformité et Chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité rencontre régulièrement le président du CGR, avec lequel elle a un lien hiérarchique, en l'absence de la direction afin, notamment, d'examiner avec lui les questions liées aux relations entre la fonction de conformité et la direction de la Banque ainsi qu'à l'accès à l'information requise.

Les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle quotidiens des risques de non-conformité à la réglementation découlant des activités dont ils ont la responsabilité. La Conformité exerce une surveillance indépendante afin d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires qui s'appliquent à ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Évaluation indépendante par le service de l'Audit interne

Le service de l'Audit interne, une fonction indépendante et objective au sein de la Banque, donne à la direction et au Conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, une assurance sur le degré de maîtrise par la Banque de ses activités, fournit des conseils en vue de les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Ce service aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ses principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et en formulant des recommandations pour les renforcer et promouvoir la solidité de la Banque à long terme.

Dans tous les cas où des recommandations sont émises, l'Audit interne a le mandat d'évaluer de façon indépendante la pertinence des mesures adoptées par les gestionnaires pour régler les problématiques soulevées, puis d'en assurer le suivi rigoureux. La première vice-présidente, Audit interne, relève de la présidente du comité d'audit. Son indépendance est également assurée par un lien administratif avec le président et chef de la direction, et elle peut en tout temps convoquer une réunion hors calendrier du comité d'audit. Le champ d'examen de l'Audit interne couvre sans aucune restriction tous les secteurs d'exploitation, services centralisés et filiales de la Banque.

Risques principaux et risques émergents

Les risques principaux et les risques émergents représentent les risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation ou encore le modèle d'affaires et la stratégie à long terme de la Banque. Les processus utilisés visent à identifier et à mesurer ces risques aussitôt que possible afin d'être en mesure de mettre en œuvre les stratégies appropriées pour les atténuer.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque. Pour ce faire, la Banque maintient un inventaire des risques principaux et émergents auxquels elle s'expose, ce qui facilite leur identification et permet de les gérer de façon adéquate. Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques présentés ci-dessous.

Risque de crédit	Risque de marché	Risque de liquidité et de financement	Risque opérationnel	Risque de non-conformité à la réglementation	Risque de réputation	Risque stratégique	Risque environnemental
------------------	------------------	---------------------------------------	---------------------	--	----------------------	--------------------	------------------------

La Banque est également exposée à d'autres risques importants et risques émergents définis ci-après.

Risques	Tendance	Description
Sécurité de l'information et cybersécurité		Omniprésente dans notre quotidien, la technologie est au cœur des services bancaires et est devenue le principal moteur de l'innovation du secteur financier. Si cette transformation numérique répond aux besoins croissants de la clientèle tout en augmentant l'efficacité opérationnelle des institutions, elle comporte néanmoins des risques de sécurité de l'information et de cybersécurité. Les renseignements personnels et les données financières des clients des institutions financières demeurent des cibles de choix pour les criminels. Ces criminels, qui sont de mieux en mieux organisés et qui utilisent des stratagèmes de plus en plus sophistiqués, tentent de profiter des technologies pour dérober des informations.
		Face à la recrudescence des cybermenaces et à la sophistication des cybercriminels, la Banque est notamment exposée à des risques liés aux fuites de données, aux logiciels malveillants, aux accès non autorisés, au piratage informatique, à l'hameçonnage, au vol d'identité, au vol de propriété intellectuelle, au vol d'actifs, à l'espionnage industriel et à l'éventualité d'un déni de service en raison d'activités visant à causer des pannes de réseau et l'interruption des services.
		Les cyberattaques, tout comme l'interruption ou la défaillance des systèmes qui soutiennent la Banque et ses clients, pourraient entraîner une attrition de la clientèle, des pertes financières, l'incapacité des clients à effectuer des transactions, le non-respect de la législation en matière de vie privée ou de toute autre loi en vigueur, des litiges, amendes, pénalités ou interventions de nature réglementaire, des dommages à la réputation, des coûts de conformité, des mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement, la hausse des coûts pour assurer l'entretien et la mise à jour des systèmes et infrastructures technologiques, lesquels pourraient tous affecter les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.
		Il est également possible que la Banque ne puisse pas mettre en place des mesures préventives efficaces contre toutes les cyberattaques puisque les techniques utilisées se multiplient, changent fréquemment, proviennent d'un large éventail de sources et sont de plus en plus perfectionnées.
		C'est dans ce contexte que la Banque déploie des efforts pour assurer l'intégrité ainsi que la protection de ses systèmes et de l'information. La Banque réitère son engagement d'amélioration continue au niveau de la sécurité de l'information dans l'ultime but de protéger ses clients et de préserver leur confiance. Avec ses partenaires du secteur financier et les autorités réglementaires, elle s'engage à poursuivre ses efforts d'atténuation des risques liés aux technologies. La mise en place d'équipes multidisciplinaires qui regroupe des spécialistes de cybersécurité et de prévention de la fraude visent spécifiquement à anticiper ce type de menaces. D'autre part, la Banque poursuit les initiatives de son propre programme de cybersécurité visant à adapter ses capacités de protection, de surveillance, de détection et de réponse en fonction de l'évolution des menaces. Une structure de gouvernance et de reddition de comptes est également en place afin de soutenir des prises de décisions basées sur une saine gestion des risques. Le CGR est informé régulièrement des tendances et des faits nouveaux en la matière, en plus de tirer des leçons des incidents opérationnels survenus dans d'autres grandes entreprises afin de mieux comprendre les risques potentiels, notamment ceux liés à la cybersécurité et à la protection des renseignements personnels.

Risques	Tendance	Description
Risques économiques et géopolitiques 		Alors que l'expansion économique aux États-Unis est désormais la plus longue jamais enregistrée depuis la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs s'interrogent sur l'imminence d'une récession. En effet, le bras de fer opposant la Chine et les États-Unis sur le commerce suscite des inquiétudes. Plus le climat d'incertitude perdure, plus la probabilité que les dirigeants d'entreprises freinent leurs plans d'investissement et d'embauche en attendant une meilleure visibilité quant aux nouvelles règles du jeu est grande. Un ralentissement marqué du secteur manufacturier est déjà observé en 2019 à l'échelle mondiale mais, heureusement, le secteur des services tient le coup. Certains pays émergents sont particulièrement vulnérables face à une montée du protectionnisme étant donné l'importance du secteur manufacturier dans leurs économies. De plus, la dette libellée en dollars américains dans certains pays émergents a fortement augmenté au cours des dernières années et l'appréciation du dollar américain qui s'est poursuivie en 2019 pourrait compromettre la solvabilité de certains emprunteurs. En Europe, les risques géopolitiques sont multiples notamment la possibilité d'une sortie non négociée du Royaume-Uni de l'Union européenne, l'incertitude politique en Italie et une éventuelle renaissance du mouvement des gilets jaunes en France.
		En raison des mesures monétaires exceptionnelles prises par les banques centrales, combinées à une croissance économique modérée et à un faible taux d'inflation, les taux d'intérêt à long terme sont demeurés bas très longtemps dans les économies avancées. Ce contexte pourrait avoir donné lieu à des stratégies de prise de risques excessifs de la part des participants du marché en vue d'obtenir des rendements additionnels. Les répercussions négatives de ces stratégies pourraient se faire sentir advenant des difficultés économiques ou une hausse éventuelle des taux d'intérêt. Par conséquent, la Banque demeure vigilante et continue de se fier à son solide cadre de gestion des risques afin de repérer, de mesurer et de réduire les risques et de demeurer dans les limites de son appétit pour le risque.
		L'économie canadienne montre des signes encourageants dans un contexte économique mondial morose. Le marché du travail est demeuré résilient malgré une croissance économique décevante au quatrième trimestre de 2018 et au premier trimestre de 2019. Le solide rebond de la croissance au deuxième trimestre a confirmé que cet accès de faiblesse n'était que passager, notamment pour le secteur énergétique. Après la chute vertigineuse des cours du pétrole en 2014-2015, les producteurs se sont adaptés à ce nouvel environnement, mais s'il advenait que les prix du pétrole et du gaz fléchissent de nouveau, les obstacles qu'ils devraient surmonter nuiraient à leur capacité de remboursement ainsi qu'à la qualité de leur crédit. Les provinces productrices de ressources énergétiques fossiles continuent de tourner au ralenti et leurs taux de chômage demeurent élevés. Les conditions économiques et financières solides dans les trois grandes provinces (Ontario, Québec et Colombie-Britannique) continuent toutefois de soutenir un environnement de crédit favorable pour les portefeuilles de prêts. Le Canada reste cependant vulnérable à une détérioration de la toile de fond économique mondiale qui minerait la création d'emplois et le revenu disponible des ménages, d'autant plus que le niveau d'endettement de ces derniers est élevé. Les marchés immobiliers de Vancouver et Toronto montrent des signes de stabilisation après un ralentissement, mais demeurent vulnérables à un contexte économique moins favorable étant donné les prix élevés. Une augmentation inattendue de l'inflation représente aussi un risque pour l'économie canadienne dans la mesure où cela pourrait amener la Réserve fédérale américaine ou la Banque du Canada à réduire son niveau d'accommodement monétaire. Dans un tel cas, les actifs immobiliers, entre autres, seraient vulnérables à une correction de prix. La Banque surveille les développements internationaux qui risquent d'influencer l'économie canadienne. Même si une entente commerciale est survenue entre le Canada et ses partenaires nord-américains, le protectionnisme américain continue de représenter un risque pour le Canada. À titre d'exemple, l'administration américaine n'a pas hésité à menacer d'imposer des tarifs contre le Mexique dans le différend concernant les migrants et ce, même si une entente commerciale venait d'être conclue. Le conflit sino-américain actuel risque aussi de favoriser graduellement le développement de deux chaînes d'approvisionnement bien distinctes. Si tel est le cas, des sociétés canadiennes qui choisiront de se concentrer sur le marché américain risquent de se voir fermer l'accès au marché chinois alors que d'autres qui opteront pour le marché chinois pourraient avoir plus de difficultés à conquérir des parts de marché aux États-Unis. Ces incertitudes pourraient se traduire par une instabilité importante dans certains secteurs, de sorte que la Banque continue de surveiller l'évolution du marché et demeure vigilante conformément à sa politique de tolérance pour le risque.

Risques	Tendance	Description
Dépendance envers la technologie et les tiers		La Banque est dépendante de la technologie, parce que ses clients demandent une accessibilité accrue aux produits et services via diverses plateformes qui doivent gérer d'importants volumes de données. Les changements technologiques rapides combinés aux pressions de la clientèle et de la concurrence nécessitent des investissements importants et continus en technologie. La mise en place inadéquate d'améliorations technologiques ou de nouveaux produits ou services pourrait affecter de façon significative la capacité de la Banque à bien servir et retenir ses clients. Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure technologique de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et d'autres services de communication. La Banque utilise également les services de tiers pour le soutien de certains processus d'affaires et pour le traitement d'activités informatiques. Ces relations d'affaires impliquent dans certains cas le partage d'informations confidentielles. L'interruption de ces services ou un bris de sécurité pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque à fournir des produits et services aux clients et à exercer ses activités, sans compter l'impact sur sa réputation. Afin d'atténuer ce risque, la Banque dispose d'un cadre de gestion des risques liés aux tiers qui comprend diverses validations en matière de sécurité de l'information, de santé financière et de performance qui sont mises de l'avant avant de conclure une entente et tout au long de sa durée de vie. Il comprend aussi des plans de continuité des affaires, testés périodiquement afin d'assurer leur efficacité en temps de crise. Malgré ces mesures préventives et les efforts déployés par les équipes de la Banque pour gérer les tiers, il est possible que certains risques se réalisent. Si cela devait se produire, la Banque compterait alors sur des mécanismes d'urgence et d'atténuation prévus en collaboration avec les tiers. Consciente de l'importance des risques liés aux tiers, la Banque s'assure de l'évolution de ses pratiques.
Approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et changements climatiques		Au cours des dernières années, l'approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) n'était pas considérée comme une préoccupation majeure des clients et des investisseurs. Aujourd'hui, cette perception a changé et de nombreux intervenants s'entendent pour dire que ces questions sont d'actualité et pourraient devenir des facteurs liés à la rentabilité financière des entreprises dans un avenir rapproché. Dans cette optique, la Banque s'est dotée de principes ESG et a donné son appui à diverses initiatives concernant le développement durable. L'accent accru mis sur les questions ESG ne relève pas de lois ou réglementations spécifiques imposant un nouveau niveau de divulgation, mais plutôt d'une volonté de transparence et de compréhension plus large de l'impact sur la réputation et les finances des entreprises. Les pressions exercées par les clients, les investisseurs, les groupes environnementaux et plus récemment les agences extra-financières ont également incité les institutions financières à s'intéresser aux différents aspects que l'approche ESG pourrait avoir sur leurs activités en termes de risque de réputation, de stratégie et de gestion de portefeuille et à ce qu'elles pourront mettre en place afin d'intégrer des principes de citoyen responsable. Au cours des dernières années, les questions environnementales et climatiques ont souvent été mises en avant-plan. Un cadre de divulgation financière et divers guides relatifs aux changements climatiques qui s'appliquent aux banques, aux assureurs et aux gestionnaires de portefeuilles ont été publiés et leur adhésion, de même que leur mise en place, est en évolution rapide. De plus, la Banque du Canada a, dans son rapport annuel sur la revue du système financier, abordé certains aspects dont les interrelations entre l'environnement, l'économie et le système financier. Cela est particulièrement vrai pour le Canada, où les ressources jouent un rôle vital dans notre économie et où l'environnement naturel est une caractéristique déterminante de notre identité. Bien qu'aucune exigence particulière n'ait été publiée, nous continuerons à suivre de près les développements et toutes les implications qui en résulteront pour la Banque.
Innovation technologique et concurrence		D'une part, la performance financière de la Banque dépend de sa capacité à développer et mettre en marché des produits et services nouveaux et innovateurs, à adopter et développer de nouvelles technologies contribuant à différencier ses produits et services et générer des économies de coûts, et à mettre en marché ces nouveaux produits et services au moment opportun et à un prix concurrentiel. D'autre part, le défaut d'effectuer une révision adéquate des changements critiques au sein de l'entreprise avant et pendant la mise en place et le déploiement de systèmes technologiques clés ou le défaut d'aligner les attentes des clients et les engagements pris à leur endroit ainsi que les capacités opérationnelles pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque. Également, le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, tels que les prix des produits et des services, le niveau de service offert et les changements aux produits et services proposés.

Autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs

Risques internationaux

Par le truchement des opérations de certaines de ses unités (principalement ses bureaux de New York et Londres) et filiales au Canada ou à l'étranger (notamment Credigy Ltd., NBC Global Finance Limited et Advanced Bank of Asia Limited), la Banque est exposée à certains risques liés à sa présence sur les marchés internationaux ou dans des juridictions étrangères. Bien que ces risques n'affectent pas une proportion significative des portefeuilles de la Banque, leur impact ne doit pas être négligé, surtout s'ils sont d'ordre juridique ou réglementaire. Le risque peut être particulièrement élevé lorsqu'il s'agit d'une exposition dans un territoire où le caractère exécutoire des conventions ou ententes conclues par la Banque n'est pas certain, ou encore dans des pays ou régions soumis à des perturbations de nature politique ou socio-économique ou des pays pouvant faire l'objet de sanctions internationales. De façon générale, la Banque peut être exposée de multiples façons aux risques posés par les autres pays, ne serait-ce que par le biais de la législation ou de la réglementation étrangère. Dans toutes ces situations, il y a lieu de considérer ce qu'il est convenu d'appeler un « risque pays ». Le risque pays, en effet, vise non seulement les activités que la Banque exerce à l'étranger, mais aussi les affaires qu'elle conduit avec les clients non-résidents de même que les services qu'elle propose à sa clientèle active à l'étranger, comme les téléversements ou les produits internationaux, et les opérations qu'elle effectue à partir du Canada en devises étrangères.

Dans le cadre de ses activités, la Banque est tenue de respecter les exigences réglementaires en matière de lutte contre le RPCFAT en vigueur dans chacune des juridictions où elle fait affaire. Elle est également tenue de respecter les exigences réglementaires liées aux sanctions en vigueur dans ces différentes juridictions. Le risque de RPCFAT est un risque financier, réglementaire et de réputation. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section Gestion du risque de non-conformité à la réglementation.

La Banque est exposée financièrement aux risques à l'extérieur du Canada et des États-Unis principalement par le biais de ses opérations interbancaires sur les marchés financiers internationaux ou de ses activités de financement du commerce international. Cette exposition géographique représente une proportion modérée du montant global du risque encouru. La répartition géographique des prêts fait l'objet d'une divulgation trimestrielle dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Afin de contrôler le degré de risque pays qu'elle encourt, la Banque fixe des limites de concentration de crédit par pays, qu'elle revoit et fait approuver par le Conseil lors du renouvellement de la politique de gestion du risque de crédit. Ces limites sont établies en pourcentage du capital réglementaire de la Banque, en fonction du niveau de risque que représente chaque pays, particulièrement les pays émergents. Le risque est gradué au moyen d'un mécanisme de classement semblable à celui qui prévaut pour le risque de défaut de crédit. En plus des limites-pays, des plafonds et des limites d'autorisation sont établis, en pourcentage des fonds propres, pour les régions du monde considérées comme à haut risque, qui couvrent en fait toutes les régions à l'exception de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'ouest et des pays développés d'Asie.

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant la décision de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon la difficulté qu'a la Banque à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les hausses de revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Propriété intellectuelle

La Banque veille à protéger les éléments de propriété intellectuelle qui émanent de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Toutefois, dans certaines situations, la Banque pourrait être limitée dans sa capacité à acquérir des droits de propriété intellectuelle. De plus, l'acquisition de ces droits ne garantit pas à la Banque leur efficacité pour dissuader, empêcher ou se défendre d'une appropriation indue d'éléments de propriété intellectuelle par un tiers. Par ailleurs, les produits et services développés par la Banque sont déployés dans un marché compétitif où des tiers pourraient détenir des droits de propriété intellectuelle antérieurs à ceux de la Banque. En pareilles circonstances, rien ne garantit que la Banque réussisse à se défendre contre une réclamation en contrefaçon, qu'elle puisse modifier ses produits et services de manière à éviter les atteintes aux droits des tiers ou qu'elle obtienne une licence à des conditions commercialement acceptables.

Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence pour conserver les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers. La Banque ou une entreprise acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer de recruter des dirigeants clés ou les garder en poste.

Procédures judiciaires et réglementaires

La Banque prend des mesures raisonnables pour se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les territoires où elle est présente. Si ces mesures devaient se révéler inefficaces, il est possible que la Banque fasse l'objet de décisions judiciaires ou réglementaires pouvant entraîner des amendes, des dommages ou d'autres coûts ou encore des restrictions susceptibles d'influer négativement sur ses résultats d'exploitation et de nuire à sa réputation. La Banque peut aussi faire l'objet de litiges dans le cours normal de ses affaires. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés, et l'issue défavorable de tels litiges pourrait avoir un effet négatif significatif sur les résultats d'exploitation de la Banque. Les dommages à la réputation qui en résulteraient pourraient aussi influencer sur les perspectives commerciales futures de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

Conventions, méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et exigent que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Autres facteurs

Enfin, des facteurs tels que les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun, la capacité d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques peuvent aussi influencer sur les résultats futurs de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Gouvernance

Une politique-cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque, et elle est complétée par une série de politiques et normes internes qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'exploitation donnés.

Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers et les opérations commerciales internationales sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ces unités d'affaires, dont l'énoncé est adapté au contexte précis de ces activités. C'est également le cas pour les filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Exceptionnellement, certaines unités d'affaires ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, qui doit respecter en tout temps l'esprit de la politique-cadre de la Banque et doit être révisée et approuvée par la direction du groupe de Gestion des risques. Cette dernière définit l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants ainsi que l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux comportant les étapes suivantes :

- évaluation du risque de crédit et notation;
- évaluation du capital économique;
- tests de tension et simulations de crises;
- processus d'octroi de crédit;
- processus de révision et renouvellement;
- atténuation du risque;
- suivi des comptes sous surveillance et recouvrement;
- évaluation du risque de contrepartie;
- évaluation du risque de règlement.

Reddition de comptes

Un rapport de gestion intégré des risques est présenté trimestriellement à la haute direction et au CGR faisant état de l'évolution du portefeuille de crédit et des faits saillants couvrant les éléments suivants :

- la croissance du volume du portefeuille de crédit par secteur d'exploitation;
- la répartition du portefeuille de crédit, selon les différents critères pour lesquels des limites de concentration sont établies;
- la variation des provisions pour pertes de crédit;
- la variation des prêts dépréciés;
- l'évolution des comptes sous surveillance.

Évaluation du risque de crédit et notation

La juste évaluation du risque que représente un débiteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10, comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut du débiteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille. Deux méthodes peuvent principalement être utilisées pour l'évaluation du risque de crédit, soit l'approche de notation interne (NI) avancée ou l'approche standardisée, tel que définies par l'Accord de Bâle pour fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit, selon l'approche NI avancée, que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique et soumise à certains planchers réglementaires, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (ECD), qui représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut et qui ne peut être inférieure au solde courant.

La méthodologie ainsi que les données et les périodes de ralentissement utilisées pour estimer la PCD sont décrites dans le tableau suivant.

APPROCHE NI AVANCÉE	DONNÉES	PÉRIODES DE RALENTISSEMENT	MÉTHODES DE CALCUL DE LA PCD
Particuliers	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 1996 à 2016.	1996-1998, 2000-2002 Octobre 2008 – Décembre 2009	PCD basée sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
Entreprises	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 2000 à 2018.	2000-2003, 2008-2009 et 2014-2018	PCD basée sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
États souverains	Les cours des obligations en défaut observés par <i>Moody's</i> au cours de la période de 1983 à 2015. L'historique des notations observées par S&P au cours de la période de 1975 à 2016.	1999-2001 et 2008-2012	Basée sur une PCD implicite de marché calculée à partir des baisses du cours des obligations observées à la suite du défaut de l'émetteur.
Institutions financières	Historique de données de pertes et de recouvrement du <i>Global Credit Data Consortium</i> au cours de la période de 1998 à 2014.	1991-1992, 1994, 1998, 2001-2002 et 2008-2009	Modèle de prévision de la PCD à partir de différents facteurs de risque liés à l'émission et à l'émetteur.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation ainsi que de prêts à certaines petites entreprises. Pour évaluer le risque de crédit, des modèles NI avancés sont en place pour les principaux portefeuilles, notamment les prêts hypothécaires, les marges de crédit hypothécaires, les cartes de crédit, les prêts budgétaires et les marges de crédit. La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs et des produits. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes de crédit. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque;
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risque de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examen périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la PD, de la PCD et de l'ECD, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Le risque de crédit de ces portefeuilles est estimé à l'aide de modèles d'évaluation par pointage permettant de déterminer la PD du débiteur. Pour sa part, la PCD est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt (par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme), le ratio prêt-valeur et les types de garanties.

Les normes de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que les normes de révision et renouvellement et de quantification du risque, requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut.

Les modèles d'évaluation par pointage servent aussi à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du requérant ainsi que de ses antécédents, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et de lui attribuer une probabilité de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au client lui-même, notamment sa situation d'emploi actuelle et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources extérieures comme celles des agences de notation de crédit.

À des fins de gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de tenter de prévoir leur comportement futur. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes. Le tableau ci-dessous présente le regroupement de PD et la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux particuliers qui y est associée.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et les portefeuilles de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé du débiteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles sont en place pour 10 différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, institutions financières, États souverains, fonds d'investissement, énergie, immobilier, agriculture, assurances et financement de projets – partenariats publics privés.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur qui traduit la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque de défaut (voir le tableau ci-après) correspond une PD. Cette classification du risque de crédit que représente un débiteur permet à la Banque de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives de la capacité du débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres à un débiteur, à partir d'un examen de sa solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et des administrations publiques préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-dessous présente un regroupement des cotes par grandes catégories de risque et compare ces cotes avec celles de deux grandes agences de notation.

Cotes internes de risque de défaut *

Descriptif ⁽¹⁾	Portefeuille de crédit aux particuliers	Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques				
	PD (%) – Particuliers	Cotes	PD (%) – Entreprises et institutions financières	PD (%) – États souverains	Standard & Poor's	Moody's
Excellent	0,000–0,144	1–2,5	0,000–0,125	0,000–0,094	AAA à A-	Aaa à A3
Bon	0,145–0,506	3–4	0,125–0,451	0,094–0,454	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3
Satisfaisant	0,507–2,681	4,5–6,5	0,451–4,743	0,454–6,607	BB+ à B	Ba1 à B2
À signaler	2,682–9,348	7–7,5	4,743–11,161	6,607–19,120	B- à CCC+	B3 à Caa1
Faible	9,349–99,999	8–8,5	11,161–99,999	19,120–99,999	CCC & CCC-	Caa2 & Caa3
Défaut	100	9–10	100	100	CC, C & D	Ca, C & D

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans la note 7 – *Prêts et provisions pour pertes de crédit* afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs. Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, à partir de modèles et s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut. De plus, des modèles attribuent à chaque facilité de crédit une cote de risque de PCD indépendante de la cote de risque de défaut qui est attribuée au débiteur.

Les cotes de risque de défaut de la Banque et de risque de PCD, ainsi que les paramètres de risque s'y rapportant, contribuent directement à éclairer les décisions d'octroi, de renouvellement et de suivi de crédit. Ils servent également à établir et analyser la tarification basée sur le risque. Par ailleurs, d'un point de vue de gestion de portefeuille de crédit, ils sont aussi utilisés dans l'établissement des limites de concentration par contrepartie, des limites de concentration sectorielles, ainsi que dans la détermination de l'appétit pour le risque de crédit de ces portefeuilles. En outre, ils représentent une composante importante pour l'estimation des pertes anticipées, des pertes non-anticipées, de la mesure du capital économique minimal requis ainsi que de la mesure du niveau des fonds propres minimal requis prescrit par les autorités réglementaires.

L'évaluation du risque de crédit des débiteurs et de leurs facilités, via les paramètres PD et PCD, est effectuée au moins une fois l'an ou plus régulièrement si des changements notables (déclencheurs) sont observés lors d'une mise à jour de l'information financière ou si un autre élément qualitatif indicateur d'une détérioration de la solvabilité du débiteur ou d'une détérioration des garanties associées aux facilités dudit débiteur est constaté. Une liste de comptes sous surveillance existe également permettant à la Banque de suivre de façon plus dynamique la situation financière des débiteurs dont la cote de risque de défaut est supérieure ou égale à 7,0. Ce processus vise à réduire au maximum le risque de défaut de paiement du débiteur et permet une gestion proactive du risque de crédit.

Validation

Le groupe de Gestion des risques assure la surveillance de l'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes, qui est également soumise à une revue régulière, conformément aux politiques de la Banque.

Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers afin de valider l'efficacité des modèles utilisés pour estimer la PD, la PCD et l'ECD. Pour la PD plus particulièrement, ces tests rétroactifs prennent la forme de divers tests statistiques appliqués sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- les dérogations;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. La validation des modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant développé le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles ou des modifications aux modèles existants est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence marquée sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une approbation du Conseil avant d'être soumis aux instances réglementaires et un rapport sommaire de toutes les modifications aux modèles est soumis au CGR une fois l'an.

Les systèmes, méthodes et modèles servant à déterminer les cotes de risque de défaut et de facilité font également l'objet d'une validation périodique indépendante, dont la fréquence est définie en fonction du risque inhérent à l'activité. L'obligation de revoir régulièrement les modèles ayant une incidence notable sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes.

Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le juste classement des risques par niveau, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires. Le groupe de Gestion des risques présente annuellement au CGR un rapport sommaire de l'ensemble des validations.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont supervisés par le comité de supervision des modèles, le CRG et le CGR, et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques, la définition des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

Évaluation du capital économique

L'évaluation du capital économique minimal requis de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers débiteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les débiteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. L'estimation des pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuie sur l'historique des pertes subies, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital économique minimal requis pour l'ensemble des portefeuilles de crédit de la banque. L'estimation du capital économique prend également en considération les anticipations de migrations potentielles du risque de défaut des débiteurs durant le terme résiduel de leurs engagements de crédit. Les principaux facteurs de risque ayant un impact sur le capital économique sont les suivants :

- la PD du débiteur;
- l'ECD;
- la PCD;
- la corrélation de la PD entre les divers débiteurs;
- le terme résiduel des engagements de crédit;
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Tests de tension et simulations de crises

La Banque procède à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés. Une méthodologie globale de tests de tension couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux particuliers, aux entreprises et aux administrations publiques afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettent de mesurer, par la simulation de scénarios précis, le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et d'évaluer l'impact sur la solvabilité de la Banque. De plus, ces tests contribuent à la gestion des portefeuilles en influençant l'établissement des limites de concentration par débiteur, par produit ou par secteur d'activité.

Souscription des prêts hypothécaires

Afin d'atténuer les impacts d'un ralentissement économique et d'assurer à long terme la qualité de son portefeuille, la Banque préconise une saine gestion du risque au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels qui vise à confirmer : i) la volonté du débiteur de rembourser ses obligations financières, ii) la capacité du débiteur de rembourser ses dettes et iii) la qualité du bien immobilier pris en garantie. De plus, conformément aux règles applicables, la Banque adopte une approche prudente lors de la qualification des clients, et elle utilisera par exemple un taux d'intérêt plus élevé afin d'atténuer le risque d'une hausse des taux d'intérêt à court et à moyen terme.

Malgré tout, les risques d'un ralentissement économique pourraient nuire à la rentabilité du portefeuille hypothécaire. Dans ses analyses de tests de tension, la Banque envisage différents scénarios pour mesurer l'impact d'une conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, les résultats des analyses démontrent une hausse marquée des pertes de crédit. Ceci contribuerait à une baisse de la rentabilité et entraînerait une diminution des ratios des fonds propres de la Banque.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le CRG approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Processus de révision et renouvellement

La Banque révisé périodiquement les dossiers de crédit. Le processus de révision lui permet d'actualiser les renseignements sur la qualité des facilités émises et couvre, entre autres, les cotes de risque, le respect des conditions de crédit et le comportement du débiteur. Le risque de crédit de tous les débiteurs est révisé au moins une fois par année. Suite à cette révision périodique, pour les crédits à demande ou inutilisés, la Banque décide si elle veut poursuivre sa relation d'affaires avec l'emprunteur et, s'il y a lieu, révisé les conditions de crédit.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit, la syndication et les cessions de prêts, ainsi qu'à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés de qualité du débiteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. Ce mécanisme n'est pas un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité du débiteur à faire face à ses obligations financières. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente le débiteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité et le caractère exécutoire, sur le plan juridique, des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle.

La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt des biens donnés en garantie sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actifs suivantes, de même que des cautionnements (garantis ou non par des sûretés sur les actifs des cautions) ainsi que des garanties gouvernementales et bancaires :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, matériel roulant;
- immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et établissements industriels;
- espèces et titres négociables.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un débiteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et des montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une approche de diversification de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques, normes et procédures visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur d'activité, par pays, par région, par produit et par type d'instrument financier. L'établissement de ces limites repose sur le cadre d'appétit pour le risque de crédit de la Banque et elles sont revues périodiquement. Le suivi de ces limites, particulièrement des dérogations, fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction du groupe de Gestion des risques.

Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un débiteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit propres aux opérations sur instruments financiers dérivés, qui sont couramment utilisés par la Banque, sont décrits en détail à la section portant sur le risque de contrepartie.

Instruments financiers dérivés de crédit et contrats de garantie financière

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les débiteurs, la Banque définit dans ses normes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit de la Banque. La Banque peut également réduire son risque de crédit en contractant une garantie financière dans laquelle un garant indemnise la Banque pour une perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt.

Syndication de prêts

La Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires pour la syndication des prêts.

Suivi des comptes sous surveillance et recouvrement

Les crédits octroyés et les débiteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie néanmoins en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant un risque de défaut élevé. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit un rapport de surveillance détaillé (appelé « liste de surveillance » ou *watchlist*) qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des engagements de 3 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes de crédit est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements relatifs à la comptabilisation des prêts dépréciés et des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes 1 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

Tolérance et restructuration

L'identification des situations où un débiteur, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité est traitée au cas par cas et requiert du jugement. La norme régissant l'intervention en matière de prêts énonce les principes qu'il convient d'appliquer dans de tels cas, dans le but d'orienter la prise de décision en matière de restructuration de prêts et de déterminer les cas d'application d'une restructuration en urgence. Une situation de restructuration en urgence prévaut lorsque la Banque, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, offre à ce dernier une concession particulière qui est contraire aux politiques de la Banque. Ces concessions pourraient inclure la réduction du taux d'intérêt, une renonciation au capital et la prolongation de la date d'échéance.

La Banque a établi un cadre de gestion pour les entreprises débitrices représentant un risque de défaut plus élevé que la normale. On y définit entre autres les rôles et responsabilités des gestionnaires de prêts dans la gestion des crédits à haut risque, de même que les responsabilités des unités d'intervention et autres parties prenantes dans le processus. Enfin, la politique de gestion du risque de crédit et un cadre de gestion fixent les pouvoirs d'autorisation en matière de restructuration en urgence. Au cours des exercices 2019 et 2018, le montant des prêts restructurés en urgence n'était pas significatif.

Évaluation du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt relativement à divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré des instruments financiers dérivés avec des contreparties, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières impliquant des instruments financiers dérivés sont également sources de risque de contrepartie. La note 16 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit négocié.

Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par grande catégorie d'instruments financiers, qui lui permettent d'utiliser une méthodologie avancée pour le calcul du risque de crédit et du capital économique auxquels la Banque est exposée. Les expositions sont assujetties à des limites. Ces deux éléments sont établis en tenant compte de la volatilité potentielle des actifs sous-jacents jusqu'à l'échéance du contrat.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés ainsi qu'à des opérations d'emprunt et de prises en pension de titres font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles utilisées pour les prêts et les avances et varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions-cadres : de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA), du *Global Master Repurchase Agreement* (GMRA) et du *Global Master Securities Lending Agreement* (GMSLA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA, GMRA ou GMSLA soit conclue avec la plupart de ses contreparties négociant des instruments financiers dérivés, des contrats de change à terme et des opérations d'emprunt ou des prises en pension de titres.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit pour les instruments financiers dérivés et les contrats de change à terme complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en garantie de l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annexes* (CSAs), sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de négocier avec la contrepartie. La Banque a fréquemment recours à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec des institutions financières et des gouvernements. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

De plus, la réclamation d'actifs en garantie dans le cadre des opérations d'emprunt et de prise en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision interne de crédit. De fait, il s'agit de pratiques du marché imposées par les organismes d'autoréglementation du secteur des services financiers, tel l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La Banque s'est également dotée de politiques et de lignes directrices pour régir les sûretés sur ses propres actifs en faveur de contreparties, en raison de l'impact que ces transferts d'actifs peuvent avoir sur sa liquidité. Conformément aux dispositions de sa politique de liquidité, financement et nantissement, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par les contreparties dans le cadre des ententes CSAs en vigueur, dans l'éventualité d'une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité. Ces simulations sont effectuées selon divers scénarios de décote de la Banque ou de fluctuation de la valeur au marché des opérations visées par les ententes CSAs.

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à un risque de fausse orientation. Ce type de risque a généralement un lien avec une exposition au risque de contrepartie et augmente lorsque la PD de cette dernière s'accroît (corrélation positive défavorable). Un risque courant de cette nature découle de la négociation avec des contreparties de contrats d'instruments financiers dérivés dont les actifs sous-jacents peuvent inclure des titres de participation émis par ces mêmes contreparties.

Évaluation du risque de règlement

Le risque de règlement vise potentiellement toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiement ou de règlement entre la Banque et une contrepartie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter de grands risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques. La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant d'opérations sur instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement de transactions financières, notamment celles sur les valeurs mobilières liées à des conventions de rachat ou de revente. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau présentant les montants nominaux de référence à la note 16 afférente aux états financiers consolidés.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation de certains services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il lui soit possible de récupérer les sommes livrées (règlement irrévocable).

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements ou de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur des instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéances strictes au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités élevées.

Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle *

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2019
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Particuliers						
Hypothèques résidentielles	50 328	8 812	–	–	–	59 140
Crédits rotatifs admissibles	2 540	3 046	–	–	–	5 586
Particuliers – autres	14 258	1 911	–	–	20	16 189
	67 126	13 769	–	–	20	80 915
Autres que particuliers						
Entreprises	56 002	20 527	21 524	1	4 103	102 157
États souverains	31 308	5 222	36 208	190	148	73 076
Institutions financières	5 200	425	97 423	1 966	629	105 643
	92 510	26 174	155 155	2 157	4 880	280 876
Portefeuille de négociation	–	–	–	12 015	–	12 015
Titrisation	1 166	–	–	–	3 598	4 764
Total – Risque de crédit brut	160 802	39 943	155 155	14 172	8 498	378 570
Approche standardisée	17 166	601	28 571	1 951	119	48 408
Approche NI avancée	143 636	39 342	126 584	12 221	8 379	330 162
Total – Risque de crédit brut	160 802	39 943	155 155	14 172	8 498	378 570

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2018
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Particuliers						
Hypothèques résidentielles	45 926	8 287	–	–	–	54 213
Crédits rotatifs admissibles	2 829	3 447	–	–	–	6 276
Particuliers – autres	15 461	1 589	–	–	14	17 064
	64 216	13 323	–	–	14	77 553
Autres que particuliers						
Entreprises	50 750	17 588	16 657	29	3 503	88 527
États souverains	27 131	5 234	41 364	47	139	73 915
Institutions financières	4 107	303	75 839	4 122	738	85 109
	81 988	23 125	133 860	4 198	4 380	247 551
Portefeuille de négociation	–	–	–	9 620	–	9 620
Titrisation	1 474	–	–	–	3 272	4 746
Total – Risque de crédit brut	147 678	36 448	133 860	13 818	7 666	339 470
Approche standardisée	13 152	253	14 577	3 965	356	32 303
Approche NI avancée	134 526	36 195	119 283	9 853	7 310	307 167
Total – Risque de crédit brut	147 678	36 448	133 860	13 818	7 666	339 470

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) L'exposition est présentée selon la méthode SA-CCR depuis le premier trimestre de 2019.

(3) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. Le risque de marché provient d'un certain nombre de facteurs, notamment des modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les prix des produits de base et les volatilités implicites. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation comprennent la prise de positions, notamment sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de sa gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles d'investissement.

Les portefeuilles de négociation comprennent des positions sur des instruments financiers et des produits de base détenus soit à des fins de négociation, soit afin de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. Les positions détenues à des fins de négociation sont celles détenues à des fins de revente à court terme ou dans le but de profiter des variations de prix réelles ou prévues à court terme ou de fixer les profits tirés des activités d'arbitrage. Ces portefeuilles visent l'un des objectifs suivants : la tenue de marché, la liquidation de positions pour des clients ou la vente de produits financiers à des clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent les instruments financiers destinés à être détenus jusqu'à leur échéance ainsi que ceux détenus soit à des fins de gestion de la liquidité quotidienne, soit pour le maintien d'un rendement cible ou pour la gestion de l'appariement du bilan de la Banque.

Gouvernance

La politique de gestion du risque de marché régit la gestion globale du risque de marché dans l'ensemble des unités et des filiales de la Banque exposées à ce risque. Elle est approuvée par le CRG. Elle présente le cadre et les principes de la gestion du risque de marché, définit les mesures de risques, les activités de contrôle et de surveillance, l'établissement des limites ainsi que le signalement des dépassements.

Le comité de risque des Marchés financiers supervise tous les risques du secteur des Marchés financiers qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats de la Banque, sur la liquidité ou sur le capital. Ce comité assure la surveillance du cadre de risque du secteur des Marchés Financiers afin d'assurer que les contrôles soient en place afin de contenir le risque conformément au cadre d'appétit pour le risque de la Banque.

Les limites du risque de marché préservent le lien et la cohérence entre les cibles d'appétit pour le risque de marché de la Banque et la gestion quotidienne du risque de marché par l'ensemble des parties intéressées, notamment la haute direction et les unités d'affaires, ainsi que le service des Risques des marchés dans sa fonction de contrôle indépendant. Le processus de surveillance et de signalement de la Banque consiste à comparer l'exposition au risque de marché aux niveaux d'alerte et aux limites du risque de marché déterminés pour l'ensemble des niveaux d'autorisation et d'approbation de limites.

Évaluation du risque de marché

Le groupe de Gestion des risques a recours à diverses mesures de risque pour estimer l'ampleur des pertes pouvant être subies dans des scénarios plus ou moins pessimistes et sur des horizons à court et à long terme. Pour ce qui est des horizons à court terme, les mesures de risque de la Banque comprennent la valeur à risque (VaR), la VaR en période de tension (SVaR) et des mesures de sensibilité. En ce qui a trait aux horizons à long terme ou aux changements importants et soudains du marché, notamment ceux découlant d'un manque de liquidités sur le marché, les mesures de risque comprennent des simulations de crises selon un large éventail de scénarios.

Modèles de la VaR et de la SVaR

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché par produit et par type de risque, ainsi que le risque global par portefeuille, pour l'ensemble de la Banque. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Pour la VaR, la Banque utilise une répartition historique des prix afin de calculer les pertes probables à un niveau de confiance de 99 %, suivant l'évolution quotidienne des facteurs de risque sur des périodes historiques de deux ans. La VaR représente la perte quotidienne maximale que la Banque pourrait, dans 99 cas sur 100, subir dans un portefeuille donné. Autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100.

La VaR liée à un portefeuille de négociation est mesurée en supposant une période de détention d'un jour pour la gestion continue du risque de marché et une période de détention de 10 jours aux fins des fonds propres réglementaires. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles de négociation du secteur des Marchés financiers et du groupe de Financement d'actifs et trésorerie de la Banque.

En plus de la VaR quotidienne, la Banque calcule une VaR en période de tension liée aux activités de négociation. Cette mesure statistique du risque est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR, à l'exception du fait que l'historique des facteurs de risque sur deux ans est remplacé par une période de 12 mois, correspondant à une période continue de difficultés financières importantes qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

La méthode de la VaR est appropriée pour mesurer le risque dans une conjoncture normale, particulièrement en ce qui a trait aux positions de négociation dans les marchés financiers liquides. Cependant, cette méthode présente des faiblesses pour mesurer le risque lorsque des événements extrêmes et soudains liés au risque de marché ont lieu et, par conséquent, le risque de marché de la Banque pourrait vraisemblablement être sous-estimé. Les faiblesses de la méthode de la VaR sont notamment les éléments suivants :

- les variations antérieures des facteurs du risque de marché ne permettent pas toujours d'obtenir des prédictions exactes de la distribution et des corrélations relatives aux variations futures des marchés;
- une VaR à un jour n'intègre pas complètement le risque de marché lié aux positions qui ne peuvent pas être liquidées ou couvertes dans une journée;
- la base de données historiques sur les facteurs du risque de marché utilisée dans le calcul de la VaR peut ne pas refléter les pertes pouvant découler d'une conjoncture inhabituelle (par exemple : une période d'extrême illiquidité) en lien avec la période utilisée pour estimer la VaR;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne reflète pas les pertes potentielles au-delà de ce centile.

Compte tenu des faiblesses de la VaR, cette dernière ne représente pour la Banque qu'une composante de son processus de surveillance en matière de gestion des risques, qui comprend également les simulations de crises, l'analyse de sensibilité ainsi que l'analyse et l'établissement de limites en ce qui a trait à la concentration et aux liquidités, entre autres.

La Banque effectue également des tests rétroactifs du modèle de la VaR qui consistent à comparer les profits et les pertes aux résultats statistiques de la VaR. Les tests rétroactifs sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR à prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et pour valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. Si les résultats des tests rétroactifs présentent des écarts importants, le modèle de la VaR peut être révisé conformément au cadre de gestion du risque de modèles de la Banque.

Contrôle du risque de marché

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille et par unité d'affaires. Tous les trimestres, le CGR examine les résultats de la VaR ainsi que ceux d'autres mesures de risque, incluant les situations de dépassement des limites établies dans la politique, le cas échéant.

La Banque utilise également le capital économique pour le risque de marché à titre d'indicateur de l'appétit pour le risque et aux fins de l'établissement de limites. Cet indicateur mesure le montant de capital requis pour absorber les pertes imprévues attribuables à des événements liés au risque de marché sur un horizon de un an et selon un niveau de confiance déterminé. Pour de plus amples renseignements liés au capital économique, se reporter à la section « Gestion du capital » du présent Rapport de gestion.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la VaR et la SVaR, ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 octobre 2019			
		Mesures du risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
	Solde au bilan	Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 698	579	12 609	510	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	61 823	58 170	3 653	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10 648	–	10 648	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Au coût amorti	9 755	–	9 755	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 723	–	17 723	–	Taux d'intérêt ^{(3) (6)}
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	153 251	6 060	147 191	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	8 129	7 134	995	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Actif au titre des prestations définies	38	–	38	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 393	–	–	6 393	
	281 458	71 943	202 612	6 903	
Passifs					
Dépôts	189 566	9 869	179 697	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	6 893	–	6 893	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 849	12 849	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	21 900	–	21 900	–	Taux d'intérêt ^{(3) (6)}
Instruments financiers dérivés	6 852	6 123	729	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	21 312	5 165	16 147	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	374	–	374	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	5 803	24	911	4 868	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	773	–	773	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	266 322	34 030	227 424	4 868	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation présentés aux pages suivantes.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes.
- (4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés.
- (5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2018

	Solde au bilan	Mesures du risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 756	226	12 269	261	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	55 817	51 575	4 242	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 668	–	5 668	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Au coût amorti	8 298	–	8 298	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	18 159	–	18 159	–	Taux d'intérêt ^{(3) (6)}
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	146 082	5 417	140 665	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	8 608	7 625	983	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Actif au titre des prestations définies	64	–	64	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	7 019	–	–	7 019	
	262 471	64 843	190 348	7 280	
Passifs					
Dépôts	170 830	7 187	163 643	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	6 801	–	6 801	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 780	17 780	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	19 998	–	19 998	–	Taux d'intérêt ^{(3) (6)}
Instruments financiers dérivés	6 036	4 807	1 229	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	20 100	3 733	16 367	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	186	–	186	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	5 638	21	910	4 707	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	747	–	747	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	248 116	33 528	209 881	4 707	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation présentés aux pages suivantes.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés ci-dessous et aux pages suivantes.
- (4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés.
- (5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Activités de négociation

Le premier tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation. Le second tableau présenté à la page suivante illustre la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ^{(1) *}

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2019				2018			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(4,0)	(7,1)	(5,3)	(4,4)	(3,0)	(5,9)	(4,1)	(5,9)
Taux de change	(0,4)	(1,8)	(0,8)	(1,3)	(0,5)	(2,7)	(1,2)	(1,4)
Actions	(2,8)	(6,0)	(3,8)	(3,8)	(1,6)	(5,8)	(3,5)	(4,7)
Contrats sur produits de base	(0,5)	(1,5)	(1,0)	(1,2)	(0,5)	(1,7)	(1,0)	(0,9)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	4,8	4,4	n.s.	n.s.	4,6	7,0
VaR totale de négociation	(3,8)	(8,9)	(6,1)	(6,3)	(3,1)	(7,4)	(5,2)	(5,9)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La VaR de négociation totale est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ^{(1) *}

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2019				2018			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(11,8)	(26,6)	(16,4)	(15,1)	(7,5)	(15,7)	(11,8)	(13,6)
Taux de change	(0,6)	(4,1)	(1,4)	(2,0)	(0,5)	(4,1)	(1,5)	(2,4)
Actions	(4,5)	(14,4)	(7,3)	(8,9)	(1,2)	(9,3)	(3,5)	(9,3)
Contrats sur produits de base	(1,1)	(4,0)	(2,1)	(2,7)	(0,4)	(2,9)	(1,8)	(2,2)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	14,2	13,4	n.s.	n.s.	8,9	17,7
SVaR totale de négociation	(9,0)	(17,8)	(13,0)	(15,3)	(4,0)	(17,8)	(9,7)	(9,8)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

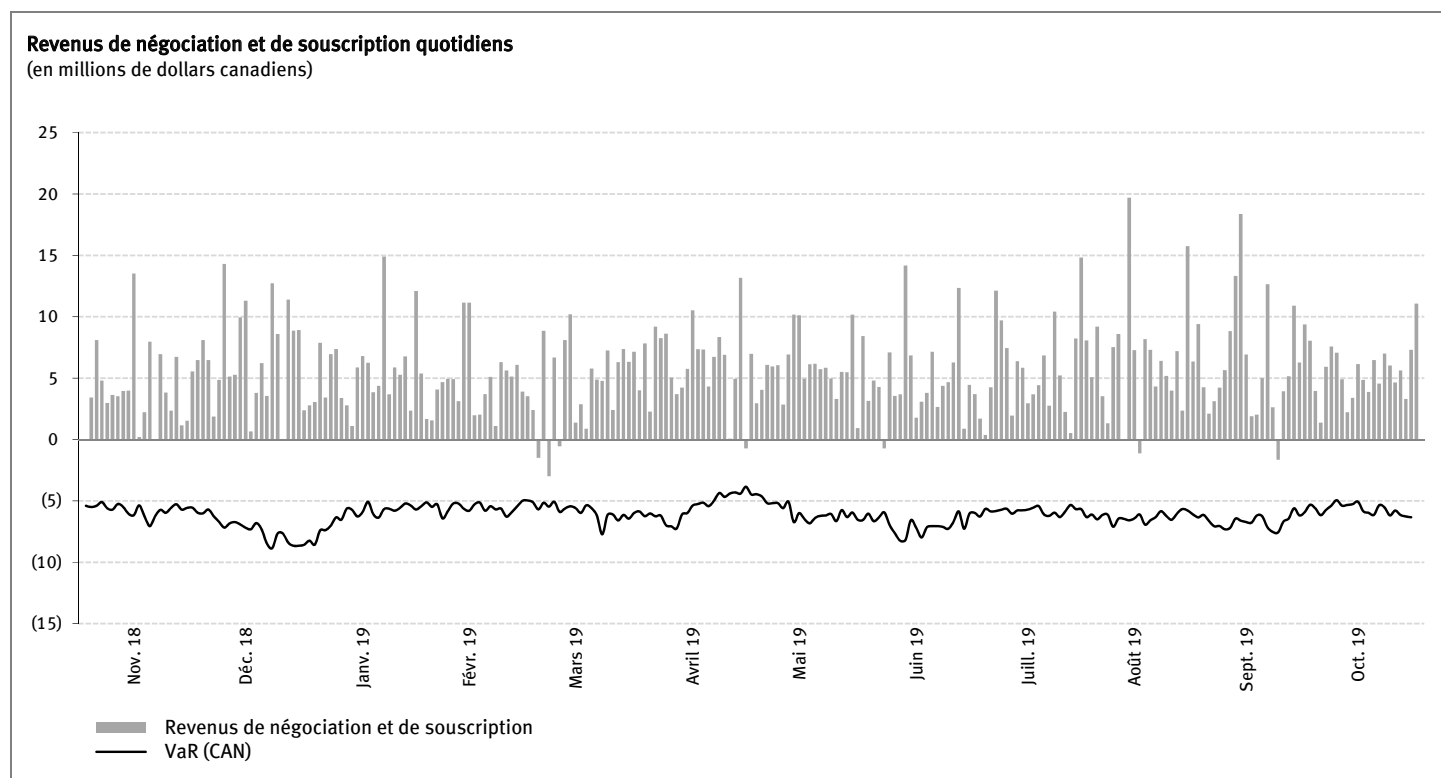
(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La SVaR de négociation totale est inférieure à la somme des SVaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

La moyenne de la VaR totale de négociation de 6,1 M\$ pour l'exercice 2019 est en hausse par rapport à 5,2 M\$ pour l'exercice 2018. La moyenne de la SVaR totale de négociation a aussi connu une hausse passant de 9,7 M\$ pour l'exercice 2018 à 13,0 M\$ pour l'exercice 2019. Ces hausses proviennent essentiellement d'une augmentation du risque de taux d'intérêt et du risque sur actions.

Les revenus tirés des activités de négociation sont comparés à la VaR, représentant une évaluation rétroactive de la pertinence de cette mesure de risque, de même que le rendement financier des activités de négociation par rapport aux risques courus.

Le tableau présenté ci-dessous illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 97 % des jours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019. De plus, 4 jours ont été marqués par des pertes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la VaR.



Simulations de crises

Les simulations de crises représentent une méthode de gestion du risque qui consiste à estimer les pertes potentielles dans des conditions de marché et de variations des facteurs de risque anormales. Cette méthode permet d'augmenter la transparence des données en explorant une gamme d'événements graves mais plausibles.

Ces simulations de crises donnent les résultats que dégageraient les portefeuilles si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. Actuellement, le cadre de simulations de crises de la Banque, qui est appliqué à toutes les positions comportant un risque de marché, se compose notamment des différents scénarios chocs suivants :

- augmentation/diminution parallèle marquée des taux d'intérêt; variations non parallèles (aplatissement et accentuation) et augmentation/diminution des écarts de crédit;
- effondrement soudain des marchés boursiers combiné à une hausse importante de la volatilité; augmentation des cours des actions combinée à une volatilité moindre; augmentation de la volatilité de la structure des échéances combinée à une diminution du cours des actions;
- augmentation/diminution importante des prix des produits de base combinée à une hausse/baisse de la volatilité; augmentation/diminution des prix des produits de base à court terme et à long terme;
- dépréciation/appréciation du dollar américain et des autres devises par rapport au dollar canadien.

Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités bancaires de base, par exemple l'octroi de prêts et la collecte de dépôts, la Banque s'expose à un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence éventuelle négative des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique des capitaux propres de la Banque. Les activités liées aux opérations de couverture, aux placements et au financement à terme sont également exposées au risque structurel de taux d'intérêt. Les principaux risques de taux d'intérêt auxquels la Banque est exposée proviennent des diverses sources suivantes :

- le risque lié à la courbe de taux d'intérêt, lequel se rapporte aux variations du niveau, de la pente et de la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le risque lié à la réévaluation, lequel découle des écarts d'échéance et de périodes de réévaluation des éléments du bilan et hors bilan;
- le risque lié aux options, qu'il soit implicite (par exemple, le remboursement anticipé de prêts hypothécaires) ou explicite (par exemple, les hypothèques à taux plafonné ou les garanties de taux), relativement aux produits inscrits au bilan;
- le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt structurel est évaluée et contrôlée principalement au moyen de l'impact de simulations de crises et de chocs de marché sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque et sur le revenu net d'intérêts prévu pour les 12 prochains mois. Ces mesures reposent sur des projections de flux de trésorerie établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses. La Banque a notamment élaboré des hypothèses clés concernant le niveau des remboursements anticipés de prêts, le remboursement des dépôts et le comportement des clients auxquels des garanties de taux ont été accordées. Ces hypothèses spécifiques ont été élaborées à partir d'analyses historiques et sont revues fréquemment.

L'établissement des prix de cession interne des fonds est un processus selon lequel les unités d'affaires de la Banque sont facturées ou rémunérées en fonction des fonds qu'elles reçoivent ou qu'elles fournissent. Au moyen de ce système, toutes les activités de financement ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité liés à ces activités sont centralisés au sein du groupe de Financement d'actifs et trésorerie.

La gestion active du risque structurel de taux d'intérêt peut constituer une source importante de rentabilité pour la Banque et de plus-value pour les actionnaires. L'objectif de la Banque est de maximiser son revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique de ses capitaux propres, compte tenu de son appétit pour le risque. Cet objectif doit être atteint dans les limites de risque prescrites et se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

Le 30 mai 2019, le BSIF a publié une nouvelle version de sa ligne directrice B-12 *Gestion du risque de taux d'intérêt*. Cette ligne directrice énonce les attentes du BSIF à l'égard de la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB) dans des domaines tels que les processus de gouvernance, l'évaluation des risques, l'élaboration de simulations de crise et les hypothèses de comportement et de modélisation clés. Les BISI devront adopter cette nouvelle version à compter du 1^{er} janvier 2020.

Gouvernance

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt de la Banque relève du groupe de Financement d'actifs et trésorerie. À cet égard, les dirigeants et employés de ce groupe sont responsables de la gestion au jour le jour des risques inhérents aux décisions concernant la couverture du risque structurel de taux d'intérêt et des opérations qui en découlent. Ils représentent le premier niveau d'examen critique en ce qui a trait à l'exécution de ces activités. Le bureau de la présidence approuve et appuie les degrés d'exposition et les stratégies en matière de risque structurel de taux d'intérêt, selon les recommandations du groupe de Financement d'actifs et trésorerie. Le groupe de Gestion des risques est responsable de l'évaluation du risque structurel de taux d'intérêt, de la surveillance des activités et de la conformité à la politique relative au risque structurel de taux d'intérêt. Le groupe de Gestion des risques s'assure qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et veille au respect du cadre d'appétit pour le risque et de la politique. La supervision du risque structurel de taux d'intérêt est principalement effectuée par le comité de risque des Marchés financiers. Ce comité passe en revue l'exposition au risque structurel de taux d'intérêt, l'utilisation des limites et les changements apportés aux hypothèses.

Tests de tension et simulations de crises

Des tests de tension sont effectués sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Des scénarios de crises où le niveau, la pente et la forme de la courbe de taux d'intérêt sont modifiés, font l'objet de simulations. Des scénarios de volatilité et des scénarios basés sur la courbe de rendement sont également testés. Tous les facteurs de risque mentionnés ci-dessus sont couverts par des scénarios précis et sont assortis de limites de risque approuvées par le Conseil ou par le CRG.

Des simulations dynamiques sont également appliquées pour estimer le revenu net d'intérêts futur de la Banque, sa valeur économique future et son exposition future au risque structurel de taux d'intérêt. Ces simulations permettent d'établir des projections de flux monétaires au niveau des actifs, des passifs et des produits hors bilan sur un horizon de placement donné. En raison de leur nature dynamique, elles reposent sur des hypothèses quant aux variations des volumes, des préférences des clients à l'égard des modalités, des remboursements anticipés de dépôts et de prêts et de la courbe de taux d'intérêt.

Les tableaux suivants illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts) *

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2019			2018		
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(178)	40	(138)	(140)	9	(131)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	199	(4)	195	154	17	171
Effet sur le revenu net d'intérêts						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(26)	42	16	10	19	29
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	73	(4)	69	34	8	42

Lignes de gouvernance en matière d'investissement

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières composés de valeurs liquides et de valeurs moins liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de gestion des liquidités. Ces investissements comportent des risques de marché, de crédit, de liquidité et de concentration.

Les lignes de gouvernance en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de ces titres dans les portefeuilles de la Banque et de ses filiales. Ces lignes de gouvernance requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ces types de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées, ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque, principalement en dollars américains, est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises sur le revenu net d'intérêts et les capitaux propres. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés et non dérivés) pour couvrir en partie ce risque. Un changement défavorable dans les taux de change peut en outre se répercuter sur ses ratios des fonds propres, en raison du montant de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en monnaie étrangère. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport à d'autres monnaies, des gains de change non réalisés sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger de la Banque, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, sont présentés dans les autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En outre, l'équivalent en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en dollars américains et des déductions réglementaires au titre des fonds propres augmente. La situation inverse se produit lorsque le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain. La gestion de l'exposition au risque structurel de change vise à s'assurer que les incidences possibles sur les ratios des fonds propres et sur le résultat net sont dans la limite de tolérance établie par les politiques en matière de risque.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et à lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Cela se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le Conseil qui fixe un appétit pour le risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

La Banque travaille étroitement avec les organismes de réglementation nationaux et internationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités. La Banque adapte ses processus et ses politiques de sorte qu'ils reflètent son appétit pour le risque en matière de liquidités en ce qui concerne ces nouvelles exigences.

Les *Normes de liquidités* sont revues annuellement afin de refléter les changements réglementaires au niveau national et international; elles constituent le cadre de référence en matière de liquidités proposé par le BSIF et comprennent six chapitres :

- vue d'ensemble;
- ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR);
- ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR);
- flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou NCCF);
- outils de suivi des liquidités;
- outils de suivi des liquidités intrajournalières.

Le LCR a pour but de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme tandis que le NSFR est un ratio structurel qui est déterminé sur un horizon d'un an. La mesure du NCCF est définie comme un outil de supervision calculant une période de survie. Elle repose sur les hypothèses d'une simulation de crise définie par le BSIF, lesquelles visent à représenter la situation combinée d'une crise propre à une banque et d'une crise systémique.

La Banque publie trimestriellement le LCR. Elle surveille actuellement le ratio NSFR et le respectera au moment de la date d'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2021, le BSIF ayant publié le 11 avril 2019 la version finale de la ligne directrice *Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme* (NSFR) qui énonce les exigences de communication du ratio NSFR auxquelles les BSI doivent souscrire. Ces exigences entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020, mais comme le BSIF accorde une année supplémentaire pour instaurer le cadre de communication, elles prendront effet le 1^{er} janvier 2021. Le 11 avril 2019, le BSIF a également publié la nouvelle version de sa ligne directrice *Normes de liquidités* qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Cette version se distingue de la précédente et fait en sorte que les normes de mesure et de suivi du risque de liquidité reflètent les pratiques optimales à l'heure actuelle.

Le 23 mai 2019, le BSIF a révisé le calcul de la limite régissant les obligations sécurisées. Depuis le 1^{er} août 2019, le total des actifs donnés en garantie par une institution de dépôt au titre d'obligations sécurisées ne doit jamais représenter plus de 5,5 % des actifs au bilan de l'émetteur.

Le 18 juillet 2019, le BSIF a publié des modifications proposées de la ligne directrice B-6, *Principes de liquidité*, aux fins de consultation. La version actuelle remonte à 2012, et les modifications proposées visent à faire en sorte que la ligne directrice demeure à jour et pertinente et qu'elle soit adaptée à l'ampleur et à la complexité des institutions. Le BSIF prévoit que la date de mise en œuvre des modifications sera le 1^{er} janvier 2020.

Gouvernance

Le groupe de Financement d'actifs et trésorerie est responsable de la gestion du risque de liquidité et de financement. Bien que la gestion quotidienne et stratégique des risques liés à la gestion des liquidités et aux activités de financement et de nantissement soit assumée par le groupe de Financement d'actifs et trésorerie, le groupe de Gestion des risques a la responsabilité d'évaluer le risque de liquidité et de surveiller la conformité à la politique qui en découle. Le groupe de Gestion des risques s'assure qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et veille au respect du cadre d'appétit pour le risque. Cette structure assure ainsi une fonction d'examen critique efficace et indépendante à l'égard des décisions, de la stratégie et de l'exposition aux risques de liquidité, de financement et de nantissement.

La politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement de la Banque est soumise à l'examen et à l'approbation du CGR, selon les recommandations du CRG. La Banque a établi deux niveaux de limites. Le premier niveau de limites comprend la situation de trésorerie globale de la Banque et est approuvé par le Conseil, tandis que le second niveau de limites est davantage axé sur des éléments précis du risque de liquidité et est approuvé par le CRG. Le Conseil approuve l'encadrement de gestion au jour le jour et la gouvernance de ce risque, ainsi que les plans de relèvement destinés à gérer les situations d'exception et de crise de liquidité. Le groupe de Gestion des risques, soutenu par le groupe de Financement d'actifs et trésorerie, soumet toute demande de révision de limite proposée au CRG. Si ce dernier approuve la demande, il la soumet à l'approbation du Conseil seulement s'il est question du premier niveau de limites.

La supervision du risque de liquidité est confiée principalement au comité de risque des Marchés financiers, qui réunit des représentants des Marchés financiers, du groupe de Financement d'actifs et trésorerie, du groupe de Gestion des risques et de l'Audit interne.

Par l'entremise du comité de risque des Marchés financiers, le groupe de Gestion des risques présente, sur une base régulière, un rapport sur l'évolution des indicateurs de liquidités, de financement et de nantissement et la conformité aux limites réglementaires et celles approuvées par le Conseil et le CRG. Lorsque les rapports de contrôle signalent une non-conformité aux limites et, de façon générale, une détérioration du niveau des indicateurs de liquidité, le groupe de Financement d'actifs et trésorerie intervient pour rectifier la situation. Conformément au processus d'escalade, les situations problématiques sont signalées à la direction ainsi qu'au CRG et au CGR. Un rapport exécutif sur la gestion du risque de liquidité et du financement de la Banque, soumis trimestriellement au CGR, présente la position de liquidité de la Banque et les situations de non-conformité aux limites et autres règles constatées durant la période de référence ainsi que les mesures correctives adoptées.

Gestion des liquidités

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités, du financement et du nantissement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux régionaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume des opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale des liquidités, la Banque gère celles-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de gestion des liquidités, du financement et du nantissement au sein du groupe de Financement d'actifs et trésorerie permet à la Banque de mieux coordonner l'ensemble de ses activités de financement et de surveillance des risques. Toutes les opérations de financement interne entre entités de la Banque sont contrôlées par le groupe de Financement d'actifs et trésorerie.

La structure centralisée des activités simplifie le processus d'attribution et de contrôle des limites applicables à la gestion des liquidités, au financement et au nantissement. Néanmoins, la politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement comporte des dispositions particulières pour les centres financiers les plus actifs en termes de financement sur le marché institutionnel, et fixe pour ces centres des limites et seuils d'alerte en matière de financement à court terme garanti et non garanti, tant en valeur absolue qu'en importance relative.

Le système d'établissement des prix de cession interne des fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'exploitation ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme et les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides, ainsi que les investissements stratégiques. La tarification des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables des différents canaux de distribution de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et paramètres, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels divers.

De plus, les activités de garantie de sûretés de la Banque sont suivies en fonction des diverses limites fixées par la Banque, et elles sont soumises à des tests de tension mensuels selon diverses simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

Le risque de liquidité peut être évalué de nombreuses façons. Par conséquent, la Banque utilise diverses mesures à cette fin. L'un des principaux outils de suivi du risque de liquidité est la période de survie de la Banque, basée sur les hypothèses en matière d'échéance contractuelle et de comportement appliquées aux éléments du bilan et aux engagements hors bilan.

Tests de tension et simulations de crises

La période de survie mesure, au moyen de diverses simulations, le nombre de mois nécessaire pour disposer de tous les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée ou dans le cas où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance. Cette période est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de trois scénarios qui sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité à une crise spécifique à la Banque et/ou d'ordre systémique. Des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains actifs est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios et les limites appropriées sont inclus dans la politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement de la Banque.

La Banque tient à jour un plan global de continuité des affaires et de relève post-crise financière qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par le Conseil dans le cadre de la planification de la relève et de la continuité des affaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion du risque de non-conformité de la réglementation » du présent Rapport de gestion.

Appétit pour le risque de liquidité

La Banque surveille et gère son appétit pour le risque au moyen de limites relatives aux liquidités, de ratios et de tests de tension. L'appétit pour le risque de liquidité de la Banque repose sur les trois principes suivants :

- s'assurer que la Banque dispose d'un montant d'actifs liquides non grevés suffisant pour couvrir ses exigences financières, dans des conditions normales et sous tension;
- s'assurer que la Banque maintient une réserve de liquidités supérieure à l'exigence réglementaire minimale;
- s'assurer que la Banque maintient des sources de financement diversifiées et stables.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2019					2018
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 698	–	13 698	4 102	9 596	10 287
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	25 648	18 760	44 408	20 953	23 455	20 825
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	10 224	5 404	15 628	9 483	6 145	6 540
Autres titres de créance	5 647	2 212	7 859	2 278	5 581	5 398
Titres de participation	40 707	28 934	69 641	42 673	26 968	16 611
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	7 422	–	7 422	4 496	2 926	3 286
Au 31 octobre 2019	103 346	55 310	158 656	83 985	74 671	
Au 31 octobre 2018	91 640	57 483	149 123	86 176		62 947

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	30 380	30 205
Filiales canadiennes	14 815	11 543
Filiales et succursales étrangères	29 476	21 199
	74 671	62 947

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	39 172	35 838
Dollar américain	19 356	22 663
Autres devises	16 143	4 446
	74 671	62 947

Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne ⁽⁴⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2019					2018
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 830	–	11 830	3 339	8 491	9 098
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	28 152	23 349	51 501	28 506	22 995	19 180
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	11 320	6 761	18 081	13 639	4 442	4 652
Autres titres de créance	5 410	2 474	7 884	2 999	4 885	4 041
Titres de participation	38 416	29 850	68 266	41 906	26 360	22 001
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	7 688	–	7 688	4 538	3 150	4 297
Au 31 octobre 2019	102 816	62 434	165 250	94 927	70 323	
Au 31 octobre 2018	96 513	63 347	159 860	96 591		63 269

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction juridique ou géographique.

(2) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des 12 mois de l'exercice, divisée par 12.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 octobre 2019			
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour garantie	Autres ⁽³⁾	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	143	3 959	9 596	–	13 698
Valeurs mobilières	24 950	–	57 276	–	82 226
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	12 850	4 873	–	17 723
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	31 835	–	2 926	118 490	153 251
Instruments financiers dérivés	–	–	–	8 129	8 129
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	385	385
Immobilisations corporelles	–	–	–	490	490
Goodwill	–	–	–	1 412	1 412
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 406	1 406
Autres actifs	–	–	–	2 738	2 738
	56 928	16 809	74 671	133 050	281 458
					26,2

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 octobre 2018			
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour garantie	Autres ⁽³⁾	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	87	2 382	10 287	–	12 756
Valeurs mobilières	20 787	–	48 996	–	69 783
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	17 781	378	–	18 159
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	28 670	–	3 286	114 126	146 082
Instruments financiers dérivés	–	–	–	8 608	8 608
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	645	645
Immobilisations corporelles	–	–	–	601	601
Goodwill	–	–	–	1 412	1 412
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 314	1 314
Autres actifs	–	–	–	3 111	3 111
	49 544	20 163	62 947	129 817	262 471
					26,5

- (1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre des programmes d'obligations sécurisées.
- (2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
- (3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Le LCR a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les Banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et le BSIF.

Le tableau suivant présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2019 est de 146 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Pour le trimestre terminé le		
	31 octobre 2019		31 juillet 2019
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
1 Total HQLA	s.o.	45 891	46 194
Sorties de trésorerie			
2 Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	43 933	3 039	2 893
3 Dépôts stables	19 350	581	588
4 Dépôts moins stables	24 583	2 458	2 305
5 Financement institutionnel non garanti, dont :	76 579	42 479	39 240
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties)	13 065	3 143	2 780
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	54 143	29 965	28 888
8 Dettes non garanties	9 371	9 371	7 572
9 Financement institutionnel garanti	s.o.	15 952	16 440
10 Exigences supplémentaires dont :	36 093	10 199	9 031
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	9 233	5 291	4 113
12 Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	839	839	858
13 Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	26 021	4 069	4 060
14 Autres engagements de crédit contractuels	1 970	576	415
15 Autres engagements de crédit conditionnels	92 650	1 447	1 442
16 Total des sorties de trésorerie	s.o.	73 692	69 461
Entrées de trésorerie			
17 Prêts garantis (par ex. prise en pension)	116 299	19 500	19 765
18 Entrées liées aux expositions pleinement productives	10 496	6 455	6 094
19 Autres entrées de trésorerie	16 070	16 070	13 531
20 Total des entrées de trésorerie	142 865	42 025	39 390
		Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾
21 Total des HQLA	s.o.	45 891	46 194
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s.o.	31 667	30 071
23 Ratio de liquidité à court terme (%) ⁽⁵⁾	s.o.	146 %	154 %

s.o. Sans objet

(1) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(2) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(4) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(5) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Au 31 octobre 2019, les actifs liquides de niveau 1 représentent 79 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 octobre 2019 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Liquidité intrajournalière

La Banque gère sa liquidité intrajournalière de façon à ce que le montant des liquidités disponibles excède ses exigences de liquidité intrajournalière maximales. La Banque surveille sa liquidité intrajournalière toutes les heures et présente son évolution tous les mois au comité de risque des Marchés financiers.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de l'exercice et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité et de financement. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

Notations de crédit

Les notations de crédit attribuées par les agences de notation représentent leur évaluation de la qualité du crédit de la Banque à partir de l'information qualitative et quantitative qui leur est fournie. Les notations peuvent être révisées en tout temps en fonction de divers facteurs, dont le contexte macroéconomique, les méthodologies utilisées par les agences de notation ou la situation financière actuelle et anticipée de la Banque. Les notations de crédit sont un des principaux facteurs qui influencent la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers à un coût raisonnable. Une révision à la baisse des notations de crédit de la Banque pourrait avoir une incidence défavorable sur le coût, la taille et l'échéance du financement futur et pourrait également entraîner une obligation accrue de nantissement de garanties ou une diminution de la capacité d'exercer certaines activités commerciales garanties à un coût raisonnable, y compris des opérations de couverture et des produits dérivés.

Les niveaux de financement et de liquidité demeurent sains et robustes et la Banque continue d'avoir un excellent accès au marché pour ses besoins de financement. Les notations de crédit de la Banque sont favorables auprès de toutes les agences, ce qui témoigne de la grande qualité de ses instruments d'emprunt, et la Banque a pour objectif de maintenir ces notations élevées. Le 29 juillet 2019, *DBRS Limited* (DBRS) a modifié la tendance de toutes les notations de la Banque et de ses entités liées de « Stable » à « Positive » pour refléter les améliorations à son évaluation des niveaux de financement et de liquidité de la Banque. La perspective de *Moody's*, *S&P* et *Fitch* demeure inchangée, à « Stable ». Le tableau suivant présente les notations de crédit de la Banque de quatre agences en date du 31 octobre 2019.

Notations de crédit de la Banque

	Au 31 octobre 2019			
	Moody's	S&P	DBRS	Fitch
Dettes de premier rang à court terme	P-1	A-1	R-1 (moyen)	F1
Papier commercial canadien		A-1 (moyen)		
Dépôts à long terme	Aa3		AA (bas)	A+
Dettes à long terme de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne des banques ⁽¹⁾	Aa3	A	AA (bas)	A+
Dettes de premier rang ⁽²⁾	A3	BBB+	A (élevé)	A+
Dettes subordonnées FPUNV	Baa2 (hyb)	BBB	BBB (élevé)	
Actions privilégiées FPUNV	Ba1 (hyb)	P-3 (élevé)	Pfd-2 (bas)	
Risque de contrepartie ⁽³⁾	Aa3/P-1			A+
Programme d'obligations sécurisées	Aaa		AAA	AAA
Perspective	Stable	Stable	Positive	Stable

(1) Inclut la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018 ainsi que la dette de premier rang émise le ou après le 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques.

(2) Assujettie à une conversion du régime de recapitalisation interne des banques.

(3) Moody's utilise la terminologie « Risque de contrepartie » tandis que Fitch utilise plutôt la terminologie « Contrepartie dérivée ».

Garanties

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2019	
	Diminution d'un cran	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	26	35

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

Stratégie de financement

Le principal objectif de la stratégie de financement est de soutenir la croissance interne de la Banque, tout en lui permettant de survivre à des crises sévères prolongées et de respecter les obligations réglementaires et les cibles financières.

Le cadre de financement de la Banque se résume de la façon suivante :

- poursuivre une stratégie de dépôts diversifiés en vue de financer les activités bancaires de base au moyen de dépôts stables provenant des réseaux de chacun des principaux secteurs d'exploitation;
- intégrer le cadre réglementaire à la gestion quotidienne des liquidités et au plan de financement à long terme en misant sur une culture de gestion des risques solide et une expertise centralisée;
- maintenir un accès actif à divers marchés afin d'assurer la diversification du financement sur le marché institutionnel par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument et par échéance, que le financement soit garanti ou non.

La stratégie de financement est mise en œuvre conformément aux objectifs globaux qui visent à renforcer la vigueur de la franchise de la Banque auprès des participants du marché et à consolider son excellente réputation. La Banque surveille et analyse de façon continue les possibilités d'accès à un financement moins coûteux et plus souple. La stratégie de dépôts demeure une priorité pour la Banque, et nous continuons de privilégier les dépôts plutôt que le financement sur le marché institutionnel.

La Banque contrôle et surveille de façon active les expositions au risque de liquidité et les besoins de financement au sein des entités, des secteurs d'exploitation et par devise. Le processus comprend l'évaluation de la situation de trésorerie de chaque secteur d'exploitation et celle de l'ensemble de la Banque ainsi que le risque de liquidité découlant de l'obtention de financement non garanti et garanti en devises. La stratégie de financement est mise en œuvre au moyen du plan de financement et de la stratégie de dépôts, qui sont surveillés, mis à jour pour refléter les résultats réels et évalués régulièrement.

Sources de financement diversifiées

La diversification par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant vise principalement à atténuer le risque de liquidité et de financement en faisant en sorte que la Banque maintienne d'autres sources de financement qui renforcent sa capacité à survivre à des chocs majeurs mais réalistes propres à une institution financière et affectant l'ensemble du marché. À cette fin, la Banque prend les mesures suivantes :

- prendre en compte la diversification du financement dans le processus de planification des activités;
- maintenir divers programmes de financement permettant d'accéder à différents marchés;
- appliquer les limites sur la concentration du financement;
- maintenir des relations solides avec les fournisseurs de fonds;
- être active dans différents marchés de financement à différentes échéances et pour divers instruments;
- déterminer et surveiller les principaux facteurs qui ont une incidence sur la capacité à mobiliser des fonds.

La Banque est active sur les plateformes de financement et de titrisation suivantes :

- dette de premier rang non garantie libellée en dollars canadiens;
- programmes de dette de premier rang non garantie libellée en dollars américains;
- placement de billets à moyen terme canadiens au moyen d'un prospectus préalable;
- programmes de papier commercial libellé en dollars américains;
- certificats de dépôt libellés en dollars américains;
- programme européen de billets à moyen terme;
- programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- *Canadian Credit Card Trust II*;
- programme législatif d'obligations sécurisées.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 octobre 2019			
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques ⁽²⁾	605	13	7	–	625	–	–	625
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	1 914	4 199	3 238	2 644	11 995	–	–	11 995
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽⁴⁾	14	395	2 103	2 771	5 283	3 432	4 730	13 445
Billets structurés de premier rang non garantis	654	–	–	254	908	–	4 108	5 016
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	–	1 491	995	1 256	3 742	3 640	13 930	21 312
Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	2 290	7 168	9 458
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	874	–	874	–	37	911
Passifs subordonnés ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	–	773	773
	3 187	6 098	7 217	6 925	23 427	9 362	30 746	63 535
Financement garanti	–	1 491	1 869	1 256	4 616	5 930	21 135	31 681
Financement non garanti	3 187	4 607	5 348	5 669	18 811	3 432	9 611	31 854
	3 187	6 098	7 217	6 925	23 427	9 362	30 746	63 535
Au 31 octobre 2018	1 944	7 261	4 339	5 143	18 687	9 856	28 950	57 493

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des ressources humaines et matérielles, à des processus, à la technologie ou à des événements externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients, les comportements inappropriés de pratiques de vente ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des dommages punitifs, des pénalités ou des sanctions réglementaires.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement tous les risques opérationnels, ils peuvent être gérés de manière rigoureuse et transparente afin d'être maintenus à un niveau acceptable. Le cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque repose sur le concept de trois lignes de défense et favorise l'attribution claire de responsabilités aux divers paliers d'intervention, tel que mentionné ci-dessous.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel est décrit dans la Politique de gestion des risques opérationnels qui découle de la Politique de gestion des risques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur l'appétit pour le risque de la Banque et est complété par des politiques, normes et procédures spécifiques à chaque risque opérationnel, qui sont sous la responsabilité de groupes spécialisés.

Les secteurs utilisent plusieurs outils et méthodes de gestion du risque opérationnel pour identifier, évaluer et surveiller leurs risques opérationnels ainsi que les mesures de contrôle. Ces outils et méthodes leur permettent notamment :

- de reconnaître et de comprendre les risques inhérents et résiduels auxquels leurs activités et opérations sont exposées;
- d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour mitiger les risques identifiés et surveiller ces risques dans l'objectif de les maintenir à un niveau acceptable;
- de gérer les risques proactivement et de façon continue.

Outils et méthodes de gestion du risque opérationnel

Collecte et analyse des données sur les pertes opérationnelles subies par la Banque

Le service des Risques opérationnels dispose d'un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles internes compilées à l'échelle de la Banque et de ses filiales. Les données sur les pertes opérationnelles internes sont saisies dans une base de données centralisée incluant le montant de chaque perte, le type de risque en cause, la description de l'événement l'ayant occasionnée et la date d'occurrence de la perte, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes fondamentales de ce type de perte et de mettre au point des stratégies d'atténuation. Au cours des exercices 2019 et 2018, il n'y a pas eu de pertes significatives résultant d'un événement relié au risque opérationnel.

Analyse et leçons apprises des incidents opérationnels observés dans d'autres grandes entreprises

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels importants, notamment ceux liés à la sécurité de l'information et au vol des renseignements personnels survenus dans d'autres institutions financières, permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques opérationnels et de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant, pour les renforcer.

Programme d'autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires et services centralisés d'agir de manière proactive pour identifier et évaluer les risques opérationnels importants ou nouveaux auxquels ils sont exposés, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Indicateurs de risques clés

Les unités d'affaires et les services centralisés établissent les indicateurs clés associés à leurs principaux risques opérationnels. Les indicateurs de risques clés servent à faire un suivi des profils de risque opérationnel et sont liés à des seuils critiques qui, une fois atteints, entraînent des mesures de la part de la direction. Les indicateurs de risques clés permettent aux unités d'affaires de suivre l'évolution des risques et de détecter de façon proactive toute variation défavorable de l'exposition au risque.

Analyse de scénarios

L'analyse de scénarios, qui fait partie du programme de simulation de crises à l'échelle de la Banque, est un outil important et pertinent pour évaluer les impacts potentiels d'événements opérationnels majeurs. Il aide à définir l'appétit pour le risque, les limites d'exposition et la planification stratégique. Plus précisément, il permet à la haute direction de mieux comprendre les risques auxquels la Banque est confrontée et aide à prendre les décisions de gestion appropriées pour atténuer les risques opérationnels potentiels.

Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte importante liée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

Rapports et communication sur les risques opérationnels

Les événements opérationnels ayant un impact financier excédant les seuils de tolérance ou un impact significatif d'ordre réglementaire ou de réputation sont soumis aux paliers décisionnels concernés. La direction a l'obligation de rendre compte de sa gestion et de rester attentive aux enjeux courants et futurs. Des rapports sur le profil de risques de la Banque, les faits saillants et les risques émergents sont soumis périodiquement et en temps opportun au comité de gestion des risques opérationnels, au CRG et au CGR. Cette communication rehausse la transparence et la gestion proactive des principaux facteurs de risque opérationnel.

Risque de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité à la réglementation a trait au risque découlant de la possibilité que la Banque ou ses employés ne se conforment pas aux exigences réglementaires en vigueur là où la Banque exerce ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Ce risque se retrouve dans toutes les activités quotidiennes de chaque secteur de la Banque. Une situation de non-conformité aux exigences réglementaires peut avoir un impact négatif sur la réputation de la Banque et entraîner des pénalités, des amendes, des sanctions et une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Structure organisationnelle de la Conformité

La Conformité constitue une fonction de supervision indépendante au sein de la Banque. La première vice-présidente, Chef de la conformité et Chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité agit à titre d'agent principal de la conformité (APC) et de chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (CLRPC). Elle est responsable de mettre en place et tenir à jour les programmes de conformité et de lutte contre le RPCFAT, pour l'ensemble des secteurs de la Banque. L'APC et CLRPC a un lien hiérarchique avec le président du CGR et le rencontre au moins trimestriellement. Elle examine notamment avec lui, diverses questions liées aux relations entre la fonction de conformité et la direction de la Banque ainsi qu'à l'accès à l'information requise. L'APC et CLRPC peut également communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers.

Cadre de gestion de la conformité à la réglementation

La Banque mène ses activités dans un secteur hautement réglementé. Elle met tout en œuvre pour assurer une saine gestion de la conformité à la réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des exigences réglementaires dans ses activités courantes.

La gestion de ce risque permet de reconnaître et de comprendre de façon proactive les événements découlant du non-respect de la réglementation et de mettre en place des stratégies pour les atténuer. Cette gestion proactive permet ainsi d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme, à tous égards importants, aux exigences réglementaires qui s'appliquent là où elle exerce ses activités, autant au Canada qu'à l'échelle internationale.

La mise en place d'un cadre de gestion de la conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque relève de la Conformité, qui a le mandat suivant :

- veiller à la mise en place des politiques et normes permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur, y compris la réglementation relative à la lutte contre le RPCFAT, aux sanctions internationales ainsi qu'à la lutte contre la corruption;
- élaborer des programmes de formation en matière de conformité et de lutte contre le RPCFAT à l'intention des employés, dirigeants et administrateurs de la Banque;
- exercer une supervision indépendante et un suivi des programmes, politiques et procédures mis en place par la Banque, ses filiales et centres étrangers afin de s'assurer que les mécanismes de contrôle sont suffisants, respectés et efficaces;
- faire rapport au Conseil de la Banque sur les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le RPCFAT et lui indiquer tout changement quant à l'efficacité du cadre de gestion des risques.

La Banque s'impose des normes élevées en matière de gestion de la conformité à la réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Les principaux développements réglementaires ayant fait l'objet d'un suivi au cours de la dernière année sont décrits ci-après.

Protection des consommateurs

La dernière année a été marquée par plusieurs changements réglementaires, notamment l'entrée en vigueur de plusieurs modifications à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et l'adoption par l'industrie d'un code volontaire portant sur la protection des aînés. Le projet de loi C-86 a également été adopté par le gouvernement du Canada et modifiera la *Loi sur les banques* (Canada) de façon importante. Le but de ces changements réglementaires est d'assurer la protection du consommateur en favorisant la transparence et la prise de décisions éclairées. D'ailleurs, la Banque assure un suivi continu afin de pouvoir modifier ses pratiques d'affaires au besoin. La Banque veille également à ce que ses pratiques soient alignées sur celles de l'industrie en participant à divers événements regroupant les acteurs de l'écosystème des services financiers.

Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes (RPCFAT)

Le 10 juillet 2019, le gouvernement du Canada a publié des modifications aux règlements pris en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (2019) qui entreront en vigueur en trois temps. Les modifications relatives aux méthodes d'identification pourront être appliquées dès la publication de la directive du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) à ce sujet, et les autres modifications entreront en vigueur en juin 2020 et juin 2021. Concernant la révision quinquennale de la loi sur le RPCFAT, les banques canadiennes sont toujours en attente du dépôt du projet de loi.

Protection des renseignements personnels et des données

En raison de l'évolution des technologies et du contexte sociétal, la protection des renseignements personnels et des données sont des sujets d'actualité au Canada. En Europe, le nouveau *Règlement général sur la protection des données* (RGPD) est entré en vigueur en mai 2018 et plusieurs entreprises ont reçu des amendes importantes pour avoir enfreint cette réglementation. Aux États-Unis, l'État de la Californie a également adopté une loi contraignante en matière de protection des renseignements personnels qui entre en vigueur en janvier 2020. L'évolution des lois en matière de protection des renseignements personnels pourrait s'accélérer dans plusieurs juridictions, dont le Canada. Cette accélération pourrait se traduire par l'octroi de pouvoirs accrus aux organismes de réglementation chargés de la protection des renseignements personnels, comme le pouvoir d'imposer des amendes. Nous suivons les développements législatifs à ce sujet.

Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC)

Dans le cadre des mesures réglementaires du gouvernement du Canada concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie ainsi que l'assurabilité de certains dépôts ont été annoncés. Dès le 30 avril 2020, la protection sera étendue aux dépôts assurables en devises et aux dépôts à terme de plus de cinq ans. De plus, dès le 30 avril 2021, une protection distincte pour les régimes enregistrés d'épargne-études et les régimes enregistrés d'épargne-invalidité sera également accordée. De nouvelles exigences seront par ailleurs mises en place pour la protection des dépôts en fiducie, notamment des dépôts faits par les courtiers-fiduciaires.

Plans de reprise des activités et de règlement

Dans le cadre des mesures réglementaires visant à gérer les risques systémiques, les BISI sont tenues d'établir des plans de reprise des activités et de règlement. Un plan de reprise des activités est essentiellement une feuille de route comportant des directives pour le redressement d'une banque en cas de difficultés financières importantes, alors qu'un plan de règlement donne des directives pour une cessation ordonnée des activités en cas d'échec, lorsqu'un redressement n'est plus possible. La Banque améliore et met à jour régulièrement ses plans de reprise des activités et de règlement dans l'éventualité de ces événements à haut risque mais à faible probabilité d'occurrence. Ces plans sont présentés aux organismes de réglementation nationaux. De plus, la Banque et les autres BISI continuent de travailler en collaboration avec la SADC pour établir un plan de règlement complet qui permettrait d'assurer une cessation ordonnée des activités de la Banque.

Alinéa 871(m) – Versements d'équivalents de dividendes

L'alinéa 871(m) du code fiscal américain (*Internal Revenue Code*) vise à s'assurer que les personnes non américaines s'acquittent d'un impôt sur des paiements pouvant être assimilés à des dividendes sur des actions américaines, lorsque ces paiements sont versés sur certains instruments dérivés. Les instruments dérivés dont les sous-jacents sont des actions américaines ou des « indices non admissibles » conclus à partir du 1^{er} janvier 2017 sont visés par l'obligation de retenue à la source et de déclaration. La date d'entrée en vigueur de certains volets de cette réglementation a été reportée du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2021. Certaines des obligations du *Qualified Derivatives Dealer*, en vertu de l'alinéa 871(m) de l'IRC et de l'accord intermédiaire qualifié (*Qualified Intermediary*), sont aussi reportées au 1^{er} janvier 2021.

Bonne conduite sur le marché des changes

Le Code global de bonne conduite sur le marché des changes (*FX Global Code*) est un code de bonne conduite volontaire s'appliquant à l'ensemble des participants du marché des changes de gros sur toutes les grandes places financières mondiales. Le code représente l'aboutissement d'un travail collaboratif de près de deux ans entre les banques centrales, dont la Banque du Canada, et les participants de marché des principaux centres financiers mondiaux. Le code définit les bonnes pratiques à suivre par les participants de marché afin de garantir la robustesse, l'équité et la transparence du marché des changes. Il couvre des domaines tels que l'éthique, la gouvernance, l'exécution des ordres – leur confirmation et leur règlement – ainsi que le partage d'informations et la gestion des risques. La mise en œuvre du code de bonne conduite est réalisée, et la Banque a publié une déclaration d'adhésion au *FX Global Code* dans son site Internet.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative mondiale coordonnée et menée par les banques centrales et les autorités publiques du monde entier, y compris le Canada. L'objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales robustes. L'initiative introduira d'autres indices de référence en tant que successeurs potentiels des taux d'intérêt de référence comme les taux interbancaires offerts (*Interbank Offered Rate* ou IBOR) qui sont les taux de référence utilisés par les grandes banques mondiales pour les prêts à court terme sur le marché interbancaire. Ces taux, notamment le LIBOR (*London Interbank Offered Rate*), sont largement utilisés comme taux de référence dans le monde pour les instruments financiers dérivés, les obligations et autres instruments à taux variable. Le retrait progressif des taux IBOR aura un impact sur les transactions d'instruments financiers dérivés négociés hors bourse et la Banque s'attend à ce qu'une solution normalisée pour l'industrie soit adoptée, sans doute sous la forme d'un protocole ISDA. Pour certains autres types de contrats, il y aura des modifications contractuelles à prévoir d'ici la fin 2021, date à laquelle certains taux actuels devraient être retirés.

Risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus. Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés, des politiques portant sur l'éthique et la gouvernance corporative et des programmes de formation appropriés.

La Banque dispose également d'une politique – approuvée par le CGR du Conseil – à l'égard du risque de réputation couvrant toutes les opérations et pratiques de la Banque, incluant celles des tiers avec lesquels elle établit des relations d'affaires. Cette politique fixe les principes et les règles de gestion du risque de réputation. La politique est complétée par les dispositions particulières de la politique sur les nouveaux produits et activités, qui déterminent les approbations requises par les divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits ou activités au sein des unités d'affaires. Ces dispositions ont entre autres pour objet d'encadrer la gestion du risque de réputation, qui peut être élevé avec de tels produits ou activités. La politique des nouveaux produits et activités requiert que tout nouveau produit ou activité dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque soit soumis à l'approbation du CRG. Les activités des services de la Conformité, des Affaires juridiques, des Affaires publiques et des Relations avec les investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

Risque stratégique

Le risque stratégique découle de la possibilité de subir une perte financière à la suite d'une orientation inappropriée des stratégies, une mauvaise exécution ou une adaptation inefficace aux changements économiques, financiers ou réglementaires. Le plan stratégique d'entreprise est élaboré par le bureau de la présidence et approuvé par le Conseil, en considérant l'appétit global de la Banque pour le risque. Les initiatives du plan stratégique, une fois approuvées, font l'objet d'un suivi régulier permettant de vérifier leur avancement. Dans le cas où un écart existe, des stratégies peuvent être revues et ajustées, s'il est jugé pertinent de le faire.

De plus, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques définis comme des achats d'actifs d'entreprise ou des acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable. Ainsi, les projets d'acquisitions et autres investissements stratégiques sont examinés par le biais d'un processus de diligence raisonnable visant à s'assurer que ces investissements sont alignés sur le plan stratégique d'entreprise et l'appétit pour le risque de la Banque.

Risque environnemental

Le risque environnemental représente la possibilité que des enjeux environnementaux entraînent une perte de valeur financière ou opérationnelle pour la Banque, portent atteinte à sa réputation ou aient des répercussions sur ses parties prenantes. Ainsi, les risques physiques découlant des impacts de la multiplication et de l'intensification des épisodes climatiques extrêmes, ainsi que les risques de transition découlant de l'ajustement vers une économie faible en carbone, requièrent une vigilance particulière de manière à réduire l'exposition de la Banque à ces externalités négatives et, parallèlement, à saisir les nouvelles occasions de croissance.

Soucieuse de son rôle mobilisateur dans le domaine de l'environnement, la Banque a annoncé son appui au groupe de travail sur l'information financière relative au climat du Conseil de stabilité financière (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures* ou TCFD) et s'engage à communiquer, en plus de ses rapports de performance, les informations recommandées par le groupe.

Le TCFD a structuré ses recommandations autour de quatre grands piliers représentant les fondements opérationnels d'une organisation : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et objectifs. Ces quatre grandes catégories de recommandations visent à encadrer la publication d'informations financières relatives au climat afin de permettre aux investisseurs institutionnels de faire des choix éclairés sur leur exposition aux risques et aux occasions liés au climat.

Gouvernance

Supervision par le conseil d'administration (Conseil)

Le Conseil identifie les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), incluant les impacts que les changements climatiques pourraient avoir sur l'ensemble de l'organisation, et en surveille l'évolution.

Ainsi, le comité de gestion des risques, le comité d'audit et le comité de révision et gouvernance ont la responsabilité d'examiner périodiquement les efforts déployés par la Banque afin d'assurer la conduite de ses activités conformément à des normes élevées de responsabilité d'entreprise, y compris en matière environnementale. Leurs mandats respectifs ont été élargis cette année à cet effet. Le Conseil révisé aussi chaque année le bilan de responsabilité sociale de la Banque, qui détaille notamment la contribution de celle-ci à la préservation de l'environnement.

Afin de clarifier l'engagement de la Banque à exercer une gouvernance efficace en ce qui a trait aux mécanismes de supervision des risques et occasions liés spécifiquement au climat, le comité de gestion des risques a la responsabilité particulière de s'assurer que le cadre de gestion des risques tienne compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance afin qu'ils soient identifiés et surveillés de manière adéquate et qu'ils soient intégrés aux processus de gestion des risques en place.

Rôle de la direction

La Banque s'appuie sur le cadre de gestion des risques et divers comités exécutifs pour effectuer la supervision des risques liés au climat. Le comité de gestion intégrée des risques (co-présidé par le premier vice-président à la direction, Gestion des risques et le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances) est régulièrement informé de l'évolution et des enjeux afin de faciliter le suivi et les discussions, et de résoudre efficacement les enjeux si nécessaire.

Stratégie

La Banque s'est engagée, dans le cadre de sa mission, à avoir un impact positif auprès de ses parties prenantes. Elle travaille à ce que ses engagements soient reflétés dans ses pratiques, incluant la contribution à la transition vers une économie faible en carbone.

L'identification des risques et occasions liés à l'environnement a fait évoluer la Banque et a permis d'intégrer l'enjeu du climat dans ses décisions internes. Les occasions de limiter les risques environnementaux – incluant ceux liés au climat – ainsi que leurs répercussions sur la communauté sont nombreuses. À cette fin, la Banque vise à offrir davantage de solutions permettant à ses clients d'intensifier leur présence dans les activités à faible teneur en carbone telles que les énergies renouvelables et les investissements responsables. Parmi celles-ci, notons le programme d'émission d'obligations durables qui permet à différentes organisations, incluant la Banque elle-même, d'émettre des titres de créance pour financer des projets répondant à certains critères environnementaux ou sociaux. La Banque soutient également financièrement des organismes environnementaux qui ont pour mission de promouvoir le développement durable et de protéger la biodiversité et les milieux naturels.

Au cours de la dernière année, la Banque a établi une classification des risques physiques et des risques de transition auxquels elle s'expose et ce, en fonction de chacune des industries composant ses portefeuilles de crédit. De plus, suivant les recommandations du TCFD, la Banque a évalué la proportion de ses expositions liées au carbone, afin de mieux comprendre les impacts des risques et occasions liés au climat sur ses portefeuilles de crédit. Les résultats de ces évaluations permettront dans un premier temps d'examiner de façon plus détaillée sa stratégie d'investissement et de croissance de ses actifs. Ils contribueront également à orienter les exercices d'analyses de scénarios climatiques pertinents pour ces industries dans les années à venir. La Banque communiquera de façon ouverte et transparente les résultats de ces analyses. La Banque continue de coopérer avec ses pairs afin de trouver des solutions permettant une analyse et une évaluation plus précises et uniformes des risques et occasions liés au climat. Elle est également membre de plusieurs groupes de travail stratégiques, ce qui lui permet de rester à l'affût des développements liés aux risques ESG, particulièrement les risques liés au climat.

Gestion des risques

Identification, évaluation et gestion des risques

La Banque reconnaît l'importance d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés au climat. Pour ce faire, elle surveille proactivement l'ensemble des risques et l'exposition des secteurs par rapport à son appétit et aux limites établies. Les risques principaux et les risques émergents sont ceux qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation ou encore le modèle d'affaires et la stratégie à long terme de la Banque. Ces derniers incluent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnels et ESG, dont les risques liés au climat. De plus, l'évolution rapide des environnements économiques, réglementaires, technologiques et commerciaux peut avoir une incidence sur certaines activités ou sur l'ensemble de la Banque.

En lien avec les recommandations du TCFD, la Banque identifie deux types de risques pertinents liés au climat à intégrer à sa surveillance, soit les risques physiques et les risques de transition. Elle définit les risques physiques comme les impacts potentiels de la multiplication et de l'intensification des épisodes climatiques extrêmes, de l'insécurité alimentaire et des problèmes d'approvisionnement en énergie et en ressources liés aux changements climatiques sur ses actifs physiques et ses actifs financiers. Elle définit les risques de transition comme les impacts de l'évolution vers une économie à faibles émissions, tels que les changements technologiques ou les orientations politiques publiques qui pourraient entraîner une réévaluation des actifs de l'entreprise, résultant en de nouveaux coûts ou occasions. La Banque inclut également dans les risques de transition, le risque de marché et le risque de réputation.

La Banque s'assure de mettre en place des processus visant à identifier et à mesurer ces risques de façon proactive afin d'être en mesure de mettre en œuvre les stratégies appropriées pour les atténuer. Pour ce faire, la Banque a mis en place une politique environnementale qui s'applique aux activités et aux décisions à l'échelle de la Banque et à l'ensemble de ses secteurs d'exploitation. Cette politique énonce clairement les principes en place permettant d'identifier et de limiter le risque environnemental ainsi que les répercussions sur la collectivité et sur ses secteurs d'activité.

Intégration des risques

En considérant que le risque environnemental est associé au risque de crédit et au risque opérationnel, la Banque reconnaît l'importance d'intégrer, dans ses processus de gestion des risques existants, plusieurs mesures de contrôles supplémentaires. À cet effet, une reddition de comptes régulière est effectuée au comité de gestion intégrée des risques.

L'approche actuelle de la Banque pour contrôler les risques inclut l'exercice périodique d'identification et de priorisation des impacts des risques physiques et de transition, et ce, pour toutes les industries concernées par les actifs de la Banque. Ayant comme objectif de veiller proactivement au positionnement stratégique de l'ensemble de son portefeuille, la Banque affiche sa volonté de soutenir la transition énergétique vers une économie plus faible en carbone. Elle souhaite déterminer et mettre en place, dans son processus d'adjudication de crédit, un processus pour évaluer et quantifier les impacts des changements climatiques sur sa stratégie et ses résultats.

Indicateurs et objectifs

Mesures utilisées pour évaluer les risques et occasions liés au climat

Jusqu'à maintenant, plusieurs mesures ont été mises en place à la Banque pour gérer les risques et occasions liés au climat en lien avec nos stratégies d'investissement, de financement ainsi que nos activités opérationnelles. Ainsi, la Banque calcule ses propres émissions de gaz à effet de serre (GES) annuelles et fait l'exercice de calcul et d'analyse de la proportion de ses investissements liés au carbone afin d'orienter les discussions à propos de l'alignement stratégique et de son appétit pour le risque.

Émissions de GES

La Banque fait l'inventaire annuel sur une base volontaire de ses émissions de GES depuis 2008, et transmet ces données au *Carbon Disclosure Project* qui compile des données sur le climat.

Objectifs de gestion des risques et occasions liés au climat

La Banque est engagée à réduire son impact environnemental par la mise en œuvre, sur une base volontaire, de différentes mesures écoresponsables visant à calculer et à réduire ses émissions de GES. Elle a notamment amélioré de façon importante l'efficacité énergétique de ses établissements au cours des 15 dernières années. La Banque a mis en œuvre un système novateur de gestion de la consommation énergétique de 300 succursales par interface Web. Ainsi, elle peut effectuer une surveillance en temps réel de ses installations dans le but de gérer plus efficacement sa consommation énergétique.

Perspectives et prochaines étapes

Pour la prochaine année, la Banque orientera ses efforts de manière à :

- faire croître la proportion de ses actifs de financement liés à l'énergie renouvelable à un rythme supérieur à ceux liés à l'énergie fossile;
- offrir du soutien à ses clients dans leur transition énergétique;
- élaborer des indicateurs permettant de suivre efficacement sa performance en développement durable;
- solidifier ses partenariats avec les principaux acteurs de changement de l'industrie pour lui permettre de réaliser ses engagements.

Principales estimations comptables

Le résumé des principales méthodes comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Certaines de ces méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

Classement des instruments financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. À leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou, à la juste valeur par le biais du résultat net. La Banque établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

Pour les fins du classement d'un actif financier, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, et pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour établir le classement des actifs financiers, la Banque détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont la Banque s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont la Banque dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenir afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de la Banque est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenir afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Dans ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux essentielles à l'atteinte de l'objectif que la Banque s'est fixé pour ce portefeuille d'actifs financiers. Enfin, les actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteurs pour les actifs financiers et les cours vendeurs pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné. Les ajustements au titre de l'évaluation incluent également l'ajustement de valeur lié au financement apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties.

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.

Niveau 2

Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.

Niveau 3

Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent d'investissements dans des fonds de couverture, de certains instruments financiers dérivés, de titres de participation et de créance de sociétés privées, de certains prêts, ainsi que de certains dépôts (billets de dépôts structurés).

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable et a une incidence sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, sur certains *Prêts*, sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*, sur les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, sur les *Instruments financiers dérivés*, ainsi que sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés financiers et de la rubrique Autres. Enfin, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global. Pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Les pertes de crédit attendues sont une estimation basée sur la pondération probabiliste des pertes de crédit sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'établissement des hypothèses et des estimations, ainsi que les transferts entre les trois phases et l'application de l'information prospective font appel au jugement. Toute modification de ces hypothèses et de ces estimations, ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, mais tout aussi raisonnables, pourraient avoir une incidence sur les provisions pour pertes de crédit et les dotations aux pertes de crédit pour l'exercice. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Détermination de la phase

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1, c'est-à-dire à la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Banque évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Banque compare la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité correspondant à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers en souffrance depuis 30 jours sont transférés dans la phase 2, même si aucune autre mesure n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante. L'évaluation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important. Les insuffisances de flux de trésorerie correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Des facteurs macroéconomiques prospectifs comme les taux de chômage, les indices des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut (PIB) sont intégrés dans les paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intègre trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son calcul de pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des poids de probabilité sont attribués à chacun des scénarios. Les scénarios et les poids de probabilité sont réévalués tous les trimestres et sont assujettis à un examen de la direction. La Banque exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats. Dans le cas des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats, et un montant correspondant est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat global*, sans réduction de la valeur comptable de l'actif dans le bilan consolidé. Les instruments de créance évalués au coût amorti sont quant à eux présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes dans le bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale de l'actif financier, la Banque détermine si l'actif est déprécié. Pour les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la Banque ne comptabilise à titre de provisions pour pertes de crédit que le cumulatif, depuis la comptabilisation initiale, des variations de ces pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Banque comptabilise les variations de pertes de crédit attendues dans les *Dotations aux pertes de crédit* à l'état consolidé des résultats, même si les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés à la comptabilisation initiale.

Définition de défaut

La définition de défaut utilisée par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et du transfert d'une phase à l'autre est conforme à la définition de défaut qui est utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouvrés.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La direction fait appel à des jugements lorsqu'elle détermine s'il y a une indication objective de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée. Elle fait aussi appel à des jugements afin de déterminer l'UGT ou le groupe d'UGT auquel un actif ou un goodwill sera affecté. De plus, la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, en vue de déterminer s'il y a une perte de valeur, exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Pour de plus amples renseignements sur les estimations et les hypothèses relatives au calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT, se reporter à la note 11 afférente aux états financiers consolidés.

Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Ces estimations comptables ont une incidence sur les *Immobilisations corporelles*, les *Immobilisations incorporelles* et le *Goodwill* présentés dans le bilan consolidé. Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les frais autres que d'intérêts du secteur concerné, à la rubrique *Autres*.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La charge et l'obligation au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles basées selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

Les réévaluations découlant de ces régimes représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies présenté dans les *Autres actifs (Autres passifs)* du bilan consolidé, sur les charges liées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont présentées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et sur les *Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi* présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux principales hypothèses des régimes, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans les *Autres actifs* et *Autres passifs* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôt différé dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour de plus amples renseignements sur la charge d'impôts, se reporter aux notes 1 et 24 afférentes aux états financiers consolidés.

Passifs éventuels

Maple Financial Group Inc.

La Banque détient une participation de 24,9 % dans Maple Financial Group Inc. (Maple), une société fermée canadienne qui exerçait ses activités par l'intermédiaire de filiales directes ou indirectes en propriété exclusive au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Maple Bank GmbH (Maple GmbH), une filiale en propriété exclusive indirecte de Maple, a fait l'objet d'enquêtes des autorités allemandes au sujet d'irrégularités fiscales alléguées. Ces enquêtes ont commencé en septembre 2015 et, à la connaissance de la Banque, elles se poursuivent actuellement. La Banque croit savoir que les enquêtes portent sur certaines activités de négociation effectuées par Maple GmbH et par certains de ses anciens employés, principalement au cours des exercices 2006 à 2010. Les autorités allemandes ont allégué que ces activités de négociation, qui sont souvent appelées opérations « CumEx », ont été réalisées en contravention de la législation fiscale allemande. Ni la Banque ni ses employés n'ont participé à ces activités de négociation ou n'ont fait, à la connaissance de la Banque, l'objet de ces enquêtes. À ce moment, la Banque a annoncé que s'il était déterminé que des portions de dividendes reçus de Maple pouvaient être raisonnablement attribuées à une fraude fiscale de Maple Bank GmbH, des moyens seraient mis en œuvre pour restituer ces montants à l'autorité compétente.

Le 6 février 2016, l'autorité fédérale allemande de réglementation du secteur financier, BaFin, a instauré un moratoire sur les activités de Maple GmbH, rendant impossible la poursuite du cours normal de ses affaires. En août 2016, Maple s'est placée sous la protection de la loi sur la faillite en vertu des lois canadiennes applicables, et un syndic a été nommé pour administrer la société. Une procédure similaire a été lancée pour chacune des autres filiales importantes de Maple dans leur territoire respectif. À la lumière de ces événements, la Banque a radié la valeur comptable de sa participation dans Maple, pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) au cours du premier trimestre de 2016. La radiation de la participation dans cette entreprise associée de 164 M\$ a été comptabilisée à la rubrique *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, et présentée dans le secteur des Marchés financiers.

Même s'il n'y a pas encore eu de détermination quant à une potentielle fraude fiscale de Maple GmbH ou de ses employés, le ministère des Finances allemand a émis, dans le cadre des procédures d'insolvabilité de Maple GmbH, une déclaration sur les résultats de la vérification fiscale de Maple GmbH et les conséquences fiscales pertinentes des opérations « CumEx » et qui a résulté en une créance fiscale finale auprès de l'administrateur de faillite. Cette créance a été approuvée par l'assemblée des créanciers de Maple GmbH.

La Banque a été en contact avec les procureurs allemands qui ont confirmé que, à leur avis et selon les preuves qu'ils ont examinées depuis qu'est survenue l'insolvabilité de Maple GmbH, la Banque n'a été impliquée à aucun égard dans la fraude fiscale alléguée de Maple GmbH et qu'elle n'a pas été négligente en n'identifiant pas la fraude alléguée. À la suite de discussions entre la Banque et les procureurs allemands au sujet des montants réputés attribuables à la fraude fiscale alléguée, la Banque a payé 7,7 millions d'euros aux autorités fiscales allemandes le 19 novembre 2019.

La Banque a entamé des discussions avec les administrateurs de faillite des entités de Maple concernées au sujet des réclamations potentielles qu'ils pourraient déposer contre les anciens actionnaires de Maple relativement à son insolvabilité et celle de ses filiales. La Banque estime qu'il n'existe pas de fondement juridique pour de telles réclamations, mais poursuit tout de même les discussions actuellement. Dans l'éventualité où des paiements seraient requis, la Banque estime que les sommes en cause n'auraient pas d'incidence importante sur sa situation financière.

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse dans des actions collectives intentées par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transactions ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Les développements récents ayant trait aux principales poursuites judiciaires de la Banque sont décrits ci-dessous :

Watson

En 2011, un recours a été intenté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa) et MasterCard International Incorporated (MasterCard) (les Réseaux), ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. Un recours similaire a également été intenté au Québec, en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan. Dans chacun de ces recours, il est allégué que les Réseaux et les institutions financières seraient impliqués dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par les cartes de crédit des Réseaux. Ce faisant, ils enfreindraient notamment la *Loi sur la concurrence*. Des dommages-intérêts compensatoires et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. En 2017, un règlement a été conclu avec les demandeurs et a été approuvé en 2018 par les cours de première instance dans chacune des cinq juridictions où ce recours avait été initié. Les décisions approuvant le règlement font maintenant l'objet de certaines procédures en appel dans plusieurs juridictions.

Defrance

Le 21 janvier 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une action collective contre la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. La demande introductive d'instance a été notifiée à la Banque le 23 avril 2019. Dans cette action intentée au nom des consommateurs résidant au Québec, les demandeurs allèguent que les frais de type sans provision, facturés par l'ensemble des défenderesses lorsqu'un ordre de paiement est refusé pour insuffisance de fonds, seraient illégaux puisque notamment proscrits par la *Loi sur la protection du consommateur*. Les demandeurs réclament, à titre de dommages, le remboursement de ces frais et des dommages punitifs.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, l'effet de la valeur temps de l'argent.

La comptabilisation d'une provision pour litiges nécessite l'intervention de la direction de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. La Banque examine individuellement les provisions pour litiges en tenant compte de l'évolution de chaque cas, l'expérience passée de la Banque dans des transactions similaires et l'opinion des conseillers juridiques. Chaque nouvelle information peut faire changer l'évaluation de la Banque quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte et peut faire varier le montant de la provision comptabilisée. De plus, le coût réel du règlement de ces litiges peut être sensiblement supérieur ou inférieur aux montants comptabilisés.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes et des transactions avec des entités structurées. Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée est consolidée lorsque la Banque conclut, après l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des rendements variables de celle-ci auxquels elle a droit ou est exposée, qu'elle a le contrôle de ladite entité. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque contrôle une entité. De plus amples renseignements sont fournis dans la section « Titrisation et arrangements hors bilan » du présent Rapport de gestion et à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Modifications futures de méthodes comptables

L'IASB publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur la Banque et d'autres pourraient en avoir dans le futur. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur ses états financiers consolidés. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2019

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 – *Contrats de location*. La nouvelle norme remplace la norme précédente sur les contrats de location, l'IAS 17 – *Contrats de location*, et les interprétations connexes. En vertu de l'IAS 17, les preneurs et les bailleurs devaient classer leurs contrats de location soit en tant que contrat de location-financement, soit en tant que contrat de location simple, et comptabiliser ces deux types de contrats de location de façon différente. L'IFRS 16 prévoit un modèle unique de comptabilisation par le preneur, qui doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, ainsi qu'une obligation reflétant la valeur actuelle des paiements futurs liés aux contrats de location. Le preneur doit également comptabiliser une charge d'amortissement à l'égard de l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur l'obligation locative dans l'état consolidé des résultats. Pour le bailleur, l'IFRS 16 maintient essentiellement la comptabilité prévue par l'IAS 17, notamment la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement.

La Banque a choisi d'appliquer l'IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée, en ajustant le bilan consolidé au 1^{er} novembre 2019, date de la première application, sans retraitement des périodes comparatives. Les répercussions les plus significatives pour la Banque concernent les contrats de location de biens immobiliers qui sont actuellement classés en tant que contrats de location simple.

Lors de la transition, la Banque appliquera certaines mesures de simplification, contrat par contrat. Plus particulièrement, elle évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative, elle s'appuiera sur l'évaluation effectuée par la Banque pour déterminer si des contrats sont déficitaires au 31 octobre 2019 au lieu d'effectuer un test de dépréciation au 1^{er} novembre 2019, et elle exclura les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1^{er} novembre 2019. En outre, lors de la transition et ultérieurement, la Banque exclura les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, exclura les contrats de location à court terme et choisira, pour les contrats de location de biens immobiliers, de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives.

Au 31 octobre 2019, la Banque s'attend, d'après ses estimations actuelles, à ce que l'adoption de l'IFRS 16 entraîne une augmentation de l'actif total d'environ 653 M\$ représentant des locaux loués, une augmentation du passif total d'environ 653 M\$ représentant principalement des obligations locatives, et une diminution d'environ 9 points de base du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) au 1^{er} novembre 2019.

Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23 qui précise la façon de refléter l'incertitude relative aux traitements fiscaux dans la comptabilisation des impôts sur le résultat. Cette interprétation n'aura pas d'incidence sur le bilan consolidé de la Banque au 1^{er} novembre 2019.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2020

Cadre conceptuel de l'information financière

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le Cadre conceptuel de 2010. L'IASB applique le nouveau cadre depuis la date de publication. Une application anticipée est permise.

Réforme des taux d'intérêt de référence (modification de l'IFRS 9, de l'IAS 39 et de l'IFRS 7)

En septembre 2019, en réponse à la période d'incertitude découlant du retrait progressif des taux d'intérêt de référence comme les taux interbancaires offerts (*Interbank Offered Rate* ou IBOR), l'IASB a publié des modifications à ses nouvelle et ancienne normes sur les instruments financiers, l'IFRS 9 – *Instruments financiers* et l'IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ainsi qu'à la norme connexe sur les informations à fournir, l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*.

Les modifications touchent certaines dispositions précises de l'IFRS 9 et de l'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture et visent à fournir une mesure d'allègement à l'égard des répercussions potentielles des incertitudes entourant la réforme des IBOR. Par ailleurs, les modifications à l'IFRS 7 obligent les sociétés à fournir des informations supplémentaires au sujet de leurs relations de couverture qui sont directement touchées par ces incertitudes. À l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, la Banque a choisi de continuer à appliquer les exigences de la comptabilité de couverture de l'IAS 39.

La date d'entrée en vigueur de ces modifications, pour la Banque, est le 1^{er} novembre 2020. Toutefois, une adoption par anticipation est permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2021

IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance*. Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IFRS 4 portant sur les contrats d'assurance. L'IFRS 17 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la comparabilité et la qualité de l'information financière. Lors de sa réunion du 14 novembre 2018, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Données financières supplémentaires

Tableau 1 – Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)					
	2019				
	Total	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts	3 596	936	855	942	863
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	3 836	979	1 093	828	936
Revenu total	7 432	1 915	1 948	1 770	1 799
Dotations aux pertes de crédit	347	89	86	84	88
Frais autres que d'intérêts ⁽²⁾	4 301	1 095	1 154	1 026	1 026
Charge d'impôts	462	127	100	102	133
Résultat net	2 322	604	608	558	552
Participations ne donnant pas le contrôle	66	14	17	19	16
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	2 256	590	591	539	536
Résultat par action ordinaire					
de base	6,39 \$	1,68 \$	1,68 \$	1,52 \$	1,51 \$
dilué	6,34	1,67	1,66	1,51	1,50
Dividendes (par action)					
Ordinaires	2,66 \$	0,68 \$	0,68 \$	0,65 \$	0,65 \$
Privilégiés					
Série 28	–	–	–	–	–
Série 30	1,0156	0,2515	0,2516	0,2562	0,2563
Série 32	0,9750	0,2437	0,2438	0,2437	0,2438
Série 34	1,4000	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Série 36	1,3500	0,3375	0,3375	0,3375	0,3375
Série 38	1,1125	0,2781	0,2781	0,2782	0,2781
Série 40	1,1500	0,2875	0,2875	0,2875	0,2875
Série 42	1,2375	0,3094	0,3093	0,3094	0,3094
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires					
	18,0 %	18,2 %	18,7 %	17,8 %	17,2 %
Actif total	281 458	276 312	269 106	263 355	
Passif financier à long terme ⁽³⁾	773	773	772	764	
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾ selon l'IFRS 9	450	420	379	373	
Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39					
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
moyen – de base	335 104	334 393	334 843	335 478	335 716
moyen – dilué	337 630	336 900	337 768	338 515	338 585
fin de période		334 172	334 210	335 116	335 500
Par action ordinaire					
Valeur comptable		36,89 \$	36,12 \$	35,49 \$	34,85 \$
Cours de l'action					
haut	68,02 \$	68,02	64,16	63,82	61,80
bas	54,97	60,38	60,71	60,31	54,97
Nombre d'employés – mondial		25 487	24 881	24 137	23 960
Nombre de succursales au Canada		422	429	428	428

(1) Les Revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2019 incluent un gain sur cession d'actions de Fiera Capital Corporation de 79 M\$, un gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ et une perte liée à l'évaluation à la juste valeur d'une participation de 33 M\$.

(2) Les Frais autres que d'intérêts de l'exercice 2019 incluent des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 57 M\$, des provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$, une charge relative à Maple de 11 M\$ et des indemnités de départ de 10 M\$.

(3) Correspond à la dette subordonnée.

(4) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés; les prêts dépréciés nets présentés dans ce tableau excluent les prêts DAC. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

2018					2017				
Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1
3 382	826	837	885	834	3 436	881	887	815	853
3 784	988	955	869	972	3 173	823	788	782	780
7 166	1 814	1 792	1 754	1 806	6 609	1 704	1 675	1 597	1 633
327	73	76	91	87	244	70	58	56	60
4 063	1 036	1 011	992	1 024	3 857	976	971	941	969
544	139	136	124	145	484	133	128	116	107
2 232	566	569	547	550	2 024	525	518	484	497
87	16	23	25	23	84	19	24	22	19
2 145	550	546	522	527	1 940	506	494	462	478
6,01 \$	1,53 \$	1,54 \$	1,46 \$	1,48 \$	5,44 \$	1,40 \$	1,39 \$	1,30 \$	1,35 \$
5,94	1,52	1,52	1,44	1,46	5,38	1,39	1,37	1,28	1,34
2,44 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,60 \$	0,60 \$	2,28 \$	0,58 \$	0,58 \$	0,56 \$	0,56 \$
–	–	–	–	–	0,9500	0,2375	0,2375	0,2375	0,2375
1,0250	0,2562	0,2563	0,2562	0,2563	1,0250	0,2562	0,2563	0,2562	0,2563
0,9750	0,2437	0,2438	0,2437	0,2438	0,9750	0,2437	0,2438	0,2437	0,2438
1,4000	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	1,4000	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
1,3500	0,3375	0,3375	0,3375	0,3375	1,3500	0,3375	0,3375	0,3375	0,3375
1,1125	0,2781	0,2781	0,2782	0,2781	0,4724	0,4724	–	–	–
0,9310	0,2875	0,2875	0,3560	–	–	–	–	–	–
0,5323	0,5323	–	–	–	–	–	–	–	–
18,4 %	17,8 %	18,4 %	18,6 %	18,7 %	18,1 %	17,8 %	18,2 %	17,9 %	18,4 %
262 471	257 637	256 259	251 065		245 827	240 072	239 020	234 119	
747	753	755	8		9	9	10	1 009	
404	413	382	371		206	240	213	226	
339 372	337 508	339 160	339 885	340 950	340 809	341 108	341 555	341 107	339 476
343 240	341 395	343 280	343 900	345 458	344 771	345 507	345 353	345 416	343 270
	335 071	337 441	339 348	340 390		339 592	341 580	341 524	340 810
	34,40 \$	33,91 \$	32,64 \$	31,75 \$		31,51 \$	30,84 \$	29,97 \$	29,51 \$
65,63 \$	65,63	64,29	64,08	65,35	62,74 \$	62,74	56,44	58,75	56,60
58,69	58,93	61,26	58,69	62,33	46,83	55,29	51,77	52,94	46,83
	23 450	23 029	22 359	21 868		21 635	21 526	21 290	21 295
	428	428	428	429		429	443	445	448

Tableau 2 – Sommaire des résultats

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018	2017	2016	2015
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	3 791	3 526	3 645	3 436	3 240
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable ⁽²⁾	3 971	3 885	3 208	2 639	2 817
Revenu total en équivalent imposable	7 762	7 411	6 853	6 075	6 057
Frais autres que d'intérêts ⁽³⁾	4 301	4 063	3 857	3 875	3 665
Contribution en équivalent imposable	3 461	3 348	2 996	2 200	2 392
Dotations aux pertes de crédit	347	327	244	484	228
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	3 114	3 021	2 752	1 716	2 164
Charge d'impôts en équivalent imposable	792	789	728	460	545
Résultat net	2 322	2 232	2 024	1 256	1 619
Participations ne donnant pas le contrôle	66	87	84	75	70
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	2 256	2 145	1 940	1 181	1 549
Actif moyen	286 162	265 940	248 351	235 913	222 929

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Les *Revenus autres que d'intérêts* de l'exercice 2019 incluent un gain sur cession d'actions de Fiera Capital Corporation de 79 M\$, un gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ et une perte liée à l'évaluation à la juste valeur d'une participation de 33 M\$.

(3) Les *Frais autres que d'intérêts* de l'exercice 2019 incluent des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 57 M\$, des provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$, une charge relative à Maple de 11 M\$ et des indemnités de départ de 10 M\$.

Tableau 3 – Évolution du revenu net d'intérêts ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018	2017	2016	2015
Particuliers et Entreprises ⁽¹⁾					
Revenu net d'intérêts	2 383	2 276	2 127	2 011	1 917
Actif moyen	112 798	106 857	102 139	97 741	92 090
Actif moyen portant intérêts	106 995	101 446	97 339	92 660	86 543
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,23 %	2,24 %	2,19 %	2,17 %	2,22 %
Gestion de patrimoine ⁽¹⁾					
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	470	446	373	316	266
Actif moyen	6 219	6 167	5 947	5 612	5 275
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	474	409	772	938	1 001
Actif moyen	112 493	100 721	94 991	87 491	86 466
FSEU&I					
Revenu net d'intérêts	656	584	466	284	205
Actif moyen	10 985	9 270	7 519	5 319	2 275
Autres					
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	(192)	(189)	(93)	(113)	(149)
Actif moyen	43 667	42 925	37 755	39 750	36 823
Total					
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	3 791	3 526	3 645	3 436	3 240
Actif moyen	286 162	265 940	248 351	235 913	222 929

(1) Pour les exercices antérieurs à 2019, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, principalement les activités des services bancaires aux conseillers qui ont été transférées du secteur de Gestion de patrimoine au secteur des Particuliers et Entreprises.

(2) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

Tableau 4 – Revenus autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018	2017	2016	2015
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	314	388	349	376	387
Commissions de courtage en valeurs mobilières	178	195	216	235	273
Revenus des fonds communs de placement	449	438	412	364	320
Revenus des services fiduciaires	609	587	518	453	446
Revenus de crédit	134	126	130	110	112
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	283	277	231	236	223
Revenus sur cartes	175	159	132	119	128
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	271	280	279	258	238
Revenus (pertes) de négociation en équivalent imposable	964	941	409	154	209
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net			140	70	82
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	77	77			
Revenus d'assurances, montant net	136	121	117	114	107
Revenus de change, autres que de négociation	96	95	81	81	88
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	34	28	35	15	26
Autres ⁽²⁾	251	173	159	54	178
	3 971	3 885	3 208	2 639	2 817
Canada	3 637	3 589	3 027	2 434	2 737
États-Unis	84	108	136	124	72
Autres pays	250	188	45	81	8
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable en % du revenu total en équivalent imposable ⁽¹⁾	51,2 %	52,4 %	46,8 %	43,4 %	46,5 %
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers en % du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	50,5 %	52,4 %	46,8 %	45,0 %	45,4 %

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Les autres revenus de l'exercice 2019 incluent un gain sur cession d'actions de Fiera Capital Corporation de 79 M\$, un gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ et une perte liée à l'évaluation à la juste valeur d'une participation de 33 M\$.

Tableau 5 – Revenus des activités de négociation ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018	2017	2016	2015
Marchés financiers					
Titres de participation	624	576	506	438	450
Titres à revenus fixes	289	267	294	263	237
Produits de base et devises	126	130	107	116	147
	1 039	973	907	817	834
Autres secteurs	160	176	97	80	151
	1 199	1 149	1 004	897	985

(1) Incluant le revenu net d'intérêts en équivalent imposable et les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable.

(2) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Tableau 6 – Frais autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017	2016	2015
Rémunération et avantages du personnel ⁽¹⁾	2 532	2 466	2 358	2 161	2 160
Frais d'occupation ⁽²⁾	254	193	195	195	185
Technologie	372	375	364	367	352
Frais d'amortissement – immobilisations	44	43	41	38	38
Frais d'amortissement – technologie ⁽³⁾	332	245	204	220	182
Communications	62	63	61	67	69
Honoraires professionnels	249	244	254	276	233
Charge de restructuration ⁽⁴⁾	–	–	–	131	86
Frais de déplacement et de développement des affaires	128	128	122	120	113
Taxes sur capital et salaires	70	79	73	71	69
Divers ⁽⁵⁾	258	227	185	229	178
Total	4 301	4 063	3 857	3 875	3 665
Canada	3 931	3 750	3 571	3 601	3 457
États-Unis	210	205	209	235	192
Autres pays	160	108	77	39	16
Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable ⁽⁶⁾	55,4 %	54,8 %	56,3 %	63,8 %	60,5 %
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers en % du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽⁶⁾	54,5 %	54,8 %	56,3 %	58,6 %	59,1 %

(1) La rémunération et les avantages du personnel de l'exercice 2019 incluent des indemnités de départ de 10 M\$.

(2) Les frais d'occupation de l'exercice 2019 incluent des provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$.

(3) Les frais d'amortissement – technologie de l'exercice 2019 incluent des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 57 M\$.

(4) La charge de restructuration de l'exercice 2016 comprenait 129 M\$ de rémunération et avantages du personnel et 2 M\$ de frais d'occupation; celle de 2015 comprenait 51 M\$ de rémunération et avantages du personnel et 35 M\$ d'autres charges tels des frais d'occupation et des honoraires professionnels.

(5) Les frais divers de l'exercice 2019 incluent une charge relative à Maple de 11 M\$; ceux de 2016 comprenaient des charges pour litiges de 25 M\$.

(6) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Tableau 7 – Dotations aux pertes de crédit ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018	2017 ⁽²⁾	2016 ⁽²⁾	2015 ⁽²⁾
Services aux particuliers ^{(3) (4)}					
Phase 3	166	158	153	156	165
Phases 1 et 2	8	9	–	–	–
	174	167	153	156	165
Services aux entreprises					
Phase 3	35	40	43	73	63
Phases 1 et 2 ⁽⁵⁾	28	21	(40)	250	–
	63	61	3	323	63
Gestion de patrimoine ⁽⁴⁾					
Phase 3	–	–	–	1	–
Phases 1 et 2	–	1	–	–	–
	–	1	–	1	–
Marchés financiers					
Phase 3	18	–	–	–	–
Phases 1 et 2	12	4	–	–	–
	30	4	–	–	–
FSEU&I					
Phase 3	94	126	48	4	–
Phases 1 et 2	(24)	(3)	–	–	–
Prêts DAC	10	(29)	–	–	–
	80	94	48	4	–
Autres					
Phase 3	–	–	–	–	–
Phases 1 et 2 ⁽⁶⁾	–	–	40	–	–
	–	–	40	–	–
Total des dotations aux pertes de crédit	347	327	244	484	228
Prêts et acceptations moyens	148 765	139 603	130 882	122 559	108 740
Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾ en % des prêts et acceptations moyens	0,21 %	0,23 %	0,19 %	0,19 %	0,21 %
Dotations aux pertes de crédit en % des prêts et acceptations moyens	0,23 %	0,23 %	0,19 %	0,39 %	0,21 %

(1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés présentées dans ce tableau excluent les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC.

(2) Les données sont présentées selon l'IAS 39.

(3) Incluant les créances sur cartes de crédit.

(4) Pour les exercices antérieurs à 2019, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, les activités des services bancaires aux conseillers ayant été transférées du secteur de Gestion de patrimoine au secteur des Particuliers et Entreprises.

(5) Au cours de l'exercice 2017, la Banque avait révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non dépréciés qui était constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$. De plus, les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2016 comprenaient un montant de 250 M\$ relativement à l'enregistrement initial de cette provision sectorielle.

(6) Au cours de l'exercice 2017, les dotations aux pertes de crédit comprenaient une augmentation de 40 M\$ de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit qui était constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts qui étaient visés par la provision sectorielle et des prêts DAC.

Tableau 8 – Évolution des volumes moyens

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2019		2018 ⁽²⁾		2017 ⁽²⁾		2016 ⁽²⁾		2015 ⁽²⁾	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	13 149	1,64	16 282	1,27	15 802	0,72	14 079	0,46	11 771	0,26
Valeurs mobilières	85 772	1,97	75 923	1,64	66 591	1,75	60 784	1,98	57 494	2,25
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	22 472	1,60	20 090	1,09	19 878	1,03	19 038	0,75	25 610	0,79
Prêts hypothécaires résidentiels	53 474	2,85	51 497	2,75	50 844	2,61	46 310	2,69	41 798	2,85
Prêts aux particuliers	33 077	3,97	32 208	3,69	30 890	3,34	30 409	3,27	28 840	3,38
Créances sur cartes de crédit	2 219	13,71	2 164	13,35	2 206	12,07	2 107	11,98	2 023	11,85
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	51 746	5,10	45 649	4,71	39 579	3,95	34 197	3,22	26 883	3,22
Prêts DAC	1 386	12,78	1 486	12,76	1 238	15,18	1 545	14,01	1 204	17,87
Actif portant intérêt	263 295	3,12	245 299	2,81	227 028	2,58	208 469	2,50	195 623	2,56
Autres actifs	22 867		20 641		21 323		27 444		27 306	
Actif total	286 162	2,87	265 940	2,60	248 351	2,36	235 913	2,12	222 929	2,15
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	54 756	1,27	50 499	1,12	48 408	1,01	44 510	1,13	42 480	1,20
Institutions de dépôts	5 950	1,81	5 980	1,45	7 567	0,69	12 468	0,39	10 925	0,24
Autres dépôts	123 754	2,02	110 697	1,62	98 279	1,20	85 874	1,10	76 063	1,12
	184 460	1,79	167 176	1,47	154 254	1,11	142 852	1,04	129 468	1,07
Dettes subordonnées	758	3,25	564	3,20	423	3,81	1 047	3,16	1 571	3,80
Engagements autres que des dépôts	47 404	1,35	47 762	1,20	44 204	0,74	38 804	0,31	40 374	0,41
Passif portant intérêt	232 622	1,90	215 502	1,57	198 881	1,11	182 703	0,98	171 413	1,03
Autres passifs	38 827		36 492		36 722		41 627		40 792	
Capitaux propres	14 713		13 946		12 748		11 583		10 724	
Passif et capitaux propres	286 162	1,55	265 940	1,27	248 351	0,89	235 913	0,76	222 929	0,79
Marge nette d'intérêts		1,32		1,33		1,47		1,36		1,36

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 et 15 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Pour les exercices antérieurs à 2019, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

Tableau 9 – Répartition des prêts bruts et des acceptations par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)		2019		2018		2017		2016		2015	
		\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Hypothèques résidentielles ^{(1) (2)}		74 448	48,4	70 591	48,1	66 398	48,4	58 265	45,2	54 004	46,1
Crédits rotatifs admissibles		4 099	2,7	4 211	2,9	4 217	3,1	4 178	3,2	4 093	3,6
Autres prêts aux particuliers		11 606	7,5	12 246	8,3	12 150	8,9	10 316	8,0	9 512	8,1
Agriculture		6 308	4,1	5 759	3,9	4 923	3,6	4 599	3,6	4 433	3,8
Pétrole et gaz, et pipelines ⁽³⁾		4 329	2,8	4 056	2,8	3 364	2,5	3 595	2,8	3 978	3,4
Mines		758	0,5	1 032	0,7	470	0,3	582	0,5	429	0,4
Services publics		3 372	2,2	2 715	1,9	2 347	1,7	1 814	1,4	1 385	1,2
Constructions non immobilières ^{(3) (4)}		1 168	0,8	1 049	0,7	1 336	1,0	1 147	0,9	1 240	1,0
Fabrication ⁽³⁾		6 303	4,1	5 303	3,6	4 274	3,1	3 561	2,8	3 738	3,2
Commerce de gros		2 221	1,4	2 163	1,5	2 066	1,5	2 021	1,6	1 908	1,6
Commerce de détail		3 289	2,1	3 069	2,1	3 431	2,5	2 911	2,3	2 965	2,5
Transports ⁽³⁾		1 682	1,1	1 452	1,0	1 425	1,0	1 565	1,2	1 189	1,0
Communications		1 614	1,0	1 597	1,1	1 662	1,2	1 578	1,2	1 254	1,1
Finance et assurances		4 335	2,8	4 732	3,2	4 932	3,6	3 872	3,0	2 679	2,3
Services immobiliers et constructions immobilières ^{(3) (5)}		11 635	7,6	11 629	7,9	10 418	7,6	9 458	7,3	8 639	7,4
Services professionnels		1 846	1,2	1 582	1,1	1 416	1,0	1 374	1,1	1 214	1,0
Éducation et soins de santé ⁽³⁾		3 520	2,3	3 284	2,2	2 886	2,1	2 738	2,1	2 730	2,3
Autres services		4 937	3,2	4 715	3,2	4 762	3,5	4 647	3,6	4 200	3,6
Gouvernement		1 071	0,7	1 445	1,0	1 452	1,1	1 201	0,9	891	0,7
Autres ⁽²⁾		4 222	2,7	2 534	1,7	1 233	0,9	7 537	5,9	5 326	4,5
Prêts DAC		1 166	0,8	1 576	1,1	1 990	1,4	1 846	1,4	1 424	1,2
		153 929	100,0	146 740	100,0	137 152	100,0	128 805	100,0	117 231	100,0

(1) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(2) Depuis le 1^{er} novembre 2016, les prêts acquis à des fins de titrisation par le secteur des Marchés financiers qui étaient présentés dans la catégorie *Autres* sont maintenant présentés dans la catégorie *Hypothèques résidentielles*. Les données au 31 octobre 2016 et celles des années précédentes ne sont pas ajustées pour refléter ces modifications.

(3) La présentation des catégories d'emprunteurs a été modifiée au cours de l'exercice 2019. Les données comparatives ont été reclassées.

(4) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(5) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de cinq logements ou plus et les prêts aux petites et moyennes entreprises.

Tableau 10 – Prêts dépréciés ⁽¹⁾

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)		2019	2018	2017 ⁽²⁾	2016 ⁽²⁾	2015 ⁽²⁾
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾						
Services aux particuliers ⁽⁴⁾		187	199	81	89	95
Services aux entreprises		222	187	121	190	157
Gestion de patrimoine ⁽⁴⁾		3	3	1	1	2
Marchés financiers		23	–	–	–	–
FSEU&I		15	15	3	1	–
Autres		–	–	–	–	–
Total des prêts dépréciés nets		450	404	206	281	254
Prêts dépréciés bruts		684	630	380	492	457
Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		234	226			
Provisions individuelles et collectives sur prêts dépréciés				174	211	203
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾		450	404	206	281	254
Taux de provisionnement		34,2 %	35,9 %	45,8 %	42,9 %	44,4 %
En % des prêts et acceptations		0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %

(1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les prêts dépréciés présentés dans ce tableau excluent les prêts DAC.

(2) Les données sont présentées selon l'IAS 39.

(3) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

(4) Pour les exercices antérieurs à 2019, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, les activités des services bancaires aux conseillers ayant été transférées du secteur de Gestion de patrimoine au secteur des Particuliers et Entreprises.

Tableau 11 – Provisions pour pertes de crédit

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017 ⁽¹⁾	2016 ⁽¹⁾	2015 ⁽¹⁾
Solde au début	714	735	769	555	605
Dotations aux pertes de crédit	347	327	244	484	228
Radiations	(351)	(367)	(320)	(282)	(278)
Dispositions	(1)	(24)	–	–	–
Recouvrements	52	45	13	13	13
Variations des taux de change et autres	(6)	(2)	(11)	(1)	(13)
Solde à la fin	755	714	695	769	555
Composition des provisions :					
Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽²⁾	234	226	174	211	203
Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés	501	498			
Provisions pour pertes de crédit sur engagements hors bilan et autres actifs	77	56			
Provisions pour pertes de crédit sur prêts DAC	(57)	(66)	(24)	(12)	(14)
Sectorielle sur prêts non dépréciés – Pétrole et gaz ⁽³⁾			139	204	–
Collective sur prêts non dépréciés ⁽⁴⁾			406	366	366

(1) Les données sont présentées selon l'IAS 39.

(2) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les provisions pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés présentées dans ce tableau excluent les provisions pour pertes de crédit sur les prêts DAC.

(3) La provision sectorielle sur prêts non dépréciés – Pétrole et gaz était constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.

(4) La provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit était constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts qui étaient visés par la provision sectorielle et des prêts DAC.

Tableau 12 – Dépôts

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2019		2018		2017		2016		2015	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	60 065	31,7	55 688	32,6	52 175	33,3	51 163	36,0	47 394	36,3
Entreprises et administrations publiques	125 266	66,1	110 321	64,6	99 115	63,3	85 263	60,0	76 845	58,9
Institutions de dépôts	4 235	2,2	4 821	2,8	5 381	3,4	5 640	4,0	6 219	4,8
Total	189 566	100,0	170 830	100,0	156 671	100,0	142 066	100,0	130 458	100,0
Canada	172 764	91,1	156 054	91,4	145 288	92,8	131 869	92,8	116 315	89,2
États-Unis	6 907	3,7	6 048	3,5	5 825	3,7	4 442	3,1	9 655	7,4
Autres pays	9 895	5,2	8 728	5,1	5 558	3,5	5 755	4,1	4 488	3,4
Total	189 566	100,0	170 830	100,0	156 671	100,0	142 066	100,0	130 458	100,0
Dépôts des particuliers en % de l'actif total		21,3		21,2		21,2		22,0		21,9

États financiers consolidés audités

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	112
Rapport de l'auditeur indépendant	113
Bilans consolidés	115
États consolidés des résultats	116
États consolidés du résultat global	117
États consolidés de la variation des capitaux propres	118
États consolidés des flux de trésorerie	119
Notes afférentes aux états financiers consolidés audités	120

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de chef des finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 octobre 2019 et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les IFRS.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité d'audit. Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le comité d'audit est responsable, par l'intermédiaire de l'Audit interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le comité d'audit examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au Conseil.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité, qui exerce une surveillance et une évaluation indépendantes dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de non-conformité à la réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

La première vice-présidente, Audit interne et la première vice-présidente, Chef de la conformité et Chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité bénéficient respectivement d'un lien fonctionnel direct avec la présidente du comité d'audit et avec le président du comité de gestion des risques. Toutes deux disposent d'un accès direct au président et chef de la direction.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), le BSIF a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants. Par conséquent, il examine et fait enquête sur les activités et les affaires de la Banque, au besoin, afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la Banque est saine.

L'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport paraît ci-après, a été nommé par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Il bénéficie d'un accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de questions relatives à son audit et à l'information financière.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Ghislain Parent
Chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances

Montréal, Canada, le 3 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2019 et 2018, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière telle que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Chantal Leclerc.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 3 décembre 2019
Montréal, Québec

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

Bilans consolidés

Au 31 octobre		2019	2018
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		13 698	12 756
Valeurs mobilières			
	Notes 3, 4 et 6		
À la juste valeur par le biais du résultat net		61 823	55 817
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		10 648	5 668
Au coût amorti		9 755	8 298
		82 226	69 783
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		17 723	18 159
Prêts			
	Note 7		
Hypothécaires résidentiels		57 171	53 651
Aux particuliers		36 944	37 357
Créances sur cartes de crédit		2 322	2 325
Aux entreprises et aux administrations publiques		50 599	46 606
		147 036	139 939
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 893	6 801
Provisions pour pertes de crédit		(678)	(658)
		153 251	146 082
Autres			
Instruments financiers dérivés	Note 16	8 129	8 608
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	Note 9	385	645
Immobilisations corporelles	Note 10	490	601
Goodwill	Note 11	1 412	1 412
Immobilisations incorporelles	Note 11	1 406	1 314
Autres actifs	Note 12	2 738	3 111
		14 560	15 691
		281 458	262 471
Passif et capitaux propres			
Dépôts			
	Notes 4 et 13	189 566	170 830
Autres			
Acceptations		6 893	6 801
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		12 849	17 780
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées		21 900	19 998
Instruments financiers dérivés	Note 16	6 852	6 036
Passifs relatifs à des créances cédées	Notes 4 et 8	21 312	20 100
Autres passifs	Note 14	6 177	5 824
		75 983	76 539
Dette subordonnée		773	747
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque			
	Notes 18 et 22		
Actions privilégiées		2 450	2 450
Actions ordinaires		2 949	2 822
Surplus d'apport		51	57
Résultats non distribués		9 312	8 472
Autres éléments cumulés du résultat global		16	175
		14 778	13 976
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 19	358	379
		15 136	14 355
		281 458	262 471

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Karen Kinsley
Administratrice

États consolidés des résultats

Exercice terminé le 31 octobre		2019	2018
Revenus d'intérêts			
Prêts		6 468	5 632
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		1 086	771
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		195	152
Valeurs mobilières au coût amorti		210	174
Dépôts auprès d'institutions financières		215	206
		8 174	6 935
Frais d'intérêts			
Dépôts		3 468	2 562
Passifs relatifs à des créances cédées		444	414
Dette subordonnée		25	18
Autres		641	559
		4 578	3 553
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾		3 596	3 382
Revenus autres que d'intérêts			
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils		314	388
Commissions de courtage en valeurs mobilières		178	195
Revenus des fonds communs de placement		449	438
Revenus des services fiduciaires		609	587
Revenus de crédit		417	403
Revenus sur cartes		175	159
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements		271	280
Revenus (pertes) de négociation	Note 21	829	840
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net		77	77
Revenus d'assurances, montant net		136	121
Revenus de change, autres que de négociation		96	95
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	Note 9	34	28
Autres	Notes 9 et 10	251	173
		3 836	3 784
Revenu total		7 432	7 166
Dotations aux pertes de crédit	Note 7	347	327
		7 085	6 839
Frais autres que d'intérêts			
Rémunération et avantages du personnel		2 532	2 466
Frais d'occupation	Note 14	298	236
Technologie	Notes 10 et 11	704	620
Communications		62	63
Honoraires professionnels		249	244
Autres		456	434
		4 301	4 063
Résultat avant charge d'impôts		2 784	2 776
Charge d'impôts	Note 24	462	544
Résultat net		2 322	2 232
Résultat net attribuable aux			
Actionnaires privilégiés		116	105
Actionnaires ordinaires		2 140	2 040
Actionnaires de la Banque		2 256	2 145
Participations ne donnant pas le contrôle		66	87
		2 322	2 232
Résultat par action (en dollars)	Note 25		
de base		6,39	6,01
dilué		6,34	5,94
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	Note 18	2,66	2,44

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) Le *Revenu net d'intérêts* comprend les revenus de dividendes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés audités.

États consolidés du résultat global

Exercice terminé le 31 octobre	2019	2018
Résultat net	2 322	2 232
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(9)	41
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(2)	–
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	4	(13)
Reclassement dans le résultat net de l'incidence des opérations de couverture des (gains) pertes nets de change	–	–
	(7)	28
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	54	(11)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(53)	(5)
	1	(16)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(137)	51
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(20)	(46)
	(157)	5
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	3	1
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(135)	103
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(21)	(2)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5	21
	(151)	122
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	(311)	140
Résultat global	2 011	2 372
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires de la Banque	1 946	2 284
Participations ne donnant pas le contrôle	65	88
	2 011	2 372

Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2019	2018
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	3	1
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(1)	–
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	2	–
Reclassement dans le résultat net de l'incidence des opérations de couverture des (gains) pertes nets de change	2	–
	6	1
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19	(4)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(19)	(1)
	–	(5)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(50)	19
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(7)	(17)
	(57)	2
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	–	–
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(48)	37
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(6)	(1)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2	7
	(103)	41

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

États consolidés de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre		2019	2018
Actions privilégiées au début	Note 18	2 450	2 050
Émissions d'actions privilégiées, séries 40 et 42		–	600
Rachat d'actions privilégiées, série 28, à des fins d'annulation		–	(200)
Actions privilégiées à la fin		2 450	2 450
Actions ordinaires au début	Note 18	2 822	2 768
Émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions		122	128
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation		(40)	(64)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation		45	(10)
Actions ordinaires à la fin		2 949	2 822
Surplus d'apport au début		57	58
Charge au titre des options d'achat d'actions	Note 22	11	12
Options d'achat d'actions levées		(15)	(15)
Autres		(2)	2
Surplus d'apport à la fin		51	57
Résultats non distribués au début		8 472	7 706
Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 le 1 ^{er} novembre 2018 (IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017)		(4)	(139)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque		2 256	2 145
Dividendes sur actions privilégiées	Note 18	(116)	(105)
Dividendes sur actions ordinaires	Note 18	(892)	(829)
Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation	Note 18	(241)	(403)
Frais d'émission d'actions, déduction faite des impôts		–	(12)
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi		(135)	103
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur			
par le biais des autres éléments du résultat global		(21)	(2)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		5	21
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle		(12)	–
Autres		–	(13)
Résultats non distribués à la fin		9 312	8 472
Autres éléments cumulés du résultat global au début		175	168
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017			(10)
Écart de change, montant net		(6)	27
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur			
par le biais des autres éléments du résultat global		1	(16)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		(157)	5
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		3	1
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin		16	175
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque		14 778	13 976
Participations ne donnant pas le contrôle au début	Note 19	379	808
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017			(16)
Achat des participations ne donnant pas le contrôle de la filiale Advanced Bank of Asia Limited	Note 31	(30)	–
Rachat de parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC		–	(400)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		66	87
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(1)	1
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle		(56)	(101)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin		358	379
Capitaux propres		15 136	14 355

Autres éléments cumulés du résultat global

Au 31 octobre		2019	2018
Autres éléments cumulés du résultat global			
Écart de change, montant net		8	14
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur			
par le biais des autres éléments du résultat global		14	13
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		(6)	151
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		–	(3)
		16	175

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	2 322	2 232
Ajustements pour		
Dotations aux pertes de crédit	347	327
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	328	302
Gains sur cession de participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(79)	(4)
Réévaluation à la juste valeur d'une participation	33	–
Provisions pour contrats déficitaires	45	–
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(50)	–
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles	57	–
Impôts différés	(207)	24
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	(77)	(77)
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(34)	(28)
Charge au titre des options d'achat d'actions	11	12
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(6 006)	(3 589)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	436	2 630
Prêts et acceptations, déduction faite de la titrisation	(6 221)	(9 160)
Dépôts	18 736	14 159
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(4 931)	2 417
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	1 902	(1 769)
Instruments financiers dérivés, montant net	1 295	(761)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	(41)	53
Actifs et passifs d'impôt exigible	(7)	(127)
Autres éléments	421	(777)
	8 280	5 864
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émissions d'actions privilégiées	–	600
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	–	(200)
Émissions d'actions ordinaires (incluant l'incidence des actions acquises à des fins de négociation)	152	103
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(281)	(467)
Émission de dette subordonnée	–	750
Achat des participations ne donnant pas le contrôle de la filiale Advanced Bank of Asia Limited	(84)	–
Rachat de parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC	–	(400)
Frais d'émission d'actions	–	(12)
Dividendes versés	(992)	(918)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(56)	(101)
	(1 261)	(645)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'actions d'une entreprise associée	128	–
Cession d'immobilisations corporelles	187	–
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(16)	(3)
Achats de valeurs mobilières autres que de négociation	(16 355)	(7 790)
Échéances de valeurs mobilières autres que de négociation	1 893	509
Cessions de valeurs mobilières autres que de négociation	8 413	6 173
Variation nette des actifs corporels loués en vertu de contrats de location simple	–	69
Variation nette des immobilisations corporelles	(144)	(233)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(359)	(256)
	(6 253)	(1 531)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	176	266
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	942	3 954
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	12 756	8 802
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾	13 698	12 756
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	4 545	3 440
Intérêts et dividendes reçus	8 100	6 875
Impôts payés sur les résultats	520	596

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 4,1 G\$ au 31 octobre 2019 (2,5 G\$ au 31 octobre 2018) pour lequel il y a des restrictions.

Notes afférentes aux états financiers consolidés audités

Note 1	Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables	120	Note 18	Capital-actions	180
Note 2	Modifications futures de méthodes comptables	135	Note 19	Participations ne donnant pas le contrôle	183
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	136	Note 20	Informations sur le capital	184
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	147	Note 21	Revenus liés aux activités de négociation	185
Note 5	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	148	Note 22	Palements fondés sur des actions	186
Note 6	Valeurs mobilières	149	Note 23	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	189
Note 7	Prêts et provisions pour pertes de crédit	151	Note 24	Impôts sur le résultat	193
Note 8	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	164	Note 25	Résultat par action	195
Note 9	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	165	Note 26	Garanties, engagements et passifs éventuels	195
Note 10	Immobilisations corporelles	167	Note 27	Entités structurées	199
Note 11	Goodwill et immobilisations incorporelles	168	Note 28	Informations relatives aux parties liées	202
Note 12	Autres actifs	169	Note 29	Gestion des risques associés aux instruments financiers	203
Note 13	Dépôts	170	Note 30	Informations sectorielles	208
Note 14	Autres passifs	170	Note 31	Acquisition	209
Note 15	Dette subordonnée	171	Note 32	Événement postérieur à la date du bilan consolidé	209
Note 16	Instruments financiers dérivés	171			
Note 17	Opérations de couverture	174			

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est une institution financière constituée et établie au Canada, dont les actions se négocient à la Bourse de Toronto et le siège social est établi au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) Canada. La Banque est une banque à charte inscrite de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF).

La Banque Nationale du Canada offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, des clients institutionnels et des gouvernements partout au Canada, ainsi que des services spécialisés à l'échelle internationale. Elle mène ses activités dans quatre secteurs d'exploitation, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I). La Banque offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, des services financiers et des services de banque d'investissement aux grandes entreprises, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance et la gestion de patrimoine.

Le 3 décembre 2019, le conseil d'administration (le Conseil) a autorisé la publication des présents états financiers annuels consolidés audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les méthodes comptables dont il est question dans la section « Résumé des principales méthodes comptables » ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées et tiennent compte des modifications décrites dans la section « Modifications de méthode comptables » ci-après, qui ont été appliquées le 1^{er} novembre 2018 suite à l'adoption de l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'IFRS 15). Tel que permis par l'IFRS 15, la Banque n'a pas retraité les états financiers consolidés comparatifs.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Modifications de méthodes comptables

Le 1^{er} novembre 2018, la Banque a adopté l'IFRS 15 qui remplace les normes et interprétations sur la comptabilisation des revenus. Le champ d'application de l'IFRS 15 n'inclut pas les revenus tirés des contrats de location, des contrats d'assurance et des instruments financiers. Les commissions perçues, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9 – *Instruments financiers*, et sont donc exclues de celui de l'IFRS 15. L'adoption de cette norme n'a pas d'incidence sur la plupart des revenus de la Banque, y compris le revenu net d'intérêts.

L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats conclus avec des clients. Ce nouveau modèle de comptabilisation des revenus s'appuie sur une approche fondée sur le contrôle, qui est différente de celle fondée sur les risques et les avantages des IFRS antérieures. Les principales méthodes de comptabilisation des revenus pour les flux de revenus entrant dans le champ d'application de l'IFRS 15 concernent les revenus d'honoraires et de commissions, et sont décrites dans la section « Résumé des principales méthodes comptables ». Toutefois, l'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les méthodes de comptabilisation des revenus de la Banque.

Le principe fondamental de l'IFRS 15 est de comptabiliser les revenus lorsque (ou à mesure que) l'obligation de prestation est remplie, c'est-à-dire lors du transfert du contrôle du service promis au client et au montant de contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de ce service. Par conséquent, les revenus peuvent être comptabilisés à un moment précis dans le temps, à la réalisation de la prestation des services ou progressivement, à mesure que les services sont fournis.

La Banque a choisi d'appliquer l'IFRS 15 selon la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comme un ajustement au solde d'ouverture des *Résultats non distribués*, sans retraiter les données comparatives. L'adoption de l'IFRS 15 a donné lieu à une diminution de 4 M\$ du solde d'ouverture des *Résultats non distribués* le 1^{er} novembre 2018.

Résumé des principales méthodes comptables

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. En outre, certaines méthodes comptables font appel à des jugements et des estimations complexes du fait qu'elles s'appliquent à des questions qui sont essentiellement incertaines. Parmi ces méthodes comptables figurent la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers, la dépréciation des actifs non financiers, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les résultats, les provisions, la consolidation d'entités structurées et le classement des instruments d'emprunt. La description de ces jugements et des estimations est fournie dans chacune des notes afférentes aux états financiers consolidés. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs. Les méthodes comptables décrites dans cette note fournissent des détails sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, ainsi que le recours au jugement.

Périmètre de consolidation

Filiales

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et ses filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont des entités, y compris les entités structurées, contrôlées par la Banque. Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. La Banque contrôle une entité seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité;
- elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité;
- elle a la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements.

Lorsqu'elle évalue le pouvoir décisionnel, la Banque prend en compte plusieurs facteurs, dont l'existence et l'effet de droits de vote actuels et potentiels qu'elle détient et qui sont exerçables, ainsi que la détention d'instruments convertibles en actions donnant droit de vote. De plus, la Banque doit déterminer si, en tant qu'investisseur avec des droits décisionnels, elle agit pour son propre compte ou comme mandataire.

L'évaluation du contrôle est effectuée selon ces principes au début de la relation avec toute entité qui implique la Banque. Au moment de l'évaluation, la Banque tient compte de tous les faits et circonstances et elle doit réévaluer si elle contrôle toujours l'entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle ont changé.

La Banque consolide les entités qu'elle contrôle à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de les consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. La Banque comptabilise toute acquisition de filiale d'une tierce partie par l'application de la méthode de l'acquisition à la date de prise de contrôle.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la participation détenue par des tiers dans les capitaux propres des filiales de la Banque et sont présentées dans le total des *Capitaux propres*, séparément des *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*. Les quotes-parts des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la Banque sont présentées séparément dans l'état consolidé des résultats et dans l'état consolidé du résultat global, respectivement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les parts émises à des tiers par les fonds communs de placement et certains autres fonds qui sont consolidés, celles-ci sont présentées à la juste valeur dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Enfin, les changements dans les participations dans les filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres. La différence entre l'ajustement de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La Banque exerce une influence notable sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. La Banque exerce un contrôle conjoint lorsqu'il y a un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les participations dans des entreprises associées, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, ainsi que les participations dans les coentreprises, soit celles sur lesquelles la Banque détient des droits sur l'actif net et exerce un contrôle conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et, après l'acquisition, les quotes-parts de la Banque dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global respectivement. La valeur comptable de la participation est ajustée d'un montant équivalent dans le bilan consolidé et est réduite des distributions reçues.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Chaque établissement à l'étranger compris dans le périmètre de consolidation détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque établissement à l'étranger sont évalués selon cette monnaie.

Les éléments monétaires et les éléments non monétaires évalués à la juste valeur qui sont libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les éléments non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux d'origine. Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à l'exception des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour lesquels les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et les passifs de tous les établissements à l'étranger sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, alors que les revenus et les charges de ces établissements sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change moyens de la période. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger qui n'a pas la même monnaie fonctionnelle que la société mère, et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cet établissement, sont comptabilisés comme des actifs ou des passifs de celui-ci, et sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change non réalisés liés aux établissements à l'étranger, y compris l'incidence au titre de la couverture et des impôts sur les résultats connexes, sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En cas de disposition d'un établissement à l'étranger, les gains ou pertes de change cumulés, ainsi que les opérations de couverture connexes, comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* relativement à cet établissement sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Classement et évaluation des instruments financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. À leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou, à la juste valeur par le biais du résultat net. La Banque établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers. À leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour les fins du classement d'un actif financier, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, et pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour établir le classement des actifs financiers, la Banque détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont la Banque s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont la Banque dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenir afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de la Banque est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenir afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Dans ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux essentielles à l'atteinte de l'objectif que la Banque s'est fixé pour ce portefeuille d'actifs financiers. Enfin, les actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. La Banque peut recourir à cette option si, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, cette option permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs et passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, et si les justes valeurs sont fiables. Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts découlant de ces instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur qui sont attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si ces variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*. Les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables au risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* ne seront pas reclassés ultérieurement dans le *Résultat net*. Les frais d'intérêts découlant de ces passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- son utilisation, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables;
- la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissements et l'information est communiquée à la haute direction sur cette base; ainsi, la Banque peut recourir à cette option si elle a établi par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, si elle peut démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables;
- il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers et qui, autrement, seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

À sa comptabilisation initiale, un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction, ni une contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, peut être désigné irrévocablement comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de cette désignation, toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur dans le résultat net. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent : i) les titres de créance dont les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre », et ii) les titres de participation qui ont été désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net.

La Banque comptabilise les transactions sur valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. Les revenus d'intérêts et de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite de la perte de crédit attendue et des impôts y afférant, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés, déduction faite des impôts, dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur des gains et des pertes réalisés dans le résultat net. Les coûts de transaction liés à l'acquisition de ces titres de participation ne sont pas reclassés dans le résultat net à la vente de ces titres.

Valeurs mobilières évaluées au coût amorti

Les valeurs mobilières évaluées au coût amorti comprennent les titres de créance dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels ».

La Banque comptabilise les transactions sur ces valeurs mobilières à la juste valeur à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les valeurs mobilières évaluées au coût amorti sont présentées déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées ni désignées comme évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ni au coût amorti, sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent : i) les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, ii) les valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, iii) tous les titres de participation, à l'exception de ceux qui ont été désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net, et iv) les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le cas échéant.

La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur. Les revenus d'intérêts, les frais de transaction s'il y a lieu, ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres détenus à des fins de négociation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts sur les titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net, autres que ceux détenus à des fins de négociation, ainsi que les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sur ces actifs financiers sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières empruntées et prêtées

La Banque comptabilise ces transactions au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'elles sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur. Ces transactions sont gérées selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées. Les conventions de revente et de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties.

La Banque effectue également des emprunts et des prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières prêtées demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées. Dans le cadre de ces transactions, la Banque donne ou reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Les garanties données sous forme de valeurs mobilières demeurent au bilan consolidé. Les garanties reçues sous forme de valeurs mobilières sont des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les garanties données ou reçues sous forme de trésorerie sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers dans le bilan consolidé.

Lorsque les garanties sont données ou reçues sous forme de trésorerie, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Prêts évalués au coût amorti

Les prêts classés comme étant évalués au coût amorti comprennent les prêts octroyés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces prêts sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Tous les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés lorsque les fonds sont avancés à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie en trésorerie est payée par la Banque.

À leur comptabilisation initiale, tous les prêts sont inscrits à leur juste valeur, majorée des coûts directement attribuables. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues. Pour les prêts productifs achetés, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti dans les revenus d'intérêts sur la durée de vie attendue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les prêts dépréciés dès leur acquisition, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt correspond à une estimation par la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie correspondant au principal et aux intérêts que la Banque s'attend à percevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement à la juste valeur est amortie dans les revenus d'intérêts sur la durée de vie restante du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

Prêts évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les revenus d'intérêts des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les variations de la juste valeur des prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Pour les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats.

Reclassement des actifs financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, est reclassé uniquement dans des situations peu fréquentes, c'est-à-dire lors d'un changement de modèle économique pour gérer l'actif financier. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Tel que permis lorsque certains critères sont respectés, la Banque a fait le choix de déterminer la juste valeur en fonction de l'exposition nette au risque de crédit ou de marché pour certains portefeuilles d'instruments financiers, principalement des instruments financiers dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique.

Détermination de la phase

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1, c'est-à-dire à la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Banque évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux notations de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Banque compare la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité correspondant à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers en souffrance depuis 30 jours sont transférés dans la phase 2, même si aucune autre mesure n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante. L'évaluation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important. Les insuffisances de flux de trésorerie correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Des facteurs macroéconomiques prospectifs comme le taux de chômage, l'indice des prix des logements, les taux d'intérêt et le PIB sont intégrés dans les paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intègre trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son calcul de pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des poids de probabilité sont attribués à chacun des scénarios. Les scénarios et les poids de probabilité sont réévalués tous les trimestres et sont assujettis à un examen de la direction. La Banque exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats. Dans le cas des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats, et un montant correspondant est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat global*, sans réduction de la valeur comptable de l'actif dans le bilan consolidé. Les instruments de créance évalués au coût amorti sont quant à eux présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes dans le bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale de l'actif financier, la Banque détermine si l'actif est déprécié. Pour les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la Banque ne comptabilise à titre de provisions pour pertes de crédit que le cumulatif, depuis la comptabilisation initiale, des variations de ces pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Banque comptabilise les variations de pertes de crédit attendues dans les *Dotations aux pertes de crédit* à l'état consolidé des résultats, même si les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés à la comptabilisation initiale.

Définition de défaut

La définition de défaut utilisée par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et du transfert d'une phase à l'autre est conforme à la définition de défaut qui est utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouvrés.

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Banque a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans le bilan consolidé, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans le bilan consolidé.

Lorsque la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle. Tous les droits et obligations conservés suite au transfert de l'actif sont comptabilisés séparément à l'actif et au passif. Dans le cas où la Banque garde le contrôle de l'actif financier, elle continue de le comptabiliser dans la mesure de son implication continue, c'est-à-dire selon son exposition aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Afin de diversifier ses sources de financement, la Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. De plus, les prêts hypothécaires assurés titrisés et conservés par la Banque demeurent comptabilisés dans le bilan consolidé de la Banque dans la rubrique *Prêts*.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants donnés en garantie ainsi que les montants entiers. La trésorerie regroupe l'encaisse et les billets de banque. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets, ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme un élément de passif relatif à l'engagement envers le client dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque envers les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus liés aux activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit et autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif, alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés au passif du bilan consolidé. Dans le cadre de la compensation des actifs financiers et des passifs financiers, la juste valeur nette de certains instruments financiers dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride comprenant également un contrat hôte non dérivé, qui a pour effet de faire varier certains des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière similaire à un dérivé autonome. Un dérivé incorporé se trouve à modifier, en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable spécifiée, tout ou partie des flux de trésorerie qui seraient par ailleurs imposés par le contrat, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat.

Un dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et traité comme un dérivé distinct si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés incorporés qui sont comptabilisés séparément sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. En général, tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec le contrat hôte. Toutefois, certains dérivés incorporés séparés du contrat hôte sont présentés dans les *Instruments financiers dérivés* du bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés (incluant les revenus et les frais d'intérêts) sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la même ou des mêmes périodes.

Documentation et appréciation de l'efficacité

À l'origine de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À l'origine de la relation de couverture, et durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles la couverture a été désignée, la Banque s'assure que la relation de couverture est hautement efficace et en accord avec son objectif et sa stratégie de gestion des risques documentés à l'origine. Lorsqu'elle remplit toutes les conditions requises pour la comptabilité de couverture, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Couvertures de la juste valeur

Dans le cadre des couvertures de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cesse, à titre prospectif, d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture est vendu ou arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, ou encore si la Banque annule la désignation de l'instrument de couverture. Au moment où la désignation est annulée, l'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur, et les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couvertures des flux de trésorerie

Dans le cadre des couvertures des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps à rendement total pour couvrir les flux de trésorerie variables attribuables au risque couvert liés à un actif ou à un passif financier (ou à un groupe d'actifs ou de passifs financiers). La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats. Si l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture ou si la Banque annule la désignation, les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. À l'occasion d'une cession totale ou partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, les montants reportés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés, en totalité ou en partie, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et de l'immeuble du siège social en construction, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Les terrains et l'immeuble du siège social en construction sont comptabilisés au coût déduction faite des pertes de valeur s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles et les composantes significatives d'un immeuble, qui ont des durées d'utilité différentes ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent, sont amorties systématiquement sur leur durée d'utilité. Les modes d'amortissement et les durées d'utilité retenus sont révisés annuellement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

	Méthodes	Durée d'utilité
Composantes significatives d'un immeuble		
Aménagement extérieur	Amortissement linéaire	20 ans
Aménagement intérieur, toiture et système électromécanique	Amortissement linéaire	30 ans
Structure	Amortissement linéaire	75 ans
Autres immeubles	Amortissement dégressif de 5%	
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3-4 ans
Matériel et mobilier	Amortissement linéaire	1-8 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	(1)

(1) Période moyenne d'amortissement de 15 ans, correspondant au moindre de la durée d'utilité et de la durée du bail plus la première option de renouvellement.

Goodwill

La Banque comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lorsque la Banque acquiert le contrôle d'une entreprise, tous les actifs et les passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à la juste valeur. Les participations détenues préalablement dans l'entreprise acquise sont également évaluées à la juste valeur. L'excédent de la contrepartie de l'acquisition et de toute participation détenue préalablement sur la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise représente le goodwill. Si la juste valeur de l'actif net identifiable excède la contrepartie de l'acquisition et toute participation détenue préalablement, la différence est immédiatement comptabilisée dans les résultats à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Par ailleurs, les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de la participation de la Banque et elles peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas. Après une acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la valeur attribuée à ces participations lors de la comptabilisation initiale, à laquelle s'ajoute la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis la date de l'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les logiciels et certaines autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ces immobilisations sont amorties systématiquement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle varie entre quatre et dix ans. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Banque résultent de l'acquisition de filiales ou de groupes d'actifs et représentent des contrats de gestion et une marque de commerce. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les contrats de gestion concernent la gestion des fonds à capital variable. La Banque réexamine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière les durées d'utilité afin de déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée de ces actifs. Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée fondée sur une analyse de tous les facteurs pertinents, par exemple : a) l'absence d'échéances contractuelles dans les contrats; b) la stabilité du secteur d'exploitation auquel les immobilisations incorporelles se rapportent; c) la capacité de la Banque à contrôler les avantages économiques futurs découlant des immobilisations incorporelles; et d) les avantages économiques continus générés par les immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Les actifs communs, tels que l'immeuble du siège social et les équipements informatiques, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Ainsi, la valeur recouvrable d'un actif commun isolé ne peut être déterminée, à moins que la direction n'ait décidé de disposer de cet actif. Toutefois, s'il existe un indicateur qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT ou le groupe d'UGT auquel l'actif commun appartient, et elle est comparée à la valeur comptable de cette UGT ou de ce groupe d'UGT.

Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté doit représenter le niveau le plus bas pour lequel le goodwill fait l'objet d'un suivi à l'interne de la Banque, et ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'exploitation. L'affectation d'un goodwill à une UGT ou à un groupe d'UGT implique une part de jugement de la direction. S'il y a lieu, une perte de valeur est comptabilisée, tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, et ensuite en réduction des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT ou le groupe d'UGT.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée en raison de la reprise de la perte de valeur, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Le transfert de la propriété peut intervenir ou non. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. La Banque conclut principalement des contrats de location simple.

Dans le cadre d'un contrat de location simple, lorsque la Banque agit à titre de preneur, les charges de location sont comptabilisées de façon linéaire sur la durée du contrat dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Lorsque la Banque agit à titre de bailleur, les actifs faisant l'objet du contrat demeurent au bilan consolidé et sont présentés dans les immobilisations corporelles, et les revenus de location sont comptabilisés après déduction des dépenses afférentes dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, de l'effet de la valeur temps de l'argent. Les provisions sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les provisions sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Revenus et frais d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts, à l'exception des revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un actif financier ou d'un passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la Banque estime les flux de trésorerie attendus en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais sans tenir compte des pertes de crédit attendues. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des frais qui sont payés ou reçus par les parties au contrat et qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction et toutes les autres primes ou escomptes. Les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute d'un actif financier, sauf pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création et pour les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés dès leur acquisition ou leur création mais qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite. Pour les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création, la Banque applique le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit tient compte des pertes de crédit attendues. Pour les prêts qui sont devenus dépréciés par la suite, les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable nette (déduction faite des provisions pour pertes de crédit) plutôt qu'à la valeur comptable.

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées faire partie intégrante du rendement du prêt. Elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résultera, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable, c'est-à-dire qu'elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de la période d'engagement.

Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de dividendes

Les dividendes afférents à un titre de participation sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats dès que le droit de la Banque d'en recevoir le paiement est établi.

Revenus d'honoraires et de commissions

Les revenus d'honoraires et de commissions sont comptabilisés lorsque (ou à mesure que) l'obligation de prestation est remplie, c'est-à-dire lors du transfert du contrôle du service promis au client et au montant de contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de ce service. Par conséquent, les revenus peuvent être comptabilisés à un moment précis dans le temps, à la réalisation de la prestation des services ou progressivement, à mesure que les services sont fournis.

La Banque doit aussi déterminer si son obligation de prestation consiste à fournir elle-même le service ou à prendre des dispositions pour qu'une autre partie le fournisse. Autrement dit, elle doit établir si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire. Une entité qui agit pour son propre compte peut remplir elle-même son obligation de prestation qui est de fournir le bien ou le service spécifié ou embaucher un tiers afin qu'il remplisse pour elle une partie ou l'intégralité de l'obligation de prestation; une telle entité assume également la responsabilité première de fournir comme promis le bien ou le service au client et dispose d'une latitude pour fixer le prix du service. Si la Banque agit pour son propre compte, les revenus sont comptabilisés sur une base brute, ce qui correspond au montant de contrepartie auquel elle s'attend à avoir droit. Si la Banque agit comme mandataire, les revenus sont alors comptabilisés après déduction des frais de service et des autres coûts engagés relatifs à la commission et aux honoraires perçus.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils

Les commissions de prise ferme et les honoraires de services-conseils comprennent les frais de souscription, les honoraires de services-conseils financiers et les commissions de syndication de prêts. Ces commissions et honoraires sont surtout perçus par le secteur des Marchés financiers et sont comptabilisés à un moment précis, soit à la réalisation satisfaisante de la prestation. Les honoraires de services-conseils financiers sont perçus en échange de conseils fournis à des clients en matière de fusions et d'acquisitions et de restructuration financière. Les commissions de syndication de prêts sont les commissions reçues à titre de mandataire ou de prêteur principal responsable de la structuration, de l'organisation et de l'administration d'une syndication de prêts; elles sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt.

Commissions de courtage en valeurs mobilières

Les commissions de courtage en valeurs mobilières sont perçues par le secteur de Gestion de patrimoine et sont comptabilisées à un moment précis, au moment où la transaction est effectuée.

Revenus des fonds communs de placement et des services fiduciaires

Les revenus des fonds communs de placement et des services fiduciaires comprennent les honoraires de gestion et d'administration. Ces honoraires sont perçus par le secteur de Gestion de patrimoine. Les honoraires de gestion sont calculés principalement en fonction des actifs sous gestion et sont comptabilisés au cours de la période où les services sont rendus. Les honoraires d'administration sont généralement fonction des actifs sous administration ou sous gestion et sont aussi comptabilisés au cours de la période où les services sont rendus.

Revenus sur cartes

Les revenus sur cartes sont perçus par le secteur des Particuliers et Entreprises et comprennent les frais de carte, notamment les frais annuels et transactionnels, ainsi que les frais d'interchange. Ces derniers sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les frais de carte sont comptabilisés à la date de la transaction, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'année. Les coûts des programmes de récompenses sont comptabilisés à titre de réduction des frais d'interchange.

Revenus de crédit et frais d'administration sur les dépôts et les paiements

Les revenus de crédit et les frais d'administration sur les dépôts et les paiements sont perçus par les secteurs des Particuliers et Entreprises, des Marchés financiers et du Financement spécialisé aux États-Unis et International. Les revenus de crédit sont généralement comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis. Les frais d'administration sur les dépôts et les paiements incluent les honoraires relatifs aux activités de gestion des comptes et les frais d'administration basés sur les transactions. Les honoraires relatifs aux activités de gestion des comptes sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis tandis que les frais d'administration basés sur les transactions sont comptabilisés à un moment précis dans le temps, soit lorsque la transaction est effectuée.

Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance élevé, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir. Les primes brutes, déduction faite des primes cédées en vertu de traités de réassurance, sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. Les redevances reçues des réassureurs sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues et un montant est estimé pour les réclamations en cours d'analyse. Tous ces montants sont comptabilisés au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Au moment de la comptabilisation d'une prime, un actif au titre des cessions en réassurance et un passif d'assurance sont comptabilisés respectivement dans les *Autres actifs* et les *Autres passifs* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif au titre des cessions en réassurance et du passif d'assurance sont comptabilisées au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Impôts sur les résultats

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôts est comptabilisée dans le résultat net, à l'exception des impôts générés par les éléments comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt payable au titre du bénéfice imposable d'une période. Il est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la présentation de l'information financière, et de tout ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt différé est établi en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés, et qui s'appliqueraient à la date de renversement de ces différences. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires relativement aux éléments suivants :

- la comptabilisation initiale du goodwill;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et que la Banque contrôle la date de renversement de la différence temporaire;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et qu'il n'y aura pas un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

Les actifs d'impôt différé représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son bénéfice imposable des exercices ultérieurs. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles, et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans le bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante.

La Banque est régie par différentes autorités fiscales. Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. Ainsi, la Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent adéquatement le risque fiscal relatif aux questions fiscales en discussion ou sous vérification par les autorités fiscales ou relatif à toutes les autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Ces provisions sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il est possible qu'à une date future, une provision doive être ajustée à la suite d'une vérification des autorités fiscales. Lorsque le résultat final diffère des montants provisionnés initialement, de telles différences auront une incidence sur la charge d'impôts de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait obliger la Banque à faire des paiements précis (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de la Banque ou de prestations de service) pour rembourser un bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution des garanties financières et est comptabilisé dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, la Banque doit évaluer les contrats de garantie financière selon le montant le plus élevé entre les provisions pour pertes de crédit établies d'après le modèle lié aux pertes de crédit attendues et le montant initialement comptabilisé déduction faite, le cas échéant, du cumul des revenus comptabilisés. Ce revenu est comptabilisé dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés.

La charge et l'obligation au titre de ces régimes sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

L'actif net ou le passif net relatif aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les employés en échange de leurs services pour l'exercice courant et les périodes antérieures, et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les *Autres actifs* ou *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

La charge au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est composée des éléments suivants : le coût des services rendus au cours de la période, les intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des régimes, les frais d'administration ainsi que le coût des services passés, s'il y a lieu, reconnu au moment où un régime est modifié. Cette charge est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats. Le montant net des revenus et des frais d'intérêts est déterminé en appliquant un taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes.

Les réévaluations découlant des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

Paiements fondés sur des actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération fondée sur des actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), les régimes d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (RRD) et le régime d'acquisition d'actions des employés.

La charge de rémunération est comptabilisée sur la période de service requise pour que l'employé ait pleinement droit à l'attribution. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, sauf si le début de la période de service requise précède la date d'octroi. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constatée immédiatement à la date d'attribution. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constatée sur la période de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Pour tous ces régimes, dès la première année de comptabilisation, la charge tient compte de l'évaluation des annulations et des extinctions des droits. Ces estimations sont révisées ultérieurement, si nécessaire. La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération liée à ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées. Les options sont acquises sur une base de 25 % par année et chaque tranche est traitée comme si elle constituait une attribution distincte. La juste valeur de chacune de ces tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes, et cette juste valeur est comptabilisée aux rubriques *Rémunération et avantages du personnel* et *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à leur juste valeur à l'octroi, et la juste valeur est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur exercice. Le coût est comptabilisé dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. L'obligation qui résulte de la variation de la juste valeur à chaque période est comptabilisée dans le résultat net, graduellement durant la période d'acquisition et périodiquement par la suite, jusqu'à l'exercice des DPVA. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR, d'une UAP, et d'une unité du RRD est comptabilisée dans le résultat net et la somme correspondante est présentée dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, ainsi que pour le RRD, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions octroyées dans le cadre du régime, sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance.

Les cotisations de la Banque au régime d'acquisition d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

Note 2 – Modifications futures des méthodes comptables

L'IASB publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur la Banque et d'autres pourraient en avoir dans le futur. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur ses états financiers consolidés. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2019

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 – *Contrats de location*. La nouvelle norme remplace la norme précédente sur les contrats de location, l'IAS 17 – *Contrats de location*, et les interprétations connexes. En vertu de l'IAS 17, les preneurs et les bailleurs devaient classer leurs contrats de location soit en tant que contrat de location-financement, soit en tant que contrat de location simple, et comptabiliser ces deux types de contrats de location de façon différente. L'IFRS 16 prévoit un modèle unique de comptabilisation par le preneur, qui doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, ainsi qu'une obligation reflétant la valeur actuelle des paiements futurs liés aux contrats de location. Le preneur doit également comptabiliser une charge d'amortissement à l'égard de l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur l'obligation locative dans l'état consolidé des résultats. Pour le bailleur, l'IFRS 16 maintient essentiellement la comptabilité prévue par l'IAS 17, notamment la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement.

La Banque a choisi d'appliquer l'IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée, en ajustant le bilan consolidé au 1^{er} novembre 2019, date de la première application, sans retraitement des périodes comparatives. Les répercussions les plus significatives pour la Banque concernent les contrats de location de biens immobiliers qui sont actuellement classés en tant que contrats de location simple.

Lors de la transition, la Banque appliquera certaines mesures de simplification, contrat par contrat. Plus particulièrement, elle évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative, elle s'appuiera sur l'évaluation effectuée par la Banque pour déterminer si des contrats sont déficitaires au 31 octobre 2019 au lieu d'effectuer un test de dépréciation au 1^{er} novembre 2019, et elle exclura les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1^{er} novembre 2019. En outre, lors de la transition et ultérieurement, la Banque exclura les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, exclura les contrats de location à court terme et choisira, pour les contrats de location de biens immobiliers, de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives.

Au 31 octobre 2019, la Banque s'attend, d'après ses estimations actuelles, à ce que l'adoption de l'IFRS 16 entraîne une augmentation de l'actif total d'environ 653 M\$ représentant des locaux loués, une augmentation du passif total d'environ 653 M\$ représentant principalement des obligations locatives, et une diminution d'environ 9 points de base du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) au 1^{er} novembre 2019.

Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23 qui précise la façon de refléter l'incertitude relative aux traitements fiscaux dans la comptabilisation des impôts sur le résultat. Cette interprétation n'aura pas d'incidence sur le bilan consolidé de la Banque au 1^{er} novembre 2019.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2020

Cadre conceptuel de l'information financière

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le Cadre conceptuel de 2010. L'IASB applique le nouveau cadre depuis la date de publication. Une application anticipée est permise.

Réforme des taux d'intérêt de référence (modification de l'IFRS 9, de l'IAS 39 et de l'IFRS 7)

En septembre 2019, en réponse à la période d'incertitude découlant du retrait progressif des taux d'intérêt de référence comme les taux interbancaires offerts (*Interbank Offered Rate* ou IBOR), l'IASB a publié des modifications à ses nouvelle et ancienne normes sur les instruments financiers, l'IFRS 9 – *Instruments financiers* et l'IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ainsi qu'à la norme connexe sur les informations à fournir, l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*.

Les modifications touchent certaines dispositions précises de l'IFRS 9 et de l'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture et visent à fournir une mesure d'allègement à l'égard des répercussions potentielles des incertitudes entourant la réforme des IBOR. Par ailleurs, les modifications à l'IFRS 7 obligent les sociétés à fournir des informations supplémentaires au sujet de leurs relations de couverture qui sont directement touchées par ces incertitudes. À l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, la Banque a choisi de continuer à appliquer les exigences de la comptabilité de couverture de l'IAS 39.

La date d'entrée en vigueur de ces modifications, pour la Banque, est le 1^{er} novembre 2020. Toutefois, une adoption par anticipation est permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2021

IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance*. Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IFRS 4 portant sur les contrats d'assurance. L'IFRS 17 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la comparabilité et la qualité de l'information financière. Lors de sa réunion du 14 novembre 2018, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

Au 31 octobre 2019							
	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur	
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable Total de la juste valeur
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	13 698	13 698	13 698 13 698
Valeurs mobilières	58 556	3 267	10 026	622	9 755	9 824	82 226 82 295
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	87	–	–	17 636	17 636	17 723 17 723
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	6 798	–	–	–	146 453	147 051	153 251 153 849
Autres							
Instruments financiers dérivés	8 129	–	–	–	–	–	8 129 8 129
Autres actifs	–	–	–	–	1 193	1 193	1 193 1 193
Passifs financiers							
Dépôts	–	11 203			178 363 ⁽¹⁾	178 861	189 566 190 064
Autres							
Acceptations	–	–			6 893	6 893	6 893 6 893
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 849	–			–	–	12 849 12 849
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			21 900	21 900	21 900 21 900
Instruments financiers dérivés	6 852	–			–	–	6 852 6 852
Passifs relatifs à des créances cédées	–	8 215			13 097	13 186	21 312 21 401
Autres passifs	24	–			3 018	3 019	3 042 3 043
Dettes subordonnées	–	–			773	765	773 765

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Au 31 octobre 2018

	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	12 756	12 756	12 756	12 756
Valeurs mobilières	51 927	3 890	5 317	351	8 298	8 237	69 783	69 722
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	479	–	–	17 680	17 680	18 159	18 159
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	6 108	–	–	–	139 974	139 551	146 082	145 659
Autres								
Instruments financiers dérivés	8 608	–	–	–	–	–	8 608	8 608
Autres actifs	–	–	–	–	1 804	1 804	1 804	1 804
Passifs financiers								
Dépôts	–	10 126			160 704 ⁽¹⁾	160 938	170 830	171 064
Autres								
Acceptations	–	–			6 801	6 801	6 801	6 801
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 780	–			–	–	17 780	17 780
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			19 998	19 998	19 998	19 998
Instruments financiers dérivés	6 036	–			–	–	6 036	6 036
Passifs relatifs à des créances cédées	–	7 714			12 386	12 361	20 100	20 075
Autres passifs	21	–			3 163	3 152	3 184	3 173
Dettes subordonnées	–	–			747	734	747	734

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation en vigueur au 31 octobre 2019 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Gouvernance en matière d'évaluation

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

La juste valeur des produits existants ou nouveaux est déterminée ou validée par des fonctions indépendantes de l'équipe qui prend des risques. Les questions complexes de juste valeur sont examinées par les comités d'évaluation constitués d'experts provenant de diverses fonctions spécialisées.

Pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, la Banque a documenté les politiques de classement de la hiérarchie et des contrôles existent pour s'assurer que la juste valeur est évaluée de manière appropriée, fiable et cohérente. Les méthodes d'évaluation et les hypothèses associées sont révisées sur une base régulière.

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable des instruments financiers suivants correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur :

- la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières;
- les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées;
- les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées;
- les engagements de clients en contrepartie d'acceptations;
- les acceptations;
- certains éléments des autres actifs et des autres passifs.

Valeurs mobilières et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers, à l'exception des valeurs mobilières au coût amorti, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est établie en fonction des cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses se fondant principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Titres émis ou garantis par les gouvernements

Les titres émis ou garantis par les gouvernements comprennent des titres de créance des gouvernements (gouvernement du Canada et gouvernements provinciaux et municipaux du Canada), des titres de créance du gouvernement américain (Trésor américain) et d'autres organismes américains ainsi que des titres de créance des gouvernements d'autres pays. La juste valeur de ces titres est fondée sur les cours non ajustés sur des marchés actifs. Pour ce qui est de ceux classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée selon les cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés actifs. En l'absence de données de marché observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence (CDOR, LIBOR et autres) et des écarts liés au risque de titres similaires.

Titres de participation et autres titres de créance

La juste valeur des titres de participation est établie principalement en fonction des cours sur un marché actif. Pour les titres de participation et les autres titres de créance classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation qui utilise les cours d'instruments identiques ou similaires sur un marché actif. En l'absence de données d'entrée observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence (CDOR, LIBOR et autres) et des écarts liés au risque de titres similaires. Pour ceux classés dans le niveau 3, la détermination de la juste valeur est fondée notamment sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds ou des commandités des sociétés en commandite. La juste valeur peut aussi être déterminée à l'aide de techniques d'évaluation internes ajustées pour tenir compte des facteurs de risque propres aux instruments financiers et de la conjoncture économique.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en bourse est déterminée d'après les cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers ou les cours vendeur pour les passifs financiers.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés hors bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse, la Banque inclut aussi les facteurs suivants :

Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

Le CVA est un ajustement de l'évaluation apporté aux instruments financiers dérivés afin de tenir compte du risque de crédit lié à la contrepartie. Pour chacune des contreparties, le CVA se fonde sur l'exposition positive prévue et les probabilités de défaut au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les probabilités de défaut sont déduites d'après les écarts de swaps sur défaillance de crédit. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, des données approximatives appropriées sont utilisées. Bien que la méthode générale utilisée suppose actuellement que les expositions positives prévues et les probabilités de défaut sont indépendantes, des ajustements sont apportés à certains types de transaction où il existe un lien direct entre l'exposition en cas de défaut et les probabilités de défaut.

Ajustement de l'évaluation lié au risque de crédit de la Banque (DVA)

Le DVA tient compte du risque de crédit propre à la Banque reflété dans l'évaluation des instruments financiers dérivés. Le DVA se fonde sur l'exposition négative anticipée et les probabilités de défaut de la Banque au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés aux fins du calcul du DVA.

Ajustement de valeur lié au financement (FVA)

Le FVA est un ajustement de valeur apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties. Les expositions prévues sont déterminées selon des méthodes conformes au cadre conceptuel du CVA et du DVA. Le niveau de financement utilisé pour déterminer le FVA se fonde sur le niveau de financement moyen des intervenants du marché concerné.

Lorsque les techniques d'évaluation comprennent une ou plusieurs données d'entrée significatives qui ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse se fonde principalement sur les estimations et les données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de remboursement par anticipation, des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des prêts similaires et d'autres variables pertinentes, si applicable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des autres prêts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, aux taux d'intérêt courants exigés sur le marché pour de nouveaux prêts similaires. La juste valeur des autres prêts à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à terme fixe est principalement déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de rachat et des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. Pour certains instruments de financement à terme, la juste valeur est établie au moyen des cours du marché pour des instruments similaires. La juste valeur des dépôts à vue et avec préavis est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des billets de dépôts structurés est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence, et tient compte également du DVA qui reflète le risque de crédit propre à la Banque. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés pour déduire les probabilités de défaut de la Banque dans le calcul du DVA. Finalement, lorsque la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, les techniques d'évaluation sont similaires à celle décrites pour les instruments financiers dérivés.

Passifs relatifs à des créances cédées

Ces passifs résultent de transactions de ventes à Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) de titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada. Ces transactions ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. Elles sont comptabilisées comme des emprunts garantis, ce qui donne lieu à la comptabilisation de passifs dans le bilan consolidé. La juste valeur de ces passifs est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée observables sur le marché, telles que les cours des obligations hypothécaires du Canada.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Autres passifs et dette subordonnée

La juste valeur de ces passifs financiers est fondée sur les cours sur un marché actif. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Détermination des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs et des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.

Niveau 2

Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.

Niveau 3

Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés.

Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent des produits suivants :

- instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, des titres de participation et de créance de sociétés privées, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur des marchés;
- valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : titres de participation et de créance de sociétés privées;
- certains prêts et certains dépôts (billets de dépôts structurés) dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données importantes non observables sur des marchés.

Transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours de l'exercice 2019, 50 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 1 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (324 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 33 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert pour l'exercice 2018). De plus, au cours de l'exercice 2019, 20 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 2 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 (37 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 3 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert pour l'exercice 2018).

Au cours des exercices 2019 et 2018, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions de marché.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 octobre 2019			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	2 102	8 321	–	10 423
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	6 762	–	6 762
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 770	90	–	1 860
Autres titres de créance	–	2 666	27	2 693
Titres de participation	38 836	818	431	40 085
	42 708	18 657	458	61 823
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	196	4 236	–	4 432
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 674	–	1 674
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	3 471	75	–	3 546
Autres titres de créance	–	374	–	374
Titres de participation	53	207	362	622
	3 720	6 566	362	10 648
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	87	–	87
Prêts	–	6 438	360	6 798
Autres				
Instruments financiers dérivés	179	7 924	26	8 129
	46 607	39 672	1 206	87 485
Passifs financiers				
Dépôts	–	11 383	–	11 383
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	8 352	4 497	–	12 849
Instruments financiers dérivés	156	6 674	22	6 852
Passifs relatifs à des créances cédées	–	8 215	–	8 215
Autres passifs	–	24	–	24
	8 508	30 793	22	39 323

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

				Au 31 octobre 2018
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	5 469	9 130	–	14 599
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	10 628	–	10 628
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	314	249	–	563
Autres titres de créance	–	3 391	25	3 416
Titres de participation	25 928	395	288	26 611
	31 711	23 793	313	55 817
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	265	2 320	–	2 585
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 184	–	2 184
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	123	–	–	123
Autres titres de créance	–	425	–	425
Titres de participation	–	118	233	351
	388	5 047	233	5 668
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	479	–	479
Prêts	–	5 722	386	6 108
Autres				
Instruments financiers dérivés	97	8 491	20	8 608
	32 196	43 532	952	76 680
Passifs financiers				
Dépôts	–	10 210	11	10 221
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 524	5 256	–	17 780
Instruments financiers dérivés	211	5 798	27	6 036
Passifs relatifs à des créances cédées	–	7 714	–	7 714
Autres passifs	–	21	–	21
	12 735	28 999	38	41 772

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Le tableau suivant présente les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Au 31 octobre 2019					
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Titres de participation et autres titres de créance	820	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Écart de crédit Taux d'actualisation	100 % 13 x 460 Pbs ⁽²⁾ 4,50 %	100 % 16 x 705 Pbs ⁽²⁾ 14,38 %
Prêts					
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	360	Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation Prime de liquidité	5,26 % 3,56 %	8,89 % 7,34 %
Autres					
Instruments financiers dérivés	6	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	2,20 %	2,20 %
Contrats de taux d'intérêt	20	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	4 %	35 %
Contrats sur actions			Corrélation de marché	21 %	31 %
	1 206				
Passifs financiers					
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats sur actions	22	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	5 %	49 %
			Corrélation du marché	(29) %	89 %
	22				

Au 31 octobre 2018					
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Titres de participation et autres titres de créance	546	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Flux de trésorerie actualisés	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Écart de crédit	100 % 11 x 460 Pbs ⁽²⁾	100 % 16 x 690 Pbs ⁽²⁾
Prêts					
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	386	Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation Prime de liquidité	5,81 % 2,68 %	8,92 % 5,80 %
Autres					
Instruments financiers dérivés	20	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	7 %	21 %
Contrats sur actions					
	952				
Passifs financiers					
Dépôts					
Billets de dépôts structurés	11	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	3 %	52 %
			Corrélation du marché	(36) %	82 %
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats de taux d'intérêt	2	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	2,20 %	2,20 %
Contrats sur actions	25	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	7 %	70 %
			Corrélation du marché	(34) %	83 %
	38				

(1) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

(2) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Données d'entrée non observables importantes des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Valeur de l'actif net

La valeur de l'actif net représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds, des administrateurs de conduits ou des commandités des sociétés en commandite. La valeur de l'actif net d'un fonds correspond à la juste valeur totale de l'actif moins le passif.

Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) et équivalence de prix

Les données d'entrée d'évaluation des titres de participation privés incluent des ratios basés sur les bénéfices. Ces ratios sont évalués en fonction de ratios d'entreprises comparables, et un ratio plus élevé résultera en une juste valeur plus élevée. L'équivalence de prix est un pourcentage du prix de marché établi en fonction de la liquidité du titre.

Taux d'actualisation

Lorsque des techniques d'évaluation des flux de trésorerie actualisés sont utilisées, le taux d'actualisation représente la donnée utilisée pour porter les flux de trésorerie futurs à leur valeur actualisée. Une augmentation du taux d'actualisation donnera lieu à une diminution de la juste valeur.

Volatilité à long terme

La volatilité est une mesure de la variabilité future attendue des prix de marché. La volatilité est généralement observable sur le marché par le biais des prix de certaines options. Toutefois, la volatilité à long terme liée à des options, dont l'échéance est plus longue, peut ne pas être observable. Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme. Une volatilité à long terme plus élevée pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'instrument, selon les modalités de l'instrument.

Corrélation du marché

La corrélation est une mesure de la relation d'interdépendance entre deux variables différentes. Une corrélation positive implique que les variables ont tendance à évoluer dans la même direction, alors qu'une corrélation négative implique que les variables ont tendance à évoluer dans des directions opposées. La corrélation est utilisée pour l'évaluation d'instruments financiers dont les rendements futurs sont dépendants de plusieurs variables. Un changement dans la corrélation peut entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur selon les modalités de son rendement contractuel.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles.

Pour les titres de participation et autres titres de créance, la Banque fait varier des données non observables significatives, telles que la valeur de l'actif net ou le ratio valeur de l'entreprise/BAIIA et l'équivalence de prix, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 121 M\$ au 31 octobre 2019 (une augmentation ou une diminution de 70 M\$ au 31 octobre 2018).

Pour les prêts, la Banque fait varier des données non observables telles qu'une prime de liquidité, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 54 M\$ au 31 octobre 2019 (une augmentation ou diminution de 43 M\$ au 31 octobre 2018).

Pour les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés relatifs aux billets de dépôts structurés, la Banque fait varier les données sur les volatilités à long terme et les corrélations du marché et établit une fourchette raisonnable de juste valeur. Au 31 octobre 2019, pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur nette pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 1 M\$ (une augmentation ou une diminution de 5 M\$ au 31 octobre 2018) alors que pour les billets de dépôts structurés, la juste valeur pouvait résulter en une augmentation ou une diminution de 1 M\$ au 31 octobre 2018.

Les fourchettes raisonnables de juste valeur établies pour l'ensemble des instruments financiers classés dans le niveau 3 pourrait résulter en une augmentation ou une diminution du résultat net de 8 % au 31 octobre 2019 (une augmentation ou une diminution du résultat net de 5 % au 31 octobre 2018).

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

Exercice terminé le 31 octobre 2019					
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2018	313	233	386	(7)	(11)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	(69)	–	12	16	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	(4)	–	–	–
Achats	253	133	–	–	–
Ventes	(39)	–	–	–	–
Émissions	–	–	6	–	–
Règlements et autres	–	–	(44)	3	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	(10)	–
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	2	11
Juste valeur au 31 octobre 2019	458	362	360	4	–
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2019 ⁽³⁾	(76)	–	12	16	–

Exercice terminé le 31 octobre 2018					
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2017	184	158	428	20	(1)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁴⁾	29	–	16	–	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	–	–	–	–
Achats	117	75	–	–	–
Ventes	(21)	–	–	–	–
Émissions	–	–	8	–	(8)
Règlements et autres	–	–	(66)	(8)	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	4	–	–	(1)	(3)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	(18)	1
Juste valeur au 31 octobre 2018	313	233	386	(7)	(11)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2018 ⁽⁵⁾	7	–	16	–	–

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte de 41 M\$.

(3) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte non réalisée de 48 M\$.

(4) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 45 M\$.

(5) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 23 M\$.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception de ceux dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Au 31 octobre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Total			
Actifs financiers			
Valeurs mobilières au coût amorti			
Titres émis ou garantis par			
Le gouvernement du Canada	–	5 292	–
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 805	–
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	–	138	–
Autres titres de créance	–	2 589	–
	–	9 824	–
Prêts, déduction faite des provisions	–	59 857	80 301
Passifs financiers			
Dépôts	–	178 861	–
Autres			
Passifs relatifs à des créances cédées	–	13 186	–
Autres passifs	–	912	–
Dette subordonnée	–	765	–
	–	193 724	–

Au 31 octobre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Total			
Actifs financiers			
Valeurs mobilières au coût amorti			
Titres émis ou garantis par			
Le gouvernement du Canada	–	4 914	–
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 667	–
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	–	21	–
Autres titres de créance	–	1 635	–
	–	8 237	–
Prêts, déduction faite des provisions	–	56 938	75 812
Passifs financiers			
Dépôts	–	160 938	–
Autres			
Passifs relatifs à des créances cédées	–	12 361	–
Autres passifs	–	899	–
Dette subordonnée	–	734	–
	–	174 932	–

Note 4 – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 octobre 2019	Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	3 267	86	26
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	87	–	–
	3 354	86	26
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	11 203	(789)	(204)
Passifs relatifs à des créances cédées	8 215	(163)	(75)
	19 418	(952)	(279)

	Valeur comptable au 31 octobre 2018	Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	3 890	(55)	(92)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	479	–	–
	4 369	(55)	(92)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	10 126	518	551
Passifs relatifs à des créances cédées	7 714	172	87
	17 840	690	638

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à un gain de 7 M\$ (gain de 28 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

Note 5 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

De façon générale, les instruments financiers dérivés hors bourse assujettis à des conventions-cadres de compensation de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* ou à d'autres ententes similaires ne satisfont pas aux critères de compensation dans le bilan consolidé, car le droit d'opérer une compensation est juridiquement exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

De façon générale, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées de même que les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées assujettis à des conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Toutefois, les transactions mentionnées ci-dessus peuvent être assujetties à des ententes contractuelles de compensation conclues avec des chambres de compensation. Si les critères de compensation sont respectés, ces transactions sont compensées dans le bilan consolidé. De plus, dans le cadre de ces transactions, la Banque peut donner ou recevoir des espèces ou d'autres instruments financiers utilisés comme instrument de garantie.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui sont compensés dans le bilan consolidé, car ils respectent les critères de compensation ainsi que sur ceux qui ne sont pas compensés et qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Au 31 octobre 2019						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽¹⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽²⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	20 889	3 166	17 723	4 493	13 192	38
Instruments financiers dérivés	10 947	2 818	8 129	3 415	2 529	2 185
	31 836	5 984	25 852	7 908	15 721	2 223
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	25 066	3 166	21 900	4 493	17 327	80
Instruments financiers dérivés	9 670	2 818	6 852	3 415	2 051	1 386
	34 736	5 984	28 752	7 908	19 378	1 466

Au 31 octobre 2018						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽¹⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽²⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	18 446	287	18 159	3 156	14 943	60
Instruments financiers dérivés	10 923	2 315	8 608	3 151	3 748	1 709
	29 369	2 602	26 767	6 307	18 691	1 769
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	20 285	287	19 998	3 156	16 752	90
Instruments financiers dérivés	8 351	2 315	6 036	3 151	1 381	1 504
	28 636	2 602	26 034	6 307	18 133	1 594

(1) Valeur comptable des instruments financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

(2) Excluant les garanties sous forme d'instruments non financiers.

Note 6 – Valeurs mobilières

Échéances contractuelles résiduelles des valeurs mobilières

Au 31 octobre					2019	2018
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	Total
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	600	7 672	2 151	–	10 423	14 599
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	607	2 585	3 570	–	6 762	10 628
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 679	82	99	–	1 860	563
Autres titres de créance	314	1 327	1 052	–	2 693	3 416
Titres de participation	–	–	–	40 085	40 085	26 611
	3 200	11 666	6 872	40 085	61 823	55 817
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	45	3 627	760	–	4 432	2 585
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	36	909	729	–	1 674	2 184
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	–	3 341	205	–	3 546	123
Autres titres de créance	1	85	288	–	374	425
Titres de participation	–	–	–	622	622	351
	82	7 962	1 982	622	10 648	5 668
Valeurs mobilières au coût amorti ⁽¹⁾						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	506	4 742	–	–	5 248	4 952
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	122	1 428	238	–	1 788	1 680
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	118	20	1	–	139	21
Autres titres de créance	69	1 367	1 144	–	2 580	1 645
	815	7 557	1 383	–	9 755	8 298

(1) Au 31 octobre 2019, les valeurs mobilières au coût amorti sont présentées déduction faite des provisions pour pertes de crédit de 1 M\$ (1 M\$ au 31 octobre 2018).

Qualité du crédit

Aux 31 octobre 2019 et 2018, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe principalement dans la catégorie « Excellent ». Pour de plus amples renseignements sur le rapprochement des provisions pour pertes de crédit, se reporter à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

Note 6 – Valeurs mobilières (suite)

Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Au 31 octobre 2019			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées
Titres émis ou garantis par			
Le gouvernement du Canada	4 411	26	(5)
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	1 614	60	–
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	3 521	25	–
Autres titres de créance	364	11	(1)
Titres de participation	649	2	(29)
	10 559	124	(35)

Au 31 octobre 2018			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées
Titres émis ou garantis par			
Le gouvernement du Canada	2 624	1	(40)
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 196	22	(34)
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	123	–	–
Autres titres de créance	434	1	(10)
Titres de participation	356	–	(5)
	5 733	24	(89)

(1) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, d'un montant négligeable aux 31 octobre 2019 et 2018, sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est principalement de réaliser des revenus de dividendes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, des revenus de dividendes de 25 M\$ ont été comptabilisés relativement à ces placements (17 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018), dont 1 M\$ pour les placements qui ont été vendus au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019 (montants négligeables pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

	Exercice terminé le 31 octobre 2019			Exercice terminé le 31 octobre 2018		
	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au début	233	118	351	158	122	280
Variation de la juste valeur	(4)	(23)	(27)	–	(2)	(2)
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ^{(1) (2)}	133	253	386	75	34	109
Cessions ⁽³⁾	–	(88)	(88)	–	(36)	(36)
Juste valeur à la fin	362	260	622	233	118	351

(1) Le 30 juin 2019, la Banque a conclu qu'elle a perdu l'influence notable sur NSIA Participations (NSIA) et a donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque a désigné son placement dans NSIA comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Le 9 mai 2019, suite à la disposition d'une portion de son placement dans Corporation Fiera Capital, la Banque a désigné la participation restante comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9 afférente aux présents états financiers consolidés.

(3) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés publiques pour des raisons économiques.

Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2019 et 2018, la Banque a disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 461 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 (134 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018) et la Banque a comptabilisé des gains d'un montant de 9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 (montants négligeables pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018) dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit

Les prêts sont comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti, selon les critères définis pour le classement des actifs financiers conformément à l'IFRS 9.

Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

Détermination des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

Phase 1

Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.

Phase 2

Les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 2.

Phase 3

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.

DAC

Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Gouvernance en matière de dépréciation

L'établissement des pertes de crédit attendues est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus de la dépréciation liée au risque de crédit. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe Gestion des risques. Tous les modèles utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

Ces modèles sont validés par des fonctions indépendantes de l'équipe qui produit le calcul. Les questions complexes de l'établissement de la méthodologie d'évaluation et des hypothèses sont examinées par un groupe constitué d'experts provenant de diverses fonctions. De plus, les données d'entrée et les hypothèses utilisées pour la détermination des pertes de crédit attendues sont révisées sur une base régulière.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées à l'aide de trois variables principales : 1) la probabilité de défaut (PD), 2) la perte en cas de défaut (PCD) et 3) l'exposition en cas de défaut (ECD). Aux fins comptables, la PD pour les 12 mois à venir et la PD pour la durée de vie représentent la probabilité de défaut d'un instrument financier au cours des 12 prochains mois et au cours de sa durée de vie, respectivement, en fonction des circonstances à la date du bilan et de la conjoncture économique à venir qui ont ou auront une incidence sur le risque de crédit. La PCD représente les pertes attendues en cas de défaut, en tenant compte de l'effet d'atténuation des biens affectés en garantie, de leur valeur de réalisation attendue et de l'effet de la valeur temps de l'argent. L'ECD représente le solde attendu en cas de défaut, en tenant compte des remboursements de principal et des versements d'intérêts entre la date du bilan et le moment du défaut, ainsi que de tout prélèvement attendu sur une facilité engagée. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont estimées en multipliant la PD pour les 12 mois à venir, la PCD et l'ECD. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées en utilisant la PD pour la durée de vie.

Pour la plupart des instruments financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base individuelle. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont regroupés selon des caractéristiques de risque de crédit similaires, notamment le type d'instrument, l'emplacement géographique, le niveau de risque comparable, le secteur et l'industrie.

Données d'entrée, hypothèses et techniques d'estimation

La méthode utilisée par la Banque pour calculer les pertes de crédit attendues consiste d'abord à tirer parti des modèles réglementaires existants, puis à ajuster leurs paramètres aux fins de l'IFRS 9. Ces modèles présentent l'avantage d'avoir été testés et validés. De plus, le recours aux mêmes modèles de base, quel que soit l'objectif, permet d'uniformiser l'évaluation des risques. Ces modèles incorporent des données d'entrée, des hypothèses et des techniques d'estimation qui font appel à un haut degré de jugement de la direction. Les facteurs principaux contribuant aux variations des pertes de crédit attendues qui sont sujets au jugement de façon significative comprennent :

- la calibration aux paramètres réglementaires afin d'obtenir des paramètres prospectifs à un moment précis;
- la prévision des variables macroéconomiques pour des scénarios multiples et la pondération probabiliste de ces scénarios;
- la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit d'un prêt.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Principaux paramètres

Estimations de la PD

Comme l'objectif de la calibration réglementaire de la PD est d'aligner les données historiques sur le taux de défaut à long terme, des ajustements sont requis pour obtenir une PD prospective à un moment précis, comme l'exige l'IFRS 9. À cette fin, la Banque suit les étapes suivantes : 1) calibration à un moment précis, selon laquelle la PD du portefeuille est alignée sur le taux de défaut approprié. L'estimation de la PD qui en découle est généralement égale au taux de défaut de l'exercice précédent. Le taux de défaut de l'exercice précédent a été choisi pour la calibration effectuée à cette étape, car il représente souvent l'une des estimations les plus exactes et les plus appropriées du taux de défaut de l'exercice courant; 2) incorporation d'informations prospectives au moyen, entre autres, d'un facteur de calibration fondé sur les prévisions découlant des analyses de l'équipe responsable des tests de tension. Cette équipe prend en considération trois scénarios macroéconomiques et, pour chacun d'eux, produit une évaluation prospective pour les trois prochaines années.

Estimations de la PCD

La méthode d'estimation de la PCD consiste à utiliser, pour chacun des trois scénarios de prévisions macroéconomiques, la PCD attendue à partir des valeurs de PCD observées selon les tests de rétroaction, la PCD économique estimée et utilisée aux fins du calcul du capital économique et finalement la PCD estimée en période de crise économique utilisée aux fins de calcul du capital réglementaire.

Estimations de l'ECD

Pour les prêts à terme, la Banque utilise le montant de l'ECD attendue, ce qui correspond au solde anticipé à chaque moment précis. Le montant de l'ECD attendue décroît avec le temps en fonction des remboursements contractuels et anticipés. Pour les prêts renouvelables, le pourcentage de l'ECD est fondé sur le pourcentage estimé par le modèle réglementaire correspondant et est, par la suite, converti en dollars selon le solde autorisé.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée afin d'évaluer les pertes de crédit attendues est la durée de vie contractuelle restante. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les cartes de crédit ou les marges de crédit, la durée de vie attendue est basée sur la durée comportementale des clients qui ont fait défaut ou qui ont fermé leur compte.

Incorporation d'informations prospectives

Le groupe Économie et Stratégie de la Banque a la responsabilité d'élaborer trois scénarios macroéconomiques et de recommander des pondérations de probabilité pour chacun. Il n'y a pas de scénario macroéconomique élaboré pour des portefeuilles spécifiques, le groupe Économie et Stratégie fournissant un ensemble de variables pour chacun des scénarios définis pour les trois prochaines années. Les PD sont également ajustées pour incorporer l'effet des hypothèses économiques (taux d'intérêt, taux de chômage, prévisions du PIB, prix du pétrole, indices des prix des logements, etc.) qui peuvent être liées statistiquement à des variations des PD ayant un impact au-delà des 12 prochains mois. Ces relations statistiques sont établies grâce aux processus mis en place pour les tests de tension. De plus, d'autres facteurs pertinents qui pourraient ne pas être adéquatement reflétés dans l'information utilisée pour calculer les PD, comme les retards de paiement et le fait de savoir si l'actif financier est soumis à un suivi additionnel dans le cadre du processus de la liste de surveillance pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux administrations publiques, sont pris en considération.

Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit d'un instrument financier

La Banque évalue si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale à chaque période de présentation de l'information financière, en tenant compte de la variation du risque de défaut sur la durée de vie restante de l'instrument financier. En effectuant une comparaison de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante établie à la date de présentation de l'information financière et de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante attendue établie lors de la comptabilisation initiale, la Banque détermine s'il y a une détérioration du prêt par rapport à ses conditions initiales. Comme la comparaison inclut un ajustement en fonction des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, la détérioration peut être causée par les facteurs suivants : i) détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective; ii) détérioration de la situation de l'emprunteur (défauts de paiement, détérioration de ses ratios financiers, etc.); ou iii) une combinaison des deux facteurs précédents. Les critères quantitatifs qui doivent permettre de déterminer une augmentation importante du risque de crédit correspondent à une série de planchers relatifs et absolus, et un filet de sécurité est également appliqué. Tous les instruments financiers en souffrance depuis plus de 30 jours sans avoir atteint 90 jours, sont transférés dans la phase 2, même si aucun autre critère n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante.

Qualité du crédit des prêts

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute aux 31 octobre 2019 et 2018 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter au tableau « Cotes internes de risque de défaut » à la page 69 de la section « Gestion du risque de crédit » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019.

Au 31 octobre 2019					
	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC	Total
Hypothécaires résidentiels					
Excellent	21 840	–	–	–	21 840
Bon	14 375	11	–	–	14 386
Satisfaisant	8 178	674	–	–	8 852
À signaler	413	497	–	–	910
Faible	101	248	–	–	349
Défaut	–	–	117	–	117
Approche NI avancée	44 907	1 430	117	–	46 454
Approche standardisée	3 686	19	27	553	10 717
Valeur comptable brute	48 593	1 449	144	553	57 171
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	37	12	25	(53)	21
Valeur comptable	48 556	1 437	119	606	57 150
Aux particuliers					
Excellent	14 331	–	–	–	14 331
Bon	10 119	206	–	–	10 325
Satisfaisant	4 973	1 477	–	–	6 450
À signaler	416	711	–	–	1 127
Faible	109	199	–	–	308
Défaut	–	–	139	–	139
Approche NI avancée	29 948	2 593	139	–	32 680
Approche standardisée	3 545	83	23	613	4 264
Valeur comptable brute	33 493	2 676	162	613	36 944
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	64	103	69	(4)	232
Valeur comptable	33 429	2 573	93	617	36 712
Créances sur cartes de crédit					
Excellent	370	–	–	–	370
Bon	316	–	–	–	316
Satisfaisant	786	20	–	–	806
À signaler	421	241	–	–	662
Faible	22	112	–	–	134
Défaut	–	–	–	–	–
Approche NI avancée	1 915	373	–	–	2 288
Approche standardisée	34	–	–	–	34
Valeur comptable brute	1 949	373	–	–	2 322
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	26	102	–	–	128
Valeur comptable	1 923	271	–	–	2 194
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽³⁾					
Excellent	4 783	–	–	–	4 783
Bon	22 951	4	–	–	22 955
Satisfaisant	22 367	1 346	–	–	23 713
À signaler	87	1 131	–	–	1 218
Faible	45	255	–	–	300
Défaut	–	–	306	–	306
Approche NI avancée	50 233	2 736	306	–	53 275
Approche standardisée	3 779	–	72	–	3 851
Valeur comptable brute	54 012	2 736	378	–	57 126
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	58	99	140	–	297
Valeur comptable	53 954	2 637	238	–	57 195
Total des prêts					
Valeur comptable brute	138 047	7 234	684	1 166	153 929
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	185	316	234	(57)	678
Valeur comptable	137 862	6 918	450	1 223	153 251

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au 31 octobre 2018					
Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		
Hypothécaires résidentiels					
Excellent	19 035	–	–	–	19 035
Bon	14 928	10	–	–	14 938
Satisfaisant	8 838	348	–	–	9 186
À signaler	421	621	–	–	1 042
Faible	81	300	–	–	381
Défaut	–	–	128	–	128
Approche NI avancée	43 303	1 279	128	–	44 710
Approche standardisée	2 546	27	23	487	8 941
Valeur comptable brute	45 849	1 306	151	487	53 651
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	31	13	21	(64)	1
Valeur comptable	45 818	1 293	130	551	53 650
Aux particuliers					
Excellent	13 625	2	–	–	13 627
Bon	10 089	52	–	–	10 141
Satisfaisant	5 430	902	–	–	6 332
À signaler	456	694	–	–	1 150
Faible	91	204	–	–	295
Défaut	–	–	137	–	137
Approche NI avancée	29 691	1 854	137	–	31 682
Approche standardisée	4 421	140	27	1 087	5 675
Valeur comptable brute	34 112	1 994	164	1 087	37 357
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	71	120	71	(3)	259
Valeur comptable	34 041	1 874	93	1 090	37 098
Créances sur cartes de crédit					
Excellent	416	–	–	–	416
Bon	306	–	–	–	306
Satisfaisant	888	37	–	–	925
À signaler	294	249	–	–	543
Faible	12	96	–	–	108
Défaut	–	–	–	–	–
Approche NI avancée	1 916	382	–	–	2 298
Approche standardisée	27	–	–	–	27
Valeur comptable brute	1 943	382	–	–	2 325
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	24	105	–	–	129
Valeur comptable	1 919	277	–	–	2 196
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽³⁾					
Excellent	4 736	–	–	111	4 847
Bon	24 005	6	–	55	24 066
Satisfaisant	18 986	1 068	–	84	20 138
À signaler	493	758	–	–	1 251
Faible	55	121	–	–	176
Défaut	–	–	276	–	276
Approche NI avancée	48 275	1 953	276	250	50 754
Approche standardisée	2 611	1	39	2	2 653
Valeur comptable brute	50 886	1 954	315	250	53 407
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	48	86	134	1	269
Valeur comptable	50 838	1 868	181	250	53 138
Total des prêts					
Valeur comptable brute	132 790	5 636	630	1 576	146 740
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	174	324	226	(66)	658
Valeur comptable	132 616	5 312	404	1 642	146 082

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan aux 31 octobre 2019 et 2018 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Au 31 octobre 2019				Au 31 octobre 2018			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Engagements hors bilan ⁽¹⁾								
Particuliers								
Excellent	12 088	2	–	12 090	11 440	9	–	11 449
Bon	3 585	51	–	3 636	2 450	13	–	2 463
Satisfaisant	1 328	180	–	1 508	969	117	–	1 086
À signaler	114	82	–	196	79	77	–	156
Faible	5	19	–	24	2	13	–	15
Défaut	–	–	4	4	–	–	2	2
Autres que particuliers								
Excellent	10 050	–	–	10 050	5 881	–	–	5 881
Bon	14 640	1	–	14 641	13 570	–	–	13 570
Satisfaisant	6 165	513	–	6 678	4 302	353	–	4 655
À signaler	17	161	–	178	133	142	–	275
Faible	167	29	–	196	3	6	–	9
Défaut	–	–	16	16	–	–	4	4
Approche NI avancée	48 159	1 038	20	49 217	38 829	730	6	39 565
Approche standardisée	6 154	–	1	6 155	6 434	–	5	6 439
Exposition totale	54 313	1 038	21	55 372	45 263	730	11	46 004
Provisions pour pertes de crédit	53	20	1	74	38	15	1	54
Exposition totale, déduction faite des provisions	54 260	1 018	20	55 298	45 225	715	10	45 950

(1) Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Prêts en souffrance mais non dépréciés ⁽¹⁾

	Au 31 octobre 2019				Au 31 octobre 2018			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾
En souffrance mais non dépréciés								
De 31 à 60 jours	92	82	27	31	105	102	27	36
De 61 à 90 jours	34	34	13	21	41	59	13	41
Plus de 90 jours ⁽³⁾	–	–	28	–	–	–	27	–
	126	116	68	52	146	161	67	77

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

Prêts dépréciés

	Au 31 octobre 2019			Au 31 octobre 2018		
	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets
Prêts – Phase 3						
Hypothécaires résidentiels	144	25	119	151	21	130
Aux particuliers	162	69	93	164	71	93
Créances sur cartes de crédit ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	378	140	238	315	134	181
	684	234	450	630	226	404
Prêts – DAC	1 166	(57)	1 223	1 576	(66)	1 642
	1 850	177	1 673	2 206	160	2 046

(1) Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Exposition maximale au risque de crédit des prêts dépréciés

Le tableau suivant présente le montant d'exposition maximale au risque de crédit des prêts dépréciés ainsi que le pourcentage de l'exposition couvert par des exigences de garantie. Les principaux types de sûretés et de garanties détenues pour chaque catégorie de prêts sont également présentés.

Au 31 octobre	2019		2018		Types de sûretés et garanties
	Prêts dépréciés bruts	Pourcentage de couverture ⁽¹⁾	Prêts dépréciés bruts	Pourcentage de couverture ⁽¹⁾	
Prêts – Phase 3					
Hypothécaires résidentiels	144	100 %	151	100 %	Immeubles résidentiels
Aux particuliers	162	46 %	164	44 %	Immeubles et automobiles
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	378	53 %	315	54 %	Immeubles, équipements, garanties gouvernementales et bancaires
Prêts – DAC	1 166	28 %	1 576	14 %	Immeubles et automobiles

(1) Le ratio est calculé sur une base de moyenne pondérée en utilisant la valeur estimative des sûretés et des garanties détenues pour les prêts dépréciés bruts, pour chaque catégorie de prêts présentée. La valeur des sûretés et des garanties détenues pour un prêt spécifique peut excéder le solde du prêt, et si tel est le cas, le ratio présenté est plafonné à 100 %.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

	Exercice terminé le 31 octobre 2019					Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2019
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2018	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ^{(2) (3)}	1	1	–	–	–	2
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	–
Au coût amorti ⁽²⁾	1	–	–	–	–	1
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	1	26	(7)	–	1	21
Aux particuliers	259	137	(188)	–	24	232
Créances sur cartes de crédit	129	88	(104)	–	15	128
Aux entreprises et aux administrations publiques	249	66	(52)	(1)	6	268
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	20	9	–	–	–	29
	658	326	(351)	(1)	46	678
Autres actifs ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	3	3	–	–	–	6
Engagements inutilisés	49	17	–	–	–	66
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	2	–	–	–	–	2
	54	20	–	–	–	74
	714	347	(351)	(1)	46	755

	Exercice terminé le 31 octobre 2018					Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2018
	Provisions pour pertes de crédit au 1 ^{er} novembre 2017	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ^{(2) (3)}	1	–	–	–	–	1
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	–
Au coût amorti ⁽²⁾	3	(2)	–	–	–	1
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	18	(3)	(9)	(6)	1	1
Aux particuliers	261	179	(196)	(5)	20	259
Créances sur cartes de crédit	128	91	(98)	–	8	129
Aux entreprises et aux administrations publiques	250	68	(64)	(13)	8	249
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	16	4	–	–	–	20
	673	339	(367)	(24)	37	658
Autres actifs ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	3	–	–	–	–	3
Engagements inutilisés	54	(11)	–	–	6	49
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	1	1	–	–	–	2
	58	(10)	–	–	6	54
	735	327	(367)	(24)	43	714

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 166 M\$ (152 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.

(3) Aux 31 octobre 2019 et 2018, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit dans la catégorie « Excellent ».

(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.

(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.

(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Exercice terminé le 31 octobre 2019					Exercice terminé le 31 octobre 2018				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	
Hypothécaires résidentiels										
Solde au début	31	13	21	(64)	1	22	10	17	(31)	18
Créations ou acquisitions	17	–	–	–	17	14	–	–	–	14
Transferts ⁽²⁾ :										
Vers la phase 1	13	(10)	(3)	–	–	12	(10)	(2)	–	–
Vers la phase 2	(1)	2	(1)	–	–	–	2	(2)	–	–
Vers la phase 3	–	(4)	4	–	–	–	(4)	4	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(22)	12	10	11	11	(15)	17	14	(26)	(10)
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(1)	(1)	–	–	(2)	(1)	(2)	(4)	–	(7)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	6	(1)	10	11	26	10	3	10	(26)	(3)
Radiations	–	–	(7)	–	(7)	–	–	(9)	–	(9)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	(6)	(6)
Recouvrements	–	–	2	–	2	–	–	4	–	4
Variations des taux de change et autres	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(1)	(1)	(3)
Solde à la fin	37	12	25	(53)	21	31	13	21	(64)	1
Comprend :										
Montants utilisés	37	12	25	(53)	21	31	13	21	(64)	1
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Aux particuliers										
Solde au début	72	121	71	(3)	261	91	107	59	7	264
Créations ou acquisitions	48	–	–	–	48	48	–	–	–	48
Transferts ⁽²⁾ :										
Vers la phase 1	72	(64)	(8)	–	–	80	(76)	(4)	–	–
Vers la phase 2	(19)	23	(4)	–	–	(29)	35	(6)	–	–
Vers la phase 3	(7)	(91)	98	–	–	(8)	(123)	131	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(91)	127	81	(1)	116	(100)	203	71	(4)	170
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(11)	(11)	(5)	–	(27)	(15)	(14)	(2)	–	(31)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	4	(13)	–	–	(9)
Dotations aux pertes de crédit	(8)	(16)	162	(1)	137	(20)	12	190	(4)	178
Radiations	–	–	(188)	–	(188)	–	–	(196)	–	(196)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	(5)	(5)
Recouvrements	–	–	27	–	27	–	–	20	–	20
Variations des taux de change et autres	1	(1)	(3)	–	(3)	1	2	(2)	(1)	–
Solde à la fin	65	104	69	(4)	234	72	121	71	(3)	261
Comprend :										
Montants utilisés	64	103	69	(4)	232	71	120	71	(3)	259
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	1	1	–	–	2	1	1	–	–	2

(1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2019 est de 92 M\$ (258 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.

(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.

(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuables aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).

(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

	Exercice terminé le 31 octobre 2019					Exercice terminé le 31 octobre 2018				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	
Créances sur cartes de crédit										
Solde au début	40	115	–	–	155	41	112	–	–	153
Créations ou acquisitions	8	–	–	–	8	8	–	–	–	8
Transferts ⁽²⁾ :										
Vers la phase 1	97	(97)	–	–	–	95	(95)	–	–	–
Vers la phase 2	(15)	15	–	–	–	(14)	14	–	–	–
Vers la phase 3	(2)	(39)	41	–	–	–	(53)	53	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(89)	128	48	–	87	(89)	172	31	–	114
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(4)	(2)	–	–	(6)	(1)	(35)	–	–	(36)
Changements de modèles	12	(7)	–	–	5	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	7	(2)	89	–	94	(1)	3	84	–	86
Radiations	–	–	(104)	–	(104)	–	–	(98)	–	(98)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	15	–	15	–	–	14	–	14
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin	47	113	–	–	160	40	115	–	–	155
Comprend :										
Montants utilisés	26	102	–	–	128	24	105	–	–	129
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	21	11	–	–	32	16	10	–	–	26
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽⁶⁾										
Solde au début	65	89	135	1	290	53	74	165	–	292
Créations ou acquisitions	29	–	–	–	29	32	–	–	–	32
Transferts ⁽²⁾ :										
Vers la phase 1	27	(19)	(8)	–	–	21	(16)	(5)	–	–
Vers la phase 2	(8)	18	(10)	–	–	(4)	7	(3)	–	–
Vers la phase 3	(1)	(4)	5	–	–	–	(2)	2	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(19)	26	75	–	82	(26)	30	55	1	60
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(10)	(5)	(10)	–	(25)	(12)	(4)	(9)	–	(25)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	18	16	52	–	86	11	15	40	1	67
Radiations	–	–	(52)	–	(52)	–	–	(64)	–	(64)
Dispositions	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(13)	–	(13)
Recouvrements	–	–	8	–	8	–	–	7	–	7
Variations des taux de change et autres	–	–	(2)	–	(2)	1	–	–	–	1
Solde à la fin	83	105	141	–	329	65	89	135	1	290
Comprend :										
Montants utilisés	58	99	140	–	297	48	86	134	1	269
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	25	6	1	–	32	17	3	1	–	21
Total des provisions pour pertes de crédit à la fin ⁽⁷⁾	232	334	235	(57)	744	208	338	227	(66)	707
Comprend :										
Montants utilisés	185	316	234	(57)	678	174	324	226	(66)	658
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	47	18	1	–	66	34	14	1	–	49

- (1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2019 est de 92 M\$ (258 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
- (6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
- (7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Répartition des prêts bruts et dépréciés par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle

	2019				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts ⁽¹⁾	Prêts dépréciés ⁽¹⁾	Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ^{(1) (2)}	Dotations aux pertes de crédit	Radiations
Particuliers					
Hypothèques résidentielles ⁽³⁾	74 448	183	28	10	8
Crédits rotatifs admissibles ⁽⁴⁾	4 099	24	15	112	127
Autres prêts aux particuliers ⁽⁵⁾	11 606	84	49	139	164
	90 153	291	92	261	299
Autres que particuliers					
Agriculture	6 308	77	4	(3)	–
Pétrole et gaz, et pipelines	4 329	63	32	4	21
Mines	758	–	–	–	–
Services publics	3 372	–	–	–	–
Constructions non immobilières ⁽⁶⁾	1 168	–	–	–	–
Fabrication	6 303	50	28	7	3
Commerce de gros	2 221	28	10	7	3
Commerce de détail	3 289	4	2	(1)	1
Transports	1 682	9	1	7	6
Communications	1 614	27	11	5	7
Finance et assurances	4 335	12	1	–	–
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁷⁾	11 635	32	14	10	3
Services professionnels	1 846	8	5	1	3
Éducation et soins de santé	3 520	62	21	14	–
Autres services	4 937	20	12	(1)	5
Gouvernements	1 071	–	–	–	–
Autres	4 222	1	1	1	–
	62 610	393	142	51	52
Phases 1 et 2 ⁽⁸⁾			578	25	
DAC	1 166	1 166	(57)	10	
	153 929	1 850	755	347	351

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(4) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(5) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(6) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(7) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus et les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(8) Incluant les autres actifs financiers au coût amorti et les engagements hors bilan; les provisions pour pertes de crédit sur les engagements hors bilan comprennent un montant de 1 M\$ pour les engagements inutilisés en phase 3, relatifs aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

2018					
Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre		
	Prêts bruts ⁽¹⁾	Prêts dépréciés ⁽¹⁾	Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾⁽²⁾	Dotations aux pertes de crédit	Radiations
Particuliers					
Hypothèques résidentielles ⁽³⁾	70 591	190	22	10	9
Crédits rotatifs admissibles ⁽⁴⁾	4 211	23	14	108	123
Autres prêts aux particuliers ⁽⁵⁾	12 246	91	53	165	171
	87 048	304	89	283	303
Autres que particuliers					
Agriculture	5 759	63	7	1	–
Pétrole et gaz, et pipelines ⁽⁶⁾	4 056	97	53	12	12
Mines	1 032	–	–	–	–
Services publics	2 715	–	–	–	3
Constructions non immobilières ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	1 049	1	1	–	–
Fabrication ⁽⁶⁾	5 303	48	22	11	2
Commerce de gros	2 163	13	6	–	1
Commerce de détail	3 069	11	4	11	22
Transports ⁽⁶⁾	1 452	2	1	1	2
Communications	1 597	19	12	3	–
Finance et assurances	4 732	19	1	–	–
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁶⁾⁽⁸⁾	11 629	18	5	(3)	16
Services professionnels	1 582	6	3	1	1
Éducation et soins de santé ⁽⁶⁾	3 284	4	4	3	–
Autres services	4 715	24	17	5	3
Gouvernements	1 445	–	–	–	–
Autres	2 534	1	1	(4)	2
	58 116	326	137	41	64
Phases 1 et 2 ⁽⁹⁾			554	32	
DAC	1 576	1 576	(66)	(29)	
	146 740	2 206	714	327	367

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(4) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(5) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(6) La présentation des catégories d'emprunteurs a été modifiée au cours de l'exercice 2019. Les données comparatives ont été reclassées.

(7) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(8) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus et les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(9) Incluant les autres actifs financiers au coût amorti et les engagements hors bilan; les provisions pour pertes de crédit sur les engagements hors bilan comprennent un montant de 1 M\$ pour les engagements inutilisés en phase 3, relatifs aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés lors de l'estimation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chacun des scénarios, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, la moyenne des valeurs des 12 prochains mois (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 1) et la moyenne des valeurs de la période restante prévue (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 2) du facteur macroéconomique sont présentées.

	Au 31 octobre 2019					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques ⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	1,5 %	1,6 %	2,0 %	2,1 %	(2,0) %	1,6 %
Taux de chômage	5,8 %	5,7 %	5,6 %	5,3 %	6,8 %	7,5 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	3,1 %	3,1 %	6,1 %	2,3 %	(10,9) %	(0,3) %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	1,6 %	1,6 %	1,5 %	1,4 %	2,7 %	2,6 %
Croissance du S&P/TSX ^{(2) (4)}	4,9 %	2,4 %	8,5 %	2,9 %	(14,1) %	6,6 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ <i>(en \$ US par baril)</i>	61	60	71	69	39	39

Au 31 octobre 2018						
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques ⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	1,9 %	1,5 %	2,5 %	2,0 %	(2,3) %	1,5 %
Taux de chômage	5,7 %	5,5 %	5,6 %	5,3 %	7,0 %	7,8 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	2,8 %	0,8 %	3,4 %	2,1 %	(10,6) %	(0,3) %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	1,6 %	1,5 %	1,4 %	1,2 %	2,6 %	2,6 %
Croissance du S&P/TSX ^{(2) (4)}	3,5 %	2,4 %	6,4 %	3,8 %	(18,5) %	6,9 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ <i>(en \$ US par baril)</i>	71	68	75	81	46	36

(1) Tous les facteurs macroéconomiques sont basés sur l'économie du Canada, sauf indication contraire.

(2) Le taux de croissance est annualisé.

(3) Rendement des obligations de sociétés notées BBB, moins le rendement du taux des obligations du gouvernement du Canada à échéance 10 ans.

(4) Indice boursier principal au Canada.

(5) Indice de prix du pétrole *West Texas Intermediate* (WTI) couramment utilisé comme référence.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux particuliers sont le taux de chômage et l'indice des prix des logements, pour l'économie du Canada ou du Québec. Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques sont le taux de chômage, l'écart de taux BBB, la croissance du S&P/TSX et le prix du pétrole WTI.

Une augmentation du taux de chômage ou de l'écart de taux BBB entraînera généralement une hausse des provisions pour pertes de crédit, alors qu'une augmentation des autres facteurs macroéconomiques (la croissance du PIB, la croissance du S&P/TSX, l'indice des prix des logements et le prix du pétrole WTI) entraînera généralement une baisse des provisions pour pertes de crédit.

Analyse de sensibilité des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés

Scénarios

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 octobre 2019, c'est-à-dire avec une pondération probabiliste des trois scénarios, avec les provisions pour pertes de crédit résultant des simulations comme si chaque scénario avait été pondéré à 100 %.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 31 octobre 2019	566
Simulations	
Scénario optimiste à 100 %	467
Scénario de base à 100 %	494
Scénario pessimiste à 100 %	774

Migration

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 octobre 2019, et une simulation si tous les prêts non dépréciés avaient été classés dans la phase 1.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 31 octobre 2019	566
Simulation	
Prêts non dépréciés dans la phase 1	439

Note 8 – Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs financiers. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Dans le cadre des opérations de vente de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières en vertu d'ententes de prêt de titres, la Banque transfère des actifs financiers à des tierces parties selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Les tierces parties peuvent avoir un droit non limité de revendre ou de nantir à nouveau les actifs financiers reçus. Si des garanties sous forme d'espèces sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre le montant en espèces, et elles sont incluses dans la rubrique *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées* du bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de garantie, la Banque ne les comptabilise pas dans le bilan consolidé.

Actifs financiers transférés aux entités structurées

Dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), la Banque vend des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés. Le montant en espèces reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté à la rubrique *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

Au 31 octobre	2019	2018
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	47 297	44 125
Prêts hypothécaires résidentiels	20 142	20 064
	67 439	64 189
Valeur comptable des passifs associés⁽²⁾	36 625	32 834
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	47 297	44 125
Prêts hypothécaires résidentiels	20 308	19 993
	67 605	64 118
Juste valeur des passifs associés⁽²⁾	36 714	32 809

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 3 166 M\$ au 31 octobre 2019 (287 M\$ au 31 octobre 2018) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus, car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 9 753 M\$ au 31 octobre 2019 (7 550 M\$ au 31 octobre 2018).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

Au 31 octobre	2019	2018
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à la FCH	21 035	20 576
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	16 294	12 927
Valeurs mobilières prêtées	30 110	30 686
	67 439	64 189

Note 9 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Au 31 octobre		2019	2018 ⁽¹⁾
	Secteur d'exploitation	Valeur comptable	Valeur comptable
Entreprises associées cotées ⁽²⁾			
Groupe TMX limitée ⁽³⁾	Autres	273	264
Corporation Fiera Capital ⁽⁴⁾	Gestion de patrimoine	–	140
		273	404
Entreprises associées non cotées			
NSIA Participations ⁽⁵⁾	FSEU&I	–	140
Autres		112	101
		112	241
		385	645

(1) Au cours de l'exercice 2018, la Banque avait disposé de la totalité de sa participation dans une coentreprise non cotée.

(2) La juste valeur des participations dans des entreprises associées basée sur les cours sur un marché actif se chiffre à 544 M\$ au 31 octobre 2019 (611 M\$ au 31 octobre 2018).

(3) La Banque exerce une influence notable sur Groupe TMX limitée principalement en raison de sa participation au capital, du financement accordé et de sa présence au conseil d'administration. Au 31 octobre 2019, le pourcentage de participation de la Banque dans Groupe TMX limitée s'établit à 8,5 %.

(4) Le 9 mai 2019, la Banque a disposé, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, de 10 680 000 actions de catégorie A à droit de vote subalterne de Corporation Fiera Capital (Fiera Capital) au prix de 12,00 \$ par action, pour un produit brut de 128 M\$. Avant cette transaction, la participation de la Banque dans Fiera Capital s'établissait à 18 % et était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, alors qu'après la transaction, le pourcentage de participation de la Banque s'est établi à 7 %. Un gain sur cession d'actions de Fiera Capital de 79 M\$, incluant un gain sur réévaluation à la juste valeur de la participation restante de 31 M\$, a été enregistré au poste *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 et présenté dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Après la transaction, la Banque a désigné la participation restante de 7 % comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au 31 octobre 2019, le pourcentage de participation de la Banque dans Fiera Capital s'établit à 5,0 %.

(5) Le 30 juin 2019, la Banque a conclu qu'elle a perdu l'influence notable sur NSIA Participations (NSIA), une entreprise associée en Côte d'Ivoire, et a donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque a désigné son placement dans NSIA comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 128 M\$. Suite à l'évaluation à la juste valeur, une perte de 33 M\$ a été enregistrée au poste *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats et présentée dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Au 31 octobre 2019, le pourcentage de participation de la Banque dans NSIA s'établit à 22,1 %.

Aux 31 octobre 2019 et 2018, il n'y a aucune restriction importante qui limiterait la capacité des entreprises associées et des coentreprises de transférer des fonds à la Banque sous forme de dividendes ou de rembourser des prêts ou avances, s'il y a lieu. De plus, la Banque n'a pris aucun engagement particulier et n'a contracté aucun passif éventuel envers les entreprises associées et les coentreprises.

Groupe TMX limitée

Groupe TMX limitée est une société canadienne qui contrôle, directement ou indirectement, un certain nombre d'entités qui exploitent des bourses et chambres de compensation et qui offrent des services de compensation et de règlement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, Groupe TMX limitée a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 12 M\$ (10 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

Corporation Fiera Capital (Fiera Capital)

Fiera Capital est une société canadienne de gestion de placement indépendante. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, Fiera Capital a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 10 M\$, dont 7 M\$ à titre de dividendes d'un investissement dans une entreprise associée (13 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

NSIA Participations

NSIA Participations est un groupe financier établi à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2019 et 2018, NSIA Participations n'a versé aucun dividende à la Banque.

Note 9 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (suite)

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des entreprises associées cotées de la Banque.

Au 31 octobre	2019 ⁽¹⁾			2018 ⁽¹⁾
	Groupe TMX limitée	Groupe TMX limitée	Corporation Fiera Capital	Total
Bilan				
Actifs courants	31 099	20 433	210	20 643
Actifs non courants	5 215	5 160	1 201	6 361
Passifs courants	31 164	20 653	138	20 791
Passifs non courants	1 711	1 624	634	2 258
État des résultats				
Revenu total	812	780	524	1 304
Résultat net	270	419	(2)	417
Autres éléments du résultat global	(38)	(23)	21	(2)
Résultat global	232	396	19	415

(1) Les montants au bilan représentent les soldes des états financiers non audités aux 30 septembre 2019 et 2018, soit les plus récents disponibles et les montants à l'état des résultats sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois terminées les 30 septembre 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées liées à la quote-part de la Banque des entreprises associées non cotées qui ne sont pas significatives prises individuellement.

Exercice terminé le 31 octobre	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾
Résultat net	12	6
Autres éléments du résultat global	1	–
Résultat global	13	6

(1) Les montants sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois terminées les 30 septembre 2019 et 2018.

Note 10 – Immobilisations corporelles

	Terrains	Immeuble du siège social en construction ⁽¹⁾	Immeubles	Équipements informatiques	Matériel et mobilier	Améliorations locatives	Total
Coût							
Au 31 octobre 2017	17		255	235	278	292	1 077
Acquisitions	66		6	90	18	59	239
Dispositions	(4)		(2)	(4)	(170)	(1)	(181)
Immobilisations entièrement amorties			(3)	(1)	(8)	(10)	(22)
Au 31 octobre 2018	79	–	256	320	118	340	1 113
Acquisitions	1	48	4	39	18	34	144
Dispositions ⁽²⁾	(10)	–	(185)	–	(26)	(52)	(273)
Pertes de valeur ⁽³⁾	–	–	–	(36)	–	–	(36)
Au 31 octobre 2019	70	48	75	323	110	322	948
Amortissement cumulé							
Au 31 octobre 2017			154	92	146	127	519
Amortissement de l'exercice			5	74	16	26	121
Dispositions			(1)	(5)	(99)	(1)	(106)
Immobilisations entièrement amorties			(3)	(1)	(8)	(10)	(22)
Au 31 octobre 2018			155	160	55	142	512
Amortissement de l'exercice			6	57	15	27	105
Dispositions ⁽²⁾			(103)	–	(13)	(20)	(136)
Pertes de valeur ⁽³⁾			–	(23)	–	–	(23)
Au 31 octobre 2019			58	194	57	149	458
Valeur comptable au 31 octobre 2018	79	–	101	160	63	198	601
Valeur comptable au 31 octobre 2019	70	48	17	129	53	173	490

- (1) Au 31 octobre 2019, les engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social en construction s'élèvent à 312 M\$ sur une période allant jusqu'en 2023.
- (2) Le 30 juillet 2019, la Banque a conclu la vente du terrain et de l'immeuble de son siège social situé au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) Canada, pour un produit brut de 187 M\$. Simultanément, la Banque a conclu un contrat de location simple d'une durée de quatre ans avec l'acheteur. Cette transaction de cession-bail a donné lieu à un gain de 50 M\$, qui a été comptabilisé au poste *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats et présenté dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a pris la décision de cesser l'utilisation de certains équipements informatiques et des pertes de valeur de 13 M\$ relatives à ces équipements ont été comptabilisées au poste *Frais autres que d'intérêts – Technologie* de l'état consolidé des résultats et présentées dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

Actifs loués en vertu de contrats de location simple

La Banque a conclu des contrats de location simple concernant certains immeubles dans le cadre desquels elle agit à titre de bailleur. Ces contrats ont une durée variant de un an à cinq ans et ne comportent aucune option d'achat à prix de faveur et aucun loyer conditionnel.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du total des paiements minimaux futurs à recevoir relativement aux contrats de location simple.

	Au 31 octobre 2019
1 an ou moins	2
Plus de 1 an à 5 ans	6
Plus de 5 ans	1
	9

Note 11 – Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) et par secteur d'exploitation pour les exercices terminés les 31 octobre 2019 et 2018.

	Particuliers et Entreprises ⁽¹⁾	Gestion de patrimoine				Marchés financiers ⁽¹⁾	FSEU&I			Total
		Solutions aux tiers ⁽¹⁾	Courtage en valeurs mobilières ⁽¹⁾	Solutions gérées ⁽¹⁾	Total		Credigy Ltd. ⁽¹⁾	Advanced Bank of Asia Limited ⁽¹⁾	Total	
Solde au 31 octobre 2017	54	256	434	269	959	235	32	129	161	1 409
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	–	1	2	3	3
Solde au 31 octobre 2018	54	256	434	269	959	235	33	131	164	1 412
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 octobre 2019	54	256	434	269	959	235	33	131	164	1 412

(1) Constitue une UGT.

Test de dépréciation du goodwill et hypothèses importantes

Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours des exercices terminés les 31 octobre 2019 et 2018, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est basée sur la valeur d'utilité qui est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés avant impôts. L'estimation des flux de trésorerie futurs avant impôts est basée sur une période de cinq ans, soit la période de référence utilisée pour les prévisions financières les plus récentes approuvées par la direction. Les flux de trésorerie au-delà de cette période font l'objet d'une extrapolation au moyen de taux de croissance à long terme.

Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé est calculé en tenant compte du coût de financement de la dette ainsi que du coût lié aux capitaux propres de la Banque. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital de la Banque et reflète le risque spécifique de l'UGT. Le taux de croissance à long terme utilisé dans le calcul des flux de trésorerie estimés actualisés est basé sur le taux de croissance des prévisions financières, auquel s'ajoute une prime de risque. Le taux est constant sur l'ensemble de la période de cinq ans pour laquelle les flux de trésorerie ont été déterminés. La détermination des taux de croissance tient compte, entre autres, des taux de croissance passés, de la tendance économique, de l'inflation, de la concurrence et de l'impact des initiatives stratégiques de la Banque. Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé au 31 octobre 2019 est de 12,9 % (12,8 % au 31 octobre 2018) et le taux de croissance à long terme varie, selon l'UGT visée, de 2 % à 5 % aux 31 octobre 2019 et 2018.

L'estimation de la valeur d'utilité d'une UGT nécessite un jugement important relativement aux données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La Banque effectue des analyses de sensibilité en faisant varier à la hausse de 1 % le taux d'actualisation après impôts et à la baisse de 1 % les taux de croissance finaux. Ces analyses de sensibilité démontrent qu'un changement raisonnable d'hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur d'utilité.

Immobilisations incorporelles

	Durée d'utilité indéterminée			Durée d'utilité déterminée			Total
	Contrats de gestion ⁽¹⁾	Marque de commerce	Total	Logiciels générés à l'interne ⁽²⁾	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	
Coût							
Au 31 octobre 2017	161	11	172	1 267	115	108	1 662
Acquisitions	–	–	–	242	13	1	256
Immobilisations entièrement amorties				–	(2)	(6)	(8)
Au 31 octobre 2018	161	11	172	1 509	126	103	1 910
Acquisitions	–	–	–	329	30	–	359
Pertes de valeur ⁽³⁾	–	–	–	(85)	–	–	(85)
Immobilisations entièrement amorties				(50)	–	–	(50)
Au 31 octobre 2019	161	11	172	1 703	156	103	2 134
Amortissement cumulé							
Au 31 octobre 2017				295	61	67	423
Amortissement de l'exercice				149	23	9	181
Immobilisations entièrement amorties				–	(2)	(6)	(8)
Au 31 octobre 2018				444	82	70	596
Amortissement de l'exercice				194	23	6	223
Pertes de valeur ⁽³⁾				(41)	–	–	(41)
Immobilisations entièrement amorties				(50)	–	–	(50)
Au 31 octobre 2019				547	105	76	728
Valeur comptable au 31 octobre 2018	161	11	172	1 065	44	33	1 314
Valeur comptable au 31 octobre 2019	161	11	172	1 156	51	27	1 406

(1) Pour les fins du test de dépréciation annuel, les contrats de gestion sont attribués à l'UGT Solutions gérées.

(2) La durée restante de la période d'amortissement pour les logiciels générés à l'interne significatifs est de quatre ans.

(3) Certains développements technologiques relatifs à des applications désuètes, pour lesquelles la Banque a pris la décision de cesser leur utilisation, ont été radiés. La valeur recouvrable de ces applications a été estimée à nulle. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, des pertes de valeurs de 44 M\$ ont été comptabilisées au poste *Frais autres que d'intérêts – Technologie* de l'état consolidé des résultats et présentées dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

Note 12 – Autres actifs

Au 31 octobre	2019	2018
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	696	775
Intérêts et dividendes à recevoir	623	549
Créances de clients, de négociants et de courtiers	570	1 255
Actif au titre des prestations définies (note 23)	38	64
Actifs d'impôt différé (note 24)	562	324
Actifs d'impôt exigible	216	113
Actifs au titre des cessions en réassurance	33	31
	2 738	3 111

Note 13 – Dépôts

Au 31 octobre				2019	2018
	À vue ⁽¹⁾	Avec préavis ⁽²⁾	À terme fixe ⁽³⁾	Total	Total
Particuliers	4 325	27 271	28 469	60 065	55 688
Entreprises et administrations publiques	38 680	21 823	64 763	125 266	110 321
Institutions de dépôts	1 707	1 314	1 214	4 235	4 821
	44 712	50 408	94 446	189 566	170 830

- (1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques.
(2) Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
(3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées, telles que décrites ci-après, ainsi qu'un montant de 3,5 G\$ au 31 octobre 2019, au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le gouvernement du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles de la Banque dans le cas où elle deviendrait non viable.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, un montant de 1,0 milliard d'euros d'obligations sécurisées est venu à échéance, et la Banque a émis des obligations sécurisées pour des montants de 1,3 G\$ US et 750 millions d'euros (750 M\$ US d'obligations sécurisées venues à échéance et 1,5 milliard d'euros d'obligations sécurisées émises au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018). Ces obligations sécurisées s'élèvent à 9,5 G\$ au 31 octobre 2019 (8,3 G\$ au 31 octobre 2018). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 27 afférente aux présents états financiers consolidés.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 16,5 G\$ au 31 octobre 2019 (13,2 G\$ au 31 octobre 2018) dont un montant de 16,2 G\$ (12,9 G\$ au 31 octobre 2018) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé de la Banque.

Note 14 – Autres passifs

Au 31 octobre	2019	2018
Créditeurs et charges à payer	1 883	1 790
Dettes de filiales envers des tiers	1 225	1 033
Intérêts et dividendes à payer	1 061	1 012
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	548	796
Passif au titre des prestations définies (note 23)	374	186
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan (note 7)	74	54
Passifs d'impôt différé (note 24)	5	25
Passifs d'impôt exigible	144	48
Passifs d'assurance	24	50
Autres éléments ^{(1) (2) (3)}	839	830
	6 177	5 824

- (1) Au 31 octobre 2019, les autres éléments incluent des provisions pour restructuration de 6 M\$ (14 M\$ au 31 octobre 2018).
(2) Au 31 octobre 2019, les autres éléments incluent des provisions pour litiges de 19 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2018).
(3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a révisé l'ensemble des baux de ses édifices corporatifs et a enregistré des provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$ au poste *Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation* de l'état consolidé des résultats et présentées dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Au 31 octobre 2019, les autres éléments incluent des provisions pour contrats déficitaires de 48 M\$ (3 M\$ au 31 octobre 2018).

Note 15 – Dette subordonnée

La dette subordonnée représente des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débentures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et de débentures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des billets et débentures subordonnés, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le 1^{er} février 2018, la Banque avait émis des billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$ portant intérêt à 3,183 % et échéant le 1^{er} février 2028.

Au 31 octobre				2019	2018
Échéance		Taux d'intérêt	Caractéristiques		
Février 2028		3,183 % ⁽¹⁾	Rachetables par anticipation ⁽²⁾	750	750
Février 2087		Variable ⁽³⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	9	9
Ajustement relatif à la couverture de la juste valeur				759	759
Solde non amorti des coûts liés à l'émission ⁽⁴⁾				15	(10)
				(1)	(2)
Total				773	747

- (1) Portant intérêt au taux de 3,183 % payable semestriellement jusqu'au 1^{er} février 2023 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CDOR à trois mois plus 0,72 % payable trimestriellement.
- (2) La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du BSIF, racheter ces billets à compter du 1^{er} février 2023, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé. Ces billets sont assortis de clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) et sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III. À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque billet sera automatiquement et immédiatement converti, de façon complète et permanente, sans le consentement de son détenteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique dont le multiplicateur est 1,5, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires représentant le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque. Le nombre d'actions émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (majorée de l'intérêt couru et impayé sur ce billet) par le prix de conversion, puis en appliquant le multiplicateur.
- (3) Débentures libellées en devises d'un montant de 7 M\$ US au 31 octobre 2019 (2018 : 7 M\$ US) et portant intérêt au taux de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR six mois.
- (4) Le solde non amorti des coûts liés à l'émission de la dette subordonnée représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 16 – Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, cours d'un titre de participation, prix d'un produit de base, écart de crédit ou indice).

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés sont présentés ci-dessous.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de produits de base ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché boursier et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'une matière première;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence;
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des rendements à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de produits de base ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Note 16 – Instruments financiers dérivés (suite)

Montants nominaux de référence ⁽¹⁾

Au 31 octobre						2019		2018
	Durée jusqu'à l'échéance					Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme instrument de couverture	Total des contrats
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats			
Contrats de taux d'intérêt								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt								
Non compensés par des contreparties centrales	4 241	1 028	–	–	5 269	5 269	–	1 680
Compensés par des contreparties centrales	–	174	580	–	754	754	–	2 172
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	8 831	15 315	60 765	42 462	127 373	124 832	2 541	129 201
Compensés par des contreparties centrales	157 753	157 638	207 824	66 612	589 827	552 774	37 053	408 729
Options achetées	28	1 777	3 668	2 989	8 462	8 252	210	5 438
Options vendues	114	207	1 253	4 021	5 595	4 506	1 089	2 018
	170 967	176 139	274 090	116 084	737 280	696 387	40 893	549 238
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	25 576	8 179	785	–	34 540	34 540	–	27 498
Positions à découvert	9 020	7 750	4 479	–	21 249	21 249	–	26 556
Options achetées	15 400	2 698	–	–	18 098	18 098	–	26 189
Options vendues	165	1 698	–	–	1 863	1 863	–	–
	50 161	20 325	5 264	–	75 750	75 750	–	80 243
Contrats de change								
Hors bourse								
Contrats à terme	12 960	8 731	6 090	1 167	28 948	28 948	–	32 178
Swaps	149 811	61 660	75 791	25 622	312 884	295 110	17 774	199 911
Options achetées	6 075	6 065	1 511	–	13 651	13 651	–	12 322
Options vendues	6 018	6 434	1 114	–	13 566	13 566	–	11 115
	174 864	82 890	84 506	26 789	369 049	351 275	17 774	255 526
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	80	–	–	–	80	80	–	59
Positions à découvert	35	–	–	–	35	35	–	238
	115	–	–	–	115	115	–	297
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit ⁽²⁾								
Hors bourse								
Contrats à terme	24	61	1 551	197	1 833	1 833	–	1 976
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	45 955	20 859	7 250	342	74 406	74 406	–	46 874
Compensés par des contreparties centrales	220	154	4 054	2 026	6 454	6 454	–	2 438
Options achetées	269	40	797	2	1 108	1 108	–	1 523
Options vendues	83	174	984	117	1 358	1 358	–	1 436
	46 551	21 288	14 636	2 684	85 159	85 159	–	54 247
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	5 153	314	390	158	6 015	6 015	–	7 699
Positions à découvert	11 865	1 605	777	–	14 247	14 247	–	11 691
Options achetées	2 902	305	220	–	3 427	3 427	–	2 243
Options vendues	2 224	703	942	4	3 873	3 873	–	3 468
	22 144	2 927	2 329	162	27 562	27 562	–	25 101
	464 802	303 569	380 825	145 719	1 294 915	1 236 248	58 667	964 652

(1) Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent le montant de référence du contrat en fonction duquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.

(2) Comprend des contrats sur métaux précieux.

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et en s'engageant dans des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des conventions-cadres de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant des opérations sur les instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement des instruments financiers dérivés. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Termes utilisés

Coût de remplacement

Le coût de remplacement représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés, sans tenir compte des conventions-cadres de compensation ni des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel, conformément à la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant déterminé en fonction des directives du BSIF appliquées au montant en équivalent-crédit.

Risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2019			2018		
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit ⁽¹⁾	Montant pondéré en fonction du risque ⁽¹⁾	Coût de remplacement ⁽²⁾	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt	2 603	6 685	968	1 943	7 961	649
Contrats de change	3 103	4 570	1 515	3 533	11 043	1 853
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	2 423	2 917	1 119	3 034	6 919	673
	8 129	14 172	3 602	8 510	25 923	3 175
Incidence des conventions-cadres de compensation	(3 415)			(3 151)	(8 300)	(863)
	4 714	14 172	3 602	5 359	17 623	2 312

(1) À la suite de la mise en place des règles du *Standardized Approach for measuring Counterparty Credit Risk* au 1^{er} novembre 2018, les montants sont présentés déduction faite de l'incidence des conventions-cadres de compensation.

(2) Au 31 octobre 2018, le total de la juste valeur positive des contrats négociés en bourse d'un montant de 98 M\$ est exclu.

Répartition du risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés par contrepartie

Au 31 octobre	2019		2018	
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Coût de remplacement	Équivalent-crédit
Gouvernements des pays membres de l'OCDE ⁽¹⁾	1 048	2 077	1 051	1 855
Banques des pays membres de l'OCDE	670	3 720	816	4 197
Autres	2 996	8 375	3 492	11 571
	4 714	14 172	5 359	17 623

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

Note 16 – Instruments financiers dérivés (suite)

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2019			2018		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
Contrats à des fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	36	59	(23)	16	10	6
Swaps	1 808	1 742	66	1 392	1 486	(94)
Options	97	70	27	61	41	20
	1 941	1 871	70	1 469	1 537	(68)
Contrats de change						
Contrats à terme	298	180	118	428	243	185
Swaps	2 618	2 263	355	2 892	1 956	936
Options	127	109	18	157	139	18
	3 043	2 552	491	3 477	2 338	1 139
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	1 050	72	978	854	62	792
Swaps	1 030	1 439	(409)	1 929	997	932
Options	343	405	(62)	336	431	(95)
	2 423	1 916	507	3 119	1 490	1 629
Total – Contrats à des fins de négociation	7 407	6 339	1 068	8 065	5 365	2 700
Contrats désignés comme instrument de couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	662	252	410	487	403	84
Options	–	206	(206)	–	81	(81)
	662	458	204	487	484	3
Contrats de change						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	60	55	5	56	187	(131)
Options	–	–	–	–	–	–
	60	55	5	56	187	(131)
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–
Total – Contrats désignés comme instrument de couverture	722	513	209	543	671	(128)
Désignés comme instrument de couverture de la juste valeur	461	320	141	197	476	(279)
Désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie	261	193	68	346	195	151
Désignés comme instrument de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger	–	–	–	–	–	–
Juste valeur totale	8 129	6 852	1 277	8 608	6 036	2 572
Incidence des conventions-cadres de compensation	(3 415)	(3 415)	–	(3 151)	(3 151)	–
	4 714	3 437	1 277	5 457	2 885	2 572

Note 17 – Opérations de couverture

L'exposition de la Banque au risque de marché, les objectifs, les politiques et les procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019.

La Banque a choisi, conformément au choix de méthode comptable permis par l'IFRS 9, de continuer d'appliquer les exigences de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Certains tableaux présentent de l'information sur des devises, notamment le dollar canadien (CAD), le yuan renminbi chinois (CNH), le dollar de Hong-Kong (HKD), le dollar américain (USD), l'euro (EUR), la livre sterling (GBP) et le réal brésilien (BRL).

Le tableau suivant présente les montants nominaux et les taux moyens pondérés par échéance des instruments financiers dérivés désignés et leur juste valeur par types de relations de couverture.

Au 31 octobre						2019		2018		
	Durée jusqu'à l'échéance				Total	Juste valeur		Juste valeur		
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs	Total	Actifs	Passifs
Couvertures de la juste valeur										
Risque de taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt						451	114	14 019	193	357
Montant nominal – réforme LIBOR ⁽¹⁾			554	1 768	2 322					
Montant nominal – Autres	1 061	3 381	6 541	3 600	14 583					
Taux d'intérêt fixe moyen – Payeur fixe	– %	1,7 %	2,0 %	1,9 %	1,9 %			1,8 %		
Taux d'intérêt fixe moyen – Receveur fixe	0,8 %	0,8 %	2,2 %	2,6 %	2,1 %			2,2 %		
Swaps de devises						10	–	888	4	38
Montant nominal – réforme LIBOR ⁽¹⁾			–	–	–					
Montant nominal – Autres	112	–	116	–	228					
Taux de change CAD-CNH moyen	0,1864 \$	–	–	–	0,1864 \$			0,1955 \$		
Taux de change CAD-HKD moyen	–	–	0,1621 \$	–	0,1621 \$			0,1621 \$		
Options						–	206	1 454	–	81
Montant nominal – réforme LIBOR ⁽¹⁾			40	395	435					
Montant nominal – Autres	314	35	22	493	864					
Taux d'intérêt fixe moyen – Acheteur	0,1 %	0,1 %	(0,8) %	– %	0,1 %			– %		
Taux d'intérêt fixe moyen – Vendeur	2,4 %	2,4 %	2,7 %	2,8 %	2,7 %			2,7 %		
	1 487	3 416	7 273	6 256	18 432	461	320	16 361	197	476
Couvertures des flux de trésorerie										
Risque de taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt						211	138	17 419	294	46
Montant nominal – réforme LIBOR ⁽¹⁾			1 185	–	1 185					
Montant nominal – Autres	2 740	717	14 860	3 187	21 504					
Taux d'intérêt fixe moyen – Payeur fixe	2,1 %	2,1 %	2,0 %	2,2 %	2,0 %			2,1 %		
Taux d'intérêt fixe moyen – Receveur fixe	1,9 %	– %	0,7 %	0,7 %	0,8 %			0,8 %		
Swaps de devises						50	55	12 144	52	149
Montant nominal – réforme LIBOR ⁽¹⁾			10 765	2 302	13 067					
Montant nominal – Autres	3 034	1 435	–	–	4 469					
Taux de change CAD-USD moyen	1,3076 \$	1,3243 \$	1,3101 \$	1,2838 \$	1,3074 \$			1,2976 \$		
Taux de change USD-EUR moyen	1,2278 \$	1,1131 \$	1,1351 \$	1,2295 \$	1,1626 \$			1,1742 \$		
Taux de change USD-GBP moyen	–	1,2921 \$	–	–	1,2921 \$			1,3012 \$		
Risque sur actions										
Swaps sur actions										
Montant nominal	–	–	–	–	–	–	–	109	–	–
Prix moyen	–	–	–	–	–			62,42 \$		
	5 774	2 152	26 810	5 489	40 225	261	193	29 672	346	195
Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger ⁽²⁾										
Risque de change										
Swaps de devises										
Montant nominal	10	–	–	–	10	–	–	15	–	–
Taux de change CAD-USD moyen	1,3286 \$	–	–	–	1,3286 \$			1,2929 \$		
Taux de change USD-BRL moyen	–	–	–	–	–			0,2508 \$		
Taux de change USD-HKD moyen	0,1277 \$	–	–	–	0,1277 \$			0,1281 \$		
	10	–	–	–	10	–	–	15	–	–
	7 271	5 568	34 083	11 745	58 667	722	513	46 048	543	671

- (1) La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative mondiale coordonnée et menée par les banques centrales et les autorités publiques du monde entier, y compris le Canada. En juillet 2017, le *Financial Conduct Committee* (FCA) du Royaume-Uni a indiqué qu'après 2021, il n'obligera plus les banques à soumettre les taux utilisés pour le calcul du taux interbancaire offert à Londres (*London Interbank Offered Rate* ou LIBOR). La Banque a formé une équipe qui mène une analyse des répercussions à l'échelle de la Banque. L'équipe recense actuellement tous les accords contractuels de la Banque liés au taux LIBOR afin d'évaluer son exposition aux instruments LIBOR et de mesurer les répercussions sur les produits, les systèmes et les processus de la Banque, avec pour objectif de minimiser ces répercussions grâce à des mesures d'atténuation appropriées. La Banque est également active au sein de groupes de travail de l'industrie et continue de surveiller les progrès à l'échelle de l'industrie.
- (2) Au 31 octobre 2019, la Banque a aussi désigné 958 M\$ de dépôts en devises étrangères libellés en dollars américains comme instrument de couverture d'investissement net (1 035 M\$ de dépôts en devises étrangères libellés en dollars américains et en euros comme instrument de couverture d'investissement net au 31 octobre 2018).

Note 17 – Opérations de couverture (suite)

Couvertures de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent à utiliser des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt et options) pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier suite aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture compense la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des portefeuilles de valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des dépôts à taux fixe, des passifs relatifs à des créances cédées et de la dette subordonnée.

De plus, lorsqu'un actif ou un passif à taux fixe est libellé en devise étrangère, la Banque utilise parfois un swap de devises pour couvrir le risque de change associé. La Banque peut désigner un swap de devises qui échange la devise étrangère à taux fixe contre la monnaie fonctionnelle à taux flottant dans une seule relation de couverture pour le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Dans certains cas, comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont couverts dans une seule relation de couverture, les informations ci-dessous ne distinguent pas le risque de taux d'intérêt et la combinaison risque de taux d'intérêt et risque de change comme deux catégories de risques distinctes. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des dépôts à taux fixe en devise étrangère.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Pour les couvertures de la juste valeur, la principale source d'inefficacité potentielle de la couverture est le cas où les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas en étroite concordance.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture de la juste valeur.

	Au 31 octobre 2019			Exercice terminé le 31 octobre 2019		
	Valeur comptable des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de couverture sur les couvertures actives	Montant cumulé des ajustements sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 344	78	9	210	(208)	2
Dépôts	4 667	112	48	(396)	395	(1)
Passifs relatifs à des créances cédées	3 663	59	79	(198)	197	(1)
Dette subordonnée	752	15	–	(25)	26	1
				(409)	410	1

	Au 31 octobre 2018			Exercice terminé le 31 octobre 2018		
	Valeur comptable des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de couverture sur les couvertures actives	Montant cumulé des ajustements sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 315	(78)	(11)	(144)	144	–
Dépôts	6 367	(258)	20	264	(262)	2
Passifs relatifs à des créances cédées	4 482	(89)	50	123	(122)	1
Dette subordonnée	737	(10)	–	10	(10)	–
				253	(250)	3

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Couvertures des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. De plus, la Banque utilise parfois un swap de devises pour couvrir le risque de change associé à un actif ou un passif libellé en devise étrangère. Dans certains cas, comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont couverts dans une seule relation de couverture, les informations ci-dessous ne distinguent pas le risque de taux d'intérêt et la combinaison risque de taux d'intérêt et risque de change comme deux catégories de risques distinctes. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour les portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles, d'acceptations et de dépôts.

La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre d'une relation de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

Une analyse de régression est utilisée afin d'apprécier l'efficacité de la couverture et d'établir le ratio de couverture. Pour les couvertures des flux de trésorerie, la principale source d'inefficacité potentielle de la couverture est le cas où les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas en étroite concordance.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture des flux de trésorerie.

Au 31 octobre 2019		Exercice terminé le 31 octobre 2019				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	<i>Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾</i>	<i>Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾</i>	<i>Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾</i>	<i>Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les Autres éléments du résultat global au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾</i> <i>Pertes (gains) reclassés dans le Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾</i>
Risque de taux d'intérêt						
Prêts	–	(14)	(45)	45	–	45 (16)
Dépôts	30	9	154	(154)	–	(108) (10)
Acceptations	4	(44)	133	(135)	(2)	(133) 2
	34	(49)	242	(244)	(2)	(196) (24)
Risque sur actions						
Autres passifs	–	10	(6)	6	–	9 (3)
	34	(39)	236	(238)	(2)	(187) (27)

Au 31 octobre 2018		Exercice terminé le 31 octobre 2018				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	<i>Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾</i>	<i>Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾</i>	<i>Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾</i>	<i>Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les Autres éléments du résultat global au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾</i> <i>Pertes (gains) reclassés dans le Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾</i>
Risque de taux d'intérêt						
Prêts	(16)	(26)	54	(53)	–	(53) (36)
Dépôts	138	19	(84)	86	–	78 (10)
Acceptations	54	37	(70)	68	1	68 (17)
	176	30	(100)	101	1	93 (63)
Risque sur actions						
Autres passifs	(3)	7	23	(23)	–	(23) –
	173	37	(77)	78	1	70 (63)

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Note 17 – Opérations de couverture (suite)

Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en monnaie autre que le dollar canadien. La Banque mesure ce risque en évaluant l'incidence de la fluctuation des monnaies étrangères et utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés (swaps de devises et dépôts) pour le couvrir. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compensent les gains et pertes de change sur les investissements. Lorsque des instruments financiers non dérivés sont désignés comme instrument de couverture des risques de change, seules les variations de la juste valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses à des fins d'évaluation et de calcul de l'efficacité de la couverture.

L'appréciation de l'efficacité de la couverture d'un investissement net consiste à comparer la variation de la valeur comptable des dépôts ou de la juste valeur du dérivé qui est attribuable à la fluctuation du taux de change par rapport à la variation de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui est attribuable à la fluctuation du taux de change. Dans la mesure où le montant nominal des instruments de couverture concorde avec le montant de l'investissement net couvert, il n'y a aucune inefficacité attendue.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger.

	Au 31 octobre 2019		Exercice terminé le 31 octobre 2019				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	<i>Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾</i>	<i>Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾</i>	<i>Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾</i>	<i>Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les Autres éléments du résultat global au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾</i>	<i>Pertes (gains) reclassés dans les Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾</i>
Investissement net dans un établissement à l'étranger libellé en :							
USD	7	(191)	(5)	5	–	5	–
EUR	–	–	–	–	–	–	3
BRL	–	36	–	–	–	–	–
Autres devises	–	–	(1)	1	–	1	(1)
	7	(155)	(6)	6	–	6	2

	Au 31 octobre 2018		Exercice terminé le 31 octobre 2018				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	<i>Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾</i>	<i>Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾</i>	<i>Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾</i>	<i>Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les Autres éléments du résultat global au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾</i>	<i>Pertes (gains) reclassés dans les Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾</i>
Investissement net dans un établissement à l'étranger libellé en :							
USD	(2)	(187)	17	(17)	–	(17)	–
EUR	1	(4)	(1)	1	–	1	–
BRL	(1)	37	(3)	3	–	3	–
Autres devises	–	–	–	–	–	–	–
	(2)	(154)	13	(13)	–	(13)	–

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement par catégories de risques des *Autres éléments cumulés du résultat global* attribuable à la comptabilité de couverture.

Au 31 octobre	2019		2018	
	Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	Écart de change, montant net	Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	Écart de change, montant net
Solde au début	151	14	146	(13)
Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger ⁽¹⁾				
Gains (pertes) inscrits au titre de la partie efficace		6		(13)
Pertes (gains) reclassés dans les <i>Revenus autres que d'intérêts</i>		2		–
Gains (pertes) de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger		(9)		42
Couvertures des flux de trésorerie ⁽¹⁾				
Gains (pertes) inscrits au titre de la partie efficace				
Risque de taux d'intérêt	(196)		93	
Risque sur actions	9		(23)	
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i>				
Risque de taux d'intérêt	(24)		(63)	
Risque sur actions	(3)		–	
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	1	–	(1)
Impôts sur le résultat	57	(6)	(2)	(1)
Solde à la fin	(6)	8	151	14

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Note 18 – Capital-actions

Autorisé

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$.

Actions privilégiées de premier rang

Au 31 octobre 2019					
	Date de rachat et de conversion ⁽¹⁾⁽²⁾	Prix de rachat par action (\$) ⁽¹⁾	Convertibles en actions privilégiées ⁽²⁾	Dividende par action (\$) ⁽³⁾	Prime au rajustement du taux du dividende
Actions privilégiées de premier rang émises et en circulation					
Série 30 ⁽⁴⁾	15 mai 2024 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 31	0,25156 ⁽⁷⁾	2,40 %
Série 32 ⁽⁴⁾	15 février 2020 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 33	0,24375 ⁽⁸⁾	2,25 %
Série 34 ⁽⁴⁾	15 mai 2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 35	0,35000 ⁽⁸⁾	4,90 %
Série 36 ⁽⁴⁾	15 août 2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 37	0,33750 ⁽⁸⁾	4,66 %
Série 38 ⁽⁴⁾	15 novembre 2022 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 39	0,27813 ⁽⁸⁾	3,43 %
Série 40 ⁽⁴⁾	15 mai 2023 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 41	0,28750 ⁽⁸⁾	2,58 %
Série 42 ⁽⁴⁾	15 novembre 2023 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 43	0,30938 ⁽⁸⁾	2,77 %
Actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises					
Série 23 ⁽⁹⁾	31 juillet 2013	25,00	s.o.	0,75000	s.o.
Série 31 ⁽⁴⁾	15 mai 2024 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹⁰⁾	s.o.	taux variable ⁽¹¹⁾	2,40 %
Série 33 ⁽⁴⁾	15 février 2020 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹¹⁾	2,25 %
Série 35 ⁽⁴⁾	15 mai 2021 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹¹⁾	4,90 %
Série 37 ⁽⁴⁾	15 août 2021 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹¹⁾	4,66 %
Série 39 ⁽⁴⁾	15 novembre 2022 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹¹⁾	3,43 %
Série 41 ⁽⁴⁾	15 mai 2023 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹¹⁾	2,58 %
Série 43 ⁽⁴⁾	15 novembre 2023 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹¹⁾	2,77 %

s.o. Sans objet

- (1) Rachetables en espèces au gré de la Banque, en totalité ou en partie, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF. Le prix de rachat est majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur les actions privilégiées à la date fixée pour le rachat.
- (2) Convertibles au gré des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, sous réserve de certaines conditions.
- (3) Les dividendes sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement, sauf pour la série 23 pour laquelle les dividendes sont payables semestriellement.
- (4) À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majorée de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.
- (5) Rachetables à la date fixée pour le rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite.
- (6) Convertibles à la date fixée pour la conversion et à la même date tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions.
- (7) Le montant du dividende est établi pour la période de cinq ans qui a commencé le 16 mai 2019 et se terminant à la date de rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de la prime au rajustement du taux du dividende.
- (8) Le montant du dividende est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée pour le rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de la prime au rajustement du taux du dividende.
- (9) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 19 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (10) À partir de la date fixée pour le rachat, et tous les cinq ans par la suite, le prix de rachat sera de 25,00 \$ l'action.
- (11) La période de dividende débute à partir de la date de rachat fixée. Le montant du dividende trimestriel variable non cumulatif s'établit en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada à la date du calcul du taux variable, majoré de la prime au rajustement du taux du dividende.
- (12) À partir de la date fixée pour le rachat, le prix de rachat sera de 25,50 \$ l'action. Par la suite, à la même date tous les cinq ans, le prix de rachat s'établira à 25,00 \$ l'action.

Actions privilégiées de deuxième rang

Il s'agit de 15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2019, aucune action n'a été émise ni négociée.

Actions en circulation

Au 31 octobre	2019		2018	
	Nombre d'actions	Actions \$	Nombre d'actions	Actions \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 34	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 36	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 38	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300	12 000 000	300
	98 000 000	2 450	98 000 000	2 450
Actions ordinaires au début de l'exercice	335 070 642	2 822	339 591 965	2 768
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	2 950 922	122	3 129 313	128
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(4 547 200)	(40)	(7 500 000)	(64)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	699 564	45	(149 430)	(10)
Autres	(1 517)	–	(1 206)	–
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	334 172 411	2 949	335 070 642	2 822

(1) Au 31 octobre 2019, 3 846 actions sont détenues à des fins de négociation, représentant un montant négligeable (703 410 actions détenues à des fins de négociation représentant un montant de 45 M\$ au 31 octobre 2018).

Dividendes déclarés

Exercice terminé le 31 octobre	2019		2018	
	Dividendes \$	Dividendes par action	Dividendes \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	14	1,0156	14	1,0250
Série 32	12	0,9750	12	0,9750
Série 34	22	1,4000	22	1,4000
Série 36	22	1,3500	22	1,3500
Série 38	18	1,1125	18	1,1125
Série 40	14	1,1500	11	0,9310
Série 42	14	1,2375	6	0,5323
	116		105	
Actions ordinaires	892	2,6600	829	2,4400
	1 008		934	

Émissions d'actions privilégiées

Le 11 juin 2018, la Banque avait émis 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 42, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 42 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 22 janvier 2018, la Banque avait émis 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 40, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 40 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Note 18 – Capital-actions (suite)

Rachats d'actions ordinaires

Le 10 juin 2019, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires (représentant environ 1,80 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 9 juin 2020. Le 6 juin 2018, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 8 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,36 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 5 juin 2019. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a complété le rachat de 4 547 200 actions ordinaires au prix de 281 M\$, ce qui a réduit de 40 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 241 M\$ les *Résultats non distribués*. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Banque avait complété le rachat de 7 500 000 actions ordinaires au prix de 467 M\$, ce qui avait réduit de 64 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 403 M\$ les *Résultats non distribués*.

Actions ordinaires réservées

Aux 31 octobre 2019 et 2018, 15 507 568 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Au 31 octobre 2019, 20 377 278 actions ordinaires sont réservées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions (22 894 802 au 31 octobre 2018).

Actions ordinaires entières

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. en 2011, la Banque avait émis des actions ordinaires entières. En décembre 2016, une libération de 799 563 de ces actions a été faite aux actionnaires, et 108 341 actions ont été annulées suite, notamment, au règlement de certaines indemnités garanties par ces actions. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, une libération de 870 de ces actions a été faite aux actionnaires et 1 517 actions ont été annulées (au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, une libération de 3 778 de ces actions avait été faite et 1 206 actions avaient été annulées). Au 31 octobre 2019, le nombre d'actions ordinaires entières est de 21 510 (23 897 au 31 octobre 2018). La Banque prévoit le règlement des actions entières restantes d'ici la fin de l'année 2020.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du BSIF en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si Fiducie d'actifs BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses parts de fiducie, la Banque s'abstiendrait de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 19 et 27 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires et privilégiés. La participation à ce régime est facultative. Selon les modalités de ce régime, l'acquisition des actions pour les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent ou par versements en espèces facultatifs. Les actions ordinaires souscrites par le participant sont acquises pour le compte de ce dernier sur le marché secondaire par le biais de Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts de la Banque, à un prix égal au prix moyen d'achat de ces actions ordinaires durant les dix jours ouvrables suivant immédiatement la date de versement d'un dividende.

Note 19 – Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 octobre	2019	2018
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II) – Série 2 ⁽¹⁾	359	359
Autres ⁽²⁾	(1)	20
	358	379

(1) Comprend des intérêts courus de 9 M\$ au 31 octobre 2019 (9 M\$ au 31 octobre 2018).

(2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a acquis en totalité la participation ne donnant pas le contrôle restante dans la filiale cambodgienne Advanced Bank of Asia Limited. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 31 afférente aux présents états financiers consolidés.

Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

La Banque a émis, par l'intermédiaire de l'entité structurée Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées « titres de la Fiducie de capital », ou « NBC CapS II ». Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré des placements est utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition de prêts hypothécaires auprès de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 27 afférente aux présents états financiers consolidés.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie de NBC CapS II en circulation au 31 octobre 2019 se présentent comme suit :

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS II ⁽¹⁾
Série 2	350 000	30 juin 2008	7,447 %	30 juin, 31 décembre	37,235 \$ ⁽²⁾

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2020, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 4,09 %.

Distribution

Aucune distribution en espèces n'est payable par la Fiducie sur les NBC CapS II si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque, en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

Échange automatique

Chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio des fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio du total des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres de la Fiducie de capital en circulation de la Fiducie.

Rachat au gré de la Fiducie

À toute date de distribution, la Fiducie peut, sous réserve d'un préavis écrit et de l'approbation du BSIF, racheter à son gré les NBC CapS II – série 2, en totalité mais non en partie, sans le consentement des porteurs.

Achat à des fins d'annulation

La Fiducie peut, avec l'accord du BSIF, acheter les NBC CapS II – série 2, en totalité ou en partie sur le marché libre, par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises, le cas échéant.

Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS II – série 2 se qualifient à titre d'instruments de capital novateurs et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022.

Note 20 – Informations sur le capital

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

Gestion du capital

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres définis par la réglementation par l'actif pondéré en fonction des risques et sont exprimés en pourcentage. L'actif pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des règles prescrites par le BSIF concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 10,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 11,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 13,5 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %, une surcharge relative aux BISI uniquement de 1 % et la réserve pour stabilité intérieure de 2,0 %. La réserve pour stabilité intérieure, dont le niveau varie entre 0 % et 2,5 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. Les banques doivent également respecter le plancher des fonds propres qui établit le seuil réglementaire des fonds propres selon l'approche standardisée de Bâle II. Si les exigences selon Bâle III sont inférieures à 75 % des exigences de fonds propres calculées selon Bâle II, l'écart est ajouté à l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2019 et 2018, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III

Au 31 octobre	2019	2018
Fonds propres		
CET1	9 692	8 608
catégorie 1	12 492	11 410
total	13 366	12 352
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	83 039	73 654
pour les fonds propres de catégorie 1	83 039	73 670
pour le total des fonds propres	83 039	73 685
Exposition totale	308 902	284 337
Ratios des fonds propres		
CET1	11,7 %	11,7 %
catégorie 1	15,0 %	15,5 %
total	16,1 %	16,8 %
Ratio de levier	4,0 %	4,0 %

Note 21 – Revenus liés aux activités de négociation

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les frais de transactions s'il y a lieu.

Exercice terminé le 31 octobre	2019	2018
Revenu net d'intérêts	47	70
Revenus autres que d'intérêts	829	840
	876	910

Note 22 – Paiements fondés sur des actions

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime d'options contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits de levée selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 20 377 278 au 31 octobre 2019 (22 894 802 au 31 octobre 2018). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Au 31 octobre	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	13 064 746	44,78 \$	14 575 894	40,46 \$
Octroyées	2 116 892	58,79 \$	1 836 348	64,14 \$
Levées	(2 950 922)	36,40 \$	(3 129 313)	35,75 \$
Annulées ⁽¹⁾	(127 090)	56,86 \$	(218 183)	48,85 \$
En circulation à la fin	12 103 626	49,15 \$	13 064 746	44,78 \$
Pouvant être levées à la fin	7 421 662	43,59 \$	8 378 530	39,17 \$

(1) Inclut 13 662 options échues au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019 (13 784 options échues au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
29,25 \$	373 908	373 908	Décembre 2019
34,34 \$	580 874	580 874	Décembre 2020
34,09 \$	778 732	778 732	Décembre 2021
38,36 \$	965 378	965 378	Décembre 2022
44,96 \$	1 213 605	1 213 605	Décembre 2023
47,93 \$	1 529 319	1 529 319	Décembre 2024
42,17 \$	1 339 479	884 759	Décembre 2025
54,69 \$	1 493 427	671 513	Décembre 2026
64,14 \$	1 734 064	423 574	Décembre 2027
58,79 \$	2 094 840	–	Décembre 2028
	12 103 626	7 421 662	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a octroyé 2 116 892 options (1 836 348 options au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018) d'une juste valeur moyenne de 6,14 \$ par option (7,42 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

Exercice terminé le 31 octobre	2019	2018
Taux d'intérêt hors risque	2,50 %	2,11 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	18,40 %	18,87 %
Dividendes prévus	4,37 %	3,80 %

La durée de vie prévue des options est basée sur des données historiques et n'est pas nécessairement représentative des tendances qu'afficheront les levées futures. La volatilité prévue est extrapolée de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque ainsi que des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels. Les dividendes prévus représentent le dividende annualisé divisé par le prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Le taux d'intérêt hors risque provient de la courbe de dollars swap du Canada à la date de l'octroi. Le prix d'exercice est égal au prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Aucun autre paramètre de marché n'a été intégré dans l'évaluation de la juste valeur des options.

Une charge de rémunération de 11 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 à l'égard de ce régime (12 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, à l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime de DPVA contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Une charge de rémunération de 2 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 à l'égard de ce régime (1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

Au 31 octobre	2019		2018	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
Régime de DPVA ⁽¹⁾				
En circulation au début	332 211	46,86 \$	395 334	42,29 \$
Octroyés	46 968	58,79 \$	62 820	64,14 \$
Exercés	(44 182)	38,69 \$	(125 943)	41,13 \$
En circulation à la fin	334 997	49,61 \$	332 211	46,86 \$
Pouvant être exercés à la fin	190 691	43,65 \$	163 971	38,91 \$

(1) Aucun DPVA annulé ou échu au cours des exercices terminés les 31 octobre 2019 et 2018.

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
29,25 \$	9 320	9 320	Décembre 2019
34,34 \$	21 060	21 060	Décembre 2020
34,09 \$	24 608	24 608	Décembre 2021
38,36 \$	24 216	24 216	Décembre 2022
44,96 \$	29 480	29 480	Décembre 2023
47,93 \$	31 572	31 572	Décembre 2024
42,17 \$	33 356	14 811	Décembre 2025
54,69 \$	51 597	19 919	Décembre 2026
64,14 \$	62 820	15 705	Décembre 2027
58,79 \$	46 968	–	Décembre 2028
	334 997	190 691	

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Les régimes d'UAD contiennent des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a octroyé 51 839 UAD à un prix moyen pondéré de 60,33 \$ (44 713 UAD à un prix moyen pondéré de 63,68 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018). Au total, 569 402 UAD sont en circulation au 31 octobre 2019 (591 360 UAD au 31 octobre 2018). Une charge de rémunération de 9 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 à l'égard de ces régimes (7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

Note 22 – Paiements fondés sur des actions (suite)

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et autres personnes désignées et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans, mais certaines d'entre elles sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a octroyé 2 396 501 UAR à un prix moyen pondéré de 60,07 \$ (2 158 594 UAR à un prix moyen pondéré de 63,57 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, 4 977 984 UAR sont en circulation (5 072 615 UAR au 31 octobre 2018). Une charge de rémunération de 175 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 à l'égard de ce régime (140 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces dirigeants et autres personnes désignées à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur l'indice de croissance du rendement total pour les actionnaires (RTA) de la Banque sur trois ans comparé à l'indice de croissance du RTA moyen du groupe de comparaison des banques canadiennes sur trois ans. Les UAP sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Banque a octroyé 351 956 UAP à un prix moyen pondéré de 60,07 \$ (287 206 UAP à un prix moyen pondéré de 63,57 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, 843 250 UAP sont en circulation (969 322 UAP au 31 octobre 2018). Une charge de rémunération de 29 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 à l'égard de ce régime (21 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (FBN)

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés de Gestion de patrimoine de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité de Gestion de patrimoine. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions ordinaires de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, FBN a octroyé 147 927 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 59,94 \$ (132 544 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 63,63 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, 1 764 789 unités d'actions sont en circulation (1 618 166 unités d'actions au 31 octobre 2018). Une charge de rémunération de 22 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 à l'égard de ce régime (une récupération de charge de rémunération de 3 M\$, en lien avec la baisse de la valeur de l'action, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation ininterrompue, les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 12 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019 (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018), sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* une fois payées. Au 31 octobre 2019, 5 813 172 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (5 718 242 actions ordinaires au 31 octobre 2018).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées être en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Passifs et valeur intrinsèque des régimes

Le total des passifs découlant des régimes de rémunération de la Banque dont les paiements sont fondés sur des actions est de 549 M\$ au 31 octobre 2019 (494 M\$ au 31 octobre 2018). La valeur intrinsèque de ces passifs pour lesquels les droits ont été acquis est de 217 M\$ au 31 octobre 2019 (182 M\$ au 31 octobre 2018).

Note 23 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les régimes de retraite prévoient des prestations établies en fonction du nombre d'années de participation aux régimes et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés. La juste valeur de l'actif des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont évaluées au 31 octobre.

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite des employés de la Banque Nationale du Canada. Ce régime est enregistré auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et est assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension* ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les régimes à prestations définies exposent la Banque à certains risques particuliers tels que le rendement sur les placements, les variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation, la longévité des participants dans le régime et l'inflation future. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou pertes.

Selon les règles de gouvernance de la Banque, la surveillance des politiques et la gestion des risques liés aux régimes de retraite à prestations définies sont réalisées à différents niveaux par les comités de retraite, la direction de la Banque et le comité de ressources humaines du Conseil. Les régimes à prestations définies font l'objet d'un suivi sur une base continue afin de surveiller les politiques de capitalisation et de placement, la situation financière des régimes et le financement requis par la Banque.

La politique de capitalisation de la Banque en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les organismes de réglementation des régimes de retraite.

Pour les régimes capitalisés, la Banque détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures et sous forme de remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

Obligation au titre des prestations définies, actif des régimes et situation de capitalisation

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début	3 864	3 984	176	191
Coût des services rendus au cours de l'exercice	93	114	3	5
Frais d'intérêts	158	148	6	7
Réévaluations				
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	(121)	37	8	–
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	712	(276)	18	(16)
Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	141	–	–	(1)
Cotisations des employés	53	47		
Prestations versées	(197)	(190)	(9)	(10)
Solde à la fin	4 703	3 864	202	176
Actif des régimes				
Juste valeur au début	3 918	3 979		
Revenus d'intérêts	157	144		
Frais d'administration	(4)	(4)		
Réévaluations				
Rendement de l'actif des régimes (excluant les revenus d'intérêts)	575	(116)		
Cotisations de la Banque ⁽¹⁾	67	58		
Cotisations des employés	53	47		
Prestations versées	(197)	(190)		
Juste valeur à la fin	4 569	3 918		
Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	(134)	54	(202)	(176)

(1) La Banque prévoit verser un montant de 62 M\$ comme cotisation d'employeur pour l'exercice 2020 au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Note 23 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Actif (passif) constaté au titre des prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Actif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres actifs</i>	38	64		
Passif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres passifs</i>	(172)	(10)	(202)	(176)
	(134)	54	(202)	(176)

Coût au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice	93	114	3	5
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	1	4	6	7
Frais d'administration	4	4		
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	98	122	9	12
Réévaluations ⁽¹⁾				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	732	(239)	26	(17)
Rendement de l'actif des régimes ⁽²⁾	(575)	116		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	157	(123)	26	(17)
	255	(1)	35	(5)

- (1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.
(2) Excluant les revenus d'intérêts.

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes de retraite

Au 31 octobre

	2019			2018		
	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total
Catégories d'actifs						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	–	63	63	–	91	91
Titres de participation	1 458	478	1 936	1 482	482	1 964
Titres de créance						
Le gouvernement du Canada	306	–	306	223	–	223
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 491	1 491	–	1 115	1 115
Autres émetteurs	–	571	571	–	383	383
Autres	–	202	202	–	142	142
	1 764	2 805	4 569	1 705	2 213	3 918

- (1) Cours non ajustés sur des marchés actifs, auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, pour des actifs identiques.

La stratégie d'investissement de la Banque pour les actifs des régimes prend en considération un certain nombre de facteurs, y compris l'horizon temporel des obligations liées aux régimes de retraite et du risque d'investissement. Pour chaque régime, une fourchette d'affectation par catégorie d'actifs est définie dans laquelle une combinaison de titres de participation et de titres de créance est utilisée pour optimiser le profil risque-rendement de l'actif des régimes et pour atténuer le décalage actif-passif.

L'actif des régimes de retraite peut comprendre des titres de placement émis par la Banque. Aux 31 octobre 2019 et 2018, l'actif des régimes de retraite ne comprend aucun titre émis par la Banque.

Les honoraires payés par les régimes de retraite à la Banque et à ses entités liées au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 3 M\$ (5 M\$ au cours de l'exercice 2018). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies en fonction du statut des participants aux régimes à prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Employés en service	42 %	45 %	22 %	31 %
Employés retraités	52 %	51 %	78 %	69 %
Participants avec droits acquis différés	6 %	4 %		
	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années)	17	16	13	14

Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

Taux d'actualisation

L'hypothèse à l'égard du taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant les rendements des titres obligataires de sociétés cotées AA. Les échéances à court terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données observées sur les obligations de sociétés cotées AA. Les échéances à long terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données réelles et extrapolées.

Afin d'évaluer l'obligation liée aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les prestations acquises que la Banque prévoit verser à chaque période future sont actualisées à la date d'évaluation avec le taux au comptant associé à chacune de ces périodes respectives selon la courbe de rendement dérivée selon la méthodologie décrite précédemment. La somme des valeurs actualisées de ces prestations représente l'obligation au titre des prestations définies. Un taux d'actualisation moyen qui réplique cette obligation est ensuite déterminé.

Afin de mieux représenter le coût des services courants, un taux d'actualisation distinct est déterminé pour tenir compte du calendrier de versement des prestations futures associées à l'année de service additionnelle qui sera acquise par les participants actifs du régime. Puisque ces prestations sont versées en moyenne plus tard que les prestations déjà acquises par l'ensemble des participants (c'est-à-dire plus longue durée), cette méthode résulte en l'utilisation d'un taux d'actualisation pour le calcul du coût des services courants généralement plus élevé que celui utilisé pour l'évaluation des obligations lorsque la courbe de rendement est une pente positive. La méthodologie pour déterminer ce taux d'actualisation est la même que celle pour établir le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de l'obligation.

Autres hypothèses

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé a été fixé à 5,17 % au 31 octobre 2019 (5,23 % au 31 octobre 2018). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 3,50 % en 2038 et se maintenir par la suite.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur la meilleure estimation d'hypothèses au chapitre de la mortalité. Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	3,10 %	4,05 %	3,10 %	4,05 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			5,17 %	5,23 %
Espérance de vie (en années) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	21,3	21,2	21,3	21,2
Femmes	23,6	23,6	23,6	23,6
45 ans				
Hommes	22,3	22,3	22,3	22,3
Femmes	24,6	24,5	24,6	24,5

Note 23 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Charge au titre des régimes				
Taux d'actualisation – services courants	4,15 %	3,75 %	4,15 %	3,75 %
Taux d'actualisation – frais (revenus) d'intérêts, montant net	4,05 %	3,65 %	4,05 %	3,65 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			5,23 %	5,28 %
Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	21,2	21,2	21,2	21,2
Femmes	23,6	23,5	23,6	23,5
45 ans				
Hommes	22,3	22,2	22,3	22,2
Femmes	24,5	24,5	24,5	24,5

Sensibilité des principales hypothèses en 2019

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi au 31 octobre 2019. Ces incidences sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence, car les variations de chacune des principales hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
	Variation de l'obligation	Variation de l'obligation
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(191)	(5)
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	204	5
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	34	–
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	(35)	–
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		9
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		(7)
Incidence de l'augmentation de l'âge d'un an des participants	(123)	(3)
Incidence de la diminution de l'âge d'un an des participants	119	3

Paievements prévus des prestations

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2020	203	9
2021	209	9
2022	215	9
2023	221	9
2024	228	9
2025 à 2029	1 247	38

Note 24 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôts de la Banque comptabilisée dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2019	2018
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Année courante	647	504
Ajustements des périodes antérieures	22	16
	669	520
Impôts différés		
Création et renversement des différences temporaires	(188)	15
Ajustements des périodes antérieures	(19)	9
	(207)	24
	462	544
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Frais d'émission d'actions et autres	–	(5)
État consolidé du résultat global		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(48)	37
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie	(57)	2
Autres	2	2
	(103)	41
Charge d'impôts	359	580

La charge d'impôts se détaille comme suit :

Exercice terminé le 31 octobre	2019	2018
Impôts exigibles	617	523
Impôts différés	(258)	57
	359	580

Les différences temporaires et les reports de pertes fiscales qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont présentés dans le tableau suivant.

	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	Bilan consolidé		État consolidé des résultats		État consolidé du résultat global	
	2019	2018 ⁽¹⁾	2019	2018 ⁽¹⁾	2019	2018
Actifs d'impôt différé						
Provisions pour pertes de crédit	150	143	7	(16)	–	–
Charges reportées	264	233	31	(13)	–	–
Passif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	78	36	–	–	42	(33)
Passif au titre des prestations définies – Autres avantages postérieurs à l'emploi	50	54	(10)	–	6	(2)
Participations dans des entreprises associées	75	54	21	14	–	–
Revenus différés	41	38	3	–	–	–
Pertes fiscales reportables	95	26	69	2	–	–
Autres éléments ⁽²⁾⁽³⁾	44	26	17	(49)	–	–
	797	610	138	(62)	48	(35)
Passifs d'impôt différé						
Immobilisations corporelles et incorporelles	(140)	(207)	67	(8)	–	–
Actif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	(33)	(41)	8	16	–	(2)
Participations dans des entreprises associées	(16)	(31)	15	(6)	–	–
Autres éléments	(51)	(32)	(21)	36	2	(1)
	(240)	(311)	69	38	2	(3)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	557	299	207	(24)	50	(38)

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Au 31 octobre 2019, le montant au bilan consolidé inclut un actif d'impôt différé négligeable sur les frais d'émission d'actions (5 M\$ au 31 octobre 2018) comptabilisé dans les *Résultats non distribués* à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

(3) Au 1^{er} novembre 2018, suite à des ajustements liés à l'adoption de l'IFRS 15, les *Actifs d'impôt différé* et les *Résultats non distribués* ont augmenté de 1 M\$.

Note 24 – Impôts sur le résultat (suite)

Le montant net des actifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres actifs* et le montant net des passifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres passifs*.

Au 31 octobre	2019	2018
Actifs d'impôt différé	562	324
Passifs d'impôt différé	(5)	(25)
	557	299

Selon les prévisions basées sur les informations dont elle dispose au 31 octobre 2019, la Banque est d'avis qu'il est probable que les résultats des opérations futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser tous les actifs d'impôt différé avant leur échéance.

Au 31 octobre 2019, le montant total des différences temporaires, des pertes fiscales reportées non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'établit à 508 M\$ (369 M\$ au 31 octobre 2018).

Au 31 octobre 2019, le montant total des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé, est de 3 184 M\$ (1 972 M\$ au 31 octobre 2018).

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2019		2018	
	\$	%	\$	%
Résultat avant charge d'impôts	2 784	100,0	2 776	100,0
Charge d'impôts au taux d'imposition prévu par la loi au Canada	741	26,6	741	26,7
Réduction du taux d'imposition				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières	(208)	(7,5)	(161)	(5,8)
Portion non imposable des gains en capital	(17)	(0,6)	(6)	(0,2)
Taux d'imposition des filiales, entités étrangères et entreprises associées	(67)	(2,4)	(36)	(1,3)
Autres éléments	13	0,5	6	0,2
	(279)	(10,0)	(197)	(7,1)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	462	16,6	544	19,6

Avis de cotisation

En juin 2019, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 150 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année 2014.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 220 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années 2013 et 2012.

Les opérations faisant l'objet des nouvelles cotisations précitées sont semblables à celles traitées par les mesures législatives d'application prospective adoptées suite au budget fédéral canadien de 2015.

Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2014, pour des activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 octobre 2019.

Note 25 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Exercice terminé le 31 octobre	2019	2018
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	2 256	2 145
Dividendes sur actions privilégiées	116	105
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	2 140	2 040
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base <i>(en milliers)</i>	335 104	339 372
Résultat de base par action <i>(en dollars)</i>	6,39	6,01
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	2 140	2 040
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base <i>(en milliers)</i>	335 104	339 372
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires <i>(en milliers)</i>		
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	2 526	3 868
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué <i>(en milliers)</i>	337 630	343 240
Résultat dilué par action <i>(en dollars)</i>	6,34	5,94

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 1 775 598 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 64,14 \$ (1 621 740 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 64,14 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018), car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

Note 26 – Garanties, engagements et passifs éventuels

Garanties

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Au 31 octobre	2019	2018
Lettres de garantie ⁽¹⁾	5 231	4 353
Facilités de garantie de liquidité, de rehaussement de crédit et autres ⁽¹⁾	5 655	4 878
Prêts de titres	280	227

(1) Pour de plus amples renseignements sur les provisions pour pertes de crédit liées à ces engagements hors bilan, se reporter à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans.

Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

Facilités à des fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit des facilités de garantie de liquidité à ces fonds multicédants. Au 31 octobre 2019, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,6 G\$ (2,6 G\$ au 31 octobre 2018), ce qui représente l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Ces facilités peuvent être invoquées lorsque les fonds ne sont pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial, même en l'absence d'une perturbation généralisée des marchés. Ces facilités ont une échéance inférieure à un an et elles sont renouvelables périodiquement. Les modalités de ces facilités n'obligent pas la Banque à avancer des sommes aux fonds si ces derniers sont insolubles ou s'ils font l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au-delà des rehaussements de crédit disponibles. Les facilités de liquidité fournies par la Banque n'ont pas été utilisées à ce jour.

Note 26 – Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

La Banque fournit également à ces fonds multicédants des facilités de rehaussement de crédit. Ces facilités ont des échéances inférieures à un an et elles sont automatiquement renouvelables à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Aux 31 octobre 2019 et 2018, la valeur nominale engagée à l'égard de ces facilités s'élève à 30 M\$. À ce jour, les facilités de rehaussement de crédit fournies par la Banque n'ont pas été utilisées.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation, soit 2,6 G\$ au 31 octobre 2019 (2,6 G\$ au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, la Banque détient 13 M\$ (7 M\$ au 31 octobre 2018) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 2,6 G\$ (2,6 G\$ au 31 octobre 2018).

Facilité de liquidité à un jour CDCC

La Corporation canadienne de compensation des instruments dérivés (CDCC) agit à titre de contrepartie de compensation centrale au Canada pour de multiples opérations sur des instruments financiers. Afin d'appuyer CDCC dans ses activités de compensation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ou vendues en vertu de conventions de rachat, certains membres compensateurs de CDCC, participant aux opérations sur des titres à revenus fixes, ont fourni à parts égales une facilité de liquidité de style mondial engagée et non engagée à un jour. L'objectif de cette facilité consiste à maintenir un niveau suffisant de liquidité, advenant la défaillance d'un des membres de la chambre de compensation. En tant que membre compensateur de CDCC participant aux opérations sur titres à revenus fixes, la Banque a fourni une facilité de liquidité. Au 31 octobre 2019, la valeur nominale de la facilité de liquidité non engagée à un jour s'élève à 3,0 G\$ (2,3 G\$ au 31 octobre 2018). Aux 31 octobre 2019 et 2018, aucun montant n'a été utilisé.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. La Banque se protège contre toute perte éventuelle en obtenant de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles en vertu desquelles elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous les frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur de la Banque du Canada une sûreté pour garantir toute obligation de la Banque envers la Banque du Canada qui peut découler de la participation de la Banque dans le réseau de transfert de valeurs. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; aux 31 octobre 2019 et 2018, la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Engagements

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2019	2018
Lettres de garantie ⁽¹⁾	5 231	4 353
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	163	142
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	7 630	7 874
Engagements de crédit ⁽³⁾	62 124	57 794

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 195.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés pour le commerce international afin de permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi selon des modalités précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts et acceptations ainsi que les lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non utilisée de l'autorisation de crédit.

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2019, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 55,3 G\$ (57,5 G\$ au 31 octobre 2018). Ces actifs financiers reçus en garantie correspondent à des valeurs mobilières relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'investissement, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque a des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 92 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2019 (99 M\$ au 31 octobre 2018). De plus, par l'entremise d'une de ses filiales, la Banque acquiert des prêts aux particuliers octroyés par d'autres institutions financières à la valeur marchande au moment de l'acquisition. Au 31 octobre 2019, la Banque avait des engagements d'achat de prêts jusqu'à concurrence de 1,6 G\$.

Garantie d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie. Le détail des éléments d'actif grevés donnés en garantie est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2019	2018
Actifs donnés en garantie aux contreparties		
Banque du Canada	502	502
Organismes de compensation directe ⁽¹⁾	1 052	1 130
Actifs donnés en garantie au titre des opérations		
Opérations sur instruments financiers dérivés	2 822	1 652
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	41 946	41 378
Opérations de titrisation	23 299	22 083
Obligations sécurisées ⁽²⁾	10 300	8 995
Autres	4	125
Total	79 925	75 865

(1) Comprend les actifs donnés en garantie affectés aux activités du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV).

(2) La Banque a un programme d'obligations sécurisées. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 27 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Passifs éventuels

Maple Financial Group Inc.

La Banque détient une participation de 24,9 % dans Maple Financial Group Inc. (Maple), une société fermée canadienne qui exerçait ses activités par l'intermédiaire de filiales directes ou indirectes en propriété exclusive au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Maple Bank GmbH (Maple GmbH), une filiale en propriété exclusive indirecte de Maple, a fait l'objet d'enquêtes des autorités allemandes au sujet d'irrégularités fiscales alléguées. Ces enquêtes ont commencé en septembre 2015 et, à la connaissance de la Banque, elles se poursuivent actuellement. La Banque croit savoir que les enquêtes portent sur certaines activités de négociation effectuées par Maple GmbH et par certains de ses anciens employés, principalement au cours des exercices 2006 à 2010. Les autorités allemandes ont allégué que ces activités de négociation, qui sont souvent appelées opérations « CumEx », ont été réalisées en contravention de la législation fiscale allemande. Ni la Banque ni ses employés n'ont participé à ces activités de négociation ou n'ont fait, à la connaissance de la Banque, l'objet de ces enquêtes. À ce moment, la Banque a annoncé que s'il était déterminé que des portions de dividendes reçus de Maple pouvaient être raisonnablement attribuées à une fraude fiscale de Maple Bank GmbH, des moyens seraient mis en œuvre pour restituer ces montants à l'autorité compétente.

Le 6 février 2016, l'autorité fédérale allemande de réglementation du secteur financier, BaFin, a instauré un moratoire sur les activités de Maple GmbH, rendant impossible la poursuite du cours normal de ses affaires. En août 2016, Maple s'est placée sous la protection de la loi sur la faillite en vertu des lois canadiennes applicables, et un syndic a été nommé pour administrer la société. Une procédure similaire a été lancée pour chacune des autres filiales importantes de Maple dans leur territoire respectif. À la lumière de ces événements, la Banque a radié la valeur comptable de sa participation dans Maple, pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) au cours du premier trimestre de 2016. La radiation de la participation dans cette entreprise associée de 164 M\$ a été comptabilisée à la rubrique *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, et présentée dans le secteur des Marchés financiers.

Même s'il n'y a pas encore eu de détermination quant à une potentielle fraude fiscale de Maple GmbH ou de ses employés, le ministère des Finances allemand a émis, dans le cadre des procédures d'insolvabilité de Maple GmbH, une déclaration sur les résultats de la vérification fiscale de Maple GmbH et les conséquences fiscales pertinentes des opérations « CumEx » et qui a résulté en une créance fiscale finale auprès de l'administrateur de faillite. Cette créance a été approuvée par l'assemblée des créanciers de Maple GmbH.

La Banque a été en contact avec les procureurs allemands qui ont confirmé que, à leur avis et selon les preuves qu'ils ont examinées depuis qu'est survenue l'insolvabilité de Maple GmbH, la Banque n'a été impliquée à aucun égard dans la fraude fiscale alléguée de Maple GmbH et qu'elle n'a pas été négligente en n'identifiant pas la fraude alléguée. À la suite de discussions entre la Banque et les procureurs allemands au sujet des montants réputés attribuables à la fraude fiscale alléguée, la Banque a payé 7,7 millions d'euros aux autorités fiscales allemandes le 19 novembre 2019.

La Banque a entamé des discussions avec les administrateurs de faillite des entités de Maple concernées au sujet des réclamations potentielles qu'ils pourraient déposer contre les anciens actionnaires de Maple relativement à son insolvabilité et celle de ses filiales. La Banque estime qu'il n'existe pas de fondement juridique pour de telles réclamations, mais poursuit tout de même les discussions actuellement. Dans l'éventualité où des paiements seraient requis, la Banque estime que les sommes en cause n'auraient pas d'incidence importante sur sa situation financière.

Note 26 – Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse dans des actions collectives intentées par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transactions ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Les développements récents ayant trait aux principales poursuites judiciaires de la Banque sont décrits ci-dessous :

Watson

En 2011, un recours a été intenté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa) et MasterCard International Incorporated (MasterCard) (les Réseaux), ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. Un recours similaire a également été intenté au Québec, en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan. Dans chacun de ces recours, il est allégué que les Réseaux et les institutions financières seraient impliqués dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par les cartes de crédit des Réseaux. Ce faisant, ils enfreindraient notamment la *Loi sur la concurrence*. Des dommages-intérêts compensatoires et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. En 2017, un règlement a été conclu avec les demandeurs et a été approuvé en 2018 par les cours de première instance dans chacune des cinq juridictions où ce recours avait été initié. Les décisions approuvant le règlement font maintenant l'objet de certaines procédures en appel dans plusieurs juridictions.

Defrance

Le 21 janvier 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une action collective contre la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. La demande introductive d'instance a été notifiée à la Banque le 23 avril 2019. Dans cette action intentée au nom des consommateurs résidant au Québec, les demandeurs allèguent que les frais de type sans provision, facturés par l'ensemble des défenderesses lorsqu'un ordre de paiement est refusé pour insuffisance de fonds, seraient illégaux puisque notamment proscrits par la *Loi sur la protection du consommateur*. Les demandeurs réclament, à titre de dommages, le remboursement de ces frais et des dommages punitifs.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Note 27 – Entités structurées

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats d'instruments financiers dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Entités structurées non consolidées

Fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ces fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 26 présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu avec ces fonds des contrats d'instruments financiers dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de ces fonds, elle ne peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient, du fait qu'elle agit à titre de mandataire. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces fonds et ne les consolide pas.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. De plus, la Banque est promoteur et gestionnaire de fonds communs de placement dans lesquels elle détient une participation négligeable ou inexistante. La Banque ne contrôle pas les fonds dans lesquels sa participation n'est pas importante, car dans ces situations, soit la Banque agit à titre de mandataire seulement, soit elle n'a aucun pouvoir sur les activités pertinentes. Dans les deux cas, elle n'a pas d'exposition importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque ne consolide pas ces fonds.

Placements privés

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces sociétés et ne les consolide pas.

Entités structurées adossées à des actifs

La Banque a investi dans certaines entités structurées adossées à des actifs. Les actifs sous-jacents comprennent des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements et des contrats de location. La Banque ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes de ces entités structurées et n'a aucune exposition à leurs rendements variables, autre que le droit de recevoir des revenus d'intérêts et de dividendes de ses placements. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces entités structurées et ne les consolide pas.

Note 27 – Entités structurées (suite)

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées. L'entité structurée Fiducie du Canada pour l'habitation n'est pas présentée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés.

	Au 31 octobre 2019			
	Fonds multicédants ⁽¹⁾	Fonds d'investissement ⁽²⁾	Placements privés ⁽³⁾	Entités structurées adossées à des actifs ⁽⁴⁾
Actif au bilan consolidé				
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	13	540	81	–
Valeurs mobilières au coût amorti	–	–	–	2 462
Instruments financiers dérivés	2	–	–	3
	15	540	81	2 465
Au 31 octobre 2018	7	139	86	1 450
Passif au bilan consolidé				
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–
Au 31 octobre 2018	26	–	–	–
Exposition maximale au risque de perte				
Valeurs mobilières	15	540	81	2 465
Facilités de liquidité, de rehaussement de crédit et engagements	2 608	–	–	242
	2 623	540	81	2 707
Au 31 octobre 2018	2 557	139	86	1 552
Actif total des entités structurées	2 647	1 970	482	6 506
Au 31 octobre 2018	2 589	1 054	492	3 612

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 octobre 2019, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,6 G\$ (2,6 G\$ au 31 octobre 2018), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2018). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2019, la Banque détient 13 M\$ de papier commercial (7 M\$ au 31 octobre 2018) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2,6 G\$ au 31 octobre 2019 (2,6 G\$ au 31 octobre 2018), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (3) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (4) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements et des contrats de location.

Entités structurées consolidées

Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

En avril 2015, la Banque a mis en place *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) afin de continuer son programme de titrisation de cartes de crédit sur une base renouvelable, d'avoir recours à cette entité à des fins de gestion de capital et d'obtenir du financement.

La Banque fournit une protection de premier niveau contre les pertes, car elle conserve l'écart excédentaire du portefeuille de créances vendues. L'écart excédentaire est représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure. La Banque fournit également une protection de second niveau, car elle détient des notes subordonnées émises par CCCT II. De plus, la Banque agit à titre d'agent administratif et d'agent serveur, et elle est donc responsable de l'administration quotidienne et de la gestion des créances sur cartes de crédit de CCCT II. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de CCCT II et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de CCCT II et la consolide.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque contrôle les activités pertinentes de certains fonds par son implication à titre d'investisseur et est exposée de façon importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque consolide ces fonds.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque agit à titre de gestionnaire de la société et possède le pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes de la société, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées. De plus, la Banque influe, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées, sur les rendements variables de la société, qui sont directement liés au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de la société et la consolide.

Fiducie d'actifs BNC

La Banque a créé Fiducie d'actifs BNC pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituent des instruments de capital novateurs et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 19 afférente aux présents états financiers consolidés. Le produit de l'émission a servi à l'acquisition, auprès de la Banque, de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque demeure administrateur de ces prêts et s'est engagée auprès de Fiducie d'actifs BNC à racheter le solde en capital ainsi que les intérêts courus non payés sur tout prêt en retard de plus de 90 jours. La Banque administre également les activités courantes et détient les titres spéciaux avec droits de vote de la fiducie. Après paiement de la distribution aux détenteurs de titres fiduciaires de capital, la Banque, en tant qu'unique détenteur des titres spéciaux, a le droit de recevoir le solde des fonds nets résiduels. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de Fiducie d'actifs BNC et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de cette fiducie et la consolide.

Entités structurées de tiers

En 2018, la Banque, par l'entremise d'une de ses filiales, a fourni du financement à une entité structurée de tiers en échange d'une participation de 100 % dans un portefeuille de prêts, le seul actif détenu par cette entité. La Banque contrôle et donc consolide cette entité, car elle a capacité de diriger les activités pertinentes de celle-ci par son implication dans le processus de prise de décisions. La Banque est également exposée aux rendements variables de cette entité.

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

Au 31 octobre	2019		2018	
	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ⁽²⁾⁽³⁾	849	1 765	898	2 053
Fonds d'investissement ⁽⁴⁾	286	311	289	310
Obligations sécurisées ⁽⁵⁾	16 167	16 515	12 886	13 153
Immeuble ⁽⁶⁾	—	—	61	54
Fiducie d'actifs BNC ⁽⁷⁾	700	1 063	700	1 060
Entités structurées de tiers ⁽⁸⁾	232	232	305	305
	18 234	19 886	15 139	16 935

(1) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.

(2) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.

(3) L'investissement de la Banque est présenté déduction faite des participations des tierces parties.

(4) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.

(5) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non assurés de la Banque. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Au 31 octobre 2019, le montant total des prêts hypothécaires transférés s'établit à 16,2 G\$ (12,9 G\$ au 31 octobre 2018) et le montant total des obligations sécurisées de 9,5 G\$ est comptabilisé dans les *Dépôts* du bilan consolidé (8,3 G\$ au 31 octobre 2018). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 13 afférente aux présents états financiers consolidés.

(6) Au 31 octobre 2018, l'actif sous-jacent était l'immeuble du siège social de la Banque, qui a été vendu le 30 juillet 2019. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 10 afférente aux présents états financiers consolidés.

(7) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 31 octobre 2019, le montant des prêts assurés est de 12 M\$ (18 M\$ au 31 octobre 2018). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est d'un an. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 19 afférente aux présents états financiers consolidés.

(8) Les actifs sous-jacents sont constitués d'un portefeuille de prêts.

Note 28 – Informations relatives aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des parties liées. Les parties liées considérées par la Banque sont les suivantes :

- ses principaux dirigeants et ses administrateurs ainsi que les membres de leur famille proche, soit les conjoints et les enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit;
- les entités sur lesquelles ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote;
- les entreprises associées et les coentreprises de la Banque;
- les régimes de retraite de la Banque (pour plus de renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux présents états financiers consolidés).

Selon la définition établie, les principaux dirigeants de la Banque sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, de façon directe ou indirecte.

Transactions avec les parties liées

Au 31 octobre

	Principaux dirigeants et administrateurs ⁽¹⁾		Entités liées	
	2019	2018	2019	2018
Actifs				
Prêts hypothécaires et autres prêts	3	36	339 ⁽²⁾	298 ⁽²⁾
Autres	–	–	–	8
Passifs				
Dépôts	39	59	632 ⁽³⁾	511 ⁽³⁾
Autres	–	–	3	16

- (1) Les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent des actions ordinaires et des actions privilégiées de la Banque pour un montant de 69 M\$ au 31 octobre 2019 (67 M\$ au 31 octobre 2018).
- (2) Au 31 octobre 2019, les prêts hypothécaires et autres prêts incluent : i) aucun prêt à des entreprises associées et à des coentreprises de la Banque (aucun prêt au 31 octobre 2018), ii) des prêts à des entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les administrateurs de la Banque, et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 339 M\$ (298 M\$ au 31 octobre 2018).
- (3) Au 31 octobre 2019, les dépôts incluent : i) des dépôts d'entreprises associées et de coentreprises de la Banque pour un montant de 395 M\$ (306 M\$ au 31 octobre 2018), ii) des dépôts d'entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les administrateurs de la Banque, et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 237 M\$ (205 M\$ au 31 octobre 2018).

Les ententes contractuelles et autres opérations avec des entités liées, des administrateurs et des principaux dirigeants sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact notable sur les résultats de la Banque. La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 9, 22 et 27 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Exercice terminé le 31 octobre	2019	2018
Rémunération et autres avantages à court et à long terme	23	22
Paiements fondés sur des actions	25	25

Principales filiales de la Banque ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2019				
Dénomination sociale	Activités	Adresse du bureau principal	Actions votantes ⁽²⁾	Valeur du placement au coût
Canada et États-Unis				
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	1 464
Financière Banque Nationale inc.	Courtier en placement	Montréal, Canada	100 %	
Société de portefeuille FBN international inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	
National Bank of Canada Financial Group Inc.	Société de portefeuille	New York, NY, États-Unis	100 %	
Credigy Ltd.	Société de portefeuille	Atlanta, GA, États-Unis	80 %	
National Bank of Canada Financial Inc.	Courtier en placement	New York, NY, États-Unis	100 %	
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Assurances	Montréal, Canada	100 %	
Société de fiducie Natcan	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	238
Trust Banque Nationale inc.	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	195
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Immobilier	Montréal, Canada	100 %	80
Banque Nationale Investissements inc.	Courtage en fonds d'investissement	Montréal, Canada	100 %	585
NatBC Holding Corporation	Société de portefeuille	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	31
Natbank, National Association	Banque commerciale	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	
Autres pays				
Natcan Global Holdings Ltd.	Société de portefeuille	Sliema, Malte	100 %	22
NBC Global Finance Limited	Société d'investissement	Dublin, Irlande	100 %	
NBC Financial Markets Asia Limited	Courtier en placement	Hong Kong, Chine	100 %	5
Advanced Bank of Asia Limited	Banque commerciale	Phnom Penh, Cambodge	100 %	377
ATA IT Ltd.	Technologie de l'information	Bangkok, Thaïlande	100 %	3

(1) Excluant les entités structurées consolidées. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 27 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Correspond aux pourcentages de droits de vote détenus par la Banque dans ces filiales.

Note 29 – Gestion des risques associés aux instruments financiers

La Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019. Les textes « grisés » et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan aux 31 octobre 2019 et 2018. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des engagements d'achat de prêts et à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

Note 29 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2019										
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 301	1 638	121	111	33	–	–	–	4 494	13 698
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 228	647	658	256	411	4 215	7 451	6 872	40 085	61 823
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	36	14	26	5	1	3 213	4 749	1 982	622	10 648
Au coût amorti	33	84	262	331	105	1 704	5 853	1 383	–	9 755
	1 297	745	946	592	517	9 132	18 053	10 237	40 707	82 226
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	7 247	1 365	922	495	–	1 317	–	–	6 377	17 723
Prêts ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	734	1 161	1 959	3 093	2 893	10 674	32 601	3 375	681	57 171
Aux particuliers	253	430	803	972	843	3 367	11 576	3 407	15 293	36 944
Créances sur cartes de crédit									2 322	2 322
Aux entreprises et aux administrations publiques	8 469	2 771	2 995	3 203	2 222	6 016	13 445	2 771	8 707	50 599
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 138	710	45	–	–	–	–	–	–	6 893
Provisions pour pertes de crédit									(678)	(678)
	15 594	5 072	5 802	7 268	5 958	20 057	57 622	9 553	26 325	153 251
Autres										
Instruments financiers dérivés	564	614	483	262	194	847	2 039	3 126	–	8 129
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									385	385
Immobilisations corporelles									490	490
Goodwill									1 412	1 412
Immobilisations incorporelles									1 406	1 406
Autres actifs ⁽¹⁾	1 425	142	87	88	88	266	107	38	497	2 738
	1 989	756	570	350	282	1 113	2 146	3 164	4 190	14 560
	33 428	9 576	8 361	8 816	6 790	31 619	77 821	22 954	82 093	281 458

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Au 31 octobre 2019										Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Passif et capitaux propres										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	1 716	1 983	3 045	2 696	3 042	6 105	7 276	2 606	31 596	60 065
Entreprises et administrations publiques	20 252	6 050	6 630	4 778	2 723	6 411	11 706	6 213	60 503	125 266
Institutions de dépôts	711	69	79	29	275	–	5	46	3 021	4 235
	22 679	8 102	9 754	7 503	6 040	12 516	18 987	8 865	95 120	189 566
Autres										
Acceptations	6 138	710	45	–	–	–	–	–	–	6 893
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	504	176	195	34	495	315	2 738	5 147	3 245	12 849
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	7 493	1 281	2 881	2 743	–	–	–	–	7 502	21 900
Instruments financiers dérivés	793	763	556	292	214	712	1 959	1 563	–	6 852
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	1 491	995	881	375	3 640	10 623	3 307	–	21 312
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	874	–	–	–	37	–	–	911
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	1 298	330	141	63	36	58	84	292	2 964	5 266
	16 226	4 751	5 687	4 013	1 120	4 725	15 441	10 309	13 711	75 983
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	773	–	773
Capitaux propres									15 136	15 136
	38 905	12 853	15 441	11 516	7 160	17 241	34 428	19 947	123 967	281 458
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	335	1 430	411	1 019	888	1 258	53	–	–	5 394
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	7 630	7 630
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	15	3 017	15	–	–	–	–	2 608	5 655
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	1 916	4 552	4 103	5 064	4 019	4 258	10 326	784	27 102	62 124
Engagements en vertu de :										
Contrats de location	8	17	26	27	26	99	249	239	–	691
Autres contrats ⁽⁹⁾	158	289	523	423	380	198	257	–	–	2 228

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 3,0 G\$.

(8) Ces montants incluent 45,2 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Ces montants incluent 0,3 G\$ d'engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social en construction.

Note 29 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2018										Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 544	790	41	1	19	10	–	–	2 351	12 756
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 972	1 706	1 039	1 429	1 457	5 634	10 501	5 443	26 636	55 817
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3	183	7	66	68	714	1 892	2 502	233	5 668
Au coût amorti	–	10	9	–	730	814	6 162	573	–	8 298
	1 975	1 899	1 055	1 495	2 255	7 162	18 555	8 518	26 869	69 783
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	7 759	1 242	2 154	271	790	2 151	–	–	3 792	18 159
Prêts ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	724	950	1 583	2 653	2 105	10 124	32 675	2 085	752	53 651
Aux particuliers	365	395	622	1 070	762	3 914	10 509	3 116	16 604	37 357
Créances sur cartes de crédit									2 325	2 325
Aux entreprises et aux administrations publiques	7 557	2 454	2 246	3 672	2 206	4 244	12 838	2 402	8 987	46 606
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 019	670	112	–	–	–	–	–	–	6 801
Provisions pour pertes de crédit									(658)	(658)
	14 665	4 469	4 563	7 395	5 073	18 282	56 022	7 603	28 010	146 082
Autres										
Instruments financiers dérivés	642	884	718	375	287	951	2 005	2 746	–	8 608
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									645	645
Immobilisations corporelles									601	601
Goodwill									1 412	1 412
Immobilisations incorporelles									1 314	1 314
Autres actifs ⁽¹⁾	574	108	66	61	131	119	31	54	1 967	3 111
	1 216	992	784	436	418	1 070	2 036	2 800	5 939	15 691
	35 159	9 392	8 597	9 598	8 555	28 675	76 613	18 921	66 961	262 471

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Au 31 octobre 2018										Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Passif et capitaux propres										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	1 630	2 324	2 631	2 033	2 785	5 156	8 994	2 327	27 808	55 688
Entreprises et administrations publiques	12 082	9 725	5 587	2 953	1 988	7 017	11 050	5 025	54 894	110 321
Institutions de dépôts	949	541	200	15	263	–	–	50	2 803	4 821
	14 661	12 590	8 418	5 001	5 036	12 173	20 044	7 402	85 505	170 830
Autres										
Acceptations	6 019	670	112	–	–	–	–	–	–	6 801
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	1 061	362	201	33	311	1 753	3 729	5 946	4 384	17 780
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	6 912	1 981	3 826	1 607	–	–	–	–	5 672	19 998
Instruments financiers dérivés	427	668	288	245	181	856	1 485	1 886	–	6 036
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	2 244	226	867	537	3 088	10 072	3 066	–	20 100
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	36	–	–	–	–	874	–	–	–	910
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	548	241	56	20	59	66	63	207	3 654	4 914
	15 003	6 166	4 709	2 772	1 088	6 637	15 349	11 105	13 710	76 539
Dettes subordonnée	–	–	–	–	–	–	–	747	–	747
Capitaux propres									14 355	14 355
	29 664	18 756	13 127	7 773	6 124	18 810	35 393	19 254	113 570	262 471
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	78	1 269	540	1 296	688	566	58	–	–	4 495
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									7 874	7 874
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	15	2 298	15	–	–	–	–	2 550	4 878
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	2 394	4 161	3 886	4 988	4 737	3 839	6 777	304	26 708	57 794
Engagements en vertu de ⁽⁹⁾ :										
Contrats de location	7	16	23	22	22	86	218	254	–	648
Autres contrats	18	12	18	17	32	102	101	–	–	300

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 2,3 G\$.

(8) Ces montants incluent 42,9 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Suite au raffinement du processus d'identification des engagements en vertu de contrats de location et autres contrats, certains montants ont été modifiés par rapport à ceux présentés précédemment au 31 octobre 2018.

Note 30 – Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} novembre 2018. Cette présentation tient compte du fait que les activités des services bancaires aux conseillers, qui étaient présentées dans le secteur de Gestion de patrimoine, sont maintenant présentées dans le secteur des Particuliers et Entreprises. La Banque a procédé à ce changement afin d'aligner le suivi de ses activités sur sa structure de gestion.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers, aux conseillers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services financiers et les services de banque d'investissement aux grandes entreprises ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour le compte de la Banque.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy, les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Les informations sectorielles sont préparées selon les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés, à l'exception du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*. Les frais de soutien aux opérations sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens utilisés pour les activités du secteur.

Résultats par secteur d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	2 383	2 276	470	446	474	409	656	584	(387)	(333)	3 596	3 382
Revenus autres que d'intérêts ^{(2) (3)}	1 069	1 033	1 273	1 243	1 276	1 334	59	55	159	119	3 836	3 784
Revenu total	3 452	3 309	1 743	1 689	1 750	1 743	715	639	(228)	(214)	7 432	7 166
Frais autres que d'intérêts ⁽⁴⁾	1 816	1 782	1 067	1 058	743	697	285	251	390	275	4 301	4 063
Contribution	1 636	1 527	676	631	1 007	1 046	430	388	(618)	(489)	3 131	3 103
Dotations aux pertes de crédit	237	228	–	1	30	4	80	94	–	–	347	327
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 399	1 299	676	630	977	1 042	350	294	(618)	(489)	2 784	2 776
Charge (économie) d'impôts ⁽²⁾	372	347	177	166	260	278	71	72	(418)	(319)	462	544
Résultat net	1 027	952	499	464	717	764	279	222	(200)	(170)	2 322	2 232
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	40	38	26	49	66	87
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 027	952	499	464	717	764	239	184	(226)	(219)	2 256	2 145
Actif moyen	112 798	106 857	6 219	6 167	112 493	100 721	10 985	9 270	43 667	42 925	286 162	265 940

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, principalement les activités des services bancaires aux conseillers qui ont été transférées du secteur de Gestion de patrimoine au secteur des Particuliers et Entreprises.

(2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 195 M\$ (144 M\$ en 2018), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 135 M\$ (101 M\$ en 2018) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

(3) Les *Revenus autres que d'intérêts* de la rubrique *Autres* incluent un gain sur cession d'actions de Fiera Capital Corporation de 79 M\$, un gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ et une perte liée à l'évaluation à la juste valeur d'une participation de 33 M\$.

(4) Les *Frais autres que d'intérêts* de la rubrique *Autres* incluent des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 57 M\$, des provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$, une charge relative à Maple de 11 M\$ et des indemnités de départ de 10 M\$.

Résultats par secteur géographique

Exercice terminé le 31 octobre

	Canada		États-Unis		Autres		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Revenu net d'intérêts	2 466	2 531	551	469	579	382	3 596	3 382
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	3 502	3 488	84	108	250	188	3 836	3 784
Revenu total	5 968	6 019	635	577	829	570	7 432	7 166
Frais autres que d'intérêts ⁽²⁾	3 931	3 750	210	205	160	108	4 301	4 063
Contribution	2 037	2 269	425	372	669	462	3 131	3 103
Dotations aux pertes de crédit	267	233	68	81	12	13	347	327
Résultat avant charge d'impôts	1 770	2 036	357	291	657	449	2 784	2 776
Charge d'impôts	303	412	58	85	101	47	462	544
Résultat net	1 467	1 624	299	206	556	402	2 322	2 232
Participations ne donnant pas le contrôle	36	54	30	33	–	–	66	87
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 431	1 570	269	173	556	402	2 256	2 145
Actif moyen	231 667	218 647	20 411	20 503	34 084	26 790	286 162	265 940

(1) Les *Revenus autres que d'intérêts* enregistrés au Canada incluent un gain sur cession d'actions de Fiera Capital Corporation de 79 M\$, un gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ et une perte liée à l'évaluation à la juste valeur d'une participation de 33 M\$.

(2) Les *Frais autres que d'intérêts* enregistrés au Canada incluent des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 57 M\$, des provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$, une charge relative à Maple de 11 M\$ et des indemnités de départ de 10 M\$.

Note 31 – Acquisition

Le 27 septembre 2019, la Banque a acquis en totalité la participation ne donnant pas le contrôle restante dans la filiale cambodgienne Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank) pour un montant de 84 M\$. Suite à cette transaction, ABA Bank est devenue une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Note 32 – Événement postérieur à la date du bilan consolidé

Le 19 novembre 2019, la Banque a payé 7,7 millions d'euros aux autorités fiscales allemandes relativement à l'affaire Maple, en règlement d'une créance fiscale finale des autorités fiscales auprès de l'administrateur de faillite. Cette créance a été approuvée par l'assemblée des créanciers de Maple GmbH. Au 31 octobre 2019, une provision de 11 M\$ a été comptabilisée afin de refléter cet événement postérieur à la date du bilan consolidé donnant lieu à des ajustements. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 26 afférente aux présents états financiers consolidés.

Renseignements supplémentaires

Données relatives aux exercices antérieurs	212
Glossaire des termes financiers	214
Renseignements à l'intention des actionnaires	216

Données relatives aux exercices antérieurs

Au 31 octobre ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Données relatives au bilan consolidé										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 698	12 756	8 802	8 183	7 567	8 086	3 596	3 249	2 851	2 274
Valeurs mobilières	82 226	69 783	65 343	64 541	56 040	52 953	53 744	54 898	56 592	54 268
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 723	18 159	20 789	13 948	17 702	24 525	21 449	15 529	12 507	10 878
Prêts	153 251	146 082	136 457	128 036	116 676	106 959	97 338	90 922	80 758	63 134
Autres actifs	14 560	15 691	14 436	17 498	18 105	12 906	12 092	13 305	14 146	14 748
Total de l'actif	281 458	262 471	245 827	232 206	216 090	205 429	188 219	177 903	166 854	145 302
Dépôts	189 566	170 830	156 671	142 066	130 458	119 883	102 111	93 474	85 787	81 785
Autres passifs	75 983	76 539	75 589	77 026	72 755	73 163	74 729	73 948	71 791	53 059
Participations ne donnant pas le contrôle										1 217
Dette subordonnée	773	747	9	1 012	1 522	1 881	2 426	2 470	2 000	2 033
Capital-actions privilégiées	2 450	2 450	2 050	1 650	1 023	1 223	677	762	762	1 089
ordinaires	2 949	2 822	2 768	2 645	2 614	2 293	2 160	2 054	1 970	1 804
Surplus d'apport	51	57	58	73	67	52	58	58	46	66
Résultats non distribués	9 312	8 472	7 706	6 706	6 705	5 850	5 055	4 091	3 366	4 081
Autres éléments cumulés du résultat global	16	175	168	218	145	289	214	255	337	168
Participations ne donnant pas le contrôle	358	379	808	810	801	795	789	791	795	
Total du passif et des capitaux propres	281 458	262 471	245 827	232 206	216 090	205 429	188 219	177 903	166 854	145 302
Actif moyen	286 162	265 940	248 351	235 913	222 929	206 680	193 509	181 344	165 942	140 360
Prêts dépréciés nets ⁽²⁾⁽³⁾ selon l'IFRS 9	450	404								
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾ selon l'IAS 39			206	281	254	248	183	179	175	162
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
Revenu net d'intérêts	3 596	3 382	3 436	3 205	2 929	2 761	2 478	2 365	2 318	1 933
Revenus autres que d'intérêts	3 836	3 784	3 173	2 635	2 817	2 703	2 673	2 936	2 336	2 351
Revenu total	7 432	7 166	6 609	5 840	5 746	5 464	5 151	5 301	4 654	4 284
Dotations aux pertes de crédit	347	327	244	484	228	208	181	180	184	144
Frais autres que d'intérêts	4 301	4 063	3 857	3 875	3 665	3 423	3 206	3 207	2 952	2 822
Charge d'impôts	462	544	484	225	234	295	252	317	264	221
Participations ne donnant pas le contrôle										63
Résultat net	2 322	2 232	2 024	1 256	1 619	1 538	1 512	1 597	1 254	1 034
Participations ne donnant pas le contrôle	66	87	84	75	70	69	63	61	60	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	2 256	2 145	1 940	1 181	1 549	1 469	1 449	1 536	1 194	

(1) Les données de l'exercice 2010 sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et certains montants des exercices 2013, 2012 et 2011 ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3, et dans ce tableau, les prêts dépréciés nets présentés excluent les prêts DAC.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Au 31 octobre ⁽¹⁾	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre d'actions ordinaires ⁽²⁾ (en milliers)	334 172	335 071	339 592	338 053	337 236	329 297	325 983	322 617	320 948	325 544
Nombre de détenteurs inscrits	20 894	21 325	21 542	21 966	22 152	22 394	22 737	23 180	23 588	23 598
Résultat de base par action ⁽²⁾	6,39 \$	6,01 \$	5,44 \$	3,31 \$	4,56 \$	4,36 \$	4,34 \$	4,63 \$	3,41 \$	3,00 \$
Résultat dilué par action ⁽²⁾	6,34 \$	5,94 \$	5,38 \$	3,29 \$	4,51 \$	4,32 \$	4,31 \$	4,58 \$	3,37 \$	2,97 \$
Dividende par action ⁽²⁾	2,66 \$	2,44 \$	2,28 \$	2,18 \$	2,04 \$	1,88 \$	1,70 \$	1,54 \$	1,37 \$	1,24 \$
Cours de l'action ⁽²⁾										
haut	68,02 \$	65,63 \$	62,74 \$	47,88 \$	55,06 \$	53,88 \$	45,24 \$	40,64 \$	40,72 \$	33,94 \$
bas	54,97 \$	58,69 \$	46,83 \$	35,83 \$	40,75 \$	41,60 \$	36,18 \$	31,64 \$	32,43 \$	27,23 \$
clôture	68,02 \$	59,76 \$	62,61 \$	47,88 \$	43,31 \$	52,68 \$	45,24 \$	38,59 \$	35,57 \$	33,57 \$
Valeur comptable ⁽²⁾	36,89 \$	34,40 \$	31,51 \$	28,52 \$	28,26 \$	25,76 \$	22,97 \$	20,02 \$	17,82 \$	18,80 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 15	—	—	—	—	—	—	0,2444 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$
Série 16	—	—	—	—	—	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$
Série 20	—	—	—	—	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$
Série 21	—	—	—	—	—	—	1,0078 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	1,3438 \$
Série 24	—	—	—	—	—	0,4125 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$
Série 26	—	—	—	—	—	0,4125 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$
Série 28	—	—	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9728 \$	—	—	—
Série 30	1,0156 \$	1,0250 \$	1,0250 \$	1,0250 \$	1,0250 \$	0,7849 \$	—	—	—	—
Série 32	0,9750 \$	0,9750 \$	0,9750 \$	0,9750 \$	1,0760 \$	—	—	—	—	—
Série 34	1,4000 \$	1,4000 \$	1,4000 \$	1,1373 \$	—	—	—	—	—	—
Série 36	1,3500 \$	1,3500 \$	1,3500 \$	0,5733 \$	—	—	—	—	—	—
Série 38	1,1125 \$	1,1125 \$	0,4724 \$	—	—	—	—	—	—	—
Série 40	1,1500 \$	0,9310 \$	—	—	—	—	—	—	—	—
Série 42	1,2375 \$	0,5323 \$	—	—	—	—	—	—	—	—
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,0 %	18,4 %	18,1 %	11,7 %	16,9 %	17,9 %	20,1 %	24,1 %	19,8 %	17,0 %
Rendement de l'actif moyen	0,81 %	0,84 %	0,81 %	0,53 %	0,73 %	0,74 %	0,78 %	0,88 %	0,76 %	0,74 %
Ratios réglementaires selon Bâle III										
Ratio des fonds propres ⁽³⁾										
CET1 ⁽⁴⁾	11,7 %	11,7 %	11,2 %	10,1 %	9,9 %	9,2 %	8,7 %	7,3 %	7,6 %	—
catégorie 1 ⁽⁴⁾	15,0 %	15,5 %	14,9 % ⁽⁵⁾	13,5 %	12,5 % ⁽⁶⁾	12,3 % ⁽⁷⁾	11,4 %	10,1 %	10,8 %	14,0 %
total ⁽⁴⁾	16,1 %	16,8 %	15,1 % ⁽⁵⁾	15,3 %	14,0 % ⁽⁸⁾	15,1 % ⁽⁷⁾	15,0 %	14,1 %	14,3 %	17,5 %
Ratio de levier ⁽⁴⁾	4,0 %	4,0 %	4,0 %	3,7 %	3,7 %	—	—	—	—	—
Autres renseignements										
Nombre d'employés ^{(9) (10)}	24 557	22 426	20 584	20 600	19 026	18 725	16 675	16 636	16 217	15 298
Succursales au Canada	422	428	429	450	452	452	453	451	448	442
Guichets automatiques au Canada	939	937	931	938	930	935	937	923	893	869

(1) Les données de l'exercice 2010 sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et certains montants des exercices 2013, 2012 et 2011 ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) Les données des exercices 2014 et précédents ont été ajustées pour tenir compte du dividende en actions payé en 2014.

(3) Les ratios aux 31 octobre 2013, 2012 et 2011 ne sont pas ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.

(4) Depuis le 31 octobre 2013, les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios aux 31 octobre 2012 et 2011 sont présentés pro forma.

(5) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

(6) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(7) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(8) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 et compte tenu du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

(9) En équivalent temps complet.

(10) Incluant les employés des filiales Credigy Ltd. et Advanced Bank of Asia Limited pour les exercices 2014 à 2019.

Glossaire des termes financiers

Acceptation

L'acceptation représente une garantie de paiement par une banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif moyen portant intérêts

L'actif moyen portant intérêts comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées et les prêts, et exclut les autres actifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de l'exercice.

Actif pondéré en fonction des risques

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration

Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion

Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)

Le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF) a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Conventions-cadres de compensation

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Convention de rachat

Engagement financier relatif à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur garantie à court terme.

Couverture

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dotations aux pertes de crédit

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction.

Entité structurée

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable

L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Levier opérationnel

Le levier opérationnel correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Marge nette d'intérêts

Revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de la moyenne de l'actif portant intérêt.

Prêts dépréciés

La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Point de base

Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Provisions pour pertes de crédit

Les provisions pour pertes de crédit représentent une estimation objective de la direction des pertes de crédit attendues à la date du bilan. Ces provisions pour pertes de crédit sont principalement liées aux prêts et à des éléments hors bilan tels que les engagements de prêt et les garanties financières.

Ratio d'efficience

Ratio qui exprime les frais autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus et mesure l'efficience des activités de la Banque.

Ratio de levier

Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est une mesure qui permet de garantir que la Banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio des fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio de versement des dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net après déduction des dividendes sur actions privilégiées.

Ratio du total des fonds propres

Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires

Résultat net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires (RTA) correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Renseignements à l'intention des actionnaires

Description du capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions d'actions privilégiées de deuxième rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2019, la Banque compte 334 172 411 actions ordinaires et 98 000 000 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation.

Cote officielle

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang série 30, série 32, série 34, série 36, série 38, série 40 et série 42 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole au téléscripteur
Actions ordinaires	NA
Actions privilégiées de premier rang	
Série 30	NA.PR.S
Série 32	NA.PR.W
Série 34	NA.PR.X
Série 36	NA.PR.A
Série 38	NA.PR.C
Série 40	NA.PR.E
Série 42	NA.PR.G

Nombre d'actionnaires inscrits

Le 31 octobre 2019 à la clôture des registres, 20 894 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

Dividendes

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2020

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires	
30 décembre 2019	1 ^{er} février 2020
30 mars 2020	1 ^{er} mai 2020
29 juin 2020	1 ^{er} août 2020
28 septembre 2020	1 ^{er} novembre 2020
Actions privilégiées, séries 30, 32, 34, 36, 38, 40 et 42	
6 janvier 2020	15 février 2020
6 avril 2020	15 mai 2020
6 juillet 2020	15 août 2020
6 octobre 2020	15 novembre 2020

Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2019

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
31 décembre 2018	1 ^{er} février 2019	0,65
25 mars 2019	1 ^{er} mai 2019	0,65
25 juin 2019	1 ^{er} août 2019	0,68
30 septembre 2019	1 ^{er} novembre 2019	0,68

Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2019

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)							
		Série 30	Série 32	Série 34	Série 36	Série 38	Série 40	Série 42	
7 jan. 19	15 fév. 19	0,2563	0,2438	0,3500	0,3375	0,2781	0,2875	0,3094	
5 avr. 19	15 mai 19	0,2562	0,2437	0,3500	0,3375	0,2782	0,2875	0,3094	
8 juil. 19	15 août 19	0,2516	0,2438	0,3500	0,3375	0,2781	0,2875	0,3093	
7 oct. 19	15 nov. 19	0,2515	0,2437	0,3500	0,3375	0,2781	0,2875	0,3094	

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dépôt direct

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Siège social

Banque Nationale du Canada
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 514 394-5000
Internet : bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le 24 avril 2020 au siège social de la Banque Nationale du Canada à Montréal, Québec, Canada.

Déclaration annuelle

Le bilan social 2019 sera disponible en mars 2020 sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
100, Avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Adresse électronique : service@computershare.com
Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :
Relations investisseurs

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455
Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca
Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Offre publique de rachat d'actions ordinaires

La Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat (OPR) d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires au cours de la période du 10 juin 2019 au 9 juin 2020. Les actionnaires peuvent se procurer, sans frais, une copie de l'avis d'intention relatif à cette OPR de la Banque, approuvé par la Bourse de Toronto, en écrivant au secrétaire corporatif de la Banque au 600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage, Montréal (Québec) Canada H3B 4L2.

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces déclarations sont disponibles à la page 13 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées dans ce rapport sont notamment : Banque Nationale du Canada, Gestion privée 1859, Compte Surintérêt, NBC CapS II, Fiducie d'actifs BNC, Fiducie de capital BNC et TOUT-EN-UN Banque Nationale, ainsi que leurs logos respectifs. Certaines marques de commerce appartenant à des tiers sont également mentionnées dans ce rapport.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

*Investor Relations Department
National Bank of Canada
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor
Montreal, Quebec H3B 4L2 Canada*

*Telephone: 1-866-517-5455
E-mail: investorrelations@bnc.ca*

Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-62-6

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2019

Impression

L'Empreinte

Banque Nationale du Canada est fière de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC® (Forest Stewardship Council®).





MD Le logo BANQUE NATIONALE est une marque de commerce déposée de la Banque Nationale du Canada.